

- Commission ressources -

Budget primitif 2021

20 - Budget primitif 2021 - autorisations de programme du budget principal

21 et 22 - Budget primitif 2021 - budget principal

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2021

21 et 22A - Budget primitif 2021 – vote du taux des droits de mutation à titre onéreux

21 et 22B - Budget primitif 2021 – répartition du taux de la taxe d'aménagement entre le CAUE et les ENS

23 - Etat de la dette et les perspectives 2021

24A - Autorisations de programme et Budget primitif 2021 - Budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental

24B - Budget primitif 2021 – budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental

25A - Budget primitif 2021 – autorisation de programme 2021 - budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

25B - Budget primitif 2021 – budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

26 - Budget primitif 2021 - Budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

27 - Budget primitif 2021 - budget annexe de la Structure accueil enfance

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Budget primitif 2021 : autorisations de programme du budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

Vu l'avis de la commission ressources,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote des autorisations de programme au titre de l'exercice 2021 et leurs individualisations partielles.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de programme (AP) dans le cadre du projet de budget primitif 2021 du Département.

Conformément au règlement budgétaire et financier du 22 décembre 2017, ce rapport propose une présentation par mission et programme des engagements et fournit en annexe la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur les quatre prochains exercices et au-delà de 2024.

Les propositions d'inscriptions d'autorisations de programme pour 2021 s'élèvent à 55,6 M€.

1. Autorisations de programme relatives aux équipements

Les AP relatives aux équipements départementaux pour 2021 s'élèvent à 28,14 M€. A noter pour mémoire, le vote en 2020 d'AP par anticipation d'un montant de 14,20 M€ dont 0,4 M€ sur les collèges, 0,4 M€ sur la mission sport jeunesse et 13,4 M€ sur les routes.

Les nouvelles AP de la **mission éducation** d'un montant de 1,30 M€ concernent l'achèvement de la reconstruction du collège des Fontanilles à Castelnau-d'Oléron (0,80 M€), et suite à l'étude d'adaptation des collèges au réchauffement climatique, un montant de 0,5 M€ permettrait de financer les travaux pour moduler l'apport solaire direct et améliorer le confort thermique.

Les autorisations de programme de la mission **Culture et patrimoine** s'élèvent à 0,57 M€, dont 0,03 M€ pour le programme de développement culturel relatif à la fin de la restauration de la chambre Joël Bousquet à la maison des Mémoires, et 0,5 M€ pour le programme sites culturels dans le cadre des travaux à engager pour la mission « Patrimoine ». Enfin, pour le programme archives, 0,04 M€ sont nécessaires pour le changement de matériel obsolète.

Concernant la **mission sport Jeunesse**, le montant d'AP s'élève à 1,43 M€, dont 1,40 M€ pour poursuivre la réalisation de la voie verte et 0,03 M€ pour l'acquisition d'un véhicule.

Les AP de la **mission environnement et prévention des risques** s'élèvent à 0,11 M€. Pour le programme eau, 0,01 M€ permettent la modernisation d'équipement du réseau départemental piézométrique des masses d'eaux souterraines et pour le programme énergies renouvelables, 0,09 M€ engagent la création d'une plateforme internet de covoiturage et le développement d'une application mobile, incluant un volet covoiturage solidaire avec relais locaux. Cette action concrétise la transition écologique engagée par le Département.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** requiert une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 1 M€ pour l'acquisition de télécabines et chariots médicaux permettant de réaliser des visites médicales à distance dans les territoires déficitaires en médecin. Cela traduit l'engagement fort du Département dans la lutte contre la désertification médicale et l'accès aux soins.

Pour la **mission réseau routier et mobilité**, les autorisations de programme demandées s'élèvent à 15,23 M€, soit 6,77 M€ pour les travaux neufs, dont 1,07 M€ affectés à la desserte des territoires et la modernisation du réseau, et 5,70 M€ pour les grands projets. Par ailleurs, 5,16 M€ sont prévus pour la pérennisation du réseau et 3,3 M€ pour les événements aléatoires.

Pour la **mission administration générale**, les autorisations de programme s'établissent à un montant de 8,52 M€. Pour le programme des systèmes d'information et télécommunications, 6,84 M€ sont demandés dont 6,70 M€ pour les systèmes d'information et 0,14 M€ pour la télécommunication. Pour le programme logistique et patrimoine, 1,68 M€ sont nécessaires, pour acquérir et réhabiliter un site de protection maternelle et infantile à Carcassonne (rue Antoine Marty), et la Maison des Solidarités de Carcassonne Ouest. Au travers de ces investissements, le Département souhaite confirmer sa présence territoriale en matière de solidarités humaines.

L'ensemble des AP 2021 fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote du budget, pour un montant de 28,14 M€.

	AP 2021	BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
D Education	1,30	0,84	0,20	0,15	0,12	0,00
D1 - Collèges	1,30	0,84	0,20	0,15	0,12	0,00
E Culture et patrimoine	0,57	0,22	0,16	0,18	0,00	0,00
E1 - Développement culturel	0,03	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00
E2 - Sites culturels	0,50	0,17	0,15	0,18	0,00	0,00
E3 - Archives	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1,43	0,03	1,40	0,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1,43	0,03	1,40	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	0,11	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
G1 - Eau	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	0,09	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité du territoire	1,00	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00
H2- Accompagnement des territoires	1,00	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00
I Réseau routier et mobilité	15,23	0,40	6,67	6,25	1,86	0,05
I1 - Routes	15,23	0,40	6,67	6,25	1,86	0,05
K Administration générale	8,52	1,58	0,54	1,52	1,52	3,36
K3 - Système Information et télécommunications	6,84	0,00	0,44	1,52	1,52	3,36
K4 - Logistique et patrimoine	1,68	1,58	0,10	0,00	0,00	0,00
Total général	28,14	3,41	9,23	8,35	3,75	3,41

2. Autorisations de programme relatives aux subventions

Les AP relatives aux subventions d'équipement pour 2021 s'élèvent à 27,46 M€.

Les AP de la **mission action sociale et insertion**, d'un montant de 0,69 M€, seront consacrées au programme logement avec l'aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux (0,56 M€) et au PIG précarité énergétique (0,1 M€). Le programme insertion professionnelle s'élève à 0,03 M€ avec le financement de l'achat de nouveaux locaux pour une entreprise d'insertion professionnelle.

La **mission autonomie**, avec le financement des structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées s'établit à 2,57 M€. Il s'agit du programme d'habitat collectif qui se développe au travers d'appel à projet ou d'appel à manifestation d'intérêt (0,47 M€). Il est également prévu le financement de l'EHPAD de Saissac (2,1 M€).

Les AP de la **mission culture patrimoine**, d'un montant de 0,79 M€, sont destinées à financer les travaux de restauration, sécurisation, mise en valeur et amélioration de la qualité de l'offre d'accueil des monuments historiques (0,52 M€) ou encore des subventions en faveur de l'association patrimoine mondial de l'UNESCO pour préparer la candidature du Département (0,27 M€).

Les AP de la **mission sport jeunesse** s'élèvent à 0,49 M€ pour financer les voies vertes (0,35 M€), l'achat de matériels pour le centre de formation de l'USC XV (0,04 M€) et les itinéraires de randonnées (0,10 M€).

Le montant des AP de la **mission environnement et prévention des risques** s'élève à 5,44 M€ dont 4,9 M€ seront consacrés au programme eau avec 2,8 M€ pour financer les travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement et 2,1 M€ pour la prévention des inondations. Le programme espaces naturels s'élève à 0,49 M€ destinés au PNR littoral (0,16 M€), à la stratégie pour la biodiversité (0,2 M€), à la démoustication (0,08 M€) et à la restauration du patrimoine arboré du Canal du Midi (0,05 M€). Enfin, le programme sécurité civile se porte à 0,05 M€ d'AP.

La mission aménagement et attractivité du territoire recouvre les grands projets structurants pour le territoire audois pour un montant d'AP 2021 de 17,25 M€.

Les AP relatives au programme infrastructures d'intérêt départemental (3,48 M€) concernent l'aéroport de Carcassonne pour un montant de 2,81 M€ et la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) pour 0,67 M€. Le programme accompagnement des territoires (12,63 M€) renouvelle l'implication du Département dans son soutien aux territoires en déployant les contrats territoriaux (2,5 M€), pour promouvoir les initiatives innovantes des collectivités du Département (1 M€), investir dans les équipements publics (8 M€ pour les cœurs de village, les équipements scolaires, culturels ou sportifs), lutter contre la désertification médicale (0,03 M€) et développer la contractualisation solidaire (1,1 M€). Le programme agriculture et pêche (1,14 M€) comprend des AP relatives au programme hydro-agricole pour 1,02 M€ dont 0,5 M€ pour l'irrigation collective, 0,47 M€ pour les charges intercalaires du Lauragais et 0,05 M€ pour les institutions interdépartementales. De plus, 0,09 M€ sont consacrés aux circuits de proximité, et 0,04 M€ sont destinés à l'aménagement foncier.

La mission réseau routier et mobilité nécessite l'inscription d'une AP d'un montant de 0,17 M€ pour le financement de travaux suite à la cession de voiries aux communes de Taurize et de Lézignan-Corbières.

Enfin, la **mission administration générale** s'élève à 0,06 M€ pour financer des travaux permettant l'installation d'une antenne de Maison Départementale des Solidarité (MDS) à Peyriac-Minervois, dans l'optique d'asseoir la proximité des services sociaux du Département.

Un montant de 2 336 484,95 € d'AP fait l'objet d'une individualisation conformément à l'annexe 4, soit une AP de 80 000 € pour le programme G2 espaces naturels, de 46 000 € pour le programme G4 sécurité civile, 1 100 000 € pour le programme H2 accompagnement des territoires pour le programme, 515 000€ pour le programme H5 agriculture et pêche. Egalement, comme évoqué lors du rapport sur l'arrêté des comptes 2020 des AP, il convient exceptionnellement d'individualiser des AP 2020 pour un montant de 253 915 € pour le programme H4 Tourisme et 341 569,95 € pour le programme H6 Inondations. Ces AP n'ont pas pu être individualisées en 2020 compte tenu de dépôts de dossiers tardifs lié au deuxième confinement d'une part, et à l'apparition de dégâts après le retrait des eaux, d'autre part.

	AP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024	Total CP
B Action sociale et insertion	0,69	0,03	0,20	0,29	0,17	0,00	0,69
B2 Insertion professionnelle	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
B4 Logement	0,66	0,00	0,20	0,29	0,17	0,00	0,66
C Autonomie	2,57	0,10	0,86	1,16	0,45	0,00	2,57
C1 Personnes âgées	2,57	0,10	0,86	1,16	0,45	0,00	2,57
E Culture et patrimoine	0,79	0,33	0,26	0,15	0,05	0,00	0,79
E2 Sites culturels	0,79	0,33	0,26	0,15	0,05	0,00	0,79
F Sport Jeunesse	0,49	0,23	0,21	0,05	0,00	0,00	0,49
F1 Sport et activités de pleine nature	0,49	0,23	0,21	0,05	0,00	0,00	0,49
G Environnement et prévention des risques	5,44	0,48	1,69	1,56	1,56	0,15	5,44
G1 Eau	4,90	0,28	1,46	1,48	1,53	0,15	4,90
G2 Espaces naturels	0,49	0,18	0,21	0,08	0,03	0,00	0,49
G4 Sécurité civile	0,05	0,02	0,03	0,00	0,00	0,00	0,05
H Aménagement et attractivité du territoire	17,25	2,36	5,26	4,35	2,76	2,52	17,25
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3,49	0,48	0,75	0,28	0,28	1,69	3,49
H2 Accompagnement des territoires	12,63	1,31	4,40	3,81	2,28	0,83	12,63
H5 Agriculture et pêche	1,14	0,57	0,11	0,26	0,20	0,00	1,14
I Réseau routier et mobilité	0,17	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17
I1 Routes	0,17	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17
K Administration générale	0,06	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
K4 Logistique et patrimoine	0,06	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
Total général	27,46	3,75	8,48	7,56	4,99	2,68	27,46

LA PROPOSITION :

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les autorisations de programme avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2)
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 28 140 500 € telles que présentées en annexe 3
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées à hauteur de 2 336 484,95 € telles que présentées en annexe 4

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

ANNEXE 1 – Budget primitif 2021 – Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

	AP 2021	BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
D Education	1 300 000,00	835 000,00	200 000,00	150 000,00	115 000,00	0,00
D1 - Collèges	1 300 000,00	835 000,00	200 000,00	150 000,00	115 000,00	0,00
E Culture et patrimoine	565 000,00	224 103,23	160 000,00	180 896,77	0,00	0,00
E1 - Développement culturel	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
E2 - Sites culturels	500 000,00	169 103,23	150 000,00	180 896,77	0,00	0,00
E3 - Archives	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 425 000,00	25 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 425 000,00	25 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	105 500,00	105 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G1 - Eau	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	92 000,00	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité du territoire	1 000 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00
H2- Accompagnement des territoires	1 000 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	15 230 000,00	398 175,45	6 671 824,55	6 250 000,00	1 860 000,00	50 000,00
I1 - Routes	15 230 000,00	398 175,45	6 671 824,55	6 250 000,00	1 860 000,00	50 000,00
K Administration générale	8 515 000,00	1 575 000,00	544 000,00	1 520 000,00	1 520 000,00	3 356 000,00
K3 - Système Information et télécommunications	6 840 000,00	0,00	444 000,00	1 520 000,00	1 520 000,00	3 356 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	1 675 000,00	1 575 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général	28 140 500,00	3 412 778,68	9 225 824,55	8 350 896,77	3 745 000,00	3 406 000,00

ANNEXE 2 – Budget primitif 2021 – Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024	Total CP
B Action sociale et insertion	692 000,00	30 000,00	200 000,00	290 000,00	172 000,00	0,00	692 000,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
B4 Logement	662 000,00	0,00	200 000,00	290 000,00	172 000,00	0,00	662 000,00
C Autonomie	2 572 400,00	100 000,00	860 720,00	1 161 200,00	450 480,00	0,00	2 572 400,00
C1 Personnes âgées	2 572 400,00	100 000,00	860 720,00	1 161 200,00	450 480,00	0,00	2 572 400,00
E Culture et patrimoine	785 000,00	325 000,00	260 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	785 000,00
E2 Sites culturels	785 000,00	325 000,00	260 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	785 000,00
F Sport Jeunesse	490 000,00	232 179,94	207 820,06	50 000,00	0,00	0,00	490 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	490 000,00	232 179,94	207 820,06	50 000,00	0,00	0,00	490 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 436 000,00	475 000,00	1 693 000,00	1 558 000,00	1 556 000,00	154 000,00	5 436 000,00
G1 Eau	4 900 000,00	280 000,00	1 460 000,00	1 480 000,00	1 526 000,00	154 000,00	4 900 000,00
G2 Espaces naturels	490 000,00	175 000,00	207 000,00	78 000,00	30 000,00	0,00	490 000,00
G4 Sécurité civile	46 000,00	20 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	17 253 452,82	2 356 878,00	5 261 544,60	4 351 878,00	2 761 878,00	2 521 274,22	17 253 452,82
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 485 452,82	481 878,00	748 544,60	281 878,00	281 878,00	1 691 274,22	3 485 452,82
H2 Accompagnement des territoires	12 630 000,00	1 310 000,00	4 400 000,00	3 810 000,00	2 280 000,00	830 000,00	12 630 000,00
H5 Agriculture et pêche	1 138 000,00	565 000,00	113 000,00	260 000,00	200 000,00	0,00	1 138 000,00
I Réseau routier et mobilité	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
I1 Routes	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
K Administration générale	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
Total général	27 460 852,82	3 751 057,94	8 483 084,66	7 561 078,00	4 990 358,00	2 675 274,22	27 460 852,82

ANNEXE 3 – Budget primitif 2021 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme : D1 - Collèges

Montant du programme voté :	1 300 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	1 300 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	1 300 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total D11 Travaux de construction et de réhabilitation			1 300 000,00 €	835 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	115 000,00 €
D11	Maintenance corrective	23	500 000,00 €	35 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	115 000,00 €
D11	Travaux Fontanilles	23	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			1 300 000,00 €	835 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	115 000,00 €
							0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : E1 - Développement culturel

Montant du programme voté :	30 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	30 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	30 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total E11 Développement des collections			10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E11	Collection œuvres d'art (Abbé Cazaux)	23	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles			20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
E12	Aides aux acteurs culturels	21	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			30 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
							0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : E2 - Sites culturels

Montant du programme voté :	500 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	500 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	500 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total E21 Aides à l'investissement			500 000,00 €	169 103,23 €	150 000,00 €	180 896,77 €	0,00 €
E21	Chantiers collectifs	23	500 000,00 €	169 103,23 €	150 000,00 €	180 896,77 €	0,00 €
TOTAL			500 000,00 €	169 103,23 €	150 000,00 €	180 896,77 €	0,00 €
							0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : E3 - Archives

Montant du programme voté :	35 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	35 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	35 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total E33 Médiation culturelle			35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E33	Action culturelle	21	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
							0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté :	1 425 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	1 425 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	1 425 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total F12 Sports de pleine nature			1 425 000,00 €	25 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	Espaces sites itinérantes	21	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	Voies vertes	23	1 400 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			1 425 000,00 €	25 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : G1 - Eau

Montant du programme voté :	13 500,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	13 500,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	13 500,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total G14 Hydrogéologie et qualité des eaux			13 500,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G14	Observatoire de l'eau	21	13 500,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			13 500,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté :	92 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	92 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	92 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total G31 Soutien aux actions de performance énergétique			92 000,00 €	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G31	Diagnostic Energies Renouvelables	20	92 000,00 €	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			92 000,00 €	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : H2- Accompagnement des territoires

Montant du programme voté :	1 000 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	1 000 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	1 000 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
H24 Lutte contre la désertification médicale			1 000 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
H24	Acquisition de matériel médical	21	1 000 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL			1 000 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : I1 - Routes

Montant du programme voté : **15 230 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **15 230 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **15 230 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Total I12 Travaux neufs		6 770 000,00 €	173 175,45 €	3 436 824,55 €	2 200 000,00 €	910 000,00 €	50 000,00 €
I12	Opé. Courantes Annuelles 2022	23	1 000 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
I12	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja	21	70 000,00 €	67 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
I12	RD117 Mise sécu parapets P-Lys	23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
I12	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte	23	1 500 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	1 000 000,00 €	460 000,00 €
I12	RD6113/1113 girat sortie ouest	21	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
I12	RD613/1113 girat sortie ouest	23	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
I12	RD613 Répar. béton pont Nielle	23	700 000,00 €	35 000,00 €	665 000,00 €	0,00 €	0,00 €
I12	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9	23	2 500 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	450 000,00 €
I12	Rocade est de Narbonne	21	578 824,55 €	0,00 €	578 824,55 €	0,00 €	0,00 €
I12	Rocade est de Narbonne	23	21 175,45 €	21 175,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total I13 Entretien et gestion du réseau		5 160 000,00 €	125 000,00 €	2 235 000,00 €	2 450 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €
I13	Pérennisation des dépendances	21	150 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €
I13	RD33 Aménag. tracé Carca/Bram	23	600 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
I13	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécu (r)	23	910 000,00 €	0,00 €	185 000,00 €	400 000,00 €	325 000,00 €
I13	Sécurisation réseau et équip.	23	3 400 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	0,00 €
I13	Trèbes	23	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total I14 Imprévus et divers		3 300 000,00 €	100 000,00 €	1 000 000,00 €	1 600 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €
I14	Inondations octobre 2018	21	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
I14	Traitement évén. aléatoires	23	3 200 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 600 000,00 €	600 000,00 €
TOTAL		15 230 000,00 €	398 175,45 €	6 671 824,55 €	6 250 000,00 €	1 860 000,00 €	50 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté : **6 840 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **6 840 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **6 840 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Total K31 Systèmes d'information		6 700 000,00 €	0,00 €	434 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	3 266 000,00 €
K31	Infrastructures	21	1 500 000,00 €	0,00 €	194 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
K31	Logiciels métiers	20	4 300 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
K31	Postes de travail	20	900 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Total K32 Télécommunications		140 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	90 000,00 €
K32	Téléphonie	21	140 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL		6 840 000,00 €	0,00 €	444 000,00 €	1 520 000,00 €	1 520 000,00 €	3 356 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **6 840 000,00 €**

Programme : K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **1 675 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **1 675 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **1 675 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier		1 675 000,00 €	1 575 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Acquisitions CMS Carca Ouest	21	700 000,00 €	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Acquisitions PMI rue Antoine Marty	21	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Travaux exe DDAFF	23	500 000,00 €	400 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Travaux PMI rue Antoine Marty	23	275 000,00 €	275 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		1 675 000,00 €	1 575 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

ANNEXE 4 – Budget primitif 2021 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté :	490 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	490 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	80 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total action G22 Programme de protection des espaces			80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G22	Entente Interdépartementale pour la Démoustication	204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **410 000,00 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté :	46 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	46 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	46 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total action G42 Autres actions de sécurité civile			46 000,00 €	20 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI	204	46 000,00 €	20 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			46 000,00 €	20 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant du programme voté :	12 630 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	12 630 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	1 100 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total action H26 - Contractualisation solidaire			1 100 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
H26	Aide à l'investissement solidaire	204	1 100 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL			1 100 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **11 530 000,00 €**

Programme H4 - Tourisme

Montant du programme voté :	1 365 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	280 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	1 085 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	253 915,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total action H41 - Animation et promotion de l'offre			253 915,00 €	253 915,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H41	Organismes Tourismes (Fonds L'Occal)	204	253 915,00 €	253 915,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			253 915,00 €	253 915,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **831 085,00 €**

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **1 138 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **1 138 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **515 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total action H53 - Programme hydro-agricole			515 000,00 €	515 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Charges intercal. Lauragais	204	470 000,00 €	470 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Institutions interdép.	204	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			515 000,00 €	515 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **623 000,00 €**

Programme H6 - Inondations

Montant du programme voté : **2 835 708,67 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **2 494 138,72 €**
 Disponible à l'individualisation : **341 569,95 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **341 569,95 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total action H61 Inondations octobre 2018			70 254,28 €	0,00 €	30 000,00 €	40 254,28 €	0,00 €
H61	Inondations Soli cnes audoises	204	70 254,28 €	0,00 €	30 000,00 €	40 254,28 €	0,00 €
Total action H63 Inondations janvier 2020			271 315,67 €	0,00 €	20 000,00 €	90 000,00 €	140 059,67 €
H63	Inondations janvier 2020 - Voirie	204	271 315,67 €	0,00 €	20 000,00 €	90 000,00 €	140 059,67 €
TOTAL			341 569,95 €	0,00 €	50 000,00 €	130 254,28 €	140 059,67 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 20

Objet de l'affaire : Budget primitif 2021 - Autorisations de programme - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que le budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter les autorisations de programme avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2),
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 28 140 500 € telles que présentées en annexe 3,
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipements versées à hauteur de 2 336 484,95 € telles que présentées en annexe 4.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandagné

ANNEXE 1 – Budget primitif 2021 – Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

	AP 2021	BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
D Education	1 300 000,00	835 000,00	200 000,00	150 000,00	115 000,00	0,00
D1 - Collèges	1 300 000,00	835 000,00	200 000,00	150 000,00	115 000,00	0,00
E Culture et patrimoine	565 000,00	224 103,23	160 000,00	180 896,77	0,00	0,00
E1 - Développement culturel	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
E2 - Sites culturels	500 000,00	169 103,23	150 000,00	180 896,77	0,00	0,00
E3 - Archives	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 425 000,00	25 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 425 000,00	25 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	105 500,00	105 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G1 - Eau	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	92 000,00	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité du territoire	1 000 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00
H2- Accompagnement des territoires	1 000 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	15 230 000,00	398 175,45	6 671 824,55	6 250 000,00	1 860 000,00	50 000,00
I1 - Routes	15 230 000,00	398 175,45	6 671 824,55	6 250 000,00	1 860 000,00	50 000,00
K Administration générale	8 515 000,00	1 575 000,00	544 000,00	1 520 000,00	1 520 000,00	3 356 000,00
K3 - Système Information et télécommunications	6 840 000,00	0,00	444 000,00	1 520 000,00	1 520 000,00	3 356 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	1 675 000,00	1 575 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général	28 140 500,00	3 412 778,68	9 225 824,55	8 350 896,77	3 745 000,00	3 406 000,00

ANNEXE 2 – Budget primitif 2021 – Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024	Total CP
B Action sociale et insertion	692 000,00	30 000,00	200 000,00	290 000,00	172 000,00	0,00	692 000,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
B4 Logement	662 000,00	0,00	200 000,00	290 000,00	172 000,00	0,00	662 000,00
C Autonomie	2 572 400,00	100 000,00	860 720,00	1 161 200,00	450 480,00	0,00	2 572 400,00
C1 Personnes âgées	2 572 400,00	100 000,00	860 720,00	1 161 200,00	450 480,00	0,00	2 572 400,00
E Culture et patrimoine	785 000,00	325 000,00	260 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	785 000,00
E2 Sites culturels	785 000,00	325 000,00	260 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	785 000,00
F Sport Jeunesse	490 000,00	232 179,94	207 820,06	50 000,00	0,00	0,00	490 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	490 000,00	232 179,94	207 820,06	50 000,00	0,00	0,00	490 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 436 000,00	475 000,00	1 693 000,00	1 558 000,00	1 556 000,00	154 000,00	5 436 000,00
G1 Eau	4 900 000,00	280 000,00	1 460 000,00	1 480 000,00	1 526 000,00	154 000,00	4 900 000,00
G2 Espaces naturels	490 000,00	175 000,00	207 000,00	78 000,00	30 000,00	0,00	490 000,00
G4 Sécurité civile	46 000,00	20 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	17 253 452,82	2 356 878,00	5 261 544,60	4 351 878,00	2 761 878,00	2 521 274,22	17 253 452,82
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 485 452,82	481 878,00	748 544,60	281 878,00	281 878,00	1 691 274,22	3 485 452,82
H2 Accompagnement des territoires	12 630 000,00	1 310 000,00	4 400 000,00	3 810 000,00	2 280 000,00	830 000,00	12 630 000,00
H5 Agriculture et pêche	1 138 000,00	565 000,00	113 000,00	260 000,00	200 000,00	0,00	1 138 000,00
I Réseau routier et mobilité	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
I1 Routes	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
K Administration générale	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
Total général	27 460 852,82	3 751 057,94	8 483 084,66	7 561 078,00	4 990 358,00	2 675 274,22	27 460 852,82

ANNEXE 3 – Budget primitif 2021 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme : D1 - Collèges

Montant du programme voté :	1 300 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	1 300 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	1 300 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total D11 Travaux de construction et de réhabilitation			1 300 000,00 €	835 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	115 000,00 €	0,00 €
D11	Maintenance corrective	23	500 000,00 €	35 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	115 000,00 €	0,00 €
D11	Travaux Fontanilles	23	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			1 300 000,00 €	835 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	115 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : E1 - Développement culturel

Montant du programme voté :	30 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	30 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	30 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total E11 Développement des collections			10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E11	Collection œuvres d'art (Abbé Cazaux)	23	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles			20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E12	Aides aux acteurs culturels	21	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			30 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : E2 - Sites culturels

Montant du programme voté :	500 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	500 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	500 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total E21 Aides à l'investissement			500 000,00 €	169 103,23 €	150 000,00 €	180 896,77 €	0,00 €	0,00 €
E21	Chantiers collectifs	23	500 000,00 €	169 103,23 €	150 000,00 €	180 896,77 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			500 000,00 €	169 103,23 €	150 000,00 €	180 896,77 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : E3 - Archives

Montant du programme voté :	35 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	35 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	35 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total E33 Médiation culturelle			35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E33	Action culturelle	21	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté :	1 425 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	1 425 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	1 425 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total F12 Sports de pleine nature			1 425 000,00 €	25 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	Espaces sites itinéraires	21	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F12	Voies vertes	23	1 400 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			1 425 000,00 €	25 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : G1 - Eau

Montant du programme voté :	13 500,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	13 500,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	13 500,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total G14 Hydrogéologie et qualité des eaux			13 500,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G14	Observatoire de l'eau	21	13 500,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			13 500,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté :	92 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	92 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	92 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total G31 Soutien aux actions de performance énergétique			92 000,00 €	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G31	Diagnostic Energies Renouvelables	20	92 000,00 €	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			92 000,00 €	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : H2- Accompagnement des territoires

Montant du programme voté :	1 000 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	1 000 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	1 000 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
H24 Lutte contre la désertification médicale			1 000 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €
H24	Acquisition de matériel médical	21	1 000 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €
TOTAL			1 000 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Montant du programme voté : **15 230 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **15 230 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **15 230 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total I12 Travaux neufs		6 770 000,00 €	173 175,45 €	3 436 824,55 €	2 200 000,00 €	910 000,00 €	50 000,00 €
I12	Opé. Courantes Annuelles 2022	23	1 000 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
I12	RD102 Renforcem.Fanjeaux/Gaja	21	70 000,00 €	67 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
I12	RD117 Mise sécu parapets P-Lys	23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
I12	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte	23	1 500 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	1 000 000,00 €	460 000,00 €
I12	RD613/1113 girat sortie ouest	21	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
I12	RD613/1113 girat sortie ouest	23	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
I12	RD613 Répar. béton pont Nielle	23	700 000,00 €	35 000,00 €	665 000,00 €	0,00 €	0,00 €
I12	RD619 Renf.chaussée PLN à A9	23	2 500 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	450 000,00 €
I12	Rocade est de Narbonne	21	578 824,55 €	0,00 €	578 824,55 €	0,00 €	0,00 €
I12	Rocade est de Narbonne	23	21 175,45 €	21 175,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total I13 Entretien et gestion du réseau		5 160 000,00 €	125 000,00 €	2 235 000,00 €	2 450 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €
I13	Pérennisation des dépendances	21	150 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €
I13	RD33 Aménag. tracé Carca/Bram	23	600 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
I13	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécu (r	23	910 000,00 €	0,00 €	185 000,00 €	400 000,00 €	325 000,00 €
I13	Sécurisation réseau et équip.	23	3 400 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	0,00 €
I13	Trèbes	23	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total I14 Imprévus et divers		3 300 000,00 €	100 000,00 €	1 000 000,00 €	1 600 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €
I14	Inondations octobre 2018	21	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
I14	Traitement évén. aléatoires	23	3 200 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 600 000,00 €	600 000,00 €
TOTAL		15 230 000,00 €	398 175,45 €	6 671 824,55 €	6 250 000,00 €	1 860 000,00 €	50 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

0,00 €

Montant du programme voté : **6 840 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **6 840 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **6 840 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total K31 Systèmes d'information		6 700 000,00 €	0,00 €	434 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	3 266 000,00 €
K31	Infrastructures	21	1 500 000,00 €	0,00 €	194 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
K31	Logiciels métiers	20	4 300 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
K31	Postes de travail	20	900 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Total K32 Télécommunications		140 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	90 000,00 €
K32	Téléphonie	21	140 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL		6 840 000,00 €	0,00 €	444 000,00 €	1 520 000,00 €	1 520 000,00 €	3 356 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

6 840 000,00 €

Montant du programme voté : **1 675 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **1 675 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **1 675 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier		1 675 000,00 €	1 575 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Acquisitions CMS Carca Ouest	21	700 000,00 €	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Acquisitions PMI rue Antoine Marty	21	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Travaux exé DDAFF	23	500 000,00 €	400 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Travaux PMI rue Antoine Marty	23	275 000,00 €	275 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		1 675 000,00 €	1 575 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

0,00 €

ANNEXE 4 – Budget primitif 2021 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté :	490 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	490 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	80 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre					
Total action G22 Programme de protection des espaces		80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G22	Entente Interdépartementale pour la Démoustication	204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 410 000,00 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté :	46 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	46 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	46 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre					
Total action G42 Autres actions de sécurité civile		46 000,00 €	20 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI	204	46 000,00 €	20 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			46 000,00 €	20 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant du programme voté :	12 630 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	12 630 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	1 100 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre					
Total action H26 - Contractualisation solidaire		1 100 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
H26	Aide à l'investissement solidaire	204	1 100 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL			1 100 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 11 530 000,00 €

Programme H4 - Tourisme

Montant du programme voté :	1 365 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	280 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	1 085 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	253 915,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre					
Total action H41 - Animation et promotion de l'offre		253 915,00 €	253 915,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H41	Organismes Tourismes (Fonds L'Occal)	204	253 915,00 €	253 915,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			253 915,00 €	253 915,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 831 085,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté :	1 138 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	0,00 €
Disponible à l'individualisation :	1 138 000,00 €
Montant individualisé au cours de la séance :	515 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total action H53 - Programme hydro-agricole			515 000,00 €	515 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Charges intercal. Lauragais	204	470 000,00 €	470 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Institutions interdép.	204	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			515 000,00 €	515 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **623 000,00 €**

Programme H6 - Inondations

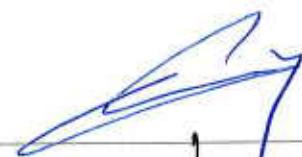
Montant du programme voté :	2 835 708,67 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	2 494 138,72 €
Disponible à l'individualisation :	341 569,95 €
Montant individualisé au cours de la séance :	341 569,95 €

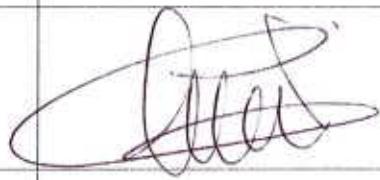
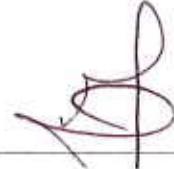
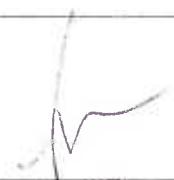
Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total action H61 Inondations octobre 2018			70 254,28 €	0,00 €	30 000,00 €	40 254,28 €	0,00 €	0,00 €
H61	Inondations Soli crues audoises	204	70 254,28 €	0,00 €	30 000,00 €	40 254,28 €	0,00 €	0,00 €
Total action H63 Inondations janvier 2020			271 315,67 €	0,00 €	20 000,00 €	90 000,00 €	140 059,67 €	21 256,00 €
H63	Inondations janvier 2020 - Voirie	204	271 315,67 €	0,00 €	20 000,00 €	90 000,00 €	140 059,67 €	21 256,00 €
TOTAL			341 569,95 €	0,00 €	50 000,00 €	130 254,28 €	140 059,67 €	21 256,00 €

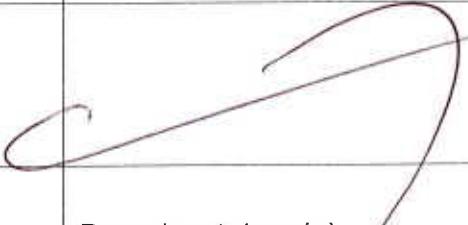
Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

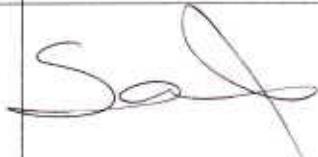
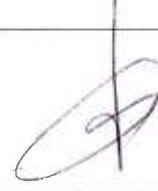
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Budget primitif 2021 : budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le compte administratif 2020 et l'affectation du résultat,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

Vu l'avis de la commission ressources

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

La préparation du budget 2021 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an impactant le quotidien des audois et des acteurs socio-économiques.

Par conséquent, les politiques publiques départementales, comme nous l'avons rappelé lors du débat d'orientation budgétaire du 04 mars dernier, se sont adaptées et ont financièrement soutenu notamment les populations les plus fragiles au travers des aides sociales et de fonds d'urgence, les établissements et services médicaux sociaux, le monde associatif avec le fonds de soutien exceptionnel, et l'économie locale au travers du fonds l'Occal.

Ce faisant, nos politiques publiques continuent à répondre aux évolutions en matière de cohésion sociale, d'égalité territoriale, de préservation de l'environnement et de confiance de nos concitoyens dans les institutions.

Notre Assemblée s'est engagée depuis deux ans dans un projet politique fondé sur l'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique.

Le budget 2021 traduit l'engagement du Département de poursuivre ces quatre transitions tout en soutenant l'économie audoise et l'ensemble des acteurs du monde économique, culturel et social. En contribuant par ses propres politiques au plan de relance, le Département souhaite dynamiser et moderniser le territoire audois au travers des équipements publics et du soutien aux communes et intercommunalités.

Si la relance passe nécessairement par le Département, c'est aussi parce que les efforts réalisés en matière de gestion financière ces dernières années permettent de répondre à ces objectifs. Cependant, il demeure essentiel d'avoir à l'esprit que les équilibres financiers restent fragiles car la hausse des dépenses sociales non suffisamment compensées par l'Etat, la suppression du pouvoir fiscal des départements et la réforme territoriale à venir sur les compétences des collectivités territoriales induisent toujours de l'incertitude.

Notre Département entend néanmoins faire face aux enjeux actuels et poursuivre ses engagements envers les audois :

- en matière démocratique, en mettant en œuvre le budget participatif et en préparant une nouvelle démarche participative avec et pour les audois,
- en poursuivant la transition écologique notamment en matière de maîtrise de l'énergie en adaptant ses bâtiments ainsi que sa flotte automobile avec l'acquisition de véhicules électriques.
- en matière de transition solidaire, en densifiant le réseau des services sociaux départementaux dans le domaine de l'insertion, de l'autonomie, du handicap et de la protection de l'enfance,
- dans le domaine des transitions territoriales, en soutenant les collectivités audoises dans le cadre de son dispositif d'intervention classique mais aussi grâce à la contractualisation autour de projets innovants.

Le financement de projets structurants pour le territoire est, en 2021, toujours d'actualité avec la poursuite notamment du déploiement du Très Haut débit, l'engagement des travaux de reconstruction du collège Alain et l'ouverture du collège des Fontanilles ; les investissements sur les voies vertes et la vélo route le long du canal du midi constituent également des axes de développement important de ce budget 2021.

En cohérence avec le financement de ces projets, la maîtrise des dépenses non contraintes doit se poursuivre. Ainsi, le budget traduira des priorités et de nouveaux efforts de gestion. Il nous appartient de faire les choix stratégiques permettant de garantir notre capacité à mettre en œuvre les politiques publiques que nous décidons en créant les conditions d'un équilibre durable de notre situation financière.

Pour présenter le budget primitif 2021, ce rapport détaillera les dépenses des missions et programmes qui constituent le support de présentation de notre budget, conformément au règlement budgétaire et financier adopté en 2017. Une deuxième partie présentera le budget plus globalement pour exposer les conditions de son équilibre.

Le rapport est organisé comme suit :

Les crédits du budget 2021 par mission.....	5
Mission A - Enfance Famille.....	5
Programme A1 - Petite Enfance.....	5
Programme A2 - Aide sociale à l'enfance	7
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A	10
Mission B - Action Sociale et Insertion	11
Programme B1 – Allocations RMI / RSA.....	11
Programme B2 - Insertion professionnelle	12
Programme B3 - Action Sociale	14
Programme B4 - Logement.....	15
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B	17
Mission C - Autonomie	18
Programme C1 - Personnes Agées	19
Programme C2 - Personnes Handicapées.....	23
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C.....	26
Mission D - Education	27
Programme D1 - Collèges.....	27
Programme D2 – Actions éducatives	31
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D	32
Mission E - Culture et Patrimoine	33
Programme E1 - Développement culturel	33
Programme E2 – Sites culturels.....	35
Programme E3 – Archives	37
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E	39
Mission F – Sport Jeunesse	40
Programme F1 – Sports et activités de pleine nature.....	40
Programme F2 – Jeunesse.....	43
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F	44
Mission G - Environnement et prévention des risques.....	45
Programme G1 – Eau	45
Programme G2 - Espaces Naturels	47
Programme G3 - Energies Renouvelables.....	48
Programme G4 - Sécurité civile	49
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G	50
Mission H - Aménagement et attractivité du territoire	51
Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental.....	51
Programme H2 – Accompagnement des territoires.....	52
Programme H3 – Coopération décentralisée	55
Programme H4 – Tourisme.....	55
Programme H5 – Agriculture et Pêche.....	56

Programme H6 – Inondations	59
Programme H7 – Pandémie.....	60
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H.....	61
Mission I - Réseau routier et mobilité	62
Programme I1 – Routes.....	62
Programme I2 – Transports	66
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I	67
Mission K – Administration Générale	68
Programme K1 – Ressources humaines.....	68
Programme K2 – Budget et finances	76
Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunications	78
Programme K4 – Logistique et patrimoine	79
Mission L – Pilotage et coordination.....	82
Programme L1 - Pilotage stratégique.....	82
Programme L2 - Communication externe.....	83
Programme L3 – Budget participatif.....	83
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission L	84
L'équilibre du budget 2021.....	85
La section de fonctionnement 2021.....	85
Les recettes de fonctionnement	85
Les dépenses de fonctionnement	90
La section d'investissement 2021	92
Les recettes d'investissement	92
Les dépenses d'investissement	93
L'équilibre du budget.....	96
Conclusion.....	97
Annexe 1 – Section de fonctionnement (Crédits réels sans crédits non affectés).....	99
Annexe 2 – Section d'investissement (crédits réels sans RAT, Refinancement, Résultat, Réserves).....	100

Les crédits du budget 2021 par mission

Ainsi, les propositions présentées au titre du budget 2021 concernant les missions des solidarités s'élèvent en dépenses de fonctionnement à 295 241 941,56 €, soit une évolution de 3,05 % par rapport au budget 2020 s'élevant pour rappel à 286 487 347,09 €.

Mission A - Enfance Famille

Les propositions du budget 2021 de la mission Enfance-Famille s'élèvent à 47 316 927,34 € (en 2020, le budget s'élevait à 45 201 253,35 €) soit une évolution de + 4,68% et à 1 751 301,65 € en section d'investissement.

Programme A1 - Petite Enfance

Les compétences du Département dans le domaine de la protection maternelle et infantile sont prévues par le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et des Familles. Elles visent d'une part, la prévention primaire en direction des familles (santé, épanouissement), et d'autre part, les modes d'accueil individuels et collectifs pour les enfants de moins de six ans.

Ce programme s'inscrit dans une double logique de prévention : à l'égard des populations, que ce soit d'un point de vue de l'épanouissement ou d'un point de vue sanitaire, et à l'égard des territoires, dans un objectif de maintien de leur attractivité.

Dans le cadre du Schéma des Solidarités, le Conseil départemental a fixé plusieurs priorités sous l'axe stratégique « Affirmer la politique départementale de la PMI » :

- Renforcer l'action en prévention précoce
- Contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'accueil du jeune enfant
- Développer une politique de santé sexuelle pour les jeunes
- Accompagner la parentalité dans sa diversité
- Affirmer le rôle de la PMI dans la protection de l'enfance
- Accompagner à la socialisation petite enfance et handicap : ASOPEH

Le Département inscrit également ses missions de PMI dans le cadre du Schéma de Services aux Familles en animant des actions qui visent l'adaptation des modes d'accueil de la petite enfance aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire départemental.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 932 840 €.

Action A11 – Parentalité

En 2021 les crédits inscrits au titre de la parentalité s'élèvent à 228 500 € et se décomposent notamment comme suit (continuité 2020) :

- la participation du Département au coût d'animation du REAAP (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) supporté par la CAF (engagements contractuels jusqu'en 2022, à hauteur de 44 000 €)
- Les subventions versées aux porteurs de projet labellisés chaque année au titre du REAAP, et entrant dans les objectifs du cahier des charges annuel REAAP (thématiques prioritaires : actions collectives parents et parents/enfants autour du handicap, du numérique, sur les territoires déficitaires). En 2021, 41 actions ont été

déposées sur les deux fenêtres de dépôt (45 en 2020). Il est proposé la reconduction des crédits 2020, à hauteur de 62 250 € (autres subventions CAF/MSA à hauteur de 42 000 € en 2020, ainsi que le financement de prestations de services entrant dans le champ de la parentalité – LAEP, EVS).

A noter, la crise sanitaire qui a fortement perturbé la mise en œuvre des actions, dont certaines se sont prolongées sur 2021. Certaines structures ont décidé de ne pas représenter d'actions. La crise sanitaire a probablement eu un impact sur la dynamique de dépôt de ces demandes, de même que la première année de fonctionnement en deux temps, qu'il convient d'animer.

- Les subventions versées aux associations agréées pour la médiation familiale (IMA à Carcassonne et CIDFF à Narbonne) ainsi que pour les espaces rencontres (Kyatis à Carcassonne et CIDFF à Narbonne), outils de droit commun déterminants dans la prévention des dégradations des situations conjugales et familiales à hauteur de 20 000 €
- Les subventions versées aux associations conventionnées pour gérer les 2 Maisons de la famille de Narbonne (CIDFF) et Carcassonne (GDAAF) soit 10 000 €.
- Les subventions versées au titre du fonctionnement de la micro-crèche d'insertion ADDI. D'une capacité de 10 places, c'est un outil très mobilisé et pertinent sur le territoire. La micro-crèche a dû fermer pendant un mois et demi pendant le premier confinement. Les crédits mobilisés en 2020 sont proposés à la reconduction pour 2021, soit un montant de 28 250 € (budget annuel de l'ordre de 216 719 €).
- Concernant l'activité « Lecture en salle d'attente », il est proposé le renouvellement du marché prévu cette année dans des conditions similaires. En outre, L'annulation des consultations de pmi et l'absence d'utilisation des salles d'attente à cause de la Covid a conduit à l'arrêt temporaire de l'action expliquant la faible consommation du budget. Les crédits mobilisés en 2020 sont reconduits pour 2021, soit un montant de 60 000 €.

Action A12 – Santé

Les recettes de fonctionnement relatives à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) représentent un montant de 250 500 €. Elles sont liées à la prise en charge des consultations médicales par le régime général d'assurance maladie, par l'intermédiaire de la carte vitale.

Les dépenses de fonctionnement en matière de santé s'établissent à 629 640 € et sont quasiment stables par rapport au budget 2020, soit – 1,58 %.

Concernant la PMI pour un montant de 567 640 €, les dépenses sont réparties notamment comme suit :

- approvisionnement, achat et transport de médicaments PMI : 36 540 €
- honoraires médicaux et paramédicaux (échographies, radiographies ...) : 50 200 €
- approvisionnement en vaccins: 19 000 €
- Autres participations au dispositif de santé dans le cadre des missions PMI et plus particulièrement la participation versée au CAMSP et au CH de Castelnau-d'Oléron pour un budget de 420 000 €. Ce budget est en légère hausse pour assurer l'augmentation annuelle des frais de fonctionnement. Un CPOM avec l'ARS est en cours d'étude
- remboursements d'examens de laboratoires effectués en centre hospitalier au titre de l'activité PMI : 15 000 €
- Remboursement de frais engagés auprès des hôpitaux par les CPEF à hauteur de 12 000 € couvrant les frais de laboratoires hospitaliers.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent :

- Contrat de prestation de services pour la stérilisation des sets d'instruments pour un montant de 1300 €.
- L'annulation des titres sur exercices antérieurs pour un montant de 300 € dans le cadre de la réclamation de trop perçus.
- L'acquisition de tests de dépistages visuels et des troubles du langage nécessaires à la pratique du dépistage dans le cadre du bilan de 4 ans en école maternelle et lors des consultations pour un budget de 3 000 €
- Frais d'étalonnage des testeurs de CO, utilisés par les Sages-Femmes dans le cadre des suivis de grossesse, et gracieusement remis aux équipes par le réseau « Naître et Grandir en Languedoc Roussillon » pour un budget de 1 100 €.
- Autres frais divers pour un budget de 4 200 €
- les subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de 7 000 €. Le Département apporte son soutien pour des actions menées en partenariat avec les associations (Ligue contre le cancer, Lo Camin del Sol, etc).
- la poursuite du partenariat avec l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) pour un montant de 35 000 € pour des actions permettant de favoriser l'accès à l'information dans le domaine de la prévention santé et l'éducation à la santé.
- le financement de deux postes d'intervenants sociaux en police gendarmerie à hauteur de 20 000 € dans le cadre de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Action A13 - Modes d'accueil

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 74 700 € concernent :

- La formation obligatoire des Assistants Maternels et le financement des actions de santé : 72 700 €. Les prévisions tiennent compte de la tendance à la diminution du nombre d'assistant.e.s maternel.le.s, de la difficulté à programmer à l'avance le nombre annuel de sessions et du nombre croissant de projets de Maison d'Assistants Maternels portés par des personnes non titulaires de l'agrément.
Le budget couvre également la venue de professionnels pour animer des conférences lors du forum autour de la naissance et de la journée des livres pour grandir.
- Le remboursement des frais de garde en période de formation des Assistants Maternels : 2 000 €.

Programme A2 - Aide sociale à l'enfance

Les crédits s'élèvent à 46 384 087,34 € pour le fonctionnement et à 1 751 301,65 € en investissement.

Action A21- mesures de prévention

Les mesures de prévention concernent différentes actions auprès des familles et des enfants en difficultés sociales : service de prévention spécialisée, évaluation externalisée d'informations préoccupantes, aides ménagères, services de travailleuses en intervention sociale et familiale, actions éducatives en milieu ouvert, mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF).

Les dépenses s'établiront à 5 238 000 € pour 2021, représentant une évolution de 7,52 % au regard du budget 2020.

Les services de prévention spécialisée sont aujourd'hui tarifés et financés par le Département à hauteur de 586 141 €. Un appel à projet est en cours de réalisation afin d'ouvrir un service de Prévention spécialisée sur un nouveau quartier de Carcassonne (mise en œuvre prévisionnelle en fin d'année).

Les crédits dédiés aux services d'AEMO (Aude et départements extérieurs) sont proposés à la baisse, à 2 740 000 € (dont 100 000 € hors département), au vu du réalisé 2020.

Les services délégués d'informations préoccupantes (136 mesures à ce jour) sont proposés à 270 000 €.

Un appel à projet relatif à des interventions éducatives à domicile avec hébergement sera lancé courant 2021, et offrira, dès la fin de l'année si possible, un éventail de 100 mesures d'action éducative ou de placements à domicile. Son déploiement prévisionnel en octobre 2021 nécessitera un financement à hauteur de 360 000 €.

Les services audiois de TISF ont été tarifés et représentent des dépenses pour le département à hauteur de 1 014 278 € (soit une augmentation de 10,40 % malgré un nombre d'heures prévisionnelles CD en baisse de 200 heures – en lien avec l'augmentation significative de la valeur du point). Il convient de prévoir 6 000 € supplémentaires pour les services extérieurs au département.

Les autres postes de dépenses (aides ménagères, SNATED, ..) sont stables avec toutefois, une légère évolution du coût des mesures d'aide en économie sociale et familiale, soit des crédits arrêtés à 65 861 €.

Action A22 - Mesures de prises en charge physique

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à 581 000 € contre 783 000 € prévus au budget 2020, soit une baisse de 25,80 %.

En effet, les recettes en lien avec les participations de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés est en baisse étant donnée la situation actuelle de crise sanitaire qui engendre une baisse du nombre de mineurs confiés. Cette recette est estimée à 35 000 €.

Les autres recettes attendues concernent notamment les remboursements de frais de placement des départements extérieurs (531 000 €).

Les dépenses de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 41 128 107,34 € et sont en augmentation de 2 047 893,99 € (soit + 5,24 %) par rapport aux crédits 2020.

En 2020, hors dispositif SAE, géré par un budget annexe, il y a eu 82 créations de places dans l'Aude en établissements pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, réparties comme suit :

- 65 places de placement à domicile et
- 17 places d'hébergement.
- 1 prise en charge individualisée pour une situation très complexe nécessitant des moyens conséquents
- l'internalisation de 12 places de formation relevant du centre éducatif professionnel de St Papoul (ce projet s'inscrit dans la prévention des sorties sèches en lien avec le plan pauvreté)

Pour 2021, la mise en œuvre de ces dispositifs le sera en année pleine, soit un surcoût de près de 370 000 € inscrit au budget.

Pour 2021, le mouvement d'internalisation des places extérieures en établissements audiois se poursuit (5 places d'hébergement, une place de formation). Les coûts induits seront de l'ordre de 300 000 €.

Deux projets sont à l'étude pour 2021 :

- la création d'un dispositif d'urgence et de suite pour prendre en charge des femmes enceintes et des familles avec enfants de moins de trois ans (mise en œuvre prévisionnelle au 1^{er} novembre 2021 – budget correspondant de 50 000 € sur 2021)
- la création d'un Lieu de vie et d'accueil, d'une capacité de 6 à 10 places, est actuellement en cours d'instruction. Ce lieu permettra d'accueillir, essentiellement en week-end et vacances scolaires, des jeunes relevant d'ITEP/IME (mise en œuvre prévisionnelle en juillet 2021 - budget correspondant de l'ordre de 250 K€ sur 2021).

A ce jour, l'offre de services des LVA du Département est de 51 places, dont 31 pour les jeunes audiois. Le budget total proposé pour le financement des LVA est de 2 630 000 €.

Il est proposé de reconduire les financements 2020 concernant les frais de séjours en résidences habitat jeunes (30 places dédiées ASE dans l'Aude, ainsi que des places hors département).

Le nombre de tiers dignes de confiance connaît une augmentation sensible, ce qui impacte le budget correspondant (allocations versées aux tiers).

Certaines prestations complémentaires aux placements, comme les séjours vacances ou les séjours relais, connaissent une hausse sensible.

Les autres frais ASE restent globalement stables (380 000 €). Ils comprennent notamment les remboursements, à des départements extérieurs, de frais de placement, les frais d'actes et de contentieux, les remboursements à la CAF, les études et recherches.

En 2021, le budget global consacré aux mineurs non accompagnés (mise à l'abri et prise en charge des MNA sous gestion associative, remboursement aux départements extérieurs) reste stable. Il est ainsi estimé à 6 099 000 €. Il comprend le financement des 267 places dédiées (42 places de mise à l'abri, 225 places fléchées pour les MNA confiés).

La dotation globale pour la SAE (subvention d'équilibre) est proposée à **5 879 107,34 €**.

Un rapport spécifique au BP 2021 de la structure accueil enfance est présenté à cette session.

Action A23 - Participations et subventions

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de 17 980 € et concernent :

- L'adhésion ODAS pour un montant de 2 980 € inchangé par rapport à 2020.
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations dont les interventions se situent en totale complémentarité des missions départementales. Le montant est estimé à 15 000 €. Ces subventions sont versées à EFA11, l'ADEPAPE, mais aussi la poursuite de l'accueil social avec l'association Accueil Paysan Aude et PO avec la mise en place d'accueil physique des jeunes.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
A Enfance Famille	42 316 671,81	45 201 253,35	44 406 182,27	47 316 927,34
A1 Petite enfance	804 047,87	942 920,00	787 626,13	932 840,00
A11 Parentalité	216 241,48	228 500,00	177 770,15	228 500,00
A12 Santé	538 746,03	639 720,00	568 709,34	629 640,00
A13 Modes d'accueil	49 060,36	74 700,00	41 146,64	74 700,00
A2 Aide sociale à l'enfance	41 512 623,94	44 258 333,35	43 618 556,14	46 384 087,34
A21 Mesures de prévention	5 026 650,68	4 871 640,00	4 735 085,87	5 238 000,00
A22 Mesures de prises en charge physique	36 470 493,26	39 080 213,35	38 647 020,10	41 128 107,34
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	15 480,00	306 480,00	236 450,17	17 980,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	42 316 671,81	45 201 253,35	44 406 182,27	47 316 927,34

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
A Enfance Famille	382 598,00	1 229 633,01	10 000,00	1 751 301,65
A1 Petite enfance	382 598,00	22 497,00	10 000,00	0,00
A13 Modes d'accueil	382 598,00	22 497,00	10 000,00	0,00
A2 Aide sociale à l'enfance	0,00	1 207 136,01	0,00	1 751 301,65
A22 Mesures de prises en charge physique	0,00	1 207 136,01	0,00	1 751 301,65
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	382 598,00	1 229 633,01	10 000,00	1 751 301,65

Mission B - Action Sociale et Insertion

Le Code de l’Action Sociale et des Familles confie au service social départemental la mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Outre les crédits d'allocation RSA, la mission action sociale et insertion intègre les priorités du schéma des solidarités :

- Mener une politique d'insertion performante et inclusive,
- Accompagner les personnes en difficulté
- Engager des actions innovantes pour lever les freins à l'emploi (mobilité, numérique, mode de garde des enfants, lutte contre la pauvreté, maîtrise des savoirs de base),
- Développer l'offre d'emplois pour les personnes en situation d'insertion,
- Favoriser l'accès des publics prioritaires à une offre de logement de qualité, respectueuse des critères de développement durable et accessible au plus grand nombre.

Cette mission contribue également aux grands projets structurants portés par le Département :

- Consolider et dynamiser la politique jeunesse du Département,
- Piloter l'amélioration de l'accessibilité des services au public,
- Porter les politiques en faveur de la transition énergétique et écologique et de la préservation du climat
- Porter le développement des technologies de l'information et de la communication (infrastructures et usages) et prévenir la fracture numérique,

Enfin, les actions proposées dans le cadre de cette mission s'inscrivent dans les engagements contractualisés entre le Département et ses partenaires institutionnels : Etat, Collectivités locales, CAF, MSA, acteurs du monde économique.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi, signée avec le Préfet de l'Aude, prévoit 5 engagements s'inscrivant dans la mission action sociale et insertion, faisant l'objet de financements de l'Etat, qui viendront alimenter les recettes du Département.

Les crédits demandés pour cette mission s'élèvent à **122 587 494,22 €** en crédits de fonctionnement auxquels s'ajoutent **1 067 960,00 €** en crédits d'investissement.

Les crédits demandés en fonctionnement sont en augmentation de 3 813 730,30 €, soit + 3,21%. Ils prennent en compte l'augmentation de l'allocation de RSA ainsi que les actions à développer pour répondre aux projets et engagements de la collectivité dans le domaine du logement, de l'action sociale et de l'insertion.

Programme B1 – Allocations RMI / RSA

La demande de crédits d'allocation est établie à 105 340 770,00 €, en augmentation de 3,19 % par rapport à l'exercice précédent. Elle comprend les allocations versées, les frais de gestion des organismes payeurs et l'ensemble des opérations de régularisation.

Action B11- Allocations

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'établissent à 105 072 770 €.

L'accélération du chômage enregistrée depuis janvier 2017 s'est confirmée en 2018, et, malgré une baisse de 3,6% en 2019, le nombre de demandeurs d'emploi est reparti à la hausse en 2020. Ainsi, fin 2020, le Département de l'Aude enregistrait 38 860 demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C, soit + 3,2 % par rapport à décembre 2019.

Mise en place au 1er janvier 2016, la prime d'activité a connu une montée en charge très rapide dès sa première année et une progression constante depuis. En décembre 2020, l'Aude comptait 28 729 foyers bénéficiaires, parmi lesquels 3 441 sont également bénéficiaires du RSA. L'évolution de la PPA et du RSA est liée en fonction des ressources perçues par le foyer, les basculants de la PPA font progresser le RSA.

La réforme de l'assurance-chômage devrait partiellement entrer en vigueur le 1er juillet 2021 avec d'abord le nouveau mode de calcul de l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Le volet concernant l'ouverture des droits serait acté au 1er octobre 2021. Cette réforme devrait avoir une conséquence sur le nombre de bénéficiaires du RSA en 2021 car moins de demandeurs d'emploi ouvriront des droits et, pour certains allocataires, la durée du droit sera plus courte.

Compte tenu des éléments présentés précédemment, l'hypothèse de calcul du montant des allocations 2021 est basée sur l'exécution des crédits et la prévision de fin d'exercice 2020 ainsi que de l'inflation prévisionnelle 2021, + 0,9 % au 1^{er} avril et une augmentation de 4% du nombre de foyers bénéficiaires.

Action B12- Régularisations

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 871 000 € correspondent aux titres émis suite au transfert de créances des organismes payeurs. Compte tenu des règles de gestion comptable du RSA, seule une appréciation de l'antériorité permet d'évaluer ces recettes.

Les émissions de titres relatifs au RMI ont considérablement diminué depuis 2018 alors que celles relatives au RSA ne devraient pas significativement décroître puisque l'évolution du nombre de bénéficiaires implique au moins une stabilisation quasi mécanique.

Il s'agit également des émissions de titres relatifs à la sanction financière de la fraude, les amendes administratives. Le Département gère les dossiers dont l'indû, qualifié de fraude, est constitué de RSA seul.

Les dépenses de fonctionnement sont provisionnées, à hauteur de 266 000 €, pour les frais de gestion administrative, les annulations ou réductions de titres concernant les allocations RSA suite à un recours gracieux ouvrant droit à une remise de dette, à une erreur administrative de liquidation dans le service de la prestation ou à une décision d'une instance juridictionnelle.

Sont également prévus 2 000 € pour l'annulation ou la réduction de titres concernant les allocations RMI .

Programme B2 - Insertion professionnelle

La segmentation budgétaire de ce programme a été modifiée, pour tenir compte de la présentation des axes d'intervention du Programme Départemental d'Insertion 2021-2025, approuvé par l'Assemblée Départementale le 18 décembre 2020.

L'action B26 – Enjeu 1 PI : accompagnement au parcours des bénéficiaires du RSA, remplace l'action B21 (axe 1PDI- accueil orientation mobilisation).

L'action B27- Enjeu 2 du PDI : diversification de l'offre au parcours des bénéficiaires du RSA, intègre désormais les actions B22 (axe 3 PDI- acquisition de compétences), B23 (axe 3 PDI- Contrats Uniques d'Insertion), B24 (Axe 4 PDI- Accès à l'emploi), ainsi que les

actions B31 (axe 2 PDI- lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnelle) du programme B3 – Action sociale.

L'action B25- Fonds social Européen est maintenue.

Les propositions pour les crédits de fonctionnement de l'insertion professionnelle s'élèvent à 11 208 021,22 €. Les crédits d'investissement s'établissent à 30 000 €.

Action B25 - Fonds Social Européen

Les recettes FSE correspondent au remboursement des opérations de 2018 et 2019. Par conséquent, le montant est établi à 1 000 000 €.

Les dépenses d'un montant de 2 080 000 € sont relatives à la convention de Subvention Globale FSE signée pour la période 2014-2020, prorogée en 2021. Sont provisionnées les dépenses avancées aux opérateurs d'insertion, pour un montant de 1 970 000 €.

Les dépenses liées à l'externalisation de l'instruction de dossiers de la programmation 2021 et de contrôles de services d'opérations de 2018 et 2019, ainsi que les coûts de publicité des appels à projets 2021 sont budgétisées pour un montant de 110 000 €.

Pour la dernière année de programmation de cette convention, le montant de crédits demandés intègre les sous-consommations des années précédentes, afin d'atteindre un montant total de dépenses au plus proche du montant de la subvention accordée. De plus, la réserve de performance obtenue par le Département est également incluse dans le montant des crédits demandés

Action B26- Enjeu 1 PI Accompagnement au parcours des bénéficiaires du RSA (BRSA)

Les crédits intègrent l'ensemble des actions relatives à l'orientation et à l'accompagnement des personnes en parcours d'insertion soit 1 775 000€.

Dans le cadre de cette action, 120 000 € sont prévus pour le financement de prestations de diagnostics de la situation personnelle et professionnelle des personnes BRSA à leur entrée dans le dispositif. Cette action constitue la première étape du parcours d'insertion. Elle contribue à l'objectif de réduction des délais de signature du 1^{er} contrat d'engagement réciproque, fixé dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi.

Est également compris le financement de la référence de parcours, d'actions complémentaires pour l'accompagnement des personnes visant à la prise en compte des difficultés de santé et l'émersion d'un projet professionnel, pour un montant de 1 655 000 €.

Ces crédits intègrent la mise en œuvre de la garantie d'activité, fondée sur le renforcement des actions de mobilisation par la mise en activité, et sur le développement d'offres d'accompagnement à l'insertion plus coordonnées, avec un nombre restreint de personnes dans le portefeuille des accompagnants et un temps de coordination avec les partenaires plus important.

Action B27- Diversification de l'offre au parcours des bénéficiaires du RSA (BRSA)

Cette action réunit les crédits dédiés à l'offre d'insertion sociale et professionnelle inscrite dans le programme départemental d'insertion pour un montant de 7 353 021,22€.

Une enveloppe de 1 825 300 € est réservée pour les actions de mobilisation vers l'insertion et de valorisation des compétences, essentielles dans le déroulement d'un parcours d'accès à l'emploi de personnes qui en sont éloignées.

Par ailleurs, l'important soutien du Département contribue grandement à la diversité et à la qualité du dispositif d'insertion par l'activité économique, ainsi qu'au développement dans l'Aude de groupement d'employeurs d'insertion et de qualification. En 2021, 3 717 721,22 € sont consacrés à cette priorité.

D'autres actions sont financées, concourant également à la mise en situation de travail, pour un montant de 495 000 € : accès des bénéficiaires du RSA aux parcours emploi compétences et accompagnement dans l'emploi.

Sont également prévus 310 000 € pour les actions d'accompagnement vers l'emploi, concourant notamment à régler les freins à la mobilité et 755 000 € pour les actions de formation, d'accompagnement à la création d'activité, ainsi que les actions visant à favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi : constitution d'un réseau partenarial avec les employeurs à mobiliser dont la découverte de métiers pour les personnes en insertion ou leur recrutement, la mise en relation demandeurs d'emploi avec les employeurs, le développement d'outils numérique de médiation employeurs et demandeurs d'emploi.

Enfin, les crédits dédiés à la participation du Département à la politique de la ville sont également prévus dans cette action, pour un montant de 250 000 €.

Les crédits d'investissement, d'un montant de 30 000 €, permettront de soutenir le projet d'acquisition de locaux d'une association d'insertion.

Programme B3 - Action Sociale

La segmentation budgétaire de ce programme a été modifiée, pour tenir compte de la présentation des axes d'intervention du Programme Départemental d'Insertion 2021-2025, approuvé par l'Assemblée Départementale le 18 décembre 2020.

L'action B31- Axe 2 du PDI : Lever les freins, consolider l'insertion professionnelle a été répartie entre l'action B27, l'action B33- Aides financières aux personnes du présent programme et l'action B41- Aides aux personnes et accompagnement du programme B4- Logement.

Les crédits d'action sociale et d'insertion, dans un périmètre ainsi redéfini répondent aux priorités d'intervention en direction des personnes les plus en difficulté, pour éviter la dégradation de leur situation personnelle et financière. Ils s'élèvent à 2 261 542 €.

Des crédits d'investissement à hauteur de 61 250 € sont également prévus.

Action B33 - Aides financières aux personnes (hors FUL)

Le dispositif audiois d'aides financières a été optimisé avec la mise en œuvre en 2014, d'un règlement départemental des aides financières aux personnes en matière d'action sociale, d'insertion et d'aide sociale à l'enfance. L'utilisation d'un quotient familial permet de prioriser l'attribution des aides aux ménages aux ressources très modestes, sans exclure toutefois les personnes confrontées à des difficultés ponctuelles.

L'analyse de l'évolution des aides attribuées depuis 2015 fait apparaître que 75 % des dépenses du Fonds d'action sociale territorial (FAST) concernent l'aide alimentaire et les besoins de première nécessité. Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'accélération de l'aggravation de la situation des publics déjà en difficulté et d'augmentation du nombre de personnes en difficulté reçues dans les MDS.

Au regard des dépenses prévisionnelles, en nette augmentation en 2020, en raison de la crise COVID, il est proposé pour 2021 :

- 1 596 882 € pour les secours d'urgence, prenant en compte l'augmentation des dépenses 2020, la revalorisation de certaines aides de 1^{ère} nécessité, et la création d'un fonds de soutien exceptionnel aux collégiens et étudiants en difficulté ,
- 95 000 € dans le cadre du Fonds d'Aide à la Formation (FAF) dédié à l'insertion des personnes bénéficiaires du RSA

Par ailleurs, les crédits pour les actions de lutte contre le surendettement, désormais intégrées dans cette action, sont budgétisés pour un montant de 78 460 €.

Action B34 - Aides financières aux personnes (APRE)

L'aide personnalisée au retour à l'emploi est un fonds d'aide à la prise en charge des frais afférents à la mise en œuvre d'un projet d'insertion professionnelle, mobilisable pour les personnes bénéficiaires du RSA. En 2021, il est proposé 330 000 €

Action B35 - Subventions dans le domaine de l'action sociale

Cette action regroupe les subventions de fonctionnement accordées aux associations œuvrant auprès des personnes en difficultés dans des domaines divers tels que l'accès aux biens de première nécessité (les épiceries sociales), l'accès et le maintien dans un logement (association de défense des locataires), l'accompagnement à l'insertion.

Le budget 2020 s'élevait à 143 200 €. Il est proposé d'inscrire 161 200 € de crédits au BP 2021, afin de soutenir le réseau associatif dont la réactivité, la présence et la proximité auprès des plus démunis ont été essentiels lors du confinement en 2020.

En matière d'investissement, les aides accordées aux associations œuvrant auprès des personnes en difficultés pour améliorer leurs conditions d'accueil des publics et d'organisation de leurs interventions se portent à 61 250 €.

Programme B4 - Logement

Un total de 3 777 161 € est consacré à ce programme, en crédits de fonctionnement. Ces crédits s'ajoutent aux crédits d'investissement établis à 976 710 €.

Action B41 - Aides aux personnes – Accompagnement

Ces crédits sont destinés à soutenir l'accompagnement des publics pour l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation et notamment le PIG départemental de lutte contre la précarité énergétique et la création d'une ADIL de l'Aude.

Pour la mise en œuvre de ces actions, notamment dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, le Département pourra bénéficier de recettes qui viendront en atténuation de ses engagements financiers, avec la participation de l'Etat et de l'ANAH pour la mission de suivi et d'animation du PIG à hauteur de 322 700 €.

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1 988 661 € concernent notamment :

- La participation du Département au fonctionnement de l'ADIL 11 : 50 000 €
- Les actions d'accompagnement à l'accès dans un logement adapté : 342 400 €
- Le déploiement d'un service d'accueil, de diagnostic et d'orientation des personnes sans domicile fixe à Carcassonne et à Narbonne . Compte-tenu de la situation sanitaire et de la nécessité de soutenir les plus démunis dans le cadre d'un partenariat le plus étroit et le plus efficace possible, il est proposé d'inscrire au BP 2021 un montant de 114 000 €,
- La participation du Département au fonctionnement des aides d'accueil des gens du voyage : 75 000 €
- Les mesures d'accompagnement social personnalisé : 769 889 €
- Les mesures d'accompagnement judiciaire : 15 000 €
- La participation du Département aux actions d'accompagnement à l'amélioration du logement 75 000 €
- Les actions de lutte contre la précarité énergétique : SLIME (10 000 €) et PIG « Mon Coach Eco-Logis ». Le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de lutte contre la précarité énergétique « Mon Coach Eco-logis », lancé le 1er février 2018 et

piloté par le Département, vise les propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique. La convention initiale de 2018 prévoyait la rénovation de 750 logements durant les 36 mois du programme. Fin 2020, 1238 logements étaient concernés.

Depuis le 1er janvier 2021, trois Guichets Uniques de Rénovation Energétique (Guichets Rénov' Occitanie) ont pour mission d'effectuer un accueil de premier niveau des ménages désireux d'effectuer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement, sans distinction de revenus ni de travaux, et de les orienter vers les dispositifs adaptés à leur situation.

Le PIG « Mon Coach Eco-logis » est arrivé à échéance le 31 janvier 2021. En accord avec les signataires du programme (Etat, ANAH, Région, EPCI), une prolongation du dispositif a été actée fin 2020.

La prolongation du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de lutte contre la précarité énergétique « Mon Coach Eco-Logis » jusqu'au 31 décembre 2021 induira un coût de 537 372 € destinés à financer les opérateurs et Carcassonne agglomération dans leur mission de conseils, de diagnostics des logements, de suivi des travaux jusqu'à leur réalisation et de bilans.

Action B42 - Aides aux personnes – FUL

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 612 339 € concernant le FUL correspondent aux abondements des communes, de la CAF, de la MSA et des fournisseurs énergies.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 788 500 €. Ce budget correspond essentiellement à des subventions attribuées au titre du FUL (accès, maintien/dette ancien logement, flux).

L'année 2020 a fait apparaître une forte augmentation des aides au maintien et paiement des dette de loyer, avec toutefois une diminution du montant des dettes cumulées, ce qui tend à illustrer la coordination avec les bailleurs sociaux, qui orientent au plus tôt les locataires vers le dépôt d'une demande d'aide, dès lors qu'une dette de loyer se constitue. Le lien est également fait avec les interventions de la CCAPEX qui dans le cadre des préconisations aux locataires leur demande de prendre contact avec un travailleur social afin de constituer au plus tôt un dossier de demande d'aide financière.

Les demandes d'aides pour les factures impayées de flux se stabilisent en 2020, mais le montant moyen augmente légèrement, conséquence de la pandémie.

Les recettes d'investissement de 250 000 € correspondent aux remboursements par les particuliers des aides qui leur ont été accordées sous forme de prêt.

Les dépenses d'investissement correspondent aux aides accordées sous forme de prêt par le Département. Au vu des réalisations 2020, il est proposé d'inscrire le montant de 180 000 €.

Action B43 - Aides à la construction

Les crédits d'investissement à hauteur de 481 710 € accompagnent la politique départementale de soutien à la construction et à la réhabilitation de logements du parc social, enjeu essentiel dans l'Aude au regard des besoins des publics.

Action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers

Pour 2021, il est proposé d'inscrire 155 000 € en crédits de paiement d'investissement:

- 75 000 € au titre des travaux de rénovation thermique des logements relevant du programme départemental d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique Mon Coach Eco-Logis.
- 80 000 € au titre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et programmes d'intérêt général territorialisés auxquels participe le Département.

Action B45 – ANRU

Les opérations concernées par les dépenses d'investissement concernent le financement des opérations liées à l'ANRU Les Peupliers à Narbonne pour un montant de 160 000 €.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
B Action sociale et insertion	112 325 152,74	118 773 763,92	116 066 766,17	122 587 494,22
B1 Allocations RMI/RSA	97 061 304,53	102 082 205,51	101 072 016,38	105 340 770,00
B11 Allocations	96 789 324,66	101 814 205,51	100 840 467,45	105 072 770,00
B12 Régularisations	271 979,87	268 000,00	231 548,93	268 000,00
B2 Insertion professionnelle	7 851 810,75	8 263 110,00	7 880 228,33	11 208 021,22
B21 Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation	1 637 766,62	1 650 869,17	1 462 204,50	0,00
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	4 356 718,41	4 417 210,00	4 384 169,20	0,00
B23 Axe 3 PDI - Contrats uniques d'insertion	84 759,46	160 000,00	153 151,45	0,00
B24 Axe 4 PDI - Accès à l'emploi	302 264,00	324 000,00	245 468,00	0,00
B25 Fonds social européen	1 470 302,26	1 711 030,83	1 635 235,18	2 080 000,00
B26 Enjeu 1 PI - Accompagnement au parcours des BRSA		0,00		1 775 000,00
B27 Enjeu 2 PI - Diversification de l'offre au parcours des BRSA		0,00		7 353 021,22
B3 Action sociale	3 976 070,19	4 425 396,84	3 901 567,42	2 261 542,00
B31 Axe2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnelle	2 167 824,90	2 237 760,00	2 184 464,00	0,00
B32 Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)	0,00	0,00	0,00	0,00
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 382 796,40	1 686 436,84	1 332 526,90	1 770 342,00
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	311 948,89	358 000,00	261 710,52	330 000,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	113 500,00	143 200,00	122 866,00	161 200,00
B4 Logement	3 435 967,27	4 003 051,57	3 212 954,04	3 777 161,00
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 525 307,01	1 767 241,08	1 538 435,43	1 988 661,00
B42 Aides aux personnes - FUL	1 910 660,26	2 235 810,49	1 674 518,61	1 788 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	112 325 152,74	118 773 763,92	116 066 766,17	122 587 494,22

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
B Action sociale et insertion	1 141 149,81	1 566 550,00	1 044 790,95	1 067 960,00
B2 Insertion professionnelle	60 000,00	30 000,00	25 419,76	30 000,00
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	60 000,00	30 000,00	25 419,76	0,00
B27 Enjeu 2 PI Diversification de l'offre au parcours des BRSA	0,00	0,00	0,00	30 000,00
B3 Action sociale	0,00	96 000,00	34 750,00	61 250,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	0,00	96 000,00	34 750,00	61 250,00
B4 Logement	1 081 149,81	1 440 550,00	984 621,19	976 710,00
B42 Aides aux personnes - FUL	248 618,41	250 000,00	130 844,89	180 000,00
B43 Aides à la construction	260 931,54	364 900,00	278 370,38	481 710,00
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	83 135,00	206 650,00	98 119,00	155 000,00
B45 ANRU	488 464,86	619 000,00	477 286,92	160 000,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Ref., Résultat)	1 141 149,81	1 566 550,00	1 044 790,95	1 067 960,00

Mission C - Autonomie

Cette mission s'organise autour de deux programmes : personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Le dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) occupe une place prédominante sur le volet personnes âgées.

En effet, la politique publique en faveur des personnes âgées a pour objectif de prendre en charge les personnes âgées de 60 ans et plus lorsqu'elles sont socialement en difficulté et/ou en perte d'autonomie. Elle a connu une évolution quantitative et qualitative importante en raison notamment de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), progressivement mise en œuvre depuis le début de l'année 2016, à mesure de la parution de ses décrets d'application.

Cette politique ambitieuse qui nécessite un effort financier important de notre collectivité répond à plusieurs exigences et s'articule autour de quatre axes forts :

1. Favoriser l'autonomie et sécuriser les conditions de maintien à domicile afin de répondre à l'exigence de qualité de la prise en charge, comme cela est désormais inscrit dans la loi précitée.
2. Développer et coordonner les actions de prévention dans le cadre du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées adopté par la Conférence des financeurs que le Département préside et anime. La loi ASV prévoit un concours annuel de la CNSA pour le financement de ces actions.
3. Soutenir les proches aidants en développant notamment le « droit au répit » sur tout le territoire afin de prévenir l'épuisement des aidants.
4. Améliorer les conditions de vie en établissement des personnes âgées.

Dans le champ du handicap, deux orientations majeures guident la politique départementale :

1. Assurer un maintien à domicile des personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions en finançant des aides à la compensation du handicap via la Prestation de Compensation du handicap (PCH).
Par ailleurs, afin de permettre à tous les enfants et adultes handicapés de bénéficier d'un accompagnement adapté, le Gouvernement et les Départements travaillent ensemble pour améliorer la coordination des acteurs publics et privés impliqués. Il s'agit de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » (RAT), dans laquelle le Département de l'Aude s'est engagé dès 2016.
2. Améliorer les conditions de vie en établissement des personnes en situation de handicap et faire évoluer l'offre proposée pour répondre au plus près aux projets de vie et parcours des personnes en prenant en compte les besoins identifiés dans le cadre de la RAT.

Les propositions de crédits de fonctionnement formulées au BP 2021 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap intègrent à la fois le niveau des dépenses réalisées au cours des exercices budgétaires précédents, la prévision du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en fonction des dispositifs actuels et nouveaux, le financement de l'APA, l'impact de la loi ASV ainsi que les différents projets d'amélioration et de modernisation des conditions d'hébergement. En revanche, l'impact éventuel de la loi Grand Age et autonomie annoncée pour fin 2020 n'est pas intégré, faute de précision à ce jour.

Je porte à votre attention que le Département maintient son soutien pour la reconstruction des EHPAD de Trèbes et de St Hilaire sinistrés lors des inondations d'octobre 2018 à travers une subvention d'investissement dont il conviendra de préciser le montant dès que les plans

de financement seront établis. Cette aide sera financée sur l'autorisation de programme dédiée aux intempéries et relevant de la Direction d'appui aux collectivités.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent :

- En fonctionnement, à 125 337 520 € dont 63 612 880 € pour le volet personnes âgées et 61 724 640 € sur le volet handicap,
- En investissement, à 1 034 475,70 € dont 904 400,70 € pour le volet personnes âgées et 130 075 € pour le volet handicap.

Programme C1 - Personnes Agées

Ce programme représente un montant de 63,61 M€ en fonctionnement et de 0,9 M€ en investissement.

Action C11 - Action Aide Sociale

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 199 606,60 €.

Concernant les recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions, le montant le réalisé en 2020 est de 165 150,58 €. Pour le BP 2021, il est proposé des recettes à hauteur de 160 000 € compte tenu de la baisse du nombre de bénéficiaires qui commence à avoir un impact sur les recours, eu égard au travail minutieux réalisé pour la récupération des créances d'aide sociale par les services.

Dans le cadre des crédits spécifiques octroyés à la CFPPA pour ses actions de prévention et au regard du montant prévisionnel consommé en 2020, il convient de proposer d'inscrire au BP 2021, un montant de recettes de 821 840,60 €, représentant 70 % du montant prévisionnel notifié par la CNSA.

Au titre de la convention de partenariat 2020-2022 avec la CNSA pour la modernisation, structuration et professionnalisation des SAAD, une participation de la CNSA est prévue en 2021 à hauteur de 217 766 €. Ce montant est basé sur l'acompte de 50 % de la CNSA pour les actions prévues en 2021, le solde n'intervenant qu'à N+1 selon le bilan.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 143 585 €.

- Volet aide sociale à domicile : 389 458 €

L'action C11 comprend les dépenses relatives aux services ménagers, à la télé-sécurité et au portage de repas.

Après une baisse constante des dépenses dues à une réduction du nombre de bénéficiaires de 2016 à 2018, à l'application d'une grille d'analyse des besoins et dans une moindre mesure à l'obligation alimentaire demandée aux petits enfants, il est observé depuis 2019 une stabilisation du nombre de bénéficiaires.

La demande pour 2021 prend donc en compte une hausse des tarifs de 0,5 % pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) représentant 1 450 €, concernant les dépenses de services ménagers et elle reconduit à l'identique les autres dépenses. Au total, il est donc proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 389 458 €.

Un taux d'augmentation supérieur sera à prévoir en 2022 en lien avec la contractualisation avec les SAAD qui devrait être travaillée en 2021 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

- Volet actions de prévention : 1 754 127 €

Cette action finance :

- des dépenses entièrement compensées en recettes par la CNSA en ce qui concerne la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) à travers le versement de deux dotations (actions collectives de prévention pour les seniors et forfait autonomie à destination des résidences autonomie)
- des dépenses compensées à hauteur de 50 % pour les actions en faveur de l'accueil familial, de 80% pour les actions en faveur des aidants et de 60 % pour les autres actions, à travers une convention Département / CNSA 2020-2022.

Concernant la CFPPA, la projection des dépenses pour 2021 ne tiendra pas compte du montant des dépenses de l'année 2020 en raison de l'impact de la crise sanitaire qui a nécessité de financer des actions complémentaires, permises du fait de la levée du taux d'évolution de 1,2 %. En revanche, le montant des actions pour 2021 doit être plafonné au CA 2019 majoré de 10 %, soit 872 258 €.

S'agissant des dépenses liées à la convention de partenariat avec la CNSA section IV, la nouvelle convention 2020-2022 permet d'accompagner la modernisation dans le secteur de l'aide à domicile ainsi que dans la professionnalisation de ses acteurs et comprend des actions de soutien aux proches aidants. La convention prévoit des actions pour 702 625 € en 2021.

Il est nécessaire de préciser que les actions inscrites sur ce volet contribuent à la réalisation de l'objectif projet prioritaire de la direction autonomie « consolider la politique départementale de la prévention de la perte d'autonomie ».

Action C12 – Hébergement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 7 000 000 €. Les montants des recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions ont diminué en lien avec les dépenses et le nombre de bénéficiaires (762 droits ouverts en 2016 et 529 en 2020). Cette diminution se répercute plus fortement sur les recettes, les usagers les plus démunis ne pouvant pas être maintenus à domicile.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 12 915 550 € avec notamment :

Les frais d'hébergement en EHPAD ont diminué entre 2019 et 2020 de près de 12 % (12 782 456 € en 2019 et 11 245 179 456 € en 2020). Pour 2020, il est proposé de retenir un nombre de bénéficiaires stable et une augmentation des tarifs des EHPAD de 2% contre 0,5% en 2020 en inscrivant un montant de 12 830 550 €. L'augmentation des tarifs des EHPAD tient compte de la revalorisation salariale sur le secteur personnes âgées ainsi que les mesures nouvelles qui seront intégrées dans les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Ces crédits comprennent les crédits consacrés à l'aide sociale à l'hébergement en résidence autonomie, il est proposé une augmentation sur 2021 afin d'intégrer l'ouverture partielle de la résidence autonomie adossée à l'EHPAD de Limoux en année pleine, ouverte en 2020 avec 1 place à l'aide sociale pourvue en fin d'année, 2 places au total sont prévues en 2021. Le montant par logement habilité à l'aide sociale étant de 1 064.58 €/ mois, cela représente une augmentation de 25 550 €.

Le dispositif de l'hébergement en famille d'accueil pour les personnes âgées reste maîtrisé du fait du nombre de places limité.

Il s'agit toutefois d'une offre d'hébergement qui permet une alternative intéressante au domicile et à l'établissement que le Département va donc relancer en 2021 dans le cadre du

nouveau schéma départemental des solidarités. Il est donc proposé des crédits à hauteur de 80 000 € pour 2021.

A noter qu'un montant de 30 000 € est proposé pour les frais d'accompagnement et d'appui de négociation pour le déploiement d'un contrôle qualité des établissements et services autorisés.

Au total, il est proposé d'inscrire au budget 2021 un montant de 12 915 550 € pour couvrir les frais d'hébergement des personnes âgées.

Les dépenses inscrites contribuent à la réalisation de l'objectif prioritaire de la direction de l'autonomie «Adapter l'offre territoriale des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » à travers la signature de CPOM tripartites Département / ARS / EHPAD.

Action C13 – APA

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 18 007 876 €.

Le concours de la CNSA s'élève à 17,8 M€ et comprend 2 volets :

- 15 774 000 € au titre de la compensation
- 2 026 000 € au titre de la loi ASV

Ces concours correspondent à la notification provisoire versée par la CNSA au titre de l'APA pour l'année 2021, soit 90 % du montant prévisionnel notifié par la CNSA.

En outre, la proposition 2021 prend en compte pour l'APAD :

- La récupération des indus suite au contrôle d'effectivité des prestations en emploi direct qui sera fortement réduite du fait de la mise en œuvre des CESU préfinancés. Il est donc proposé un montant de 84 000 € pour 2021.
- Le remboursement des chèques sérénité non utilisés en 2020 pour un montant de 123 876 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 48 535 245 €.

Le dispositif APA qui représente près de 38,72 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la direction autonomie en 2021 occupe un rôle central à travers :

- Le règlement aux associations des factures d'heures d'aide humaine effectuées au domicile de la personne âgée et des repas
- Le financement de l'emploi direct d'une aide à domicile
- Le financement des aides techniques (télé-sécurité) et matériel à usage unique
- Le règlement aux établissements de la dotation « dépendance » prévue par le décret du 21 décembre 2016, pris en application de la loi ASV
- Le financement d'une aide au répit pour les proches aidants, dont le statut a été reconnu par la loi ASV.

➤ APA à domicile : 33 796 543 €

Les dépenses prévisionnelles d'APA à domicile continuent à progresser + 9,7 % par rapport à 2020. Elles témoignent de l'investissement du Département dans l'amélioration de la prise en charge de la dépendance et dans l'appui au maintien à domicile des personnes âgées. Ces augmentations sont essentiellement dues à une hausse du nombre de droits ouverts et des dispositifs mis en œuvre par la loi ASV (baisse de la participation des bénéficiaires, enveloppes dédiées à l'aide aux aidants) :

- 4 931 bénéficiaires au 31.12.17 soit + 271 par rapport à 2016
- 5 275 bénéficiaires au 31.12.18 soit + 344 par rapport à 2017
- 5 477 bénéficiaires au 31.12.19 soit + 202 par rapport à 2018
- 5 663 bénéficiaires au 31.05.20 soit + 186 par rapport à 2019

A noter que conformément au programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques de notre collectivité, une évaluation de l'APA à domicile a été réalisée en 2019/2020 et présentée à la session du conseil départemental du 22 octobre 2020. Elle souligne l'efficience de la politique menée.

Pour 2021, les crédits sollicités serviront :

- Au versement des aides aux prestataires ou bénéficiaires, pour un montant de 32 516 543 €,
- Aux chèques d'accompagnement personnalisé y compris leur affranchissement pour un montant de 1 165 000 €,,
- Au frais de télégestion du dispositif APA pour 115 000 €.

Il est à noter que les dépenses inscrites en faveur des services prestataires contribuent à la réalisation de l'objectif prioritaire de la direction de l'autonomie « engager des actions fortes pour améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées dans leurs différents lieux de vie (domicile, établissement) ».

➤ APA en établissement : 14 738 702 €

Le décret d'application de la loi ASV, relatif aux principes généraux de la tarification et au forfait global dépendance impacte le budget de l'APA en établissement. En effet, il introduit un nouveau calcul objectif d'un forfait global relatif à la dépendance fixé par un arrêté du Président du Conseil Départemental et versé aux établissements au titre de l'APA par acomptes mensuels. La projection 2020 confirme une stabilisation de ces dépenses. Aussi, la proposition budgétaire 2021 prend en considération une augmentation des tarifs à 2 % conformément à l'engagement des élus pour la période de convergence, soit + 288 951 €. Cette proposition 2021 table sur un nombre de bénéficiaires stable car le nombre de droits ouverts en 2020 n'a pas augmenté. Toutefois, un point de vigilance doit être soulevé ici : tous les bénéficiaires potentiels ne demandent pas l'APA ; or, compte tenu de la baisse de leurs ressources, les établissements pourraient se mobiliser pour accompagner davantage leurs résidents à solliciter l'APAE.

Action C14 - Aides à l'investissement - Maisons de retraite

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 904 400,70 €.

Les programmes concernés sont les suivants :

- Le paiement du solde des subventions accordées au CH de Castelnau-d'Oléron pour la construction réhabilitation de l'EHPAD pour un montant total de 606 400,70 €,
- Le soutien financier à la réalisation d'habitats collectifs pour un montant de 298 000 €.

Action C15 - Subvention dans le domaine des Personnes Agées

Pour 2021, en dépenses de fonctionnement, il est inscrit 18 500 € au titre des subventions allouées aux associations de personnes âgées.

Programme C2 - Personnes Handicapées

Ce programme représente un montant de 61,72 M€ en fonctionnement et 0,13 M€ en investissement.

Action C21 - PCH et ACTP

Les recettes prévisionnelles 2021 s'établissent à 4 570 000 € dont 4 350 000 € au titre de la dotation émanant de la CNSA.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 24 509 752 € et se répartissent comme suit :

PCH : 22 494 752 €

Pour l'année 2021, il convient de prendre en considération à bénéficiaires constants notamment :

- une revalorisation tarifaire des SAAD de + 0.5 %, soit 59 965 € pour un total de 12 052 965 € de dépenses annuelles en prestataire
- la revalorisation nationale des tarifs de l'aide humaine, soit 6 000 €
- La mise en place des CESU préfinancés au même titre que l'APA, soit 666 703 €, correspondant à la différence entre les droits ouverts et les dépenses 2020 (25 %) sur l'emploi direct.
- Une enveloppe au titre de la réponse accompagnée pour tous de 150 000 € a été reconduite.

ACTP : 2 000 000 €

En 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne diminue légèrement avec 17 bénéficiaires en moins correspondant à une baisse des dépenses de près de 175 000 €. Il est donc proposé de reporter une diminution des crédits de 150 000 € pour 2021 et de solliciter 2 000 000 €.

Action C22 – Hébergement

Le nombre de bénéficiaires évoluant peu, il est proposé un montant de recettes légèrement inférieur à celui de 2020, soit 3 201 500 €. A noter toutefois, les pratiques des associations tutélaires souhaitent généraliser les placements « épargne handicap » non soumis à reversements au titre des intérêts contrairement aux autres produits d'épargne.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 33 880 482 € et se répartissent notamment comme suit :

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes handicapées, il est proposé un montant de 26 455 179 €. Il est intégré :

- une hausse tarifaire de 2 %, soit 511 163 €,
- L'ouverture de 9 places au FAM St Vincent sur une année pleine : tarif 2020 224,43 €/ j + 2% = 228,92 €/ jour * 365 j * 9 places soit 752 002 €
- En lien avec les crédits délégués à l'ARS fin 2020 :
 - o La création d'une place de FAM soit 38 142 €
 - o La création de 5 places d'accueil temporaire en FAM soit 120 000 €

Pour l'ouverture de places des personnes accueillies en établissements pour personnes âgées, le montant proposé de 6 324 000 € tient compte de :

- Un nombre de bénéficiaires stable
- Hausse tarifaire de 2 %, soit 124 000 €

Concernant les prises en charge au titre de l'amendement CRETON, elles sont variables d'une année à l'autre. Un montant de 400 000 € est inscrit en 2021.

Concernant les personnes handicapées accueillies en résidence-autonomie, il est proposé de tenir compte d'une augmentation tarifaire de 1 %, soit un budget de 109 130 €.

Concernant les personnes handicapées accueillies en famille d'accueil, le montant inscrit pour 2021 prend en compte une augmentation du nombre de bénéficiaires (32 en 2016, 36 en 2017, 38 en 2018 et 2019), compte tenu de l'intérêt de ce mode d'accueil notamment pour des personnes handicapées qui sont restées à domicile toute leur vie mais qui ne peuvent y être maintenues du fait de l'entrée de leurs parents dans la dépendance.

En 2020, nous constatons une stabilisation du nombre de bénéficiaires (37), et des dépenses. Pour 2021, il est donc proposé d'intégrer une augmentation du prix moyen annuel de 2 000 € sur l'ensemble des bénéficiaires : 2 000 € X 37, soit un montant de 74 000 €.

Ces dépenses inscrites contribuent à la réalisation de l'objectif prioritaire de la direction de l'autonomie « Adapter l'offre territoriale des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » à travers la signature de CPOM avec les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Action C23 - Autres allocations pour personnes handicapées

Des recettes de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 1 500 €.

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'établissent à 2 935 765 € et concernent essentiellement :

- Les dépenses d'aide à domicile pour les personnes handicapées: 2 825 091 €
- Les dépenses de portage de repas en direction des personnes handicapées : 65 000 €,
- Des frais divers pour des dépenses concernant les personnes âgées et les personnes handicapées, comme les frais de formation des familles d'accueil ou les frais d'édition des cartes mobilité inclusion sollicitées auprès du service de l'APA ou de la MDPH. Il est proposé d'inscrire au BP 2021 un montant de 45 674 €, prenant en compte une augmentation des frais d'impression CMI liée à la réédition des anciennes cartes mobilité.

Action C24 - Participations MDPH

Pour 2021, les dotations émanant de la CNSA sont proposées légèrement supérieures, soit 522 192 €, suite à la notification de la CNSA des concours alloués.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 336 166 € :

- *Contribution initiale* : les crédits à destination du GIP/MDPH comprennent, outre la subvention de fonctionnement ci-dessus, la contribution initiale qui demeure inchangée, soit 96 166 € et qui correspond aux apports initiaux du Département au titre de missions antérieures à la création du GIP et qui ont été reprises par la MDPH (ex : dotation CIDH)
- *Fonds Départemental de Compensation (FDC)* : il est prévu de maintenir la participation de 40 000 € du Département à ce fonds géré par la MDPH et qui vient atténuer les restes à charge des usagers lors de la mise en place de leur plan d'aide (aides techniques, aménagements de logement, de véhicule....).
- *Compensation RH* : il est prévu la bascule de la gestion des ressources humaines sur le plan financier du Département vers la MDPH, estimée à 200 000 €.

Action C25 - Subventions dans le domaine du Handicap

Est inscrit, pour 2021, un montant de 62 475 € des subventions allouées aux associations de personnes handicapées.

Action C26 - Aides à l'investissement - Etablissements pour Personnes en situation de Handicap

Les crédits de paiement en investissement représentent un montant de 130 075 €.

Les programmes concernés sont les suivants :

- Le dernier versement d'un montant de 41 040 € pour la réhabilitation du foyer d'hébergement Paule Montalt de l'ANSEI qui n'a pu être réalisé en 2020, la crise Covid-19 ayant causé un retard dans l'avancée des travaux,
- Le dernier versement d'un montant de 89 035 € pour la reconstruction du FAM St Vincent.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
C Autonomie	118 012 512,32	122 512 329,82	120 709 393,19	125 337 520,00
C1 Personnes âgées	58 668 418,45	60 354 811,26	58 794 536,67	63 612 880,00
C11 Aide sociale	1 420 947,70	1 245 476,53	1 199 233,13	2 143 585,00
C12 Hébergement	13 728 956,83	12 197 924,73	11 288 961,79	12 915 550,00
C13 APA	43 507 518,92	45 432 240,00	45 412 214,87	48 535 245,00
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	10 995,00	1 479 170,00	894 126,88	18 500,00
C2 Personnes handicapées	59 344 093,87	62 157 518,56	61 914 856,52	61 724 640,00
C21 PCH et ACTP	23 718 018,57	24 917 940,93	24 815 892,49	24 509 752,00
C22 Hébergement	32 820 176,20	33 994 703,78	33 969 715,91	33 880 482,00
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	2 623 333,91	2 702 158,85	2 586 533,93	2 935 765,00
C24 MDPH	136 165,19	136 166,00	136 165,19	336 166,00
C25 Subventions dans le domaine du handicap	46 400,00	406 549,00	406 549,00	62 475,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	118 012 512,32	122 512 329,82	120 709 393,19	125 337 520,00

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
C Autonomie	733 088,00	1 190 816,70	8 808,60	1 034 475,70
C1 Personnes âgées	510 500,00	1 060 741,70	8 808,60	904 400,70
C11 Aide sociale	0,00	16 341,00	8 808,60	0,00
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	510 500,00	1 044 400,70	0,00	904 400,70
C2 Personnes handicapées	222 588,00	130 075,00	0,00	130 075,00
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en	222 588,00	130 075,00	0,00	130 075,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi, Résultat)	733 088,00	1 190 816,70	8 808,60	1 034 475,70

Mission D - Education

Le Département s'est vu confier par les lois de décentralisation de 1986 une compétence obligatoire en matière d'éducation pour la construction, l'aménagement, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges. La loi du 13 août 2004 a étendu ces compétences initiales et, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département est également chargé de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien des collèges.

Le Département de l'Aude comprend aujourd'hui 28 collèges.

Cette mission représente un budget de 7,9 M€ en fonctionnement et 12,93 M€ en investissement.

Programme D1 - Collèges

Ce programme regroupe les études avant travaux, les travaux (constructions neuves, extensions et restructurations, mise en accessibilité, maintenance corrective et préventive, travaux de sécurisation, travaux annuels de maintenance et d'amélioration), et les équipements (mobiliers, installations techniques) des collèges publics.

Le programme comprend en outre les diverses dotations attribuées aux collèges publics, aux Départements limitrophes dont les collèges accueillent des enfants audois et aux établissements d'enseignement privé.

Il représente un montant de près de 7,5 M€ en fonctionnement et 12,93 M€ en investissement.

Action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation

Par nature, cette action comprend des inscriptions de crédits en section d'investissement, cependant au regard des travaux engagés des crédits de fonctionnement sont prévus pour la souscription d'une assurance dommage ouvrage, ainsi qu'une garantie décennale dans le cadre de la reconstruction du collège Alain à Carcassonne, à hauteur de 145 000 €.

Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 1 393 591,24 € comprenant :

- au titre de la DSID, la dernière phase du collège les Fontanilles (540 591,24 €), la réhabilitation de la cuisine du Bastion (205 000 €), l'extension du collège Bieules (158 000 €) et la chaufferie bois d'Antoine Courrière (300 000 €) ;
- au titre du plan France Relance et dans le cadre de la DSIL, les travaux d'isolation des murs extérieurs du collège Gaston Bonheur (100 000 €) ;
- au titre du FEDER pour la construction de la chaufferie bois au collège Antoine Courrière (90 000 €).

Les dépenses d'investissement sont, elles, prévues pour un montant de 11 875 471,52 €. Cette enveloppe de crédits de paiement permettra notamment la réalisation des opérations suivantes :

Opérations spécifiques

- Reconstruction du collège les Fontanilles à Castelnau-d'Olmes : la phase 4, dernière tranche des travaux, s'est achevée en ce début d'année 2021. Une provision de 720 000 € est donc prévue pour le solde de l'opération.
- Reconstruction du collège Alain à Carcassonne pour 4 618 000 € : l'accord du permis de construire a été reçu dans l'été 2020. La phase 1 concerne le terrassement, les VRD, le gros œuvre et la construction de la cuisine centrale, ainsi que de la zone

technique (sous station chaufferie, garages, lingerie, local agent avec vestiaires et sanitaires) et de 4 logements de fonction. Cette 1ère phase se terminera en fin de premier semestre 2022. Comme pour le collège des Fontanilles à Castelnau-d'Oléron, les travaux seront réalisés en site occupé. Le chantier sera découpé en cinq phases sur 4 exercices de 2021 à 2024.

Autres opérations d'investissement notamment prévues :

- Construction de la chaufferie bois au collège Antoine Courrière à Cuxac-Cabardès (0,9 M€) : Les travaux démarreront en janvier 2021 pour une livraison à l'automne 2021.
- Construction d'un nouveau bâtiment au collège Jean Baptiste Bieules à Couiza (0,11 M€). Il a été décidé de remplacer le dernier préfabriqué (démoli en 2018) par la construction d'un bâtiment R+1 et d'un préau. Au rez-de-chaussée seront positionnées : la loge, la vie scolaire et la zone infirmerie (bureau, salle de soins et salles de repos). Le 1^{er} étage accueillera une salle de réunion avec des sanitaires et un coin cuisine. Ce nouveau bâtiment sera prolongé par un préau tout le long de la salle de permanence et de l'actuel préau. Le démarrage des travaux est prévu fin second semestre 2021.
- Réhabilitation de la cuisine du collège le Bastion à Carcassonne (0,85 M€). Le démarrage des travaux est prévu en juin 2021 (livraison prévue fin 2022).
- Réhabilitation du collège Victor Hugo à Narbonne (0,5 M€) : le chantier de réfection des installations de chauffage commencera fin du 1er semestre 2021, accompagné de mesures de rénovation thermique (menuiseries, brises soleil, doublage de murs et faux plafonds...)
- Pose de brise soleil et clôtures au collège Rosa Parks à Lézignan-Corbières (0,03 M€).
- Poursuite de la mise en accessibilité (0,61 M€) : les collèges concernés sont Antoine Courrière à Cuxac-Cabardès et le Bastion à Carcassonne.
- Travaux d'amélioration des installations de chauffage principalement sur le collège de Sigean (0,35 M€).
- Réfection des réseaux informatiques (0,1 M€).
- Désimperméabilisation et végétalisation des sols des cours des établissements (0,03 M€).
- Expérimentation de traitement des façades exposées au soleil pour limiter les périodes d'inconfort en cas de fortes chaleurs (0,04 M€).
- Travaux de sécurisation pour le renforcement de la protection de certains collèges exposés (0,25 M€).
- Poursuite des travaux d'isolation thermique par l'extérieur (0,28 M€).

Travaux annuels récurrents

Cela englobe tous les travaux se réalisant sur l'exercice, y compris les travaux imprévus et les travaux dans les logements de fonction.

Action D12 - Equipement

Pour cette action, les crédits de dépenses de fonctionnement sont de 521 000 € :

- 5 000 € : cette action concerne les équipements de sécurité obligatoires des agents techniques remplaçants dans les collèges. Elle est calculée sur la base de 10 volants et 20 contractuels par an soit 30 agents x 170 € par agent. Ces équipements sont renouvelés tous les 2 ans.
- 15 000 € : ce poste correspond à la mise à disposition de chaque collège de vacations de diététicienne pour participer à la qualité de l'alimentation servie aux enfants. L'action sera poursuivie en 2021, en lien avec l'objectif de produits locaux et de la mise en œuvre

de l'action « manger audois » ; 2 vacations de la diététicienne par an et par collège sont prévues ainsi qu'une réunion globale de l'ensemble des chefs cuisiniers.

➤ 395 000 € sont les crédits nécessaires pour recourir à des prestations de service extérieures par le biais d'entreprises d'insertion, pour des interventions ponctuelles en renfort ou remplacement dans les collèges, sur des fonctions d'agents polyvalents. Les absences liées au contexte COVID ont été pour une part non négligeable comblées par ces prestations.

➤ 106 000 € : Les crédits de paiement sollicités concernent essentiellement les achats de fournitures pour les agents des EMAT dans le cadre de leur activité en régie, et leur équipement en vêtements, EPI et matériel. Des achats de fournitures ou d'outillage peuvent être réalisés ponctuellement pour les collèges, dans le cadre de petits travaux réalisés par les agents chargés de la maintenance.

Les dépenses d'investissement sont, quant à elles, de 1 054 369,10 € et ainsi réparties :

- 577 101,10 € pour procéder au renouvellement d'équipements informatiques structurants des collèges (micro-ordinateurs, serveurs et autres périphériques).
- 477 268 € : Ces crédits sont destinés à l'acquisition de mobilier et d'installations techniques dans le cadre du programme d'accessibilité, de l'audit cuisine, de l'acquisition de bornes de recharge pour VL Electriques ou encore de travaux de maintenance dans tous les collèges, et principalement la restructuration de la cuisine du Bastion et la dernière tranche du collège des Fontanilles.

Action D13 - Entretien et réparations

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 079 200 €.

➤ 568 200 € sont destinées aux dépenses d'entretien courant que les collèges ne peuvent pas financer ou qui relèvent de la compétence du Département (réparations sur installations de sécurité, reprises ponctuelles d'étanchéité, réparations sur menuiseries, réparations hors contrat sur les matériels de cuisine et matériel de chauffage).

Elles couvrent également les travaux d'entretien des logements de fonction, les contrats P3 des installations de chauffage, les diagnostics amiante (DTA), les réparations de fuites sur réseaux, les gros travaux d'élagage.

➤ 511 000 € correspondent aux frais de maintenance et d'évolution de l'informatique des collèges délégué au syndicat mixte Cogitis. Ces charges sont en augmentation de 3,9 % pour un nombre de jours de production en augmentation également.

Action D14 – Dotations aux collèges publics et privés

Les collèges disposant d'un service de restauration doivent verser une contribution à la Collectivité au titre du Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) équivalent à 22,50 % des recettes versées par les familles. Les recettes de fonctionnement sont donc évaluées à 1 020 000 €.

L'hypothèse retenue est que la crise sanitaire n'impactera pas la restauration dans les collèges en 2021, contrairement à 2020 où la crise COVID a entraîné une fermeture totale ou partielle des cantines pendant 4 mois.

Les crédits de dépenses fonctionnement s'élèvent à 5 736 890 € et concernent :

➤ Les dotations aux collèges privés qui constituent une compétence obligatoire pour la Collectivité. Une convention triennale conclue avec l'enseignement catholique, qui a été

renouvelée en 2018, fixe en application des textes réglementaires, le montant des dotations à verser aux collèges privés sous contrat d'association au titre des forfaits externat pour les parts «matériel et personnels».

Le montant est donc de 1 260 000 €

➤La dotation de fonctionnement aux collèges publics s'élève à 3 478 890 €. Pour 2021, une augmentation de la dotation de 1 % est intégrée, ce en lien avec les augmentations de l'indice des prix à la consommation, régulières depuis 2016.

➤La dotation de fonctionnement est complétée, pour les collèges publics, par diverses dotations d'un montant global de 998 000 € qui concernent les domaines suivants :

- *Dotation spéciale haut débit :*

Les espaces numériques de travail (ENT) : les collèges audiois, qui sont tous raccordés au réseau régional R3LR, bénéficient d'une connexion internet Haut Débit Symétrique de 4 à 8 mégabits qui doit être portée de 12 à 20 MO selon les effectifs des établissements. Cette augmentation de débit est nécessaire en raison du développement des outils informatiques et de l'utilisation des espaces numériques de travail. Le besoin prévisionnel 2021 est de 190 000 €.

- *Participation versée aux départements limitrophes pour les élèves audiois :*

Le Département participe aux charges de fonctionnement et de personnel des collèges publics à recrutement interdépartemental lorsque le nombre d'élèves de l'Aude représente au moins 10 % de l'effectif du collège d'accueil.

Actuellement, trois établissements situés dans l'Hérault, les Pyrénées Orientales et l'Ariège, accueillent des élèves audiois.

Compte tenu du nombre d'élèves qui sont scolarisés hors département au cours de cette année scolaire, il est proposé d'inscrire un montant de 80 000 € identique à 2020 : nous ne connaîtrons les effectifs concernés qu'en fin d'année.

- *Dotation spéciale contact sms :*

Le dispositif «Contact Everyone», permet l'envoi par les collèges d'informations par SMS aux élèves et aux familles. Depuis 2015, ce dispositif a été intégré dans un marché global souscrit par la Collectivité auprès d'Orange.

Des abonnements 4G ont été nécessaires pendant la période COVID pour permettre l'enseignement à distance (20 000 € sur 2 mois par le dispositif business everywhere). Le besoin global est évalué à 120 000 €.

- *Espace numérique de travail - ENT Régional*

En 2019, un nouveau groupement de commandes a été constitué par la Région Occitanie pour mettre en place l'ENT. L'accord cadre relatif à l'ENT a été notifié à la société Kosmos. Le Département a signé une convention pour adhérer à ce groupement qui a permis de négocier les prix à hauteur de 1,20 € par élève au lieu de 4 € précédemment. Le montant prévu s'établit à 18 000 €.

- *Dotation EPS : utilisation des équipements sportifs, bus et matériel sportif : 550 000 €*

Les dotations pour l'éducation physique et sportive (EPS) concernent la prise en charge des transports en bus, la dotation pour l'acquisition de matériels sportifs et le remboursement de l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition par les collectivités territoriales. Seule la dotation pour matériel sportif est facultative, les apprentissages sportifs faisant partie des

compétences obligatoires dans les parcours éducatifs des élèves (savoir nager ...).

La crise COVID a entraîné une baisse des crédits utilisés sur cette ligne en 2020 (virés pour d'autres utilisations COVID) mais le retour à la normale à la rentrée entraînera des utilisations plus classiques pour cette année scolaire et même augmentées pour l'utilisation des extérieurs : stades, lacs... avec des conditions de transport modifiées.

- *Viabilisation exceptionnelle et référents handicap : 40 000 €*

Les surcouts de viabilisation sont obligatoires et destinés à financer des dépenses imprévues de fluides, de chauffage. Les dépenses COVID ayant grevé les budgets ALO, certains établissements risquent de se trouver dans l'impossibilité de faire des virements supplémentaires à partir du fonds de roulement. Ainsi, 25 000 € sont prévus pour 2021.

Par ailleurs, le code de l'Education prévoit le financement par le département des frais d'équipement et de fonctionnement liés aux référents pour les collégiens en situation de handicap : dépense prévue 15 000 €.

Programme D2 – Actions éducatives

Action D21 - Aides à l'enseignement

Cette action d'un montant de 408 000 € en crédits de fonctionnement uniquement regroupe plusieurs participations du Département en direction des collèges :

- Un montant prévisionnel total de 82 000 € concerne les participations aux dépenses pour la restauration scolaire versées à la ville de Port la Nouvelle (collège la Nadière) et à la Communauté de Communes Pyrénées Audoises (collège Antoine Pons de Chalabre).
Depuis 2019, une somme supplémentaire de 100 000 € est nécessaire pour la convention du collège Rosa Parks à Lézignan-Corbières avec la Région Occitanie correspondant à 4 ETP financés par celle-ci pour la restauration des élèves du collège.
- 62 000 € en lien avec le maintien au soutien éducatif :
 - Projets fédérateurs : 50 000 €
 - Lutte contre les discriminations : 10 000 €
 - Ciné justice : 2 000 €
- Cette action regroupe aussi les aides versées pour l'enseignement de l'occitan et à diverses associations à caractère départemental (comme l'ADREUC, Zo Pétaçon et la Fédération des Calendreta), les participations octroyées aux associations sportives des collèges pour les championnats sportifs. ainsi que subventions en faveur de la FAOL, Fédération Départementale des MJC et les Francas. Le montant demandé en 2021 est de 111 000 €.
- Une enveloppe de 25 000 € est prévue pour la faculté d'éducation (ex I.U.F.M.)
- Concernant l'opération collèges au cinéma, une somme de 28 000 € sera prévue pour les frais liés à ce dispositif (transports, billets).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
D Education	6 830 075,81	7 499 846,00	7 159 403,94	7 890 090,00
D1 Collèges	6 379 449,32	7 066 946,00	6 782 729,36	7 482 090,00
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	0,00	0,00	0,00	145 000,00
D12 Equipement	124 167,52	343 500,00	318 642,03	521 000,00
D13 Entretien et réparations	501 802,88	1 098 500,00	918 272,89	1 079 200,00
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 753 478,92	5 624 946,00	5 545 814,44	5 736 890,00
D2 Actions éducatives	450 626,49	432 900,00	376 674,58	408 000,00
D21 Aides à l'enseignement	450 626,49	432 900,00	376 674,58	408 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	6 830 075,81	7 499 846,00	7 159 403,94	7 890 090,00

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
D Education	9 368 297,80	10 365 772,06	8 784 470,49	12 929 840,62
D1 Collèges	9 368 297,80	10 365 772,06	8 784 470,49	12 929 840,62
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	8 433 514,50	8 855 749,26	7 536 148,05	11 875 471,52
D12 Equipement	934 783,30	1 510 022,80	1 248 322,44	1 054 369,10
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	9 368 297,80	10 365 772,06	8 784 470,49	12 929 840,62

Mission E - Culture et Patrimoine

Trois programmes constituent cette mission : le programme « Développement culturel » (E1), le programme « Sites culturels » (E2) et le programme « Archives » (E3). Cette mission représente 3,2 M€ en fonctionnement et 2,2 M€ en investissement.

Programme E1 - Développement culturel

Le programme « Développement culturel » comprend les trois actions suivantes : E11 Développement des collections, E12 Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques et E 13 Mise en valeur de l'offre culturelle.

Il représente un montant de 2,2 M€ en fonctionnement et 0,4 M€ en investissement.

Action E11 - Développement des collections

En fonctionnement, des recettes sont inscrites pour un montant de 800 € dont 500 € nécessaires à la prévision de la caution du média bus et 300 € correspondant à la rémunération du Département pour la cession des droits d'auteurs de René Nelli, en sa qualité d'ayants droit.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 36 000 €, sont prévues pour la réalisation d'abonnements à des périodiques généralistes ou spécialisés mis à disposition du réseau départemental de bibliothèques et médiathèques

Des dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 291 150 €.

Cette action vise à accroître les collections documents imprimés, sonores et numériques pour 206 750 €. Il est proposé d'accroître l'acquisition de textes en gros caractères ainsi que les acquisitions d'offre numérique et de livres-audio car la BDA fait face à une forte demande des bibliothécaires du réseau et donc de la population.

La politique culturelle requiert également des crédits d'investissement pour un montant de 84 400 €. Le programme de restauration et de valorisation de la collection Nelli concernent le traitement des objets en vue de leur transfert auprès des ayant droits. Des crédits sont également inscrits pour poursuivre le programme de restauration de la Maison des Mémoires.

Action E12 - Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques

Des crédits de fonctionnement pour un montant de 2 122 857 € sont proposés. Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions et les participations départementales attribuées aux associations, collectivités territoriales et groupements de collectivités au titre des différents dispositifs de la politique culturelle départementale (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, éducation populaire, livre et lecture, valorisation du patrimoine et promotion de l'occitan) :

Aides aux acteurs culturels :

Le montant des subventions de fonctionnement aux communes et structures communales (414 893 €) est stable.

Les crédits dévolus aux subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droits privés s'élèvent à 1 558 804 €.

Le budget regroupe aussi la participation aux organismes de regroupement à hauteur de 110 000 € tels que le GIP Cérès Franco (50 000 €) et le CIRDOC (20 000 €), ainsi que la nouvelle contribution au futur EPCC (40 000 €) qui sera créé en 2021 dans le cadre du projet de Centre Culturel de l'Abbaye de Lagrasse, comme le prévoit un autre rapport à cette même session.

Pour la Bibliothèque départementale, des crédits de fonctionnement sont demandés pour un montant de 15 740 €. La formation en direction des bibliothécaires (bénévoles et salariés) et des autres acteurs de la lecture publique est une action indispensable pour les professionnaliser et ainsi permettre une meilleure offre et accompagnement, une médiation efficace et efficiente auprès du grand public. Le service de formation BDA participe depuis 2018/2019 à la transition démocratique en co-construisant son programme avec les bibliothèques du réseau.

Fonctionnement et équipement culturel :

Un montant de 23 420 € est inscrit afin de prendre en charge les contrats de cession de spectacles et l'organisation des manifestations départementales (Temps de cirque, Scènes d'enfance et la Bodéga Poétique).

En investissement, les dépenses s'élèvent à 57 000 € et correspondent à l'achat de matériel destiné au parc scénique départemental pour 10 000 €. Cela fait suite à l'évolution des normes dans le cadre de la loi de transition énergétique. De plus, est prévu le premier acompte de la subvention d'un montant de 39 000 € pour les travaux de réhabilitation du Musée GIP Cérès Franco. Enfin, 8 000 € sont nécessaires à la Bibliothèque départementale pour l'acquisition de mobilier spécifique mis à disposition des bibliothèques du réseau, ainsi que de matériels numériques liés à l'évolution des pratiques en matière de lecture publique.

Action E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle

Des recettes de fonctionnement à hauteur de 24 000 € sont prévues. Il s'agit des 4 000 € de la subvention Première Page et des 20 000 € de subvention acquis par la signature du contrat départemental de lecture itinérance (CDLI).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 47 400 € et diminuent de près de 23 000 €.

Cette baisse s'explique par la non reconduction des crédits relatifs à la mission d'audit et de conseil juridique dans le cadre de la labellisation en Centre culturel de rencontre.

Le budget correspond à des subventions Première Page et CDLI. 40 000 € sont prévus pour s'adapter aux projets 2021 liés aux subventions Première Page et CDLI. La BDA projette d'utiliser notamment 8 000 € pour des frais d'étude afin d'accompagner le renouvellement du Schéma de lecture publique (suite au projet de service), et d'engager des fonds supplémentaires pour le projet Première page 2021. Le budget pour les travaux d'impression baisse de 2 000 € suite au soutien du service d'impression départemental.

S'ajoutent en second lieu les coûts de prestation artistique (achat de spectacles, honoraires de conférenciers) dans le cadre du projet de développement des sites pour un montant de 3 000 € (comme en 2020).

Enfin, les dépenses concernent la prise en charge des supports de communication des manifestations organisées sur les sites patrimoniaux du Département (abbaye de Lagrasse et Maison des Mémoires), et les redevances afférentes aux sites, d'un montant de 4 400 €.

En investissement, 50 000 € sont dévolus pour la mise en valeur de l'offre culturelle à l'abbaye de Lagrasse, concernant le projet de Centre Culturel de Rencontre.

Programme E2 – Sites culturels

Ce programme représente un montant de 0,88 M€ en fonctionnement et 1,63 M€ en investissement.

Action E21 – Aide à l’investissement

Des crédits de recettes d’investissement, à hauteur de 823 609,50 €, sont inscrits. Ils correspondent :

- A la poursuite de l’opération « travaux de restauration de la chapelle de l’abbé à l’abbaye de Lagrasse » pour 131 387 €, dont la maîtrise d’œuvre et les travaux s’élèvent au total à 276 860,04 € TTC. Elles se répartissent de la façon suivante :
 - 87 200 € arrêté d’attribution de la DRAC (40%)
 - 44 187 € sollicités auprès de la Région (25%).
- A la prévision de subventions à encaisser pour les premiers travaux d’investissements collectifs du chantier « signature architecturale et paysagère » concernant le panneau d’information commun de signalétique des monuments, mais aussi relatifs au chantier médiation culturelle qui sera réalisé en grande partie pour 388 588 €, répartis comme suit :
 - 100 000 € FNADT massif (arrêté en date du 15/05/2018),
 - 224 191 € Région Occitanie (arrêté en date du 15/12/2017),
 - 64 397 € de participations des propriétaires de site (60 097 € propriétaires secteur public et 4 300 € propriétaires secteur privé),
- Aux travaux sur le transept nord de l’église entrepris dans le cadre de la mission « fondation du patrimoine » pour 253 634,50 € décomposés en :
 - 100 000 € fondation du patrimoine (montant sera précisé mi-septembre)
 - 100 000 € DRAC Occitanie
 - 53 634.50 €. Ces recettes correspondent aux participations des sites pôles, dans le cadre de la médiation Acte II, signature architecturale et paysagère, qui dans le contexte de crise sanitaire et de fermeture des sites, n’ont pas pu être appelées en 2020.
- 50 000 € sollicités auprès de l’Etat pour l’étude diagnostic et de programmation dans le cadre du projet de CCR.

Le budget de l’action est, en crédits d’investissement, de 1 630 568 €. Ces crédits de paiement se décomposent comme suit :

- 350 000 € au titre des subventions allouées aux sites pôles du Pays Cathare et aux dossiers de l’opération grand site de la Cité de Carcassonne selon notre règlement tourisme et patrimoine en vigueur.
- 15 000 € au titre du partenariat avec la fondation du patrimoine précisé dans le cadre d’une convention spécifique.
- 100 000 € au titre des investissements privés hors sites pôles.
- 230 000 € au titre des subventions allouées à l’association patrimoine mondial Unesco, afin de préparer la candidature il est nécessaire de prévoir une campagne de relevés architecturaux des sites concernés ainsi qu’une modélisation 3D du bien.
- 571 000 € en maîtrise d’ouvrage du Département dont :

- 375 000 € pour poursuivre les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse et notamment:
 - 169 103 € Premiers travaux concernant le transept nord en lien avec la mission loto du patrimoine.
 - 65 000 € Etude diagnostic et de programmation dans le cadre du projet de CCR
 - 140 817 € pour la suite des travaux engagés (marchés en cours)
 - 196 000 € Dans le cadre des chantiers collectifs de l'Acte II : poursuivre ou terminer les marchés en cours, procéder aux corrections, évolutions et à la maintenance des applications guide de voyage et jeu du Pays Cathare, évaluation des applis, marketing digital, réseau internet. Poursuivre les actions de promotions liées aux applications numériques
 - ✓ 60 000 € Marché Small Bang
 - ✓ 46 000 € Marché ICOW
 - ✓ 30 000 € Marché marketing Dissidents
 - ✓ 50 000 € Poursuite des actions de communication en lien avec le marché Marketing Les Dissidents.
 - ✓ 10 000 € Campagne de photographie
- 20 000 € Engager les premières études du chantier collectif « boutiques »
- 344 568 € correspondant à des subventions destinées aux communes et EPCI, pour les aider à financer les équipements culturels qu'ils réalisent sur leur territoire. Le montant de ces crédits est en baisse de 44% par rapport à 2020 car ces dépenses concernent les exercices antérieurs à 2020 ; à partir de 2020, ces subventions sont imputées sur l'action H22 « aides aux équipements publics communaux ».

Action E22 - Aide au fonctionnement

Des recettes de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 242 113,17 €, à savoir :

- 177 113,17 € correspondant aux recettes des droits d'entrée de l'abbaye de Lagrasse et des bénéfices de la boutique,
- 65 000 € pour le versement du solde de la subvention accordée pour l'élaboration du plan de gestion de la candidature au patrimoine mondial par la DRAC Occitanie.

Les crédits d'aide au fonctionnement représentent 880 050 €. Ces crédits correspondent à la poursuite des différents chantiers entrepris autour de la démarche Acte II du Pays Cathare, de la candidature UNESCO « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » et de l'opération Grand Site – OGS de la cité de Carcassonne

Il s'agit notamment de :

- 58 000 € pour poursuivre l'ensemble des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage des bureaux d'études, retenus pour les marchés sur la signature architecturale et paysagère, la médiation pour l'Acte II Pays Cathare, et la déclinaison des chantiers individuels sur les 19 sites pôles répartis ainsi :
 - 28 000 € Marché évolution de la gouvernance
 - 10 000 € Marché signature architecturale
 - 20 000 € Campagne de formation pour les agents des sites pôles et la marque Pays Cathare.
- 480 000 € Poursuite de l'élaboration du dossier de candidature Unesco, suite à l'inscription du bien en série de « La Cité de Carcassonne et ses châteaux

sentinelles de montagne » sur la liste indicative de la France depuis avril 2017. En 2021, poursuite du marché de co-élaboration du plan de gestion de la candidature, et il est nécessaire de continuer à transférer à l'association « mission patrimoine mondial » le pilotage des actions mises en place et donc les budgets attachés.

- ✓ 212 000 € pour le marché plan de gestion et le suivi du dossier de candidature au patrimoine mondial par MCC Héritage
 - ✓ 218 000 € pour la cotisation et la participation au fonctionnement de l'association « mission patrimoine mondial » ;
 - ✓ 50 000 € pour les actions de communications sur la candidature au patrimoine mondial, enveloppe gérée par la direction de la communication
- 12 000 € pour le colloque St-Martin-le Vieil, convention CAML.
- 278 300 € pour l'accompagnement du Département sur la prise en charge du déficit de fonctionnement des sites pôles suite à leur engagement dans l'Acte II Pays Cathare ainsi qu'une participation à leur animation évènementielle. Le montant des crédits 2021 est maintenu, malgré l'avance de 50% déjà perçue en 2020, compte tenu de l'évolution incertaine de la pandémie.
- 49 000 € pour la participation statutaire à l'Opération Grand site (OGS)
- 2 000 € pour l'adhésion du Département à la fondation du patrimoine
- 750 € pour d'éventuels intérêts moratoires suscités par le retard dans la facturation des maîtres d'œuvre sur les marchés de travaux, et les frais bancaires de la régie de l'abbaye de Lagrasse.

Programme E3 – Archives

La direction des Archives départementales a pour mission de mettre à la disposition de tous, les documents et données qu'elle collecte et qu'elle conserve, d'en faciliter la diffusion et la réutilisation. Pour ce faire, elle accroît le patrimoine écrit du Département par la collecte d'archives publiques ou privées, par achat.

La Direction doit assurer la bonne conservation de ce patrimoine en mettant en place les moyens nécessaires (bâtiment, fournitures, restauration, prestations techniques spécialisées).

Enfin elle met en place les services et outils aux fins de communication, de valorisation des documents et données et de médiation auprès du public le plus large.

Ce programme représente un montant de 0,15 M€ en fonctionnement et 0,16 M€ en investissement.

Action E31 - Développement des collections

Le budget de fonctionnement est de 4 000 €. Cette somme est affectée, comme l'année dernière, aux abonnements aux revues d'histoire locale et nationale qui facilitent le travail des chercheurs et des érudits et contribuent à l'écriture de l'histoire.

Un budget de 15 000 € est, par ailleurs, réservé en section d'investissement. Chaque année, la Direction des Archives départementales accroît le patrimoine écrit départemental par l'acquisition de documents, d'ouvrages ou de fonds d'origine privée qui viennent compléter les archives publiques que les organismes publics sont tenus réglementairement de verser. Parmi les acquisitions réalisées en 2020, on citera tout particulièrement deux films argentiques « Les belles rivières de l'Aude, et Occitanie, de l'Aude à Carcassonne », une affiche « La Franqui plage chemins de fer du Midi » vers 1900, un carton publicitaire de la maison Sabatier, un manuscrit important du XVIII^e siècle attribué au curé de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse.

Action E32 – Traitement et conservation

Des crédits à hauteur de 111 000 € sont prévus en dépenses en section de fonctionnement. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- 40 000 € pour l'acquisition de matériel de conditionnement en matériaux neutres, protégeant les différents supports ou tout autre matériel contribuant à la conservation et à la sauvegarde des documents.
- 35 000 € pour la désinfection, la reliure et la restauration des documents et ouvrages en danger, mais également en préparation préalable aux opérations de numérisation (registres de notaires, d'état-civil, hospitaliers ; cartes, plans et affiches ; archives des institutions d'Ancien Régime, etc.). Ces opérations de traitement spécifique sont des points essentiels dans la mise en place d'une véritable chaîne de traitement de la collecte à la numérisation des documents aux fins de diffusion.
- 35 000 € pour des prestations archivistiques destinées à la réalisation de prestations liées à la vie des archives de leur identification, collecte en passant par leur classement à leur conservation (hors restauration) et exploitation ; des expertises pointues peuvent également être réalisées.
- 1 000 € pour les vêtements de travail et matériel de protection pour les agents exposés à la poussière et autres risques (gants, masques, etc.).

Des crédits d'investissement sont également demandés pour un montant de 81 388,98 €.

La gestion renforcée des espaces de stockage des archives s'accompagne d'une optimisation de l'utilisation des rayonnages déjà installés et des équipements à venir. En 2021 ce sera une phase complémentaire d'installation d'équipement, de rayonnages.

La programmation 2021 en matière de numérisation prévoit un budget de 71 388,98 € pour la numérisation des registres d'état-civil des années 1910 à 1930, les registres hypothécaires (complément de l'opération de numérisation 2020) afin d'abonder les mises en ligne sur internet déjà effectuées.

Action E33 – Médiation culturelle

Les recettes de la section de fonctionnement peuvent être évaluées, comme chaque année, à environ 5 000 € qui proviennent des ventes de publications et des frais de mise à disposition des informations par photocopie ou numérisation. La régie de recette des Archives départementales a été supprimée par arrêté du 04 mars 2021.

Les dépenses en fonctionnement, d'un montant de 32 500 €, se répartissent comme suit :

- des dépenses liées aux opérations d'ingénierie (22 000 €) : montage d'ateliers ou de formations, accompagnement au développement d'outils ou de services numériques, création d'outils à diffuser en itinérance, développement de tutoriels, élaboration de documentation, etc.
- 5 000 € pour financer des prestations culturelles,
- 5 500 € pour des prix ou dotations entre autres : prix CNRD, prix Poux, et des prix liés à des concours proposés en ligne.

En section d'investissement, le montant proposé en dépenses est de 62 400 €. Ces crédits sont destinés à d'équipement audiovisuel, caméra de prise de vues lors des conférences, équipement pour expositions itinérantes etc. Il se décompose avec l'acquisition de matériel audiovisuel (6 000 €), de scanner de numérisation et de captation photographique pour remplacer le matériel du laboratoire numérique afin d'être en phase avec les avancées technologiques et les logiciels utilisés, et pallier l'obsolescence du matériel actuel (35 000 €) et de matériel pédagogique (21 400 €).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
E Culture et patrimoine	2 768 631,77	3 643 893,50	3 180 330,32	3 233 807,00
E1 Développement culturel	2 160 673,09	2 431 693,50	2 269 702,88	2 206 257,00
E11 Développement des collections	40 884,58	52 793,00	50 334,79	36 000,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 052 228,23	2 308 770,50	2 186 516,85	2 122 857,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	67 560,28	70 130,00	32 851,24	47 400,00
E2 Sites culturels	488 701,21	1 064 700,00	810 161,58	880 050,00
E22 Aides au fonctionnement	488 701,21	1 064 700,00	810 161,58	880 050,00
E3 Archives	119 257,47	147 500,00	100 465,86	147 500,00
E31 Développement des collections	3 849,99	3 000,00	2 982,91	4 000,00
E32 Traitement et conservation	102 624,84	111 000,00	84 693,63	111 000,00
E33 Médiation culturelle	12 782,64	33 500,00	12 789,32	32 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 768 631,77	3 643 893,50	3 180 330,32	3 233 807,00

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
E Culture et patrimoine	2 198 957,14	2 253 750,00	1 419 235,16	2 187 506,98
E1 Développement culturel	218 795,44	318 650,00	222 566,35	398 150,00
E11 Développement des collections	210 114,54	300 650,00	211 576,80	291 150,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	8 680,90	18 000,00	10 989,55	57 000,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	0,00	0,00	0,00	50 000,00
E2 Sites culturels	1 886 300,47	1 783 000,00	1 086 340,30	1 630 568,00
E21 Aides à l'investissement	1 886 300,47	1 783 000,00	1 086 340,30	1 630 568,00
E3 Archives	93 861,23	152 100,00	110 328,51	158 788,98
E31 Développement des collections	3 349,31	15 000,00	5 364,45	15 000,00
E32 Traitement et conservation	0,00	80 000,00	53 698,06	81 388,98
E33 Médiation culturelle	90 511,92	57 100,00	51 266,00	62 400,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	2 198 957,14	2 253 750,00	1 419 235,16	2 187 506,98

Mission F – Sport Jeunesse

La mission Sport Jeunesse représente un budget de fonctionnement de 2,6 M€ et d'investissement de 6,4 M€, répartis entre deux programmes, Sports et activités de pleine nature (F1) et Jeunesse (F2).

Programme F1 – Sports et activités de pleine nature

Le budget du programme est de 1,7 M€ en fonctionnement et 6,4 M€ en investissement.

Action F11 - Soutien aux pratiques sportives

Le budget de fonctionnement de l'action est de 1 319 000 €.

Le Département souhaite développer la pratique sportive dans l'Aude en s'appuyant sur son rôle de cohésion sociale et d'épanouissement personnel et favoriser l'accès à des activités sportives de masse et de proximité.

Cette action prend en compte 3 domaines, le soutien financier aux acteurs du sport audiois, l'accompagnement matériel ou financier aux projets des cantons, et les objets promotionnels.

Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions départementales attribuées aux associations, collectivités territoriales et sociétés à vocation sportive, mais aussi le soutien financier de sportifs de haut niveau dans le cadre de leur parcours sportif.

La collectivité apporte son soutien :

- aux comités départementaux qui sont les acteurs principaux de l'essor d'une discipline sportive sur le territoire, et les garants du bon fonctionnement de la pratique sportive en fédérant les clubs,
- aux sportifs de haut niveau répondant à des critères définis et aux structures reconnues de haut niveau,
- aux clubs de sport d'équipe de niveau national qui affichent le dynamisme du territoire audiois et encouragent la pratique sportive, notamment auprès des jeunes,
- aux organisateurs de manifestation sportive de portée régionale, nationale et internationale, qui sont des acteurs de promotion et de développement économique et touristique pour le département de l'Aude.

Dans le cadre de dotation à la vie sportive et culturelle, les associations audioises peuvent bénéficier d'une aide financière ou matérielle pour l'aide à leur fonctionnement, à l'organisation d'une manifestation ou à la réalisation d'un projet en lien avec leur territoire.

De plus, le service met aussi en œuvre des actions bien spécifiques comme la cérémonie des «Champions de France et des bénévoles», l'opération «Donne des ailes à tes rêves», les trophées «Sport fair-play et citoyenneté», la réception des sportifs de haut niveau, mais également de nombreuses actions de promotion du sport sur les cantons.

En investissement, le budget est de 340 000 €.

Il correspond concernant à des subventions destinées à financer les équipements sportifs des communes et EPCI pour 100 000 €. Le montant de ces crédits baisse de 75 % par rapport à 2020 car ces dépenses concernent les exercices antérieurs à 2020 ; à partir de 2020, ces subventions sont imputées sur l'action H22 « aides aux équipements publics communaux ».

200 000 € de crédits de paiement en 2021 pour la construction d'un centre national de formation et d'entraînement par la Fédération Française de Rugby à XIII à Alzonne.

Enfin, le Département souhaite soutenir le développement du centre de formation de l'Union Sportive Carcassonnaise à hauteur de 40 000 €, pour l'amélioration de la préparation physique et du suivi post traumatique, ainsi que le développement de l'analyse vidéo.

Action F12 - Sport de pleine nature

Le budget de fonctionnement s'élève à 351 850 €.

Une partie du budget de fonctionnement s'élève à 81 000 €.

Ces dépenses de fonctionnement portent sur la mise en œuvre du programme départemental de plein air en matériel, en prestations de service pour les activités voile, équitation et ski, ou conventions partenariales. Les outils de communication sont intégrés à ce chapitre.

Près de 20 000 jeunes audiois, issus des milieux scolaires, associatifs, ou de structures liées au handicap, participent annuellement aux diverses activités de pleine nature proposées telles que : kayak, équitation, escalade, golf, orientation, spéléologie, ski, tir à l'arc, vélo tout terrain, voile. Véritable vitrine de découverte des sports de nature, cette mission vise à enrichir la culture sportive et favorise le développement harmonieux des jeunes audiois.

Le programme départemental de plein air s'est enrichi en 2018 d'une activité sportive : le ski alpin. Cette nouvelle discipline vise à faire découvrir aux jeunes audiois la seule station de ski alpin, située sur la commune de Camurac.

Le programme propose également des programmes multi-activités lors de journées d'intégration dans les collèges, des expérimentations avec l'unité de psychiatrie infanto juvénile de Narbonne ou encore des journées « découverte aventure » en direction des publics en situation de handicap moteur ou mental sur l'ensemble du territoire audiois.

A cet effet, une information sur les activités proposées est diffusée sur le site aude.fr en direction des écoles, collèges, lycées, associations sportives, socioculturelles ou en lien avec le handicap, ainsi qu'aux structures d'accueil de loisirs sans hébergement.

Un partenariat avec l'Union Nationale de Sport Scolaire (UNSS) permet la mise en œuvre de quatre actions phares du programme plein air :

1. raid vert, autour des sports terrestres de pleine nature,
2. raid bleu, autour des sports nautiques de pleine nature,
3. raid blanc, autour des sports de glisse et de montagne,
4. raid noir, autour des activités de spéléologie et orientation.

D'autres actions sont également conduites autour de journées multi activités comme :

- la fête du sport scolaire,
- les raids multisports organisés dans les circonscriptions de l'Education nationale,
- les journées sportives "avoir 14 ans en Europe".

Des éducateurs expérimentés assurent l'encadrement des jeunes, attirent leur attention sur les dangers liés à la pratique des sports de nature et les sensibilisent à la protection de l'environnement.

En fin de cycle, les scolaires se voient remettre un diplôme signé par la Présidente du Département. Tout au long de l'année, des articles de presse témoignent des actions du programme plein air mises en place notamment dans le milieu rural.

Lors des différentes manifestations, l'affichage du Département se traduit par des outils de communication (arches, oriflammes, panneaux horizontaux, tente et banderoles), ce matériel, très fréquemment utilisé, est renouvelé en partie chaque année.

L'autre partie du budget de fonctionnement s'élève à 270 750 € répartis comme suit :

- 145 750,00 € : ces crédits correspondent aux les subventions de fonctionnement du PDESI pour 2021 : mise en œuvre du règlement des aides accordées aux collectivités (90 500 €) et associations maîtres d'ouvrage (50 250 €) pour l'entretien et la promotion des sites et itinéraires inscrits. Ils intègrent pour 2021 l'augmentation (+ 10 000 €) liée à la modification du règlement d'aides PDESI effectuée en 2020 pour la prise en charge des parcours élargis créés au titre de l'Acte II Pays Cathare, ainsi qu'à l'ouverture envisagée au subventionnement des nouvelles formes d'information dématérialisée mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage en direction du public. Cela intègre également la Cotisation annuelle du Département auprès de l'ACIR (Agence de Coopération Interrégionale Réseau Chemins de Compostelle), gestionnaire du bien en série « chemins de Compostelle » inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco, dont fait partie le GR 78 inscrit au PDIPR en 2020. (5 000 €),
- 125 000,00 € : ces crédits correspondent aux participations aux comités d'itinéraires pour l'Eurovélo 8, la vélo route V80 (20 000 €), à l'adhésion à l'association des territoires cyclables (5 000 €), à l'entretien des voies vertes (90 000 €), à la subvention à l'association Atout Fruit pour le suivi du conservatoire fruitier le long de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (10 000 €).

En investissement, des recettes sont inscrites pour un montant de 2 180 000 €. Il s'agit de subventions (Europe, Etat, DSIL Plan de relance, Région, VNF, EPCI) relatives à :

- la réalisation de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (820 000 €),
- la vélo-route du Canal du Midi (1 360 000 €),

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 6 055 794 € et se répartissent notamment comme suit :

- 3 130 000 € permettront la réalisation de la première tranche de la vélo route du canal du Midi,
- 2 350 000 € concerteront la voie verte du canal du Midi à Montségur,
- 322 500 € pour le subventionnement des aménagements cyclables,
- 30 000 € permettront l'achat d'un véhicule pour les besoins de la mission PDESI/PDIPR.
- 25 000 € pour l'acquisition d'un nouveau véhicule affecté aux déplacements de terrain dans l'exercice de la mission sports de nature, maîtrise d'ouvrage des sentiers GR notamment.
- 125 294 € pour les subventions d'investissement PDESI dont 115 000 € versées aux collectivités (EPCI) et 10 294 € aux associations maîtres d'ouvrage pour l'aménagement et la signalétique des sites et itinéraires inscrits au PDESI,
- 70 000 € financeront les travaux sur les sentiers sous maîtrise d'ouvrage départementale (GR). Ce montant correspond au niveau actualisé à la hausse des dépenses d'entretien sur ces sentiers, à la suite de l'extension du GR 78 complété par sa partie ouest, de l'inscription d'ici fin 2020 du GR 77, mais aussi du nombre croissant d'interventions en réparation suite aux intempéries récurrentes.
- 3 000 € pour le service des sports avec l'acquisition de kayaks et de VTT, dans le cadre de la pratique de ces activités par les jeunes audois, au sein du programme plein air. Le renouvellement de ces équipements se fait partiellement chaque année.

Programme F2 – Jeunesse

Il s'élève en dépenses de fonctionnement à 0,91 M€.

Action F21 – Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs

Le budget de cette action, qui ne concerne que le fonctionnement, est de 518 560 €.

Les dépenses, pour un montant de 42 000 €, concernent l'attribution d'une aide de 50 € aux collégiens, par le biais de l'opération « Chèque Passerelle » pour la pratique d'activités sportives ou culturelles.

Ce dispositif favorise l'accès au sport et à la culture du plus grand nombre en priorisant les plus démunis. Il est attribué aux collégiens boursiers et aux apprentis inscrits dans un établissement public ou privé du département qui exercent une activité sportive ou culturelle.

Le Chèque Passerelle vise les objectifs suivants :

- favoriser le développement du sport et l'accès aux enseignements artistiques pour les jeunes audois,
- positionner la culture et le sport comme facteur de cohésion sociale, de développement et d'épanouissement,
- contribuer à l'amélioration du lien social.

Par ailleurs, et pour un montant de 434 060 €, le Département de l'Aude a toujours eu à cœur de développer chez les jeunes la conscience citoyenne.

Cette enveloppe est destinée :

- à financer l'opération « voyage au nom de la Mémoire » à hauteur de 37 500 €. Les « Ambassadeurs de la Mémoire », conçu dans le prolongement du Voyage au nom de la Mémoire, vise à développer des pratiques d'engagement et les moyens de toucher les jeunes qui aujourd'hui ne sont pas impliqués dans une telle démarche mémorielle.
- à mettre en place un projet sur la sensibilisation aux inondations et à l'environnement au travers d'un nouveau jeu pour un budget de 5 000 €.
- à financer le Conseil départemental des jeunes. L'assemblée départementale a décidé de développer et soutenir l'implication des jeunes (16-30 ans) par la création d'une instance favorisant la participation à la vie publique départementale. Cette instance est instituée avec un groupe de jeunes issus des différents territoires du département. Un budget de fonctionnement de 51 260 € a été réservé pour cette instance.
- à financer le fonctionnement et les actions de communication d'Acti-city pour un montant de 382 800 €.

Action F22 - Insertion des jeunes

Les recettes d'un montant de 20 000 € correspondent à l'abondement au Fonds d'Aide au Jeunes par la CAF et la MSA.

Les crédits d'intervention de 388 000 € auprès des jeunes, en dépenses de fonctionnement comportent :

- Les aides financières aux personnes du Fonds d'Aide au Jeunes pour un montant de 198 000 €.

- Les actions des Missions Locales contribuant à la politique départementale de soutien à l'insertion des jeunes en difficulté, en complément de la référence RSA (permanences d'accueil et d'écoute jeunes, prévention des addictions, appui aux parents, ...). Il es proposé d'inscrire en 2021 : 90 000 €.
- La participation au financement des emplois jeunes (emploi d'avenir) et la mise en place d'une action nouvelle d'accompagnement à l'autonomie des jeunes : 50 000 €.
- Enfin, il a été décidé d'engager cette année une action dédiée afin d'aider les jeunes de 16 à 26 ans à s'intégrer plus facilement dans la vie active, intégration devenue plus difficile en raison de la crise Covid-19. Le financement de missions de services civiques constitue un axe important de cette politique : 50 000 € sont réservés à cet effet.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
F Sport Jeunesse	2 187 794,93	3 065 960,00	2 761 062,23	2 577 310,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 470 365,08	2 195 147,00	2 095 162,37	1 670 750,00
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 228 819,49	1 780 397,00	1 741 786,58	1 319 000,00
F12 Sports de pleine nature	241 545,59	414 750,00	353 375,79	351 750,00
F2 Jeunesse	717 429,85	870 813,00	665 899,86	906 560,00
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	469 024,88	538 029,00	447 426,53	518 560,00
F22 Insertion des jeunes	248 404,97	332 784,00	218 473,33	388 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 187 794,93	3 065 960,00	2 761 062,23	2 577 310,00

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
F Sport Jeunesse	1 253 274,12	5 860 524,00	3 135 146,48	6 395 794,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 253 274,12	5 860 524,00	3 135 146,48	6 395 794,00
F11 Soutien aux pratiques sportives	341 460,00	694 730,00	374 934,00	340 000,00
F12 Sports de pleine nature	911 814,12	5 165 794,00	2 760 212,48	6 055 794,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	1 253 274,12	5 860 524,00	3 135 146,48	6 395 794,00

Mission G - Environnement et prévention des risques

La mission regroupe quatre programmes concernant la protection et la mise en valeur de l'environnement et un programme relatif à la sécurité civile. Le budget de la mission est de 20,2 M€ en fonctionnement et 6,98 M€ en investissement.

Programme G1 – Eau

Les crédits de ce programme sont de 1,17 M€ en fonctionnement et 5,16 M€ en investissement.

Action G11 – Etudes

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de 61 062 €, correspondent aux financements de la Région et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour le financement d'études stratégiques Eau, comprenant pour :

- ✓ 28 224 €, l'étude pour la création d'un ouvrage de franchissement piscicole sur le seuil de l'Orbieu sous la RD 106 (Ferrals des Corbières),
- ✓ 24 808 €, l'identification et la préservation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable – karst de l'Alaric,
- ✓ 8 030 €, le financement par Réseau 11 du schéma directeur du déficit de résorption AEP Aude.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43 000 €. Cette action concerne pour :

- 35 000 €, le financement des missions de suivi contractuel et d'audit des concessions hydrauliques des périmètres du Lauragais audois et de la Montagne Noire,
- 8 000 €, les opérations de communications nécessaires à l'accompagnement de la démarche départementale « Zéro Phyto ».

Action G12 - Programme AEP Assainissement

Jusqu'en 2018, les subventions d'eau et d'assainissement allouées aux communes et EPCI comprenaient l'aide du Département ainsi que la subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, cette dernière reversant sa part au Département au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Le montant proposé en recettes d'investissement, à savoir 350 000 €, représente le montant qui devrait être encaissé à ce titre au cours de l'exercice 2021.

Les crédits d'investissement d'un montant de 3 405 000 € correspondent aux aides destinées à financer les opérations d'eau et d'assainissement menées par les Etablissements publics de coopération intercommunale, ou les communes lorsqu'elles n'ont pas délégué la compétence à un EPCI.

En matière d'eau potable, les priorités départementales sont la protection de la ressource, l'équilibre quantitatif des milieux et la fiabilisation de la production, les économies d'eau, la mutualisation de la ressource et des équipements d'eau potable.

En matière d'assainissement, les priorités départementales sont la mise aux normes réglementaires, la gestion rationalisée des sous-produits de l'assainissement et notamment des boues, la gestion patrimoniale, la prise en compte des démarches qualité.

Au regard des nouvelles relations avec les agences de l'eau et notamment l'agence RMC, seule la part des subventions du Département est imputée sur le budget depuis 2020. Le montant de crédits demandé est inférieur de 17% à celui de 2020.

Action G13 – Programme de prévention des inondations

En fonctionnement, les dépenses de cette action s'élèvent à 496 000 € et concernent le financement des participations statutaires aux structures suivantes :

- Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR / 495 000 €),
- Syndicat Mixte de l'Agout (1 000 €).

Des recettes d'investissement sont prévues pour un montant de 130 000 €. Elles correspondent aux financements du FEDER, de la Région et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour les dépenses de communication inscrites dans la démarche « Zéro Phyto ».

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 732 492,86 €. Cette action concerne le financement par subventions des actions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

- 1 600 000 €, portées par les syndicats hydrauliques adhérents au SMMAR au titre des programmes PAPI, des Plans Pluriannuels de Gestion des Bassins Versants (PPGBV), et des actions d'économies d'eau inscrites au Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin de l'Aude incluant le versement de la part de capital de la dette du SMDA suite au retrait du Département de l'Aude (375 955,26 €),
- 132 492,86 € correspondant aux actions de Prévention des Inondations situées hors bassins versants de l'Aude et de la Berre (Agly et Hers Vif).

Action G14 – Hydrogéologie et qualité des eaux

Les crédits de fonctionnement d'un montant de 50 000 € sont destinés principalement aux réseaux de mesures associés à l'Observatoire Départemental de l'Eau (ODE), il s'agit de financer le suivi de la qualité hydro biologique et physico-chimique des cours d'eau (renouvellement de petits matériels, honoraires d'analyse d'eau), et le suivi quantitatif du niveau des masses d'eau souterraines.

Quant aux dépenses d'investissement, elles sont portées à hauteur de 23 340,18 €. Cette action concerne le financement de l'étude en maîtrise d'ouvrage départementale pour la préservation de la continuité écologique au droit du pont de FERRALS (9 840,18 €), qui n'a pu être achevée en 2020, et la modernisation et à l'équipement du réseau piézométrique départemental (13 500 €).

Action G15 – Assistance Technique Eau et Assainissement

Les dépenses et recettes relatives à la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont gérées par un budget annexe dont le détail est présenté dans un rapport spécifique. Cette action recouvre la participation du Département au budget annexe évaluée à 577 701 €.

Programme G2 - Espaces Naturels

Le budget du programme s'élève à 2,7 M€ en fonctionnement 0,94 M€ en investissement.

Action G21 – Pépinières

Les crédits demandés à hauteur de 28 000 € correspondent au fonctionnement courant des pépinières départementales : achat de graines, interventions d'entretien sur les pépinières, locations diverses, fluides, acquisition consommables,...

Quant aux dépenses d'investissement, d'un montant de 67 725 €, elles permettront la réalisation d'un abri à matériel sur la pépinière de Nébias, afin d'éviter la dégradation prématuée des engins disposés actuellement à l'extérieur par manque de place couverte.

Action G22 - Programme de protection des Espaces Naturels Sensibles

Des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 477 500 €, dont :

- 400 000 € correspondent à la participation des communes concernées par les opérations de démoustication.
- 75 000 € correspondent au revenu tiré des coupes de bois sur les propriétés départementales ENS et à la perception des redevances versées par les fermiers,
- 2 500 € des conventions de pâturages en forêts départementales signées avec des particuliers.

Les crédits de fonctionnement sont de 1 883 521 € et couvrent notamment les postes suivants :

- 945 279 € pour la participation à l'EID 2021.
- 90 117 € pour les frais de gestion concernant nos propriétés départementales et pour la communication.
- 208 540 € pour les subventions versées aux collectivités et associations en application de la Stratégie départementale pour la biodiversité
- 619 395,00 €, correspondent aux dotations statutaires des PNR
- 20 000 € pour le renouvellement de l'adhésion à l'association OPenIG qui participe à la Stratégie départementale pour la biodiversité des ENS.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 872 672 €.

Ces crédits se répartissent pour 191 672 €, € entre :

- la mise en œuvre des interventions des PNR et des gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral (160 372 €) (*l'aménagement du site des Auzils, le logement de garde et le refuge du littoral au domaine de Ste Lucie, la restauration des cheminements autour du gouffre de l'œil doux,...*),
- la réalisation d'une étude paysagère par VNF (6 300 €) sur la Rigole de la Plaine
- le lancement de la marque Canal du Midi (25 000 €).

Et pour 681 000 €, en stratégie Départementale :

Pour la Biodiversité :

- 220 000 € Subventions d'investissement ENS Biodiversité
- 80 000 € Participation 2020 à l'EID (part investissement)
- 15 000 € Acquisition parcelles ENS
- 45 000 € Etudes Propriétés départementales, ENS et écocompteurs.

Pour la gestion des propriétés départementales ENS :

- 250 000 € Travaux d'entretien et d'aménagement
- 30 000 € Travaux de réfection des bâtiments de l'ENS Bordegrande
- 41 000 € Signalétique des ENS

Action G23 - Conseil et éducation à l'environnement

Les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 762 380 € :

- 664 380 € au total pour la convention avec le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (CAUE) – réparti comme suit : 614 380 € conformément à la convention de versement de la taxe d'aménagement ; et 50 000 € concernant la subvention de fonctionnement, incluant la prise en charge d'un poste à temps complet d'architecte spécialisé en patrimoine, renforçant ainsi l'équipe du CAUE dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare.
- 98 000 € au total comprenant :
 - 22 380 € pour les subventions de fonctionnement au titre du règlement d'éducation à l'environnement et au développement durable : seuls les projets conformes aux axes stratégiques des politiques sectorielles conduites par le Département seront soutenus.
 - 8 000 € pour l'adhésion à AMORCE pour la compétence énergie; à CLER pour l'adhésion au réseau TEPOS et à ANEM dans le cadre de la cotisation 2021 à cette association.
 - 14 238 € correspondent à la mission d'animation de la charte qualité des eaux avec AQUA VALLEY.
 - 53 382 € concernent le programme CLI TITONOBEL, suite au conventionnement de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de Titanobel à Cuxac Cabardès.

Programme G3 - Energies Renouvelables

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 0,12 M€ en fonctionnement et à 0,09 M€ en investissement.

Action G31 - Soutien aux actions de performance énergétiques

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 123 000 € et correspondent à :

- 48 000 € pour le règlement d'intervention stratégie départementale partagée de développement des énergies renouvelables, les actions de développement durable et la participation aux assises ENR dans le cadre des rencontres TEPOS.
- 15 000 € dans le cadre de la convention 2021-2023 avec le SYADEN pour l'animation de la « mission chaleur renouvelable ADEME ».
- 60 000 € au titre du budget communication pour les ENR et la transition énergétique.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 92 000 € et concernent la création d'une plateforme de covoiturage internet et d'une application mobile, incluant un volet covoiturage solidaire avec relais locaux en cohérence avec la labellisation TEPCV en juillet 2015. La plateforme sera construite de façon collaborative, en associant, à la réflexion les partenaires

et les citoyens du territoire. La future plateforme tiendra compte de l'offre déjà existante, de la présence d'aires de covoiturage multimodales ou communales, et sera compatible avec l'offre de transports en commun. Elle aura vocation à devenir compatible à la future plateforme de covoiturage Régionale.

Programme G4 - Sécurité civile

Ce programme est composé de deux actions qui concernent principalement le financement obligatoire du SDIS et les subventions accordées par le Département dans le cadre de la convention de partenariat. Il s'élève à 16,2 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ en investissement.

Action G41 - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La contribution du Département au fonctionnement du SDIS s'élève à 15 043 986,54 €.

Les subventions destinées au fonctionnement de l'hélicoptère, à la gestion de la base de données DFCI (SYGNAL) et à la couverture des charges d'intérêts des emprunts contractés pour la réhabilitation des casernes s'établissent à un total de 1 058 000 € et celle du remboursement en capital à 729 636,29 € (investissement).

Action G42 - Autres actions de sécurité civile

La proposition de budget en dépenses de fonctionnement est établie à 138 075 €. Ces dépenses comprennent :

- 54 000 € pour la part fonctionnement de la cotisation annuelle 2021 à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.
- 84 075 € pour le programme de fonctionnement DFCI 2020 avec l'entretien des vigies, la maintenance cartographique...,

En section d'investissement, des recettes d'un montant de **34 976 €** correspondent au Cofinancement par l'Etat de certaines dépenses de fonctionnement (programme DFCI 2021 ; 25.400 €) et à la subvention FEADER pour le projet de réhabilitation du dispositif de coupures DFCI sur les Hautes Corbières (9.576 €).

En dépenses d'investissement, pour cette action, il est prévu 60 000 € dont 20 000 € correspondant à la part investissement de la cotisation annuelle 2021 à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne et 40 000 € pour les subventions d'équipements DFCI.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
G Environnement et prévention des risques	19 642 017,54	20 463 217,00	19 863 384,94	20 203 663,54
G1 Eau	1 211 564,12	1 233 231,00	1 019 966,59	1 166 701,00
G11 Etudes	196 292,70	111 500,00	75 377,52	43 000,00
G13 Programme de prévention des inondations	495 450,00	496 000,00	495 450,00	496 000,00
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	36 796,77	56 100,00	45 896,40	50 000,00
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	483 024,65	569 631,00	403 242,67	577 701,00
G2 Espaces naturels	2 514 414,75	2 776 147,00	2 559 510,24	2 673 901,00
G21 Pépinières	25 767,00	28 000,00	27 625,04	28 000,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 772 410,75	1 895 873,00	1 687 517,20	1 883 521,00
G23 Conseil et éducation à l'environnement	716 237,00	852 274,00	844 368,00	762 380,00
G3 Energies renouvelables	132 934,22	209 990,00	108 110,10	123 000,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	132 934,22	209 990,00	108 110,10	123 000,00
G4 Sécurité civile	15 783 104,45	16 243 849,00	16 175 798,01	16 240 061,54
G41 SDIS	15 676 818,79	16 104 345,00	16 047 343,61	16 101 986,54
G42 Autres actions de sécurité civile	106 285,66	139 504,00	128 454,40	138 075,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	19 642 017,54	20 463 217,00	19 863 384,94	20 203 663,54

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
G Environnement et prévention des risques	8 392 906,84	8 235 664,71	6 435 518,39	6 982 866,33
G1 Eau	6 602 321,42	6 513 176,02	5 021 074,93	5 160 833,04
G12 Programme AEP Assainissement	4 666 750,35	4 080 327,80	3 360 822,57	3 405 000,00
G13 Programme de prévention des inondations	1 875 573,18	2 409 508,04	1 657 102,36	1 732 492,86
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	59 997,89	23 340,18	3 150,00	23 340,18
G2 Espaces naturels	923 878,29	918 614,09	653 328,86	940 397,00
G21 Pépinières	44 878,00	45 000,00	27 008,26	67 725,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	879 000,29	873 614,09	626 320,60	872 672,00
G3 Energies renouvelables	0,00	30 000,00	27 240,00	92 000,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	0,00	30 000,00	27 240,00	92 000,00
G4 Sécurité civile	866 707,13	773 874,60	733 874,60	789 636,29
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	698 803,10	713 874,60	713 874,60	729 636,29
G42 Autres actions de sécurité civile	167 904,03	60 000,00	20 000,00	60 000,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	8 392 906,84	8 235 664,71	6 435 518,39	6 982 866,33

Mission H - Aménagement et attractivité du territoire

Le budget de la mission Aménagement et attractivité du territoire s'élève à 6,5 M€ en fonctionnement et 23,38 M€ en investissement.

Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental

Le montant du programme s'élève à 0,002 M€ en fonctionnement et à 4,57 M€ en investissement.

Action H11 – Numérique

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 900 € et concernent le Très Haut Débit avec le renouvellement annuel de l'adhésion du Département aux services de l'association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel AVICCA.

Les dépenses d'investissement de cette action s'élèvent à 1 821 633,25 €. Elles sont relatives au déploiement du réseau Très Haut Débit.

Le Département participe à l'effort d'investissement porté par le SYADEN pour l'aménagement numérique du territoire audois, à hauteur d'un montant global de 22 991 250 €. Initialement, l'échéancier de versement de notre participation s'étalait sur la période 2016-2020. Pour être en cohérence avec la réalité des dépenses engagées et éviter les à-coups budgétaires, l'échéancier a été rallongé jusqu'en 2022, permettant ainsi de lisser nos versements sur la durée résiduelle.

Action H12 – Port de Port la Nouvelle

Les dépenses d'investissement s'établissent à 2 269 158,40 €.

Par convention du 20/12/2011 signée entre notre collectivité, la Région Occitanie et la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, le Département de l'Aude s'est engagé à participer à hauteur de 30 M€ (15%) aux opérations d'investissement réalisées sur le port de Port-la-Nouvelle. Compte tenu des contraintes techniques et environnementales ayant impacté le calendrier initial des opérations, un premier avenant a été signé le 30/12/2016, pour acter un nouveau calendrier jusqu'en 2029, avec une participation annuelle du Département de 2 116 398 €.

Les fortes intempéries qui ont touché notre département en octobre 2018 ayant mobilisé d'importants moyens financiers, nous avons sollicité auprès de la Région un réaménagement de l'échéancier de paiement de notre participation jusqu'en 2030, avec des annuités de 2 269 158,40 € à compter de 2020. Cette modification a fait l'objet d'un avenant N°2 acté par la commission permanente du Département du 26 avril 2019. Le montant demandé est donc le même qu'en 2020.

Action H13 – Aéroport de Carcassonne

Des crédits d'investissement à hauteur de 281 878 € sont sollicités dans le cadre d'un nouveau partenariat. En effet, Le Département participe depuis l'origine du partenariat avec la Région et les deux agglomérations à hauteur de 10 % des opérations d'investissement et de développement de l'aéroport de Carcassonne, propriété de la Région Occitanie.

La délégation de service public étant arrivée à son terme en décembre 2019, c'est la Société publique locale aéroportuaire régionale (SPLAR) - composée de la Région et du syndicat mixte de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes- qui s'est vu confier par la Région, à compter du 01/01/2020 et pour une durée de 10 ans, un contrat de concession de service public pour l'exploitation, l'entretien et le développement de l'aéroport de Carcassonne. Sur cette

période, les investissements prévus sont chiffrés à hauteur de 28 M€, soit une participation du Département de 2,8 M€ lissée sur 10 ans. Le partenariat financier qui aboutira fera l'objet d'une convention.

Action H14 – LGV

Des crédits d'investissement sont demandés pour un montant de 200 000 € au titre de la nouvelle Ligne Grande Vitesse Montpellier-Perpignan-Méditerranée.

Programme H2 – Accompagnement des territoires

Les crédits du programme Accompagnement des territoires s'élèvent à 448 733 € en fonctionnement et 8 242 646,21 € en investissement.

Action H21 - Contrats territoriaux

Des crédits de fonctionnement à hauteur de 100 000 € sont inscrits. En effet, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des territoires, le Département souhaite pouvoir accompagner des projets innovants et/ou expérimentaux, pouvant sortir des cadres d'intervention classiques, mais répondant à la fois à des enjeux centraux pour la collectivité et à des enjeux structurants pour les territoires accompagnés : développement des énergies renouvelables, maintien ou développement de services à la population, équipements à usages mixtes ou mutualisés, projets s'inscrivant dans plusieurs politiques prioritaires du Département et les quatre transitions dans lesquelles il inscrit son action.

Pour faciliter l'émergence et la concrétisation de ces projets, je vous propose d'inscrire, comme en 2020, des crédits en fonctionnement qui pourront être mobilisés dans la phase d'études et d'amorçage du projet.

Des crédits de paiement de 666 066,21 € en section d'investissement sont prévus. Le Département envisage de proposer aux territoires qui le souhaitent des contrats « projets innovants et exemplaires du Département de l'Aude ». Ces projets doivent répondre à un enjeu fort constaté sur le territoire et s'inscrire dans une ou plusieurs transitions (solidaire, écologique, territoriale et démocratique) identifiées comme prioritaires par le Département. Parallèlement, il est proposé d'ouvrir la possibilité d'une contractualisation pluriannuelle pour accompagner certains projets structurants portés par une collectivité ou entrant dans le cadre du dispositif classique de l'aide aux communes.

Pour ces deux types de contrats, je vous propose d'inscrire des crédits de paiement d'un montant de 430 000 €.

Enfin, concernant les contrats d'agglomération, le crédit demandé de 236 066,21 € sera utilisé pour régler les subventions de 2017 et des années antérieures. En effet, la dernière génération de ces contrats s'est éteinte en 2017 et, à compter de 2018, les opérations subventionnées ont été intégrées dans les dispositifs classiques des aides aux communes et EPCI.

Action H22 – Aide aux équipements publics communaux

Les crédits d'investissement s'établissent à 6 670 780 € et se répartissent comme suit :

- bâtiments publics = 2 555 558 €
- équipements scolaires = 450 718 €
- coeurs de villages = 1 394 504 €
- voirie = 800 000 €
- équipements culturels = 580 000 €
- équipements sportifs = 240 000 €

- équipements touristiques = 140 000 €
- services de proximité = 75 000 €
- maisons de santé = 100 000 €
- projets structurants des territoires = 250 000 €
- établissements accueil jeunes enfants = 5 000 €
- prévention des risques majeurs = 30 000 €
- bois énergie = 50 000 €

Action H23 – Maintien d'activités en milieu rural

Les crédits de fonctionnement prévus pour le budget primitif sont de 148 733 €:

- Maisons des Services au Public (MSAP) = 105 733 €.

Le budget 2021 pour les Maisons de Service Au Public (MSAP) ou Maisons France Services (MFS) comprend notamment le financement à hauteur de 5 000 € pour les six structures portées par une association ou un EPCI qui ont conventionnées avec le Département (Bram, Capendu, Mouthoumet, Narbonne, Salles sur l'Hers et Les Ilhes Cabardès). La convention de financement pluriannuelle de ces structures signée pour les années 2020, 2021 et 2022 prévoit que cette subvention peut faire l'objet de financements complémentaires au cas par cas, en fonction de la nature des interventions et des actions menées sur le territoire d'intervention.

A cet égard ont été reconduits les financements complémentaires de 2020 pour l'année 2021 soit :

- 46 550 € pour la Maison France Services de Mouthoumet
- 14 183 € pour la Maison France Services Energies de la Piège
- 5 000 € pour la Maison France Services PIMMS du Narbonnais

- Opération gorges de Galamus = 23 000 €

Le Département de l'Aude participe chaque année au financement de l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, grâce à l'emploi d'agents saisonniers par la mairie de Cubières sur Cinoble.

La dernière convention, passée avec la commune et les autres financeurs pour la période 2015-2020, portait notre participation annuelle à 22 000 €. Pour la prochaine période qui s'ouvre en 2021, compte tenu de la hausse des dépenses, il nous est demandé une subvention de 23 000 € par an, soit une augmentation de la subvention de 4,5% par rapport à 2020.

- Agences postales = 20 000 €

Le Département apporte chaque année une subvention de fonctionnement aux communes de moins de 500 habitants possédant une agence postale. Le montant, calculé sur la base d'un SMIC, est fonction de la durée d'ouverture au public, déduction faite de la participation des services de la Poste. Le montant demandé est le même qu'en 2020.

En dépenses d'investissement, il est proposé d'inscrire 525 800 €.

Depuis la loi NOTRe, le Département ne dispose plus de la compétence « économie » mais il peut, lorsque l'initiative privée est défaillante, contribuer au financement d'opérations en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population rurale, à condition que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par des communes ou des EPCI à fiscalité propre. Ainsi 525 800 € sont inscrits pour le solde de la réalisation du Centre de Formation des Apprentis de Carcassonne porté par la Chambre Régionale de commerce et d'industrie.

Action H24 - Lutte contre la désertification médicale

L'exercice 2021 manque une avancée notable en matière de lutte contre la désertification médicale avec l'engagement d'une nouvelle politique ambitieuse approuvée par notre Assemblée en session de mars dernier.

En fonctionnement, le budget 2021, pour cette action est d'un montant de 120 000 €. Il comprend le dispositif d'aide aux internes en médecine générale (aide au logement et aide au transport) ainsi que le dispositif de bourse d'étude pour les étudiants en médecine générale de 3^{ème} cycle.

Pour l'investissement, au-delà de la nouvelle autorisation de programme de 1 M€, le budget s'établit à 280 000 € dont 30 000 € dédiés au dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes et spécialistes sur les zones en déficit en matière d'offre de soins ainsi que le dispositif d'aide à l'installation d'un cabinet secondaire et 250 000 € pour l'achat de cabines médicales destinées à être mises à disposition des EPCI du Département.

Action H25 – Agence Technique Départementale

En recettes de fonctionnement, le remboursement des dépenses de personnels et moyens techniques mis à disposition de l'ATD, après déduction de la somme de 90 000 € correspondant à une prise en charge gratuite par le Département, sont évaluées à 15 000 €. Cette estimation, en net repli par rapport aux précédents exercices, semble être liée à un choix de gestion de l'ATD en faveur de l'internalisation d'une partie des prestations exécutées par le Département, dans le cadre d'un recrutement en propre de la structure (chargé d'opérations eau et assainissement).

En dépenses de fonctionnement, la participation statutaire pour l'Agence Technique Départementale s'établit à 80 000 €.

Action H26 – Contractualisation solidaire

Dans le cadre du Schéma départemental des solidarités, le Département a initié une démarche de contractualisation sociale avec les intercommunalités qui vise à :

- accompagner les dynamiques territoriales
- adapter les politiques sociales départementales aux enjeux et spécificités locales
- valoriser l'action départementale ainsi que celle des territoires
- favoriser l'émergence de projets innovants.

Pour permettre aux EPCI de développer leurs plans d'actions dans ce cadre-là, le Département s'engage à apporter des aides à l'investissement. Il est proposé de réserver 1,1 M€ pour financer ce programme sur la durée du schéma des solidarités (5 ans) et d'allouer cette enveloppe à l'occasion des contrats à venir avec les intercommunalités compétentes en matière solidaire. Le niveau de financement par EPCI sera fonction du nombre d'habitants :

- 150 000 € maximum sur la durée du contrat pour les EPCI de plus de 80 000 habitants,
- 100 000 € maximum sur la durée du contrat pour les EPCI de 10 à 80 000 habitants,
- 75 000 € maximum sur la durée du contrat pour les EPCI de moins de 10 000 habitants.

Pour l'année 2021, deux contrats devraient être signés avant la fin du 1^{er} semestre et il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 100 000 €.

Programme H3 – Coopération décentralisée

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 314 500 € en fonctionnement.

La politique de coopération internationale permet de participer, dans une logique de développement solidaire durable, pleinement au projet départemental, à la construction d'une citoyenneté d'engagement, d'une société plus solidaire reposant sur un socle de valeurs interculturelles.

Action H31- Programmes de coopération décentralisée

Pour cette action, des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 125 000 €.

Les dépenses de fonctionnement de cette action s'élèvent à 314 500 €. Le Département développe des projets de coopération décentralisée en lien avec le Ministère des Affaires étrangères. Des actions sont notamment menées au Liban, au Burkina Faso et en Tunisie. Pour l'ensemble de ces interventions, portées par les partenaires internationaux du Département et par les acteurs audois de la solidarité internationale, les crédits de fonctionnement demandés sont de 282 000 €.

Il convient également de prévoir les crédits nécessaires pour les adhésions aux réseaux internationaux (CUF, Arc Latin, Occitanie Coopération , Solidarité Laïque) pour un montant de 13 500 € et pour les actions internationales du Département menées en lien avec ses partenaires sur le territoire audois pour un montant de 19 000 €.

Programme H4 – Tourisme

Il représente un montant de 2,60 M€ en fonctionnement et 0,69 M€ en investissement.

Action H41 – Animation et promotion de l'offre touristique

En fonctionnement, 2 413 300 € de crédits sont demandés et correspondent notamment à :

- 125 700 € au titre d'accompagnement des associations ou collectivités engagées dans des démarches de promotion de l'Aude, Pays Cathare et Marque Pays Cathare, par la création d'évènementiels de portée intercommunale ou départementale sur les thématiques touristiques, et de promotion des circuits de proximité.
- 2 287 600 € correspondant en majeure partie au versement de notre participation annuelle au fonctionnement général de l'agence de développement touristique de l'Aude (ADT) dans le cadre de la convention d'objectif. Conformément au code du tourisme, l'agence de développement touristique de l'Aude (ADT) met en œuvre la politique départementale en matière de promotion, communication et développement des activités touristiques sur le périmètre départemental. Au-delà, elle vend la destination « Aude, Pays Cathare » à l'étranger via des outils promotionnels divers (*salons notamment*) pour augmenter les flux de fréquentation :
 - 2 223 200 € ADT, subvention de fonctionnement 2021 prend en compte les dépenses exceptionnelles supplémentaires engendrées par la participation du Département aux tablées du Rheu
 - 33 000 € pour le recrutement d'un agent embauché par l'ADT à partir du mois de mars 2021

- 1 400 € Confédération Pyrénéenne du tourisme qui est intégrée cette année dans l'association de préfiguration de l'Agence des Pyrénées
- 30 000 € le Relais des Gites de l'Aude, au titre du programme d'actions 2021.

En investissement, 693 025,20 € sont prévus. Au titre des subventions attribuées aux communes et EPCI pour le financement des équipements structurants à vocation touristique, 374 110,20 € sont demandés.

Sont également demandés, 65 000 € pour l'aide apportée par le Département afin de soutenir la construction du centre de séjour et la transformation de la « maison Lamourelle » en résidence d'artistes et tiers lieu culturel engagée par les PEP 11.

Face à la crise sanitaire provoquée par la pandémie liée à la Covid 19, le secteur du tourisme est durement touché économiquement. La Région Occitanie via un fonds dédié « l'OCCAL » souhaite intervenir rapidement auprès des acteurs du secteur. Le Département versera une participation à ce fonds à hauteur de 253 915 €.

Action H42 - Marque « Pays Cathare »

La marque Pays Cathare connaît une nouvelle dynamique impulsée par une gouvernance resserrée et sur une étroite collaboration avec la direction de la communication de la Collectivité. L'association ADEM se charge de développer la commercialisation des produits en lien avec les marqués Pays Cathare. Le Département propriétaire de la marque participe au fonctionnement de cette association. Les actions financées tiennent compte des nouvelles orientations décidées.

Il convient de poursuivre les actions engagées.

Concernant les dépenses de fonctionnement, 189 871,20 € sont demandés et ventilés de la manière suivante :

- 35 871,20 € sont prévus pour les marchés en cours et en lien avec la nouvelle stratégie de la marque et les enjeux de traçabilité et de sécurisation.
- 100 000 € sont consacrés pour des actions de promotion et de la poursuite du déploiement d'un nouveau plan de communication multi media (affichages, presse, publicités sur les lieux de vente, réseaux sociaux etc. ...)
- 19 000 € sont demandés pour la communication publicitaire des manifestations Promaude et de la Fête du Cassoulet à Castelnau-dary.
- 35 000 € concerne la subvention de fonctionnement à l'Association de Développement de la Marque (ADEM).

Programme H5 – Agriculture et Pêche

Le budget du programme s'élève à 2 618 015,03 € en section de fonctionnement et à 5 836 502,28 € en section d'investissement.

Action H51 – Santé animale et prévention des calamités

Le montant des crédits de fonctionnement est de 1 554 063,03 € dont :

- 4 000 € de subventions au comité des pêches et pour les 2 prud'homies de Bages/PLN et Gruissan.

➤ 300 000 € sont programmés pour poursuivre :

- ✓ le soutien du département dans la lutte biologique contre le vers de grappe par un dispositif de confusion sexuelle. Dispositif mis en place en 2018 jusqu'en 2022. 2021 est la dernière année pour entrer dans le dispositif, en 2022 seront uniquement payées les subventions pour les parcelles en 2^{ème} année. Une partie des aides 2020 n'a pas été payée sur l'exercice (pas engagées) et une partie de ces aides n'a pas pu être rattachée donc elles seront payées sur le budget 2021.
- ✓ l'accompagnement de l'expérimentation engagée par le FEDON pour lutter contre la flavescence dorée dans les vignes. Cette expérimentation qui fait appel au repérage précoce des souches touchées permet de réduire les entrants chimiques en ciblant les zones infectées et en réduisant le nombre de traitement.
- 19 700 € correspondent à la participation départementale au volet foncier de la convention annuelle avec la SAFER Occitanie.

Par ailleurs, la participation du Département à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental s'élève à 1 230 363,03 € pour 2021.

Les crédits d'investissement s'établissent à 842 300 €. Ils permettront notamment le financement des opérations d'aménagement foncier intercommunal de Belvis-Espezel-Quirbajou-Roquefeuil à hauteur de 270 000 € et de Bourigeole-Feste et St André à hauteur de 200 000 €. 122 300 € sont destinés au subventionnement des travaux connexes des opérations achevées (89 300 €), du dispositif d'aide aux échanges et cessions d'immeubles ruraux (8 000 €), des opérations de reconquête des terres agricoles (25 000 €).

Action H52 – Circuits de proximité et agrotourisme

En dépenses de fonctionnement, 758 000 € sont demandés. Ces crédits se répartissent notamment ainsi :

- 13 000 €, le Département met l'accent via sa plateforme « Agrilocal 11 » sur le développement des circuits de proximité et la valorisation des produits locaux dans les assiettes des collégiens, des résidents de maisons de retraites,... En parallèle, il soutient tous les acteurs qui œuvrent à la sensibilisation pour l'usage de cette plateforme et facilitent ainsi la fluidité des relations entre producteurs et acheteurs, projets agritouristiques et vente directe à la ferme : cotisation Agrilocal.
- 150 000 € pour mettre en place les 1ères actions autour du Projet Alimentaire Départemental (20 000 €) et afin d'engager une campagne de communication départementale autour de ce projet (130 000 €).
- 595 000 € : Certaines organisations professionnelles agricoles et la Chambre d'Agriculture assurent également la promotion touristique de l'Aude, Pays Cathare, par la structuration et l'animation de réseaux de producteurs locaux qui mettent en exergue des recettes et produits emblématiques du « bien manger audiois », des sigles officiels de qualité ou des territoires identifiés pour leurs appellations d'origine.

Ces subventions, qui soutiennent l'ingénierie territoriale et l'innovation, ne peuvent s'inscrire que dans le cadre de notre règlement agricole révisé en fin d'année 2016 et dans le cadre de contreparties d'un régime d'aide notifié ou exempté (FEADER) avec l'accord annuel de la Région :

- ✓ 279 000 € Subvention à la Chambre d'agriculture
- ✓ 41 000 € Afin de prendre en charge les dossiers terra rural et FEAMP instruits par la Région et pour lesquels nous n'avons pas le détail pour l'année 2021. La somme inscrite est identique à celle de 2020
- ✓ 275 000 € Soutien aux organismes agricoles, somme proposée prenant en compte les aides validées en 2020 et une prévision pour des demandes exceptionnelles supplémentaires et notamment :
 - Fédération des vignerons indépendants : 21 500 €
 - Fédération régionale des CIVAM : 6 650 €
 - ADEAR : 13 775 €
 - GDS : 60 000 €
 - GDSA : 20 000 €
 - Graines de paysans 6 080 €
 - Biocivam : 23 000 €
 - Coop de France : 21 500 €
 - Nature et progrès : 3 800 €
 - Terre de liens : 4 750 €
 - CIVL : 5 000 €

En dépenses d'investissement, 240 378 € sont prévus dont :

- 155 378 € pour l'INRA Pech Rouge pour le versement du solde concernant le transfert de la collection Vassal (de l'Hérault) vers l'Unité Expérimentale de Gruissan (Aude), puis pour l'accompagnement des coûts de replantation et la recherche sur ces cépages viticoles rares.
- 85 000 pour permettre à des structures collectives d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de produits locaux, respectueux de leur environnement, et d'assurer les contreparties départementales attendues dans le cadre du FEADER.

Action H53 – Programme Hydro-Agricole

Les recettes de fonctionnement pour un montant de 280 000 € sont constituées par le versement d'une redevance d'exploitation par la société fermière du Département SODEPLA sur le périmètre hydraulique affermé de Laprade.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 305 952 €, correspondent au versement de la participation statutaire à l'Institution pour l'Aménagement du Barrage de Montbel.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 4 753 824,28 € et concernent le financement de la politique hydraulique agricole départementale dont :

- 1 959 000,00 € au titre du programme d'extension de la concession régionale Aqua Domitia sur les maillons Val d'Hérault, Nord Gardiole et Biterrois, les études préalables sur le Minervois, ainsi que les travaux d'extension de la capacité de traitement de l'unité de potabilisation de Puech de Labade, au profit de BRL concessionnaire régional.

- 328 027 € au titre de la cession de créances relative à l'affermage du service public de l'eau à partir du dispositif du barrage-réservoir de LAPRADE au profit de la « Deutsche Pfandbriefbank ».
- 664 994.05 € pour les coûts patrimoniaux concession du LAURAGAIS,
- 45 000 € pour la participation statutaire aux travaux portés par l'IEMN (Institution des Eaux de la Montagne Noire)
- 1 756 803.23 € pour des projets hydrauliques agricoles portés par des ASA ou leur union (entrés en phase de réalisation - Travaux).

Programme H6 – Inondations

Ce programme a été créé suite aux inondations d'octobre 2018. Son budget s'élève à 4 034 445 € en section d'investissement.

Action H61 – Inondations octobre 2018

Au titre de son programme de soutien aux communes sinistrées lors des intempéries d'octobre 2018, le Département a mobilisé sur son budget une enveloppe de 20 903 777,15 € dont :

- 17 500 000 € pour financer les opérations de réparation de la voirie et des équipements publics, des réseaux d'eau et d'assainissement et de désempâtement des rivières. Ce montant comprend une enveloppe de 5 895 478 € qui nous a été déléguée par la Région à l'attention de ces collectivités.

- 3 403 777,15 € alimentés par les dons versés par divers donateurs au travers du fonds de solidarité des communes audoises. Ce fonds est utilisé pour financer les dépenses de première urgence supportées par les communes sinistrées lors de ces événements ainsi que les biens assurables pour la partie non couverte par les autres fonds.

Pour le règlement de ces subventions en 2021, je vous propose d'inscrire au budget les crédits de paiement à hauteur de 3 300 000 € répartis comme suit :

- Voirie et équipements publics : 2 100 000 €
- Eau et assainissement : 500 000 €
- Fonds de solidarité des communes audoises : 700 000 €

Action H62 – Inondations octobre 2019

Notre département a été touché par des inondations et coulées de boues du 22 au 23 octobre 2019. 40 communes du littoral, des Corbières, du Limouxin et de la Haute-Vallée de l'Aude ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. Une enveloppe d'autorisation de programme de 0,5 M€ avait été réservée pour financer la réparation de ces dégâts. Pour le règlement de ces subventions sur l'exercice 2021, je vous propose d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 130 000 €.

Action H63 – Inondations janvier 2020

La tempête Gloria a touché notre département fin janvier 2020, occasionnant aux biens non assurables des collectivités de lourds dégâts pour les petites communes. Le Département est intervenu aux côtés de l'Etat et de la Région pour financer la réparation des dommages des communes éligibles à la Dotation de Solidarité et a inscrit à cet effet une enveloppe d'autorisation de programme de 2 M€ pour la voirie, les ouvrages d'art, l'eau et l'assainissement et les rivières.

Les crédits de paiement nécessaires sur 2021 sont estimés à 604 445 €, en augmentation de 98,4% par rapport à 2020 :

- Voirie, ouvrages d'art et équipements publics : 500 000 €
- Eau et assainissement : 4 445 €
- Rivières : 100 000 €

Programme H7 – Pandémie

Action H 71 – Fonds de soutien Association Covid19

Il est prévu une enveloppe de 500 000 € pour le fonds exceptionnel d'aide aux associations destiné à compenser l'annulation d'évènements, les frais engagés à cette occasion ainsi que des pertes de recettes.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
H Aménagement et attractivité du territoire	6 374 671,92	6 883 828,41	5 363 778,08	6 486 319,23
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	380 500,00	294 550,00	293 810,00	1 900,00
H11 Numérique	380 500,00	294 550,00	293 810,00	1 900,00
H12 Port de Port-La-Nouvelle	0,00	0,00	0,00	0,00
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	0,00	0,00	0,00
H14 LGV	0,00	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement des territoires	265 812,60	455 072,37	385 995,10	448 733,00
H21 Contrats territoriaux	15 000,00	89 000,00	60 000,00	100 000,00
H22 Aides aux équipements publics communaux	0,00	0,00	0,00	0,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	136 312,60	146 072,37	141 761,10	148 733,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	64 500,00	120 000,00	84 234,00	120 000,00
H25 Agence Technique Départementale	50 000,00	100 000,00	100 000,00	80 000,00
H3 Coopération décentralisée	357 114,17	300 485,00	290 515,49	314 500,00
H31 Programmes de coopération décentralisée	357 114,17	300 485,00	290 515,49	314 500,00
H4 Tourisme	2 724 242,66	2 574 221,00	2 472 182,39	2 603 171,20
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 398 301,50	2 353 350,00	2 338 250,00	2 413 300,00
H42 Marque "Pays cathare"	325 941,16	220 871,00	133 932,39	189 871,20
H5 Agriculture et pêche	1 987 450,13	2 549 478,69	1 886 402,87	2 618 015,03
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 168 885,95	1 632 847,69	1 111 113,83	1 554 063,03
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	559 713,69	638 000,00	526 688,04	758 000,00
H53 Programme hydro-agricole	258 850,49	278 631,00	248 601,00	305 952,00
H6 Inondations	659 552,36	35 265,99	34 872,23	0,00
H61 Inondations octobre 2018	659 552,36	35 265,99	34 872,23	0,00
H7 Pandémie	0,00	674 755,36	0,00	500 000,00
H71 Fonds de soutien Associations-Covid 19	0,00	674 755,36	0,00	500 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	6 374 671,92	6 883 828,41	5 363 778,08	6 486 319,23

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
H Aménagement et attractivité du territoire	12 130 571,82	19 124 628,32	11 568 457,15	23 379 288,34
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 539 514,25	4 305 301,65	4 090 791,65	4 572 669,65
H11 Numérique	1 821 633,25	1 821 633,25	1 821 633,25	1 821 633,25
H12 Port de Port-La-Nouvelle	592 881,00	2 269 158,40	2 269 158,40	2 269 158,40
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	183 260,00	0,00	281 878,00
H14 LGV	125 000,00	31 250,00	0,00	200 000,00
H2 Accompagnement des territoires	4 976 594,67	5 360 854,00	3 447 383,12	8 242 646,21
H21 Contrats territoriaux	423 789,67	622 000,00	506 136,12	666 066,21
H22 Aides aux équipements publics communaux	4 178 605,00	4 328 854,00	2 941 247,00	6 670 780,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	374 200,00	410 000,00	0,00	525 800,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	0,00	0,00	0,00	280 000,00
H26 Contractualisation solidaire	0,00	0,00	0,00	100 000,00
H4 Tourisme	191 095,61	1 895 000,00	287 867,00	693 025,20
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	191 095,61	1 895 000,00	287 867,00	693 025,20
H5 Agriculture et pêche	1 559 070,85	4 081 398,83	1 900 250,22	5 836 502,28
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	318 609,85	573 492,75	174 941,59	842 300,00
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	144 622,00	240 378,00	77 794,60	240 378,00
H53 Programme hydro-agricole	1 095 839,00	3 267 528,08	1 647 514,03	4 753 824,28
H6 Inondations	2 864 296,44	3 482 073,84	1 842 165,16	4 034 445,00
H61 Inondations octobre 2018	2 864 296,44	3 097 401,64	1 738 047,27	3 300 000,00
H62 Inondations octobre 2019	0,00	80 000,00	33 304,00	130 000,00
H63 Inondations janvier 2020	0,00	304 672,20	70 813,89	604 445,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi, Résultat)	12 130 571,82	19 124 628,32	11 568 457,15	23 379 288,34

Mission I - Réseau routier et mobilité

La mission Réseau routier et mobilité représente un budget important de 11 M€ en fonctionnement et 29,02 M€ en investissement.

Programme I1 – Routes

Les crédits de fonctionnement, mais aussi les moyens en personnel et en matériel, permettent d'assurer l'entretien et la viabilité du réseau routier départemental. Suivant la hiérarchisation du réseau et selon l'état des chaussées, des dépendances ou des événements pouvant affecter ce réseau, il est nécessaire d'intervenir pour assurer la sécurité des usagers.

Des crédits d'investissement sont par ailleurs prévus pour les subventions attribuées au titre de l'aide aux communes dans le domaine de la voirie.

Les crédits du programme s'établissent à 9 121 047 € en fonctionnement et à 29 019 500 € en investissement.

Action I11 – Etudes

En section d'investissement, une recette de 18 062,50 € correspond à la participation de l'Etat à l'opération du Schéma directeur paysager du patrimoine arboré en sites classés « Canal du Midi » et « paysages du Canal du Midi ».

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 640 000 € et représente une hausse d'environ 22 % (115 000 €) par rapport au budget 2020. Cette hausse est répartie entre les acquisitions foncières et les études.

La prévision des dépenses pour cette action se répartit comme suit :

- Etudes courantes : 250 000 €
- Etudes laboratoire routier départemental : 280 000 €
- Acquisitions foncières : 100 000 €
- Subvention pour l'étude du PEM de Narbonne : 10 000 €

Action I12 - Travaux neufs

Cette action concerne les grands projets, la desserte du territoire et la modernisation du réseau.

Les prévisions de recettes, d'un montant de 2 803 258 €, se répartissent de la manière suivante :

- Participation régionale aux projets sur le Réseau Routier d'Intérêt Régional : 1 301 338 €
- Reversement par l'Etat des produits des amendes radars automatiques : 1 418 000 € (recette de 2020 et 2021)
- Participations pour l'aménagement des giratoires sur le Limouxin :
 - Commune de Limoux : 3 680 €
 - Communauté du Limouxin : 11 040 €
 - Syndicat des vins AOC : 9 200 €
 - Programme européen Leader : 60 000 €

Cette action regroupe les grands projets et le programme desserte du territoire / modernisation du réseau pour un montant de 6 607 500 € (dont 7 500 € en subvention).

Les grands projets (travaux neufs) mobilisent une part importante des prévisions de consommations de crédits de paiement au vu de l'avancement et de la finalisation de certaines opérations. Ils se répartissent principalement de la manière suivante :

- Programmation des giratoires 2019 à 2021 (550 000 €) :
 - RD 607/36 – Lancement de l'opération pour la création d'un giratoire à Mirepeisset (521 000 €)
 - régularisations d'acquisitions foncières sur les giratoires des 3F et celui de Moussan. (29 000 €)
- Réalisation des aménagements paysagers de la rocade de Narbonne (200 000 €)
- RD 610 – Aménagement entre Puichéric et La Redorte (500 000 €)
- RD 6139 - Renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle à l'A9 – Projet Aude 2030 (1 000 000 €)
- RD 118/623 - Création de la voie de délestage à Limoux (500 000 €)
- Lancement d'études Aude 2030 (150 000 €)
- RD 6113/1113 Création d'un giratoire sortie ouest à Castelnau-d'Aspet (500 000 €)
- RD 613 – Réparation béton du Pont de la Nielle à St Laurent de la Cabrerisse (800 000 €)
- RD 4 Barreau de raccordement (7 500 €).

La modernisation du réseau principal comprend également les opérations courantes pour un montant total de 800 000 € pour l'ensemble du territoire.

Les principaux projets de modernisation et de desserte du territoire sont :

- RD 102 - Recalibrage et renforcement de Fanjeaux à Gaja-la-Selve (500 000 €)
- RD 118 - Suppression des obstacles latéraux (100 000 €)
- RD 117 - Mise en sécurité des parapets à la Pierre Lys (200 000 €)
- RD 118 - Renforcements et murets VL sur le canton d'Axat (300 000 €)
- RD 620 - Renforcement Col du Bac (400 000 €)
- RD 6113 – PR 103+710 Montferrand (100 000 €)

Action I13 - Entretien et gestion du réseau

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 588 200 €. Ces crédits se répartissent entre trois types de dépenses nécessaires pour l'entretien des chaussées et des dépendances :

- Les dépenses liées à l'entretien du réseau routier réalisé en régie pour un montant global de 3 720 000 € (location de matériel au Parc départemental et fourniture de consommables pour les matériels roulants) ;
- La fourniture, le contrôle et la réparation de l'outillage et les petits équipements pour 144 060 € (petit matériel : 126 960 € dont 50 000 € pour des petits travaux dans les Centres routiers; réparations de l'outillage : 14 500 € ; contrôle des appareils de levage : 2 600 €).
- L'enveloppe des fournitures nécessaires à l'entretien des dépendances et des chaussées s'élève à 824 000 €.
- Le Parc départemental assure une partie de l'entretien des dépendances vertes pour un montant de 400 000 € (élagage, lamier, balayage, fauchage).
- Les travaux confiés aux entreprises pour 2 211 340 € (entretien des dépendances routières : 1 705 500 € dont 300 000 € pour l'expertise des plantations, entretien des chaussées : 505 840 €)
- 105 500 € sont également prévus pour le débroussaillement au titre de la DFCI.

Une dotation de 140 000 € figure au budget primitif 2021. Elle permet de réaliser une passe supplémentaire de fauchage sur des routes étroites. Le bilan de la campagne de fauchage 2020 est particulièrement positif sur ce point.

Une enveloppe est également prévue pour des dépenses diverses :

- Electricité – station de comptage SIREDO : 5.700 €
- Intérêts moratoires 5.000 €
- Frais de publication : 1.500 €
- Cotisation à l'IDRRIM : 900 €
- Assistance Météo-France : 16.200 €
- Autres frais divers : 1.500 €
- Annulation de titres : 10.000 €
- Service de publicité foncière : 2.500 €

En recette de la section d'investissement, le montant de 150 000 € correspond à la participation de la Région pour l'aménagement de la traverse de Trèbes (du pont de l'Aude au pont du Canal du Midi) sur la RD 610.

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 17 132 000 € sur cette action. Il est en légère baisse par rapport au budget 2020 (- 158 000 €)

Cette action regroupe principalement les programmes récurrents des réparations et entretiens des ouvrages d'art, de pérennisation du réseau et les opérations de sécurité pour un montant de :

- **Pérennisation des chaussées : 9 600 000 €**
 - Travaux préparatoires (920 000 €)
 - Travaux de revêtements hors agglomération (3 000 000 €)
 - Traverses d'agglomérations en enrobé (1 330 000 €)
 - Travaux enduits (2 900 000 €)
 - RD 118 – Renforcement Montagne noire secteur Cuxac Cabardès (400 000 €)
 - RD 6113 – Renforcement secteur Lézignan/Villedaigne (500 000 €)
 - RD 33 – Réparations ponctuelles chaussées entre Bram/Castelnaudary (400 000 €)
 - RD 423 – Accès à St André de Roquelongue (150 000 €)
- **Pérennisation des dépendances : 3 245 000 €**
 - Réparations des ouvrages d'art (3 000 000 €)
 - Aménagement des aires de repos et des giratoires (160 000 €)
 - Acquisition de matériel et stations de comptage (85 000 €)
- **Sécurisation du réseau et des équipements : 1 550 000 €**
 - Opérations de sécurité (100 000 €)
 - Dispositifs de retenues et glissières (300 000 €)
 - Signalisation verticale (500 000 €)
 - Signalisation horizontale (600 000 €)
 - Signalisation touristique (50 000 €)

Le programme relatif à la pérennisation du réseau intègre principalement les opérations suivantes :

- RD 6009 - Renforcement de Sigean aux P.O. (500 000 €)
- RD 709 - Renforcement de Port la Nouvelle à La Palme (400 000 €)
- RD 6009 - Contrat Route PR Narbonne (50 000 €)
- RD 124 - Sécurisation de la RD en bordure du canal à Paraza et Ventenac-Minervois (150 000 €)
- RD 6161 - Renforcement et mise en sécurité de la rocade à Carcassonne (500 000 €)

- RD 620 – Renforcement et mise en sécurité du giratoire de Bezons jusqu'à Villegly (500 000 €)
- Réparation et mise en conformité des ouvrages d'art sur le canton de la Haute-Vallée (100 000 €)
- RD 6113 – Travaux de reprise au giratoire de Béragne (150 000 €)
- RD 3 - Cession de domanialité à la commune de Port la Nouvelle (115 000 € en subvention)
- Cession de domanialité à la commune de Lézignan (172 000 € en subvention)
- RD 610 Trèbes DMO Travaux de mise à niveau du réseau hydraulique (100 000 €).

Action I14 - Imprévis et divers

L'estimation du montant des remboursements des tiers suite à des dégâts de voirie est à budget constant au regard des précédents comptes administratifs.

Les prévisions de recettes de fonctionnement de 630 000 € correspondent pour :

- 80 000 € au titre du remboursement des tiers suite à dégâts de voirie,
- 550 000 € au titre de la redevance pour occupation du domaine public.

Les grands pôles de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 906 100 € et se répartissent principalement comme suit :

- La viabilité hivernale : 535.850 € (Location du matériel et intervention du Parc départemental : 335.000 € ; Sel de déneigement : 90.000 € ; Fourniture de petits équipements : 33.000 € ; Interventions entreprises : 75.000 € ; Conventions barrière pare-neige : 2.850 €)
- Les réparations consécutives aux dégâts et atteintes au domaine public routier départemental pour 198.450 € (tiers identifiés et tiers non-identifiés)
- La fourniture des vêtements et équipements de sécurité aux agents des routes pour 152.800 €. Une enveloppe de 14.000 € est également prévue pour l'achat de produits d'entretien pour les centres routiers et l'équipement en trousse de secours des véhicules du pool.

A noter que 5 000 €, au titre de l'aide aux communes sont inscrits. En effet, des subventions peuvent être attribuées aux communes situées en zone de montagne pour couvrir les frais de déneigement de leurs voies communales.

En section d'investissement, les recettes de 1 814 011,86 € correspondent aux participations pour les intempéries de janvier 2020 - Tempête Gloria, d'une part, de l'Etat (814 011,86 €) et, d'autre part, de la Région (1 M€).

En section d'investissement, les crédits sont principalement destinés à assurer les missions de sécurisation du réseau routier départemental suite à des évènements aléatoires (intempéries et purges de falaises) pour un montant de 4 100 000 €. Ces crédits seront principalement dédiés à la réparation de réseau suite aux inondations de janvier 2020 sur le secteur de la Haute Vallée de l'Aude pour 2 600 000 €. En outre, 1 500 000 € sont dédiés à la réparation du réseau routier départemental suite aux inondations du 15 octobre 2018.

Action I15 - Parc et Laboratoire Routier

Cette action rend compte de la participation du Département à l'équilibre du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier. Il est à noter que les deux budgets annexes ont fusionné en 2018. Le détail des inscriptions budgétaires est donné dans le rapport spécifique du budget annexe.

La participation de fonctionnement prévisionnelle du Département pour ce budget annexe est de 626 747 €.

Action I16 – Subventions d'investissement

Dans le cadre du règlement départemental des aides aux tiers, le Département attribue aux communes et à leurs groupements des subventions d'investissement pour les aider à structurer et à maintenir en bon état leur réseau de voirie. Ces subventions sont destinées à aider les communes ou leurs groupements à financer la réfection de leurs réseaux de voirie ou la réparation des dommages causés par les intempéries (hors programmes spécifiques (inondations octobre 2018, octobre 2019 et janvier 2020).

Les crédits d'investissement s'élèvent à 540 000 €. Ces crédits concernent les aménagements de voirie pour 410 000 € et les subventions suite à intempéries pour 130 000 €.

NB : Ces dépenses concernent les exercices antérieurs à 2020 ; à partir de 2020, ces subventions sont inscrites sur l'action H22 « aides aux équipements publics communaux ».

Programme I2 – Transports

Le budget de ce programme s'élève à 1 874 363 € en section de fonctionnement uniquement.

Action I22 - Transports scolaires

En dépenses de fonctionnement, 1 874 363 € sont consacrés aux transports scolaires des enfants en situation de handicap qui reste une compétence obligatoire des Départements bien que la loi NOTRe ait transféré la compétence transports aux Régions.

Le travail engagé avec la MDPH afin d'ajuster les prises en charge au plus près des besoins du bénéficiaire ainsi que la communication établie avec les familles et les taxis pour éviter un transport à la carte ont permis de réduire les dépenses en 2019 de - 18%, alors même que l'augmentation des élèves en situation de handicap avait progressé.

Sur la rentrée 2020, le nombre de bénéficiaires semblent se stabiliser (355), cependant celui-ci continue à évoluer sur le premier trimestre scolaire. Ainsi, malgré une diminution des dépenses liée à l'absence de transport pendant la période de confinement sur la projection 2020 (- 70 472€), il est proposé pour le BP 2021 de reconduire le montant du BP 2020, soit 1 783 683 € majoré d'une augmentation du nombre d'enfants pris en charge (+ 20 soit 88 280€), les crédits correspondant à l'abonnement annuel AGIR de 2 400€ soit un montant total de 1 874 363 €

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
I Réseau routier et mobilité	12 085 830,88	11 035 040,18	10 484 789,10	10 995 410,00
I1 Routes	8 857 391,55	9 119 325,00	8 629 700,19	9 121 047,00
I11 Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00
I13 Entretien et gestion du réseau	7 506 601,02	7 747 285,54	7 676 875,18	7 588 200,00
I14 Imprévus et divers	913 651,24	760 514,46	716 216,60	906 100,00
I15 Parc et Laboratoire Routier	437 139,29	611 525,00	236 608,41	626 747,00
I2 Transports	3 228 439,33	1 915 715,18	1 855 088,91	1 874 363,00
I22 Transports scolaires	3 228 439,33	1 915 715,18	1 855 088,91	1 874 363,00
I23 Transports réguliers et à la demande	0,00	0,00		0,00
I24 Etudes et frais de gestion	0,00	0,00		0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	12 085 830,88	11 035 040,18	10 484 789,10	10 995 410,00

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
I Réseau routier et mobilité	39 920 258,38	36 971 570,74	36 274 043,58	29 019 500,00
I1 Routes	39 920 258,38	36 971 570,74	36 274 043,58	29 019 500,00
I11 Etudes	604 379,36	505 358,20	472 183,89	640 000,00
I12 Travaux neufs	9 211 223,65	6 560 835,39	6 502 852,96	6 607 500,00
I13 Entretien et gestion du réseau	15 746 322,77	16 447 359,16	16 255 052,52	17 132 000,00
I14 Imprévus et divers	12 378 533,02	12 141 697,99	12 046 057,13	4 100 000,00
I16 Subventions d'investissement	1 979 799,58	1 316 320,00	997 897,08	540 000,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	39 920 258,38	36 971 570,74	36 274 043,58	29 019 500,00

Mission K – Administration Générale

La mission Administration générale regroupe les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques départementales à travers la mobilisation de ressources humaines, financières, informatiques et techniques. Le montant total du budget pour 2021 est de 142 345 393,73 € en section de fonctionnement et 30 101 841,17 € en section d'investissement (crédits réels hors opérations techniques sur la dette, résultat et crédits non affectés).

Programme K1 – Ressources humaines

Le budget RH est constitué de la masse salariale, mais également des dépenses de formation, d'action sociale (dont les contributions au comité des œuvres sociales, au RIAC, à l'Amicale). On peut englober également les dépenses liées à la santé et à la sécurité au travail. Il convient d'évoquer parallèlement les recettes dont le suivi constitue un axe important de gestion partagée avec les services des finances : remboursements de salaires dans le cadre des agents mis à disposition par la collectivité, aides d'autres collectivités publiques (emplois d'avenir, apprentissage, Fonds d'insertion des personnes handicapées, etc).

C'est toutefois la masse salariale qui constitue l'élément le plus important en termes de dépense. Englobant les rémunérations brutes servies et les contributions patronales afférentes, la masse salariale est fonction :

- ⇒ De la politique de recrutement et de maîtrise des postes de la collectivité. La maîtrise des postes permanents doit rester un objectif de la collectivité. Des procédures de suivi et de décisions existent et doivent être approfondies dans le cadre du travail prévisionnel effectué par les directions.
- ⇒ De l'évolution induite par les carrières et la structure de la pyramide des âges des agents départementaux. Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est l'indicateur principal de cette dimension. Outre les avancements assis sur l'ancienneté, la politique de la collectivité en matière de carrière constitue un levier de maîtrise. Ainsi, les décisions en matière de ratios d'avancement ou de règles de nomination suite à réussite à concours ou examens ont des impacts « maîtrisables » en matière budgétaire (à évaluer toutefois sur le plan social).
- ⇒ Des décisions que la collectivité prend en matière de rémunération. En ce qui concerne le RIFSEEP, l'évolution basée sur le taux INSEE viendra augmenter l'enveloppe du régime indemnitaire.
- ⇒ Des dispositions réglementaires nationales impactant les carrières et rémunérations des agents. La mise en place de mesures statutaires liées aux différents cadres d'emplois, le relèvement catégoriel de certains indices ou encore la hausse des cotisations patronales sont autant de mesures impactant le budget de la DRH.

La maîtrise des effectifs reste un enjeu collectif dans un contexte de demande sociale importante. La gestion du personnel ne doit pas toutefois se résumer à la seule dimension financière, nécessaire toutefois pour garantir la capacité d'agir du service public départemental. Elle englobe également la prospective que l'administration peut établir en matière de projets d'organisation et de besoins de compétences individuelles et collectives.

Le programme Ressources humaines représente un budget de 115,95 M€ en 2021, en progression de 0,52 % par rapport au budget 2020. La maîtrise des dépenses de ressources humaines est pour le Département un objectif important de maîtrise globale des dépenses de fonctionnement, qui doit pourtant intervenir en considérant la nécessité de garantir le bon exercice de nos missions de service public et la volonté de maintenir une politique de ressources humaines responsable.

Action K11 – Rémunération du personnel

Les recettes d'un montant de 753 977 € correspondent notamment aux remboursements des mises à disposition d'agents départementaux (232 500 €), aux indemnités journalières de sécurité sociale (50 000 €), aux remboursements au titre du congé de paternité (10 000 €), aux montants assuranciels liés aux accidents du travail (450 000 €), et aux recettes étatiques relatives au recrutement d'un contrat territoire lecture (11 475 €).

Le budget de l'action K11, en crédits de fonctionnement uniquement, s'élève à 112,1 M€, en progression de 0,62 % par rapport au budget 2020.

Cette action est la somme de la masse salariale de référence des agents départementaux et des éléments de rémunération que l'on peut qualifier de complémentaires comme les heures supplémentaires, les astreintes, les remboursements de frais de déplacements.

La masse salariale des assistants familiaux sera abordée ici dans un paragraphe distinct.

- **La masse salariale**

On peut définir, schématiquement, la masse salariale comme un nombre d'agents multiplié par un coût moyen par agent.

- **Les effectifs**

Au 31 décembre 2019, les effectifs rémunérés tous budgets confondus étaient de 2 566 agents dont 373 assistants familiaux. Au 31 décembre 2020, ils sont de 2 589 agents dont 367 assistants familiaux, soit une augmentation de + 23 agents en 1 an.

Sur le budget principal, les effectifs sont de 2 386 agents au 31/12/2020.

Le traitement de base indiciaire est le levier majeur dans la maîtrise de la masse salariale. Ce dernier se compose de 3 clefs d'évolution :

- Clef 1 : L'impact de l'augmentation de l'indice majoré moyen. Cet impact regroupe les effets du PPCR, des avancements d'échelon, de grade et de promotion interne. Mais il prend en compte aussi l'arrivée de nouveaux ETP avec leur niveau de rémunération.
- Clef 2 : L'impact de l'augmentation du nombre d'ETP
- Clef 3 : L'impact de l'augmentation de la valeur du point.

La gestion des ETP est la clef principale pour agir sur l'évolution de la masse salariale.

Le budget primitif a été établi selon l'hypothèse d'un effectif moyen sur le budget principal de 2 361 agents sur l'année 2021. Cet objectif doit tenir compte des créations de 6 postes présentées au CTP du 24 novembre 2020 : 1 poste dans le cadre de la réorganisation du service insertion, 5 postes pour la création de la cellule de gestion de l'accueil familial rattachée à la DAST.

Sur les effectifs globaux du département, l'objectif est ainsi de 2 567 agents en moyenne en 2021.

Le Département s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de maîtrise reposant sur plusieurs dimensions :

- Assurer une prospective sur les métiers et les organisations pour déterminer des orientations en matière d'emplois,
- Assurer une allocation raisonnée des moyens en fonction des départs à la retraite et des mobilités sur les emplois permanents,
- Poursuivre la rationalisation du mode de gestion des remplacements et des emplois non permanents.

⇒ *Suivi des postes permanents et non permanents*

En 2020, 113 postes ont été créés (dont 57 permanents) et 104 emplois ont été supprimés (dont 28 permanents), soit un solde positif de 29 postes permanents (17 postes sont par ailleurs gelés). Il convient de noter que la suppression d'un emploi n'entraîne pas systématiquement de conséquences sur les effectifs rémunérés ; en effet, si le poste supprimé n'est pas relié à une sortie financière alors il n'y a pas de diminution de l'effectif comme on pourrait l'observer lors d'une suppression de poste à la suite du départ à la retraite d'un agent.

L'exercice 2020 a été marqué par :

- des créations de postes suite à la réorganisation de la Direction de l'Action Sociale Territoriale actée en CTP du 20/06/2019 (création de 30,5 emplois permanents équivalents à l'ouverture de 32 postes)
- des créations d'emplois non permanents dans les collèges (13 postes) et dans les SAE (14 postes) qui correspondent à des besoins de renforts au sein des collèges et des structures pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire de l'activité.
- des créations d'emplois permanents de volants administratifs (13 postes) dont un certain nombre visait à pérenniser des agents contractuels engagés depuis un certain temps au sein de nos services.

Il faut relever qu'un tiers des suppressions concernent des emplois DAST, dont 77 % sont des postes non permanents dans les MDS ; le recrutement contractuel en MDS reste donc d'actualité en 2020.

Les recrutements non permanents constituent un élément variable de la masse salariale. Il conviendra d'être vigilant sur ces dépenses qui représentent une part irrégulière dans nos engagements financiers.

⇒ *Suivi des départs à la retraite*

En 2020, sur les 187 départs potentiels de 2020 (11 limites d'âge / 176 ouvertures de droit), 28% des agents ont fait valoir leur droit à la retraite, soit 53 départs.

Les retraites pour l'année 2021 représentent un volume potentiel de 210 départs (15 limites d'âge / 195 ouvertures de droit) dont 14 sont déjà actés pour un montant de 747 954 €. On peut donc prévoir, au regard des observations menées les années passées, sur une cinquantaine de départs en 2021 suite à des ouvertures de droit.

- **Le coût moyen d'un agent**

Le coût moyen d'un agent dépend de plusieurs facteurs : des facteurs endogènes qui dépendent de la politique salariale de la collectivité et sur lesquels il est possible de mettre en œuvre des leviers d'action et des facteurs exogènes, extérieurs à la collectivité.

⇒ *L'évolution du point d'indice et du SMIC*

Le gouvernement a annoncé le gel de la valeur du **point d'indice** en 2020.

Au 1er janvier 2020, le SMIC a augmenté de 1,2 %, passant à 1 539,42 € bruts mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Pour mémoire, le SMIC avait augmenté de 1,51 % en 2019, 1,23% en 2018 et 0,93% en 2017. Un taux d'évolution similaire en 2021 (1,2 %) aurait un coût de 113 941 €.

⇒ *Le PPCR*

En 2020, l'application du protocole PPCR se poursuit. Pour mémoire, l'accord prévoit :

- Des revalorisations indiciaires,
- Des restructurations des cadres d'emplois,
- La mise en place de la cadence unique
- La mise en place d'un dispositif de transfert primes – points.

Le coût chargé pour 2021 du PPCR est de 620 061 €, dont 462 987 € pour le reclassement des assistants sociaux et 157 074 € pour les autres revalorisations de grilles.

Ce coût est en partie compensé par le transfert primes-points (-464 703 €).

Le coût des avancements d'échelon est quant à lui estimé à 103 768 €.

⇒ *Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la politique de carrière*

Le GVT, indicateur de mesure du coût des avancements de carrières, de l'ancienneté, de la qualification des effectifs (réussite à concours par exemple) a été de 1,02 % en 2019, soit 486 354 €.

En ce qui concerne la politique de carrière, l'hypothèse retenue afin de réaliser un chiffrage financier part du principe que les ratios seront identiques à ceux de l'année dernière : 20 % pour les catégories A, 30 % pour les catégories B et 50 % pour les catégories C.

Le coût chargé des avancements de grade et promotion interne est ainsi estimé à 178 000 €.

A titre d'illustration, les grades pour lesquels la plus forte évolution salariale a été observée de janvier à août 2020, par rapport à la même période l'année dernière, sont :

- agent de maîtrise principal : +11,13 %, soit un coût annuel estimé de 410 963 €,
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe : +11,8 %, soit un coût annuel de 364 903 €,
- Assistant socio-éducatif de 2^{nde} classe : +16,17%, soit un coût annuel de 270 516 €.

En parallèle, ont été impactés à la baisse les grades d'agent de maîtrise, assistant socio-éducatif de 1^{ère} adjoint technique principal 2^{ème} classe.

⇒ *Le régime indemnitaire*

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au 1er juillet 2017. Il est venu modifier la réglementation applicable et remplacer les diverses primes sur lesquelles était adossé notre régime.

L'enveloppe utilisée pour le régime indemnitaire a été de 9 687 157 € en 2017, 10 087 810 € en 2018 et 10 340 298 € en 2019.

En 2020, la consommation à fin août laisse envisager une consommation annuelle de 10 443 468 €.

A noter également qu'à périmètre constant, le régime indemnitaire départemental est actualisé chaque année sur la base de l'indice INSEE. En 2020, le taux d'augmentation a été de 1,4%. Une augmentation identique en 2021 aurait un coût de 146 209 €.

Pour l'année 2021, l'enveloppe prévue est de 10 589 677 € (tous budgets confondus).

On peut noter que pour les titulaires CNRACL, l'IFSE représente 11,2 % de leur masse salariale globale.

⇒ *Les autres mesures réglementaires et cotisations*

- Pas d'augmentation de la part employeur de la CNRACL en 2020
- La GIPA a été reconduite en 2019.

Ces dernières années, la mise en place des mesures liées au PPCR et une inflation réduite avaient eu pour conséquence de voir le montant de la GIPA diminuer : 5 936 € en 2017, 710 € en 2018.

En 2019, le montant est de 10 628 €. Le calcul de la GIPA se basant sur une période de référence de 4 ans, nous pouvons supposer que l'année blanche en 2018 dans le protocole PPCR a eu une influence à la hausse.

Nous ne savons pas si la GIPA sera reconduite en 2020.

• **Les éléments de rémunération complémentaires**

La masse salariale se compose d'éléments variables, versés aux agents, que la DRH inscrit dans le budget en émettant des hypothèses fondées sur les exercices précédents mais dont des évolutions autant à la baisse qu'à la hausse sont possibles : heures supplémentaires, astreintes, frais de déplacement.

Des voies permettant de limiter le volume global des heures supplémentaires peuvent être étudiées :

- Repenser l'organisation de travail dans des secteurs fortement concernés par les heures supplémentaires, comme le secteur routier.
- Etablir des enveloppes budgétaires figées dédiées au paiement des heures supplémentaires pour les différentes directions ou services, afin de sensibiliser et responsabiliser les cadres.

• **La rémunération des assistants familiaux**

L'exercice 2021 sera marqué par la poursuite du plan de recrutement avec une prévision de 30 recrutements échelonnés sur l'année.

La rémunération des assistants familiaux est composée :

- d'un volet rémunération : une part fixe et une part variable en fonction du nombre d'enfants accueillis ou d'une indemnité d'attente
- d'indemnités salariales (majoration ancienneté de l'agent, majoration 35h)
- des indemnités liées à l'enfant (par exemple l'indemnité d'entretien)
- des remboursements de frais : ceux imputables directement à l'enfant, ceux liés aux missions ou aux formations de l'assistant familial.

Le BP 2021 s'élève à 23 652 700 €, montant en hausse de 0,96 % par rapport au BP 2020 (23 426 750€)

Sur le chapitre 012, il est prévu une enveloppe de 17 976 350 €, en baisse de 0,96 % par rapport au BP 2020.

La première session de recrutements en début d'année 2020 a permis l'arrivée de 9 assistants familiaux. La deuxième session qui aura lieu en novembre 2020 prévoit 9 recrutements supplémentaires.

Ces entrées ont permis de remplacer les 17 départs de l'année et ainsi de maintenir un effectif constant en nombre d'assistants familiaux rémunérés.

On peut noter que, à ce jour, 12 assistants familiaux sont en arrêt maladie de longue durée et 4 en arrêt pour maladie professionnelle.

Le coût de l'augmentation du SMIC (1,2% prévisionnel) peut être évalué à 112 610 € pour l'année 2021.

La cotisation au CNFPT pour les assistants familiaux aura un coût annuel de 130 387 €.

Une étude sur année pleine (de septembre à août) permet de montrer que l'enveloppe dédiée au forfait assistant familial a diminué de 182 183 € soit -1,69%.

Sur le chapitre 65, on prévoit une enveloppe de 5 526 000 € pour 2021, en augmentation de 8,46 %.

Les indemnités d'accueil ont augmenté de plus de 160 000 € sur année pleine soit + 7,29%.

L'indemnité d'entretien, les retenues repas, les frais de demi-pension et l'allocation de rentrée scolaire octroyés aux assistants familiaux font l'objet d'une indexation annuelle établie sur la base de l'évolution des prix à la consommation. Pour 2021, une augmentation du taux INSEE de 1,4% aurait un coût de 70 248 €.

Action K12 – Actions de formation

La formation est un axe important de la politique de ressources humaines du Département, avec des crédits dédiés à hauteur de 0,5 M€, soit une diminution de près de 0,05 M€ par rapport au budget 2020.

Les crédits demandés concernent notamment :

- Apprentissage : 40 000 €, une demande de crédits à hauteur de ceux de 2020.
- Cabinet : 7 000 €, crédits similaires à 2020
- FIPH : 10 000 €, crédits similaires à 2020
- Pôle des solidarités : 50 000 €, une baisse des crédits par rapport à 2020.
- Formations transversales : 50 000 €, une diminution de crédits dans certaines directions
- Formations hygiène et sécurité : 80 000 € comprenant les formations aux gestes qui sauvent.
- Coaching : 5 000 €.

En ce qui concerne les assistants familiaux (70 350 €), une diminution de crédit de 29 750 € s'explique par le fait qu'il y ait plusieurs groupes d'assistants familiaux en formation

obligatoire. Seuls deux groupes sont en cours actuellement. Les prochaines formations mises en place en 2021 se feront auprès du CNFPT dans le cadre de la cotisation annuelle.

Les inscriptions prennent en compte également une enveloppe de 184 304 euros qui se répartit comme suit :

- L'action relative à l'analyse des pratiques professionnelles pour un montant de 100 000 €,
- La poursuite des actions de supervision, dans le cadre des travaux menés par le CHSCT concernant l'usure professionnelle pour un montant de 10 000 €.
- Le renouvellement du partenariat avec le Pôle Ressources de développement Social avec l'IRTS de Perpignan pour un montant annuel de 15 000 €.
- Il comporte également le marché référent de parcours pour un montant de 59 304 € dont 18 000 € destinés à la formation des agents des cadres et agents et 41 304 € pour la mise en œuvre opérationnelle de cette démarche.

Action K13 – Actions de prévention

Le budget de l'action s'établit à 136 321 € en crédits de fonctionnement dont voici le détail :

- Transports collectifs du personnel : 60 000 €
- Concours divers (cotisations...) : 15 000 €
- Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé : 32 000 €
- Fournitures et petit équipement : 5 400 €
- Vaccins et sérum : 2 500 €
- Maintenance : 1 000 €
- Médecine de travail, pharmacie : 20 000 €
- Prestation d'études en lien avec le transport de marchandises et d'objets dangereux : 421 €

Action K14 – Action sociale

Pour l'exercice 2021, les recettes relatives à l'action sociale d'un montant de 621 812 € seront de trois ordres:

- Remboursements de la paie départementale au titre des parts salariales des chèques déjeuners : 330 000 €.
- Remboursements du COS au titre des personnels mis à disposition : 221 812 €.
- Remboursements du RIAC au titre des personnels mis à disposition : 70 000 €.

La proposition budgétaire relative à l'action sociale pour le personnel départemental s'élève à 3,2 M€ pour la section de fonctionnement et est en légère baisse par rapport au budget 2020. Ces crédits concernent :

➤ *Comité des Œuvres Sociales*

La subvention versée au COS est calculée sur la base de 1,5 % de la masse salariale du personnel statutaire et contractuel, définie conventionnellement par une liste de natures comptables, à laquelle s'ajoutent : une participation forfaitaire de 700 € par Assistant familial résidant dans l'Aude, une participation forfaitaire de 40 000 € pour la manifestation concernant la fête de Noël.

Cette année encore, compte tenu des contraintes financières de la collectivité, le montant financier de la subvention relative à l'exercice 2021 est plafonné et ne pourra pas excéder le montant alloué en 2020, à l'exception de l'actualisation du montant correspondant aux traitements et charges des agents mis à disposition du COS (221 812 € pour le prévisionnel 2021), et d'une participation forfaitaire de 700 € par agent mis à disposition du département par des organismes extérieurs.

Ainsi, le montant prévisionnel versé au Comité des Œuvres Sociales sera de 1 879 640,77 € pour la subvention 2021.

➤ *Participation de la Collectivité à la prévoyance et à la couverture santé.*

L'enveloppe proposée pour la participation du Département à la protection sociale des agents départementaux est, comme les années précédentes, de 0,2 M€.

Le dispositif est régulièrement révisé afin de prendre en compte les augmentations indiciaires des fonctionnaires, liées notamment à l'impact des dispositions PPCR sur les grilles indiciaires.

De même, afin qu'aucun agent ne soit pénalisé et afin d'encourager les agents à souscrire un contrat mutuelle incluant une garantie prévoyance, les bornes indiciaires qui fixent les montants de la participation employeur ont été revues.

Evolution de la consommation	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
Prévoyance	59 462 €	109 872 €	120 456 €	124 203 €	128 038
Complémentaire	18 463 €	9 593 €	9 766 €	16 987 €	26 602
TOTAL	77 925 €	119 465 €	130 222 €	141 190 €	154 640

Association du restaurant inter-administratif de Carcassonne

Depuis 2015, la DRH a en charge le paiement de la contribution au fonctionnement de l'ARIAC (Association du restaurant inter-administratif de Carcassonne) : une subvention de fonctionnement relative à la prise en charge de la mise à disposition de deux agents départementaux (estimée à 74 000 € pour 2021) et une participation aux dépenses et aux repas servis aux agents utilisateurs (estimée à 38 000 € pour 2021).

➤ *Chèques déjeuners des agents départementaux*

Concernant la participation du Département aux titres repas des agents, la collectivité est en contrat avec la société Chèque Déjeuner. Le budget pour 2021 est estimé à 835 000 €.

➤ *Action sociale*

Les autres dépenses d'action sociale comprennent les subventions relatives aux séjours d'enfants, les allocations pour frais de garde des enfants, les allocations pour enfants

handicapés, les frais de gestion facturés par la société Chèques vacances, les crédits réservés au secours d'urgence et les ristournes prises en charges pour des repas au RIAC, pour un montant global de 89 500 €.

Programme K2 – Budget et finances

Action K21 – Dette

L'ensemble des dépenses liées à la dette sont attachées à cette action. Elle comprend donc en section de fonctionnement les charges d'intérêt estimées à 2,66 M€. Le remboursement en capital relève de la section d'investissement et s'élève à 21,65 M€.

Le budget de l'action comprend également les mouvements de remboursement anticipés temporaire à hauteur de 9,53 M€. Il s'agit d'opérations techniques d'optimisation de gestion de dette et de trésorerie qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Lors de la présente séance est présenté, en complément, l'état de la dette et les perspectives 2021 pour le Département.

Action K22 - Provisions pour charges et imprévus

Des crédits de fonctionnement sont demandés à hauteur de 776 600 €. Cela correspond à une provision pour dépréciation des comptes de redevables est équivalente à la dotation constituée en 2020 en raison d'une base de calcul identique (balance des comptes de redevables éditée au 3^{ème} trimestre n-1). La part des débiteurs d'indus RMI et RSA reste prépondérante à 60 % du stock.

Action K23 - Subventions diverses

Cette action ne regroupe que des crédits de fonctionnement.

Les dépenses de cotisation aux organisations professionnelles (ADF, AFCCRE, l'Association des Départements Solidaires) sont révisées à 38 000 €.

Par ailleurs, les subventions aux associations syndicales, d'anciens combattants et de protection civile sont maintenues à 77 950 €, au regard du caractère reconductible de ces soutiens financiers.

Action K24 - Crédits, pertes et reversement

Les recettes de fonctionnement seront de 1 051 500 € et se répartissent ainsi :

- Les recouvrements sur créances admises en non-valeur sont maintenus à 5 000 €.
- Les apurement de charges rattachées donnent lieu à une prévision de recettes de 1 M€.
- La prévision en matière de produits exceptionnels se fonde sur la situation des encaissements au 3^o trimestre, soit 11 500 €, en l'absence de visibilité sur ces recettes.

- Les recettes provenant de l'annulation de mandats sur exercices antérieurs sont abaissées à 5 000€, dans la mesure où l'imputation fonctionnelle de ces produits est priorisée.
- Les produits financiers de la participation au capital des sociétés (BRL exploitation et la Caisse d'épargne LR) sont ramenés à 30 000€, au vu des taux de rendement courants sur ces placements.

En dépenses de fonctionnement, cette action d'un montant de 11 523 281 € recouvre :

- La prévision sur les intérêts moratoires, à hauteur de 40 000 €, tient compte de la masse des opérations malgré l'amélioration des délais globaux de paiement. La dégradation des effectifs au sein de la Paierie départementale pourrait peser sur les délais moyens de paiement, après une phase d'amélioration amorcée en 2018
- Les apurement de produits rattachés donnent une prévision de dépenses de 500 000 €.
- Les remises gracieuses sont abaissées à 30 000€. L'évolution erratique de ces dépenses, doit prendre en considération l'impact budgétaire des remises prononcées, toutefois l'absence de recours portant sur un éventuel contentieux de la collectivité avec l'un de ses agents justifie cet abaissement.
-
- Le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO est attendu à 4 467 000 €.
- La prévision de dépense correspondant aux titres annulés sur exercices antérieurs, est ramenée à 135 000€, l'exercice 2020 ayant été impacté par une restitution d'impôt au profit d'un aménageur d'une ampleur exceptionnelle (140 000 €).
- Les compensations financières versées à la Région dans le cadre des transferts de compétences en matière de planification des déchets non dangereux et de transports, respectivement de 46 080 € et 5 525 301 €, sont conformes à la règle de calcul fixée en 2017.
- Les charges exceptionnelles constituées par les frais de fonctionnement des cartes d'achat s'établissent à 3 300 €.
- Les créances admises en non-valeur sont estimées à 776 600 €, en lien avec la provision pour dépréciation des comptes de redevables constituée en 2020.

Il est prévu également 221 983,50 € de recettes d'investissement au titre des cessions.

Action K27 – Recettes non ventilables

Il est prévu que l'avance remboursable sur les droits de mutation à titre onéreux versée au Département, en 2020, en application du décret n°2020-1190 du 29 septembre 2020 donne lieu à un remboursement auprès de l'état en 2021 de l'intégralité de la somme perçue soit 1 172 558€. En effet, comme le département, projette de recouvrer le niveau de recette de DMTO de l'année 2019 en 2021, l'avance doit être remboursée en intégralité.

Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunications

Le programme K3 s'élèvera en fonctionnement à 3 851 175 € et à 2 186 844,81 € en crédits d'investissement.

Action K31 – Systèmes d'information

Les recettes correspondent, comme les années précédentes, au réajustement des dépenses Cogitis sur 2020 pour un montant de 10 000 €.

Les dépenses d'un montant de 3 244 175 € sont stables avec une évolution de - 0,1 %. Elles sont en baisse de 16,5 % si on ne tient pas compte des charges d'infogérance (assimilables à des coûts RH) de Cogitis et se répartissent essentiellement comme suit :

➤ 2 305 000 € correspondent aux prestations de Cogitis. L'augmentation de 8,6 % tient compte d'une augmentation significative des jours de prestations (4 529 jours prévus contre 3 996 jours réalisés en 2020)

➤ 560 000 € correspondent à la maintenance de l'existant. Les contrats sont, pour la plupart, indexés sur le Syntec qui ne devrait pas dépasser 1% cette année. De même tous les nouveaux projets impactent ce budget par une maintenance nouvelle à prendre en charge. Pour autant, le montant global de la maintenance est proposé avec une baisse de 22,2 % car les nouveaux équipements sont acquis avec une garantie longue durée permettant de supprimer des contrats et la maintenance de quelques gros logiciels a été payée pour plusieurs années en 2020.

➤ 215 000 € correspondent aux services hébergés. Le nombre de logiciels en mode SAAS est en augmentation régulière. Mais le budget proposé est en baisse de 13 % car en 2020 il avait été provisionné la possibilité de devoir héberger le SI de la MDPH en environnement respectueux des données de santé. Cette obligation n'est pour l'instant plus d'actualité.

➤ 130 000 € des dépenses correspondent aux contrats de location et d'entretien du parc de copieurs. Le budget est en hausse de 26,2 % pour tenir compte de l'augmentation du parc.

➤ 32 200 € correspondent aux fournitures et aux cotisations aux associations.

Les crédits d'investissement sont en hausse (168 555 €) par rapport au budget 2020. Ils s'élèvent à 2 101 844,81 €.

Ils vont permettre de continuer les migrations obligatoires de postes qui sont encore sous Windows 7 et sous Office 2010, de poursuivre les travaux d'amélioration de la sécurité, assurer les évolutions des capacités de puissance de calcul et de stockage, d'augmenter la capacité à acquérir les logiciels attendus par les métiers et ou encore de se faire accompagner plus régulièrement sur les phases amont des projets pour accélérer les phases d'architecture technique et applicative.

Action K32 – Télécommunications

Les recettes, 18 000 €, correspondent aux remboursements par les organismes externes hébergés et par les budgets annexes des dépenses de télécommunications.

Les dépenses de fonctionnement de télécommunications sont en hausse de 20 % pour un montant de 607 000 € pour tenir compte des évolutions tarifaires, de l'augmentation constatée du nombre de smartphones et abonnements data et de l'augmentation du nombre de sites.

Les crédits d'investissement, de l'ordre de 85 000 €, sont en hausse de 51 385 €. Ils vont permettre de commencer à mettre en place les outils de téléphonies nécessaires au télétravail, d'améliorer les outils d'accueil téléphonique et comme les années précédentes, de couvrir les dépenses en matériels et logiciels pour assurer le maintien en condition opérationnel de l'existant.

Programme K4 – Logistique et patrimoine

Les crédits affectés à cette mission représentent 7 465 321,92 € en section de fonctionnement, en baisse de 3,12 %, de l'ordre de 0,24 M€. Les dépenses d'investissement atteignent 5 092 438,36 €.

Action K41 - Moyens courants des services

Cette action comporte 208 200 € de recettes de fonctionnement provenant de remboursement par les budgets annexes (150 000 €), par les organismes externes des frais d'affranchissement (50 000 €) et des frais par des tiers (8 200 €).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 3 274 175 € en baisse de 265 368,99 € soit - 7,5 % par rapport au budget 2020. Les principaux points à noter sont les suivants :

- Les frais de gestion des véhicules s'établissent à 661 000 €, en hausse de 10,16 % par rapport au budget 2020. Il convient de noter que la fluctuation du prix du carburant (30 % du secteur des dépenses de fonctionnement), si elle se maintenait à la hausse, pourrait peser significativement, sur le budget fonctionnement 2021.
- Les charges de gestion courante s'élèvent quant à elles à 1 083 000 € en 2021, qui demeure massivement impactée par la crise sanitaire, avec l'achat de produits pharmaceutiques et de consommables Covid (masques, blouse, gel...) pesant pour plus de 550 000 €.
- Les frais d'assurances et de prestations d'expertise en assurance. Au total, les crédits s'élèvent à 649 850 €. Parmi ces derniers, on retrouve également l'adhésion à l'association française des délégués à la protection des données.
- Les frais d'affranchissement et les contrats postaux représentent 379 000 €, en hausse de 4,4%. Les tarifs de la poste augmentent chaque année mais la prévision table sur une légère baisse de la volumétrie des courriers envoyés.
- Les crédits affectés en lien avec les frais d'annonces et insertion sont de 80 000 €.
- Les abonnements de presse et les acquisitions d'ouvrages représentent 106 000 €, en hausse de 13,7%. La suppression de plusieurs abonnements va permettre de compenser les augmentations tarifaires de l'ordre de 5 % en moyenne.
- Les locations des machines à affranchir sont stables à 17 000 €. Les 5 000 € de consommables sont en baisse de 29 % car la mise en place d'un système informatisé recommandés va permettre de supprimer les achats des bordereaux.

- Les redevances pour droit de copies s'élèvent à 19 500 € est stable.
- Le remboursement au budget annexe du SATESE des dépenses exposées pour le compte de l'ATD, d'un montant de 140 000 €.
- Les crédits affectés à l'organisation des manifestations officielles du Département pour un montant de 130 500 €.

Le budget d'investissement s'élève en 2021 à 926 600 € et sera consacré pour partie à l'acquisition de véhicules (694 600 €, dont 575 000 € pour les véhicules électriques et leurs infrastructures de recharge), et pour le reste à l'acquisition de matériel et mobilier.

Action K42 - Gestion du patrimoine immobilier

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 150 640 € et sont constituées de revenus locatifs de (76 000 €) et de refacturation de consommations énergétiques (74 640 €).

Les crédits de fonctionnement s'élèvent pour cette mission à 4 191 146,92 € sont principalement constituées de charges à caractère général. Ces dépenses comprennent les consommations énergétiques (940 000 €), les loyers versés (840 000 €) et les taxes (570 000 €), les prestations d'entretien et de maintenance des bâtiments départementaux et l'achat de fournitures (920 000 €) qui constituent les principaux postes de dépense

Une dépense exceptionnelle de 44 467,92 € est provisionnée. Elle permettra de verser l'indemnité due consécutivement au retrait de l'ancienne gendarmerie du Mas Cabardès du périmètre du bail emphytéotique confiant la gestion des bâtiments départementaux abritant les services de la gendarmerie nationale à CDC Habitat.

Par ailleurs, les crédits en lien avec les frais de gardiennage s'élèvent à 779 579 €. Ils concernent le gardiennage de l'ensemble des bâtiments (hôtel du Département, MDS ...) ainsi que les interventions sur sites.

Le budget d'investissement s'élève en crédits de paiement à 4 165 838,36 €. Les dépenses d'investissement se répartissent pour l'essentiel entre acquisition de biens immobiliers et travaux dans les bâtiments départementaux.

Le premier poste s'élève à 987 803 € et permettra de mener à bien les acquisitions nécessaires au redéploiement des services des Maisons Départementales des Solidarités du carcassonnais (M.D.S. de Carcassonne Ouest, P.M.I. de Carcassonne Centre).

Le budget travaux s'élève en 2021 à 3 178 035,36 €.

- Plus de 850 000 € seront consacrés à des opérations majeures de production d'énergie renouvelable (ombrières photovoltaïques, 600 000 €), de rénovation énergétique des bâtiments et de promotion des mobilités douces.
- 400 000 € seront fléchés sur la première phase de la réhabilitation des locaux de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, rue Trivalle, afin d'y accueillir les services de l'Agence Départementale du Tourisme,
- 150 000 € financeront la réfection de l'étanchéité de locaux de la Faculté d'éducation, et 60 000 € seront affectés aux études de mise en sécurité et d'accessibilité de cette même Faculté ;
- Le solde sera enfin fléché vers diverses opérations de requalification, de rénovation et/ou de réaménagement des biens immobiliers appartenant ou loués par le Département.

Ces dernières opérations concerteront notamment le maintien du bâti pour 521 000 €, l'aménagement de locaux pour 306 000 €, l'accessibilité handicapés pour 50 000 € et l'amélioration des installations techniques pour 248 000 €.

Le retrait de la gendarmerie du Mas Cabardès du bail emphytéotique administratif implique par ailleurs le versement de 67 803 € à la CDC Habitat au titre du règlement de la part non amortie des travaux réalisés depuis le 1er janvier 2006.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
K Administration générale	138 189 253,09	142 084 091,98	137 321 799,11	142 345 393,73
K1 Ressources humaines	113 039 028,05	115 353 361,64	112 505 135,30	115 950 532,00
K11 Rémunération du personnel	109 342 641,78	111 439 706,00	109 010 013,91	112 131 816,00
K12 Actions de formation	542 399,90	542 700,00	348 917,00	496 654,00
K13 Actions de prévention	53 769,43	136 719,00	44 339,65	136 321,00
K14 Action sociale	3 100 216,94	3 234 236,64	3 101 864,74	3 185 741,00
K2 Budget et finances	15 223 150,67	15 272 555,35	14 676 304,01	15 078 364,81
K21 Dette	2 388 984,78	2 565 484,84	2 326 815,86	2 662 533,81
K22 Provisions pour charges et imprévus	505 410,00	776 600,00	776 600,00	776 600,00
K23 Subventions diverses	99 961,95	180 450,00	153 177,78	115 950,00
K24 Créances, pertes et reversements	12 228 793,94	11 750 020,51	11 419 710,37	11 523 281,00
K27 Recettes non ventilables	0,00	0,00	0,00	0,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 603 374,11	3 752 675,00	3 473 620,48	3 851 175,00
K31 Systèmes d'information	3 138 204,20	3 246 675,00	3 020 535,64	3 244 175,00
K32 Télécommunications	465 169,91	506 000,00	453 084,84	607 000,00
K4 Logistique et patrimoine	6 323 700,26	7 705 499,99	6 666 739,32	7 465 321,92
K41 Moyens courants des services	2 609 988,71	3 539 543,99	3 055 262,89	3 274 175,00
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 713 711,55	4 165 956,00	3 611 476,43	4 191 146,92
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	138 189 253,09	142 084 091,98	137 321 799,11	142 345 393,73

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
K Administration générale	24 253 693,23	24 891 717,81	23 485 006,05	30 101 841,17
K1 Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
K14 Action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	19 475 437,77	20 170 000,00	20 160 066,80	22 822 558,00
K21 Dette	19 408 999,24	20 170 000,00	20 160 066,80	21 650 000,00
K22 Provisions pour charges et imprévus	0,00	0,00	0,00	0,00
K23 Subventions diverses	24 777,03	0,00	0,00	0,00
K24 Créances, pertes et reversements	41 661,50	0,00	0,00	0,00
K27 Recettes non ventilables	0,00	0,00	0,00	1 172 558,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 353 964,06	1 966 905,81	1 703 748,54	2 186 844,81
K31 Systèmes d'information	1 347 462,59	1 933 290,12	1 670 132,85	2 101 844,81
K32 Télécommunications	6 501,47	33 615,69	33 615,69	85 000,00
K4 Logistique et patrimoine	3 424 291,40	2 754 812,00	1 621 190,71	5 092 438,36
K41 Moyens courants des services	440 645,62	1 149 000,00	945 437,75	926 600,00
K42 Gestion du patrimoine immobilier	2 983 645,78	1 605 812,00	675 752,96	4 165 838,36
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	24 253 693,23	24 891 717,81	23 485 006,05	30 101 841,17

Mission L – Pilotage et coordination

Cette mission regroupe les crédits directement affectés au pilotage politique et administratif du Département, constituant ainsi la seconde mission support. Cette année, un nouveau programme a été rajouté, celui du budget participatif. Au global, les crédits prévus pour l'exercice 2020 s'élèvent à 2 851 324 € pour la section de fonctionnement et 1 050 000 € pour la section d'investissement.

Programme L1 - Pilotage stratégique

Action L11 - Fonctionnement des groupes d'élus

Le budget pour 2020 s'élève à 1 512 384 €. Ces crédits correspondent principalement :

- A l'enveloppe budgétaire des indemnités des élus départementaux : 970 000 €.
- Aux frais de fonctionnement des groupes politiques estimés pour l'année 2021 à 102 384 €, somme identique au budget 2020.
- Aux crédits de formation, identiques à ceux de 2020 : 10 000 €.

Action L12 - CESE et autres organismes consultatifs

Le montant des crédits nécessaires à cette mission est de 58 000 €.

Les crédits demandés pour le CESE sont de 30 000 €. Ils permettront la prise en charge des frais de déplacement (7 000 €), des frais de formation (3 000 €) et le défraiement lié à la participation aux réunions de travail (20 000 €). Ces crédits peuvent également être mobilisés par le CESE pour financer la prise en charge d'intervenants externes sur l'accompagnement des thématiques de travail retenues.

Les crédits alloués aux autres organismes consultatifs sont de 28 000 €.

Action L13 - Pilotage de l'administration

En recettes de fonctionnement, 15 000 € sont à inscrire et correspondent aux quotes-parts des partenaires du groupement de commande interdépartementale sur les SIEG.

Cette action, d'un montant total de 290 940 € en dépenses de fonctionnement, apparaît en diminution de 0,02 M€ par rapport au budget 2020.

Ces crédits sont constitués de :

- 40 000 € de crédits pour l'animation du budget participatif
- 5 940 € pour l'accompagnement à la présentation d'une candidature à un dispositif du Ministère chargé de l'insertion.
- 4 750 € affectés à la communication interne.
- 60 000 € de frais prévus par le service juridique. Ces crédits correspondent aux besoins divers en matière de contentieux, d'expertise et de rémunération des auxiliaires de justice.
- 77 750 € de crédits sont affectés au budget Europe de la mission Europe et internationale.

Le Département renforce également ses outils de prospectives et de pilotage des politiques sociales, avec des crédits évalués à 102 500 €. Ces derniers sont répartis comme suit :

- Le renouvellement de la convention de partenariat pour une mission d'assistance dans le domaine des solidarités humaines avec le CREA1 ORS Occitanie pour un montant annuel de 20 000 €.
- La poursuite des actions dans le cadre du marché portant sur l'observatoire départemental des solidarités pour un montant de 20 000 €.
- Accompagnement par un prestataire dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASAP) pour 60 000 €.
- L'adhésion du Département de l'Aude à l'Association des territoires pour des solutions solidaires pour un montant de 2 500 €.

Programme L2 - Communication externe

Action L21 - Actions de communication

Les crédits dédiés aux actions de communication s'élèvent à 990 000 € en crédits de fonctionnement et 50 000 € pour la section d'investissement. Ces crédits serviront essentiellement à l'achat d'impressions (audeMAG ...), au marquage d'objet publicitaire, à la réalisation de vidéos et créations visuelles, au financement des campagnes de communication, à la création et conception de plusieurs mini-sites thématiques ...

Programme L3 – Budget participatif

Ce programme comprend une action unique.

Action L31 - Actions du budget participatif

Le Département s'est engagé dans une démarche participative pour permettre aux citoyens audiois de prendre part aux politiques publiques. Ceux-ci ont voté et retenu des projets d'intérêt général qui sont financés par le Département à hauteur de 100% dans la limite de 100 000 € par projet et dans le cadre d'une enveloppe globale de 1,5 M€. Les projets doivent être réalisés sur un délai maximum de un an après le vote. Une première enveloppe de crédits de paiement de 1 250 K€ a été inscrite en 2020. La plupart des projets vont s'engager sur 2021, et les paiements des subventions interviendront donc sur l'exercice 2021. Je vous propose donc pour 2021 de prévoir 1 000 000 €.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission L

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
L Pilotage et coordination	2 913 870,34	2 968 350,80	2 754 344,88	2 851 324,00
L1 Pilotage stratégique	1 874 148,02	1 869 444,80	1 655 544,13	1 861 324,00
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 469 538,91	1 502 384,00	1 445 191,83	1 512 384,00
L12 CESE et autres organismes consultatifs	25 555,63	58 000,00	14 860,05	58 000,00
L13 Pilotage de l'administration	379 053,48	309 060,80	195 492,25	290 940,00
L2 Communication externe	1 039 722,32	1 098 906,00	1 098 800,75	990 000,00
L21 Actions de communication	1 039 722,32	1 098 906,00	1 098 800,75	990 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 913 870,34	2 968 350,80	2 754 344,88	2 851 324,00

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
L Pilotage et coordination	46 404,60	1 336 397,97	465 417,43	1 050 000,00
L2 Communication externe	46 404,60	86 397,97	16 942,23	50 000,00
L21 Actions de communication	46 404,60	86 397,97	16 942,23	50 000,00
L3 Budget participatif	0,00	1 250 000,00	448 475,20	1 000 000,00
L31 Actions du budget participatif	0,00	1 250 000,00	448 475,20	1 000 000,00
INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	46 404,60	1 336 397,97	465 417,43	1 050 000,00

L'équilibre du budget 2021

Cette partie présente les recettes et reprend de manière synthétique les dépenses prévues au budget pour mettre en évidence les conditions de l'équilibre budgétaire et les choix volontaristes du Département.

Pour mémoire, faisant suite au vote du compte administratif préalablement au vote du budget primitif, l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 se traduit sur l'exercice 2021 par un résultat reporté en section de fonctionnement de 65 267 756,77 € et un excédent de fonctionnement capitalisé de 17 219 573,89 € pour abonder la section d'investissement, et un solde d'exécution de la section d'investissement reporté de **23 477 532,24 €** (D001 - solde négatif).

La section de fonctionnement 2021

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté s'élèvent à 517,8 M€.

- ❖ **La fiscalité directe** d'un montant de 37,99 M€ diminue de 123,38 M€ par rapport au budgétisé 2020.

Le produit de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** est transféré à compter de 2021 aux communes et EPCI en lien avec la réforme de la taxe d'habitation. Cet impôt direct est compensé par un impôt indirect correspondant à une fraction compensatoire de TVA versée par l'Etat. Le montant résiduel des rôles supplémentaires est estimé à 0,10 M€.

La **cotisation sur la valeur ajoutée** (CVAE) est estimée à 13 M€, soit une hausse de 0,03 M€. Les **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux** (IFER) s'élèvent à 2,22 M€, soit + 0,01 M€ par rapport au budget 2020. S'agissant du **fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR), son montant est figé à son niveau de 2013 et s'élève à 10,22 M€.

Depuis la LFI 2014, le Département bénéficie du transfert des **frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties** pour compenser la forte évolution des dépenses de solidarité. Pour 2021, le montant est estimé à 11,3 M€, en progression de 0,71 M€.

Enfin, le **fonds de péréquation CVAE** est alimenté par un prélèvement dont la répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population du département. Le montant prévu est estimé à 1,15 M€ sur la base de la CVAE perçue en 2020.

- ❖ **La fiscalité indirecte** progresse de 136,3 M€ par rapport au budgétisé 2020 pour s'établir à 338,43 M€.

Au titre de la réforme de la taxe d'habitation et du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et EPCI, le Département percevra en 2021 une **fraction de TVA** estimée à partir du produit 2020 de TFPB, soit 124,64 M€ ainsi qu'une fraction complémentaire de TVA estimée à 4,2 M€.

Le produit des **droits de mutation** (DMTO) a été évalué à 63 M€, soit une hausse de 7,18 M€. Il est proposé de reconduire le taux à son niveau de 2020, soit 4,5 %.

La loi de finances 2020 créé **un fonds de péréquation globalisé, réformant la péréquation horizontale assise sur les DMTO**. Ce fonds de péréquation globalisé consiste

à regrouper en un prélèvement unique les trois prélèvements déterminés en fonction de cette recette fiscale (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental, les deux derniers fonds ayant été créés en loi de finances 2019).

Ce fonds globalisé suggéré par les départements eux-mêmes vise à mieux répartir le niveau de prélèvement individuel en fonction des capacités contributives de chaque collectivité. Il est alimenté par un prélèvement réellement proportionnel applicable à tous les départements en fonction de l'assiette DMTO de droit commun et un prélèvement progressif réservé aux départements dont l'assiette DMTO de droit commun par habitant est supérieure à 75% de l'assiette DMTO moyenne par habitant.

Ce fonds permet de pérenniser le montant global mis en répartition à hauteur de 1 662 M€ (1 679 M€ en 2020) indépendamment des aléas liés à la conjoncture des DMTO grâce à la mise en réserve les années où les prélèvements seraient supérieurs à 1 600 M€. La réserve actuelle de l'ancien fonds DMTO (62 M€) est transférée dans la réserve du nouveau fonds de péréquation.

La loi de finances pour 2021 prévoit pour cette seule année un prélèvement sur les recettes de l'Etat dans l'hypothèse où le prélèvement total au titre du fonds DMTO serait inférieur à 1,6 Md€. Ce prélèvement sur recette est égal à la différence entre 1,6 Md€ et la somme des prélèvements. Compte-tenu du prélèvement total simulé, cette garantie ne sera pas activée.

Le fonds globalisé est réparti en trois enveloppes correspondant au Fonds DMTO (qui corrige les écarts de richesse des DMTO entre départements), au FSD (qui corrige les écarts des RAC entre les départements) et au FSID (pour les départements les plus ruraux avec des fragilités socioéconomiques) et conserve les critères d'éligibilité et de répartition appliqués dans chacun des trois fonds car cela fonctionne bien.

La première enveloppe est figée à 250 M€ et alimente l'enveloppe du FSID. Le solde du montant mis en répartition est ventilé entre l'enveloppe du fonds des DMTO et l'enveloppe du FSD à hauteur de 52 % et 48 %.

Une première estimation prudente établit le fonds globalisé 2021 à 19,6 M€ (soit - 1,84 M€ par rapport à 2020). Le prélèvement au titre de ce même fonds est estimé à 4,47 M€ (+ 0,14 M€).

La prévision du produit de la **taxe aménagement** est revue à la hausse de 0,5 M€ et s'élève donc à 4,39 M€ en lien avec le produit perçu en 2020. Je vous rappelle que, suite aux dispositions prévues par la loi de finances 2017, le département doit fixer le taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les Espaces Naturels Sensibles et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement au travers de la délibération adoptant le budget. Il est proposé de maintenir, pour 2021, le taux à 2,3 % réparti entre 1,83 % pour les ENS et 0,47 % pour le CAUE.

La **taxe départementale sur la consommation finale d'électricité** a été instituée en 2011. La base d'imposition correspond à la quantité d'électricité fournie à laquelle est appliqué « un tarif variable qui évoluera dans la même proportion que le rapport entre l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'avant dernière année et le même indice établi pour l'année 2013 » (article 37 LFR 2014).

Pour l'année 2021, le coefficient multiplicateur appliqué à ce tarif est unique à tous les départements, soit 4,25 (loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020). La recette 2021 est estimée à 4,43 M€, soit une baisse de 0,25 M€ par rapport au budgétisé 2020.

A compter de 2022, il n'y aura plus de taxe départementale de consommation finale d'électricité (TDCFE), cette taxe sera intégrée au sein de la taxe intérieure de consommation finale d'électricité (TICFE) prévue à l'article 266 quinquies C du code des douanes. Les départements se verront affecter une part de la TICFE correspondant à la taxe perçue en 2021 augmentée des frais de gestion qui étaient prélevés sur les redevables, et de l'inflation. Ce montant sera ensuite ajusté en fonction notamment de l'évolution de la quantité d'électricité fournie sur son territoire afin de conserver une dynamique d'assiette selon les

modalités qui seront définies par décret. Cette affectation est prévue par l'article L.2333-2 du code Général des Collectivités Locales (CGCT).

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) compense, d'une part, les transferts de compétences effectués ces dernières années en matière sociale et de personnel et, d'autre part, une partie des ressources liées à la réforme de la taxe professionnelle. La recette 2021 est évaluée sur la base d'une augmentation de 2,33 M€ par rapport au réalisé 2020 et s'établit à 63,71 M€.

Le produit de la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) est évalué à 54,27 M€ pour 2021 : la compensation des allocations RMI RSA est figée à 42,4 M€ ainsi que l'allocation parent isolé à 7,52 M€ ; par contre, la part relative aux transferts de compétences diminue pour s'établir à 4,35 M€, soit - 0,50 M€.

Enfin, le produit de la **taxe additionnelle de séjour** est estimé à 0,20 M€, identique au budgétisé de 2020.

❖ **Les dotations et participations** d'un montant de 106,57 M€ augmentent de 0,84 M€ par rapport au budget 2020.

La **dotation globale de fonctionnement** est estimée à 68,14 M€, soit une hausse de 0,10 M€ de la dotation forfaitaire par rapport au budget 2020. La **dotation générale de décentralisation** (DGD) est maintenue à son niveau de 2015, soit 2,55 M€.

Le **FCTVA** lié à l'entretien de la voirie et des bâtiments (dispositif adopté en LFI 2016), est en légère hausse, soit 0,49 M€.

Les **recettes de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie** (CNSA) visant à compenser une partie des charges relatives à la loi vieillissement (actions prévention et perte d'autonomie), la PCH et la MDPH sont estimées à 5,69 M€, soit une diminution de 0,08 M€.

Le **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion** (FMDI) est en augmentation de 0,08 M€ pour s'établir à 4,6 M€.

Le **Fonds de lutte contre la pauvreté**, adopté en loi de finances 2019, est cumulé depuis 2020, avec le Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI). Ce fonds s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté créée par le décret du 24 octobre 2017, qui vise à réduire la pauvreté qui génère des inégalités. Pour 2021, le montant estimé est de 1,33 M€ en lien avec les actions mise en œuvre et identique au budgétisé de 2020.

La **DCRTP**, quant à elle, est identique à 2020 pour se maintenir à 11,62 M€.

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité sont revues, comme chaque année, à la baisse (- 0,30 M€) avec une inscription portée à 4,03 M€.

Le **fonds de stabilisation** (mis en place par la loi de finances 2019), cible les départements connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. Le critère retenu est la part à l'habitant de reste à charge d'allocation individuelle de solidarité qui dépasse dans certains départements la moyenne observée dans l'ensemble des départements. Ce fonds de stabilisation est engagé pour trois ans. Le département de l'Aude devrait percevoir 3,95 M€, en complément de la fraction complémentaire de TVA.

Les **participations diverses** diminuent de 0,83 M€ et s'établissent à 4,18 M€.

Le **FSE**, stable, est budgétisé à hauteur de 1 M€. Le **Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat** (FARPI) est lui aussi stable et estimé à 1,02 M€. Les autres participations se répartissent notamment entre le **FUL** (0,60 M€), l'entente

interdépartementale pour la démoustication (0,4 M€) et le PIG précarité énergétique pour 0,3 M€.

- ❖ **Les recettes APA** sont en baisse de 1,23 M€ en raison d'une moindre recette de la CNSA (trop perçu de 2019 récupéré sur les acomptes de fin 2020 et de 2021) et d'une baisse des recouvrements sur bénéficiaires en lien avec la mise en place du préfinancement des CESU. Le montant prévisionnel de ces recettes s'établit à 18 M€ dont - 0,99 M€ au titre de la seconde part et - 2,26 M€ pour la première part. Les recouvrements des indus s'élèvent, quant à eux, à 0,21 M€.
- ❖ **Les produits de gestion** s'élèvent à 11,83 M€, et sont en baisse de 0,47 M€.

Ils se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (11,13 M€) qui sont répartis comme suit :

- Autonomie : 10,58 M€, dont 7,16 M€ relatifs aux personnes âgées (- 0,01 M€) et 3,42 M€ relatifs aux personnes handicapées (- 0,3 M€),
- Enfance famille : 0,55 M€ (- 0,05 M€),
- Autres : 0,70 M€ dont les remboursements concernant les prestations d'action sociale (0,33 M€) et les remboursements concernant la cession de créances de Laprade (0,28 M€)

- ❖ **Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les produits du domaine, les produits financiers et exceptionnels.

Elles s'élèvent à 4,96 M€, soit une baisse de 1,08 M€ par rapport au budget 2020. Elles se répartissent ainsi :

- Régularisations comptables : 1 M€,
- Produit du domaine et des services : 1,22 M€,
- Remboursement de frais de personnel : 0,58 M€,
- Produits financiers et exceptionnels : 0,48 M€,
- Produits d'activités : 0,87 M€,
- Reprises sur provision pour créances douteuses : 0,78 M€.

Le détail des recettes de fonctionnement est repris dans le tableau suivant.

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
Fiscalité	158 133 699,00	161 367 817,00	161 691 056,00	37 986 330,00
Contributions directes	136 458 295,00	139 420 896,00	139 744 135,00	15 323 434,00
Taxe foncière bâti	121 534 587,00	124 245 839,00	124 534 246,00	100 000,00
CVAE	12 735 475,00	12 964 942,00	12 964 942,00	13 000 000,00
IFER	2 188 233,00	2 210 115,00	2 244 947,00	2 223 434,00
Transfert frais de gestion TFB	10 488 127,00	10 586 648,00	10 586 648,00	11 300 000,00
FNGIR	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	970 381,00	1 143 377,00	1 143 377,00	1 146 000,00
Fiscalité indirecte	203 128 092,10	202 125 521,40	208 911 110,91	338 425 382,00
Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	128 839 281,00
Fraction compensatoire de la TFPB	0,00	0,00	0,00	124 639 281,00
Fraction complémentaire de TVA	0,00	0,00	0,00	4 200 000,00
DMTO	62 043 322,88	55 806 155,77	61 153 065,14	62 987 657,00
Fonds de péréquation DMTO	8 651 215,00	21 443 449,00	21 443 449,00	19 600 000,00
Fonds de solidarité	9 052 682,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement	3 179 704,30	3 851 339,63	4 302 736,96	4 388 792,00
Taxe électricité	4 634 512,52	4 680 858,00	4 405 663,53	4 427 692,00
TSCA	60 769 529,70	61 377 226,00	63 080 835,10	63 711 643,00
Transferts de compétences	28 606 651,97	28 892 719,00	29 404 117,15	29 698 158,00
Réforme fiscale	32 162 877,73	32 484 507,00	33 676 717,95	34 013 485,00
TICPE RSA	54 742 381,19	54 766 493,00	54 249 732,27	54 270 317,00
Taxe additionnelle de séjour	54 744,51	200 000,00	275 628,91	200 000,00
Dotations Etat & participations	104 625 571,83	105 726 439,22	105 599 105,60	106 571 032,60
DGF DGD	70 384 213,00	70 584 664,00	70 584 664,00	70 681 481,00
FCTVA	556 797,44	443 532,65	443 532,65	486 880,00
PCH, MDPH, LASV	5 150 863,57	5 772 115,37	5 897 668,37	5 694 032,60
FMDI	4 810 961,00	4 515 711,00	4 515 711,00	4 600 000,00
FAPI	578 141,67	0,00	0,00	0,00
Fonds de lutte contre la pauvreté	624 522,79	1 337 545,04	1 337 545,04	1 330 000,00
DCRTP	11 620 815,00	11 620 815,00	11 620 815,00	11 620 815,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 578 940,00	4 326 870,00	4 326 870,00	4 028 482,00
Fonds de stabilisation	2 110 167,00	2 110 000,00	2 339 189,00	3 945 000,00
Autres participations	4 210 150,36	5 015 186,16	4 533 110,54	4 184 342,00
APA	22 087 971,15	19 241 479,38	19 331 365,36	18 007 876,00
Produit de gestion	9 782 648,19	12 305 112,23	13 353 309,65	11 833 302,00
dont recouvrements sociaux	8 769 643,89	11 496 312,23	12 642 109,48	11 134 500,00
Divers fonctionnement	7 710 380,42	6 033 370,18	4 544 029,67	4 956 865,17
Total recettes réelles (hors résultat)	505 468 362,69	506 799 739,41	513 429 977,19	517 780 787,77
Résultat reporté	0,00	54 217 204,23	0,00	65 267 756,77
Opérations d'ordre	4 542 912,51	11 413 082,00	11 000 813,35	6 195 524,00
Total recettes fonctionnement	510 011 275,20	572 430 025,64	524 430 790,54	589 244 068,54

Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 491,83 M€, soit une hausse de 7,7 M€ (+ 1,59 %) par rapport au budget 2020.

Le récapitulatif par mission vous est présenté ci-dessous :

	CA 2019	BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021
A Enfance Famille	42 316 671,81	45 201 253,35	44 406 182,27	47 316 927,34
B Action sociale et insertion	112 325 152,74	118 773 763,92	116 066 766,17	122 587 494,22
C Autonomie	118 012 512,32	122 512 329,82	120 709 393,19	125 337 520,00
D Education	6 830 075,81	7 499 846,00	7 159 403,94	7 890 090,00
E Culture et patrimoine	2 768 631,77	3 643 893,50	3 180 330,32	3 233 807,00
F Sport Jeunesse	2 187 794,93	3 065 960,00	2 761 062,23	2 577 310,00
G Environnement et prévention des risques	19 642 017,54	20 463 217,00	19 863 384,94	20 203 663,54
H Aménagement et attractivité du territoire	6 374 671,92	6 883 828,41	5 363 778,08	6 486 319,23
I Réseau routier et mobilité	12 085 830,88	11 035 040,18	10 484 789,10	10 995 410,00
K Administration générale	138 189 253,09	142 084 091,98	137 321 799,11	142 345 393,73
L Pilotage et coordination	2 913 870,34	2 968 350,80	2 754 344,88	2 851 324,00
Total dépenses réelles de fonctionnement *	463 646 483,15	484 131 574,96	470 071 234,23	491 825 259,06

* hors crédits non affectés

Les missions des solidarités, avec près de 295,24 M€ représentent 60 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de 8,75 M€ (+ 3,05 %) par rapport au budget solidarités 2020.

Les crédits de la mission **Enfance famille** évoluent de + 2,11 M€ pour atteindre 47,32 M€. C'est principalement le programme Aide sociale à l'enfance (46,38 M€) qui progresse et plus précisément les mesures de prises en charge physique (+ 2,05 M€) avec notamment les dotations dédiées aux places d'hébergement (+ 1,23 M€). Le budget global consacré aux mineurs non accompagnés s'établit à 6,1 M€ et comprend, notamment, le coût du déploiement de 42 places de mise à l'abri. La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance s'élève à 5,88 M€.

La mission **Action sociale et insertion** (122,60 M€) augmente de l'ordre de 3,81 M€. La hausse est due en grande partie aux allocations RSA (+ 3,26 M€) qui ont été réévaluées sur la base de l'inflation avec une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires et également des mesures prises au regard de la crise sanitaire ; les crédits, soit 105,07 M€, intègrent en partie l'impact de la réforme de l'assurance chômage qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2021. En ce qui concerne le programme Insertion professionnelle (11,21 M€), il augmente de 2,94 M€ en lien notamment avec le Programme Départemental d'Insertion 2021-2025 et la réorganisation de la segmentation, ainsi que les crédits de l'Action sociale (2,26 M€) qui diminuent de 2,16 M€. Quant au programme Logement (3,78 M€), il baisse de 0,23 M€ par rapport au budget 2020.

L'évolution de la mission **Autonomie** est de + 2,83 M€ pour un montant de 125,34 M€. Ces crédits intègrent, notamment, le financement de l'APA, l'impact de la loi ASV ainsi que les différents projets d'amélioration et de modernisation des conditions d'hébergement. En revanche, l'impact de la loi Grand Age et Autonomie annoncée pour fin 2020 n'est pas intégré, faute de précision à ce jour. Les dépenses du programme personnes âgées (63,61 M€) sont en hausse (+ 3,26 M€) et notamment l'APA à domicile (+ 2,9 M€). Elles témoignent de l'objectif prioritaire de la politique départementale sur la prévention de la perte d'autonomie. De la même manière, les crédits du programme personnes handicapées

diminuent de 0,43 M€ pour atteindre 61,72 M€. En 2021, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est estimée à la baisse à 22,49 M€ contre 22,74 M€ en 2020.

Dans le cadre d'une politique volontariste, le Département s'engage à favoriser l'épanouissement et la qualité de vie des Audoises et des Audois. Ce sont près de 13,7 M€ qui seront consacrés à cet objectif en 2021. En matière d'**Education**, les crédits d'un montant de 7,89 M€ sont en légère augmentation (+ 0,39 M€) en lien avec les dépenses d'entretien et de réparation des collèges notamment en matière de maintenance informatique, soit 1,08 M€. La dotation de fonctionnement aux collèges s'établit à 5,74 M€. La mission **Culture et patrimoine** s'élève à 3,23 M€. Ces crédits permettent de financer les actions de développement culturel (2,2 M€), les interventions en faveur des sites pôles du pays cathare (0,88 M€) et le fonctionnement des archives départementales (0,15 M€). La mission **Sport jeunesse** comprend le soutien aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes des jeunes audiois. Les crédits (2,58 M€) diminuent de 0,49 M€ par rapport à 2020 en lien, notamment, avec les nombreux soutiens financiers aux associations réalisés durant la crise sanitaire (- 0,46 M€).

L'aménagement et la préservation de l'environnement constituent un enjeu important pour le Département. Ainsi, les crédits de la **mission Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 20,20 M€ restent conséquents. Ils sont répartis à hauteur de 1,17 M€ pour le programme eau avec la prévention des inondations, le financement des participations statutaires à diverses structures et la contribution à l'équilibre du budget annexe du SATESE. Les crédits des programmes portant sur les espaces naturels (2,67 M€) et les énergies renouvelables (0,12 M€) sont stables. Enfin, la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) s'élève à 15,04 M€, la subvention en faveur de l'hélicoptère s'établit à 0,35 M€, en diminution suite à la renégociation de l'accord avec l'ARS et le remboursement des intérêts des emprunts pour les casernes à 0,5 M€.

Le Département consacrera près de 17,3 M€ pour contribuer à développer les territoires et maintenir un service public de qualité tout en œuvrant pour la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire. La mission **Aménagement et attractivité du territoire**, d'un montant de 6,5 M€, est en diminution par rapport à 2020 (- 0,4 M€). Le programme d'infrastructures d'intérêt départemental (- 0,002 M€) est nettement en baisse suite à la fin de la convention avec le SYADEN (Syndicat Audiois d'Energies). Le programme d'accompagnement des territoires (0,45 M€) est stable avec notamment les contrats territoriaux (0,1 M€) et précisément le soutien des projets innovants. Quant aux crédits relatifs aux programmes de coopération décentralisée, ils s'établissent à 0,31 M€, avec l'adhésion aux réseaux internationaux et également la participation aux actions internationales sur le Département audiois. Les dépenses liées aux politiques en matière de tourisme (2,6 M€) sont stables et concernent la marque Pays Cathare, et l'animation et la promotion de l'offre touristique. De plus, des crédits à hauteur de 0,30 M€ sont programmés pour poursuivre la promotion de la lutte biologique contre le vers de grappe par un dispositif de confusion sexuelle qui figure dans le programme agriculture et pêche. Ce dernier s'élève à 2,62 M€ dont 1,23 M€ au titre de la contribution à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire Vétérinaire Départemental. Enfin, pour faire face à la crise sanitaire une enveloppe de 0,50 M€ est prévue pour le fonds soutien exceptionnel aux associations. Quant aux crédits de la mission **Réseau routier et mobilité** (11 M€), ils sont stables par rapport à 2020. Le programme Routes représente 9,12 M€ consacrés essentiellement à l'entretien et gestion du réseau routier (7,59 M€) et aux imprévus et intempéries (0,90 M€). Quant au programme transport des élèves handicapés, les dépenses d'un montant de 1,87 M€ sont globalement stables par rapport à 2020.

Enfin, les frais de fonctionnement de la collectivité sont regroupés dans deux missions :

- **La mission Administration générale** est en progression de 0,26 M€ (+ 0,18 %) pour s'établir à 142,35 M€. Le programme ressources humaines d'un montant de 115,95 M€ est en hausse de 0,52 % (+ 0,6 M€) par rapport au budget 2020 compte tenu, d'une maîtrise souhaitée des effectifs et de la rémunération des assistants familiaux qui augmente en lien avec la poursuite du plan de recrutement. Les crédits du programme budget et finances (15,08 M€) sont en baisse de 0,19 M€. Ils concernent, pour l'essentiel, le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (4,47 M€), les charges d'intérêts de la dette (2,66 M€), les apurement (0,50 M€) et les opérations techniques (annulations, créances en non-valeur, provision pour créances douteuses...). Le programme « Systèmes d'information et télécommunications » est stable (3,85 M€). Quant au programme « Logistique et patrimoine » (7,46 M€), il est en baisse (- 0,24 M€) malgré l'impact des dépenses de la crise sanitaire, (masques, gels, blouses,...).
- **La mission Pilotage stratégique et coordination** constitue également une mission support et englobe le programme pilotage stratégique pour un montant de 1,86 M€ avec les indemnités des élus et le programme communication externe d'un montant de 0,99 M€.

La section d'investissement 2021

Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes réelles d'investissement, hors remboursement anticipé temporaire (RAT), refinancement et excédent capitalisé, s'établissent à 61,19 M€.

Les dotations d'Etat d'un montant de 14 M€ diminuent (- 0,71 M€) par rapport au budget 2020.

Depuis 2019, la DGE (dotation globale d'équipement) a été remplacée par la **DSID** (dotation de soutien à l'investissement des départements). Pour l'année 2021, le montant inscrit est de 3,48 M€, soit 1,2 M€ sur les opérations des travaux dans les collèges, 1,82 M€ sur les opérations de reconstruction suite aux inondations et 0,46 M€ de part forfaitaire.

Des recettes sont inscrites dans le cadre du plan de relance (DSIL) pour deux opérations d'une part, le collège Gaston Bonheur (0,1 M€) et d'autres part, les voies vertes (0,2 M€).

Concernant le **FCTVA**, il est évalué à 8 M€ en lien avec les dépenses éligibles 2020. S'agissant de la **DDEC**, son montant est figé et est reconduit à 2,24 M€.

Les subventions d'investissement et autres sont prévues à hauteur de **10,17 M€**, soit une baisse de 1,12 M€ par rapport au budget 2020.

Le programme routes s'élève à 4,78 M€ avec une hausse de 0,81 M€ des subventions octroyées au regard du calendrier de réalisation des projets comprenant notamment le solde de la Région au titre des inondations, auquel s'ajoute le fonds de solidarité pour les inondations de janvier 2020 (3,3 M€), les financements pour le réseau routier d'intérêt Régional complété par le produits des amendes (1,4 M€).

Les recettes de l'agence de l'eau pour l'assainissement et l'AEP sont identiques à 2020 et s'établissent à 0,48 M€. Depuis 2019, cet établissement public, privé de recettes par l'Etat, a diminué considérablement ses financements (par exemple - 50 % sur les aides des programmes Eau et Assainissement).

Les recettes des collèges s'établissent à 0,01 M€ qui correspond à la subvention du FEDER pour la chaufferie bois du collège Antoine Courrière.

Les recettes relevant de la culture et du patrimoine sont estimées à 0,82 M€ dont les travaux de restauration de la chapelle de l'abbé à l'abbaye de Lagrasse, les travaux sur le transept nord de l'église entrepris dans le cadre de la mission Stéphane Bern fondation du patrimoine et l'étude diagnostic et de programmation dans le cadre du projet de CCR (0,38 M€) complétés par les premiers travaux d'investissements collectifs du chantier « signature architecturale et paysagère » pour le panneau d'information commun de signalétique des monuments, mais aussi relatifs au chantier médiation culturelle (0,44 M€).

Le programme sports et activités de pleine nature est prévu à hauteur de 1,98 M€ en lien avec la réalisation de la Vélo route du canal du midi (1,36 M€) et de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (0,62 M€).

Il est prévu 0,25 M€ au titre du remboursement des prêts accordés dans le cadre du Fonds Unique Logement.

Les **emprunts** prévisionnels pour financer les investissements 2021, dans un contexte de taux très faibles, s'établissent à 37 M€ maximum, dont 30 M€ au titre de l'emprunt nouveau et 7 M€ au titre des restes à réaliser correspondant au solde des emprunts souscrits en 2020 mais non mobilisés.

Un rapport spécifique sur la dette est présenté par ailleurs.

L'ensemble des prévisions de recettes de la section d'investissement est repris dans le tableau suivant :

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
Dotations				
DGE	11 853 178,93	14 729 037,04	14 319 906,26	14 020 856,24
DSID	917 935,78	0,00	0,00	0,00
DSIL	147 282,00	3 151 600,00	2 742 469,22	3 482 452,24
DSIL	0,00	0,00	0,00	300 000,00
DDEC	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00
FCTVA	8 549 557,15	9 339 033,04	9 339 033,04	8 000 000,00
Subventions et autres	7 968 767,05	11 290 927,04	4 222 281,25	10 165 901,36
Avance remboursable DMTO	0,00	1 172 558,00	1 172 558,00	0,00
Emprunts	35 000 000,00	46 825 000,00	37 087 500,00	37 000 000,00
Recettes réelles *	54 821 945,98	74 017 522,08	56 802 245,51	61 186 757,60
Excédent capitalisé	0,00	30 670 703,73	30 670 703,73	17 219 573,89
RAT	0,00	12 234 000,00	0,00	9 533 340,11
Refinancement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles	54 821 945,98	116 922 225,81	87 472 949,24	87 939 671,60
Opérations d'ordre	27 536 804,76	54 294 553,24	26 813 501,08	68 387 099,54
Total recettes investissement	82 358 750,74	171 216 779,05	114 286 450,32	156 326 771,14

* Hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT, refinancement

Les dépenses d'investissement

D'un montant total réel de 115,9 M€, les dépenses d'investissement augmentent de 2,87 M€ par rapport au budget 2020. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 92,9 M€.

Le détail par mission vous est présenté ci-après en distinguant les équipements directs des subventions pour une meilleure lisibilité.

Vous trouverez, par ailleurs, dans un rapport spécifique le montant des autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements prévus en 2021.

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
C Autonomie	0,00	16 341,00	8 808,60	0,00
D Education	9 368 297,80	10 365 772,06	8 784 470,49	12 929 840,62
E Culture et patrimoine	1 121 055,48	1 153 750,00	627 362,29	1 108 938,98
F Sport Jeunesse	860 290,26	4 699 000,00	2 430 739,98	5 608 000,00
G Env. et prév. des risques	559 504,16	518 430,18	404 885,62	604 065,18
H Aménag. attractivité du terr.	0,00	282 645,00	0,00	720 000,00
I Réseau routier et mobilité	37 376 546,91	35 415 250,74	35 045 118,26	28 175 000,00
K Administration générale	4 778 255,46	4 721 717,81	3 324 939,25	7 219 283,17
L Pilotage et coordination	46 404,60	86 397,97	16 942,23	50 000,00
Total Equipements directs	54 110 354,67	57 259 304,76	50 643 266,72	56 415 127,95
A Enfance Famille	382 598,00	1 229 633,01	10 000,00	1 751 301,65
B Action sociale et insertion	892 531,40	1 316 550,00	913 946,06	887 960,00
C Autonomie	733 088,00	1 174 475,70	0,00	1 034 475,70
D Education	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	1 077 901,66	1 100 000,00	791 872,87	1 078 568,00
F Sport Jeunesse	392 983,86	1 161 524,00	704 406,50	787 794,00
G Env. et prév. des risques	7 833 402,68	7 717 234,53	6 030 632,77	6 378 801,15
H Aménag. attractivité du terr.	12 130 571,82	18 841 983,32	11 568 457,15	22 659 288,34
I Réseau routier et mobilité	2 543 711,47	1 556 320,00	1 228 925,32	844 500,00
K Administration générale	24 777,03	0,00	0,00	60 000,00
L Pilotage et coordination	0,00	1 250 000,00	448 475,20	1 000 000,00
Total Subventions d'investissement	26 011 565,92	35 347 720,56	21 696 715,87	36 482 688,84
Total Mouvements Financiers (hors RAT)	19 699 279,15	20 420 000,00	20 290 911,69	23 002 558,00
Total Dépenses Réelles d'Investissement	99 821 199,74	113 027 025,32	92 630 894,28	115 900 374,79

*Hors RAT, Refi, Résultat

• Les **dépenses d'équipements directs** s'établissent à 56,42 M€, soit une baisse de 0,84 M€ par rapport au budget 2020. Elles représentent 60,72 % des dépenses d'investissement.

La mission Education connaît une hausse de crédits de 2,56 M€ par rapport à 2020. Ainsi, le programme collèges s'établit à 12,93 M€ avec 11,87 M€ pour les travaux de construction et de réhabilitation notamment avec la poursuite des travaux du collège des Fontanilles à Castelnau-d'Oléron (1,5 M€), le démarrage des travaux du collège Alain à Carcassonne pour un montant de 4,62 M€, des travaux de maintenance (1,46 M€), des mises en conformité des cuisines pour 0,72 M€. La stratégie de développement durable du Département est retranscrite au travers des travaux de maîtrise de l'énergie pour 1,22 M€, la construction de la chaufferie bois au collège Antoine Courrière de Cuxac Cabardès (0,9 M€) ou encore la pose de bornes de recharge pour les véhicules électriques (0,1 M€). Pour accompagner le renouvellement des équipements sont prévus 1,05 M€ avec 0,59 M€ mobilisé pour le matériel informatique et 0,2 M€ pour les cuisines.

La mission Culture et patrimoine qui regroupe les crédits relatifs aux Archives et à la bibliothèque départementale, ainsi qu'aux sites culturels, est stable comparé à 2020. Sur 1,11 M€, un montant de 0,29 M€ concerne l'opération des chantiers collectifs de l'Acte II des sites pôles du Pays Cathare, 0,38 M€ les travaux sur l'Abbaye de Lagrasse, 0,29 M€ concerne le développement des collections et 0,16 M€ sont dédiés aux diverses actions des archives.

Les crédits de la **mission Sport jeunesse**, financés notamment par la taxe d'aménagement, augmentent de 0,91 M€ pour s'établir à 5,61 M€, dont 3,16 M€ pour poursuivre l'opération Véloroute Canal du Midi, développant ainsi les déplacements doux au sein du Département.

De la même manière, des crédits sont prévus pour les travaux d'aménagement de la voie verte du Canal du Midi à hauteur de 2,35 M€. Ces projets traduisent l'engagement du Département pour la transition écologique.

Les inscriptions budgétaires pour la **mission Environnement et prévention des risques** s'établissent à 0,6 M€, dont 0,45 M€ pour le programme des espaces naturels sensibles et 0,1 M€ pour les énergies renouvelables.

Les crédits d'un montant de 0,72 M€ de la **mission Aménagement et attractivité du territoire** portent sur les travaux d'aménagement foncier intercommunal (0,47 M€) et sur l'acquisition de matériel médical dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale (0,25 M€).

La **mission Réseau routier et mobilité** en baisse de 7,24 M€, demeure la plus importante avec 28,18 M€ de crédits pour 2021, soit près de 50 % des dépenses d'équipement direct. Ce sont 16,85 M€ qui seront consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 6,6 M€ pour les travaux neufs et 4,1 M€ pour les imprévus et divers dont les travaux de reconstruction suite aux diverses vagues d'intempéries qui ont traversé le département. Ce dernier poste est en forte baisse (- 8,04 M€), la reconstruction touchant à sa fin. Le solde de 0,63 M€ financera les études.

Les crédits de la **mission Administration générale** augmentent de 2,5 M€ par rapport au budget 2020. Le programme systèmes d'information et télécommunications avec 2,19 M€ est en hausse (+ 0,22 M€). Le programme logistique et patrimoine d'un montant de 5,03 M€ (dont 3,12 M€ pour les bâtiments, 0,92 M€ pour l'approvisionnement et 0,99 M€ pour le patrimoine immobilier) est en hausse de 2,27 M€, avec 1,32 M€ pour les travaux sur les bâtiments départementaux ou encore 0,7 M€ pour la gestion des véhicules.

Enfin, la **mission Pilotage et coordination** est créditée à hauteur de 50 000 € pour la poursuite de la refonte du site internet du Département de l'Aude, destiné à l'information du public.

• Les **subventions d'investissement** constituent également un axe fort d'intervention du Département. Ce dernier consacre, en effet, près de 31,47 % de son effort d'équipement à l'aide aux communes et autres tiers. Le volume global de crédits de 36,48 M€ permettra d'honorer les engagements passés et une partie des engagements nouveaux.

En matière de **Solidarités humaines**, les aides du Département, d'un montant global de 3,67 M€ regroupent les missions Enfance famille, Action sociale et insertion et Autonomie. La mission Enfance famille s'élève à 1,75 M€ pour la subvention d'investissement à la SAE afin d'engager la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les enfants confiés et pris en charge sur le Carcassonnais. La mission Action sociale et insertion (0,89 M€) concerne l'aide aux associations intervenant dans le domaine de l'insertion ou de l'action sociale (0,1 M€) et le soutien aux opérations de réhabilitation ou de construction de logements (0,8 M€). Les crédits de la mission Autonomie (1,03 M€) sont relatifs à l'aide à la création d'établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap. Ces crédits intègrent de nouveaux modes d'accueil et d'hébergement des séniors, intermédiaire entre l'EHPAD et le maintien à domicile.

Au titre de la **mission Culture et patrimoine** 1,08 M€ sont prévus pour l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles mais aussi le financement d'équipements culturels communaux et intercommunaux à travers des subventions.

Les inscriptions budgétaires pour la **mission Sport jeunesse** s'élèvent à 0,79 M€ et sont répartis entre les équipements sportifs communaux (0,1 M€), la voie verte (0,32 M€), les sentiers de randonnées (0,12 M€), le centre national d'entraînement de la fédération de rugby à XIII (0,2 M€) et l'achat de matériel pour le centre de formation de l'USC XV (0,04 M€).

Concernant la **mission Environnement et prévention des risques**, 6,38 M€ de crédits sont répartis entre le programme eau (5,14 M€) avec l'aide aux communes pour l'AEP et l'assainissement (3,41 M€) mais aussi à travers la prévention des inondations (1,73 M€) (GEMAPI), le programme espaces naturels (0,49 M€), et le programme sécurité civile qui concerne les subventions en annuité en faveur du SDIS (0,75 M€).

Les crédits les plus importants sont consacrés à la **mission Aménagement et attractivité du territoire**, soit 22,66 M€. Le programme infrastructures d'intérêt départemental s'élève à 4,57 M€ ; la subvention du Département au SYADEN pour le déploiement du réseau Très Haut Débit donne lieu à une inscription prévisionnelle de 1,82 M€ comme en 2020. Des crédits sont également prévus pour financer le projet du port de Port La Nouvelle (2,27 M€), l'aéroport de Carcassonne (0,28 M€) ou encore la LGV avec la ligne nouvelle Montpellier Perpignan (0,2 M€). Viennent, ensuite, le programme accompagnement des territoires (7,99 M€) avec les contrats territoriaux et les aides aux équipements publics intercommunaux, le programme tourisme (0,69 M€) et le programme agriculture et pêche (5,37 M€). Enfin, 4,03 M€ seront consacrés au financement de la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux inondations.

La **mission Réseau routier et mobilité**, représente un montant global de 0,84 M€. Les inscriptions budgétaires concernent le financement de la voirie communale (0,41 M€), des dépenses liées aux intempéries (0,13 M€) ou encore des projets d'aménagements routiers d'autres collectivités (0,30 M€).

La **mission Administration générale** se porte à 0,06 M€ pour financer des travaux permettant l'installation d'une antenne de Maison Départementale des Solidarité (MDS) à Peyriac-Minervois, dans l'optique d'asseoir la proximité des services sociaux du Département.

Enfin, la **mission pilotage et coordination** viendra financer le budget participatif du Département pour un montant de 1 M€. La consultation sur les projets et le choix de ceux-ci par les audois a eu lieu l'année dernière.

Les **mouvements financiers** d'un montant global de 23 M€ regroupent le remboursement en capital de la dette (21,65 M€), l'avance remboursable sur les droits de mutation à titre onéreux versée au Département (1,17 M€) et le montant des prêts accordés dans le cadre du FUL (0,18 M€).

L'équilibre du budget

Le budget 2021 repose sur un autofinancement prévisionnel, dégagé au niveau de la section de fonctionnement, de 25,95 M€. Les dépenses réelles d'investissement, axées sur le développement durable et l'appui aux territoires, sont en légère augmentation et le besoin de financement de la section d'investissement, autofinancement compris, est prévu à hauteur de 65,02 M€.

L'équilibre financier du budget se réalise donc en prévoyant un emprunt maximal de 30 M€ (hors RAR) et en mobilisant le fonds de roulement prudemment accumulé à hauteur de 35,76 M€. Les crédits non affectés de la section de fonctionnement s'élèvent à 30,25 M€ ; ils étaient de 30,68 M€ au budget primitif pour 2020 puisque 1 M€ a été affecté dès le BP 2020 au fonds de soutien associatif du fait de la crise sanitaire.

Nécessairement équilibré en recettes et en dépenses aux termes du code général des collectivités territoriales, le budget primitif du budget principal s'établit à 745 570 839,68 €, comme le montre le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement réel *	522 076 969,00	517 780 787,77
Résultat reporté	-	65 267 756,77
Opérations d'ordre	67 167 099,54	6 195 524,00
Total fonctionnement	589 244 068,54	589 244 068,54
Investissement réel *	115 158 333,14	54 186 757,60
RAT	9 533 340,11	9 533 340,11
Refinancement de dette	-	-
Reprise résultat 2020	23 477 532,24	17 219 573,89
RAR 2020	742 041,65	7 000 000,00
Opérations d'ordre	7 415 524,00	68 387 099,54
Total investissement	156 326 771,14	156 326 771,14

* hors résultat, RAT, Refinancement & RAR

Conclusion

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport et qui seront financées dans le budget 2021 traduit notre volonté de soutenir l'activité et d'être aux côtés des audois et des audoises tant que la crise Covid-19 produira ses effets et de poursuivre nos engagements en matière d'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique. Dans la continuité de notre stratégie financière, je vous propose donc de construire le budget 2021 sur la base des axes suivants :

- Soutenir le développement du territoire audois avec un niveau d'investissement élevé pour contribuer à la relance économique, stratégie incontournable au regard de la crise sanitaire,
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel,
- Engager une démarche de stabilisation de l'emprunt pour préserver nos capacités d'engagements à moyen terme

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2021 du budget principal :

- voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 745 570 839,68 €, soit 589 244 068,54 € en section de fonctionnement et 156 326 771,14 € en section d'investissement,
- adopter le maintien du taux maximum des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art 1594 G du code général des impôts) et l'acquisition d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art.1594 H du Code général des impôts),
- acter, pour mémoire le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à 4,25 pour l'ensemble des départements,
- approuver le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 2,3 %, réparti à hauteur de 1,83 % pour la protection des espaces naturels sensibles et 0,47 % pour le financement du CAUE,
- approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 776 600 €,
- adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 15 043 986.54 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère de 350 000 €,
- adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2021,
- adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2021,
- acter le financement à hauteur de 23 000 €, de l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, la convention sera adoptée lors de la commission permanente du 23 avril prochain,
- autoriser le Président du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

Annexe 1 – Section de fonctionnement (Crédits réels sans crédits non affectés)

	CA 2019	BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021
A Enfance Famille	42 316 671,81	45 201 253,35	44 406 182,27	47 316 927,34
A1 Petite enfance	804 047,87	942 920,00	787 626,13	932 840,00
A2 Aide sociale à l'enfance	41 512 623,94	44 258 333,35	43 618 556,14	46 384 087,34
B Action sociale et insertion	112 325 152,74	118 773 763,92	116 066 766,17	122 587 494,22
B1 Allocations RMI/RSA	97 061 304,53	102 082 205,51	101 072 016,38	105 340 770,00
B2 Insertion professionnelle	7 851 810,75	8 263 110,00	7 880 228,33	11 208 021,22
B3 Action sociale	3 976 070,19	4 425 396,84	3 901 567,42	2 261 542,00
B4 Logement	3 435 967,27	4 003 051,57	3 212 954,04	3 777 161,00
C Autonomie	118 012 512,32	122 512 329,82	120 709 393,19	125 337 520,00
C1 Personnes âgées	58 668 418,45	60 354 811,26	58 794 536,67	63 612 880,00
C2 Personnes handicapées	59 344 093,87	62 157 518,56	61 914 856,52	61 724 640,00
D Education	6 830 075,81	7 499 846,00	7 159 403,94	7 890 090,00
D1 Collèges	6 379 449,32	7 066 946,00	6 782 729,36	7 482 090,00
D2 Actions éducatives	450 626,49	432 900,00	376 674,58	408 000,00
E Culture et patrimoine	2 768 631,77	3 643 893,50	3 180 330,32	3 233 807,00
E1 Développement culturel	2 160 673,09	2 431 693,50	2 269 702,88	2 206 257,00
E2 Sites culturels	488 701,21	1 064 700,00	810 161,58	880 050,00
E3 Archives	119 257,47	147 500,00	100 465,86	147 500,00
F Sport Jeunesse	2 187 794,93	3 065 960,00	2 761 062,23	2 577 310,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 470 365,08	2 195 147,00	2 095 162,37	1 670 750,00
F2 Jeunesse	717 429,85	870 813,00	665 899,86	906 560,00
G Environnement et prévention des risques	19 642 017,54	20 463 217,00	19 863 384,94	20 203 663,54
G1 Eau	1 211 564,12	1 233 231,00	1 019 966,59	1 166 701,00
G2 Espaces naturels	2 514 414,75	2 776 147,00	2 559 510,24	2 673 901,00
G3 Energies renouvelables	132 934,22	209 990,00	108 110,10	123 000,00
G4 Sécurité civile	15 783 104,45	16 243 849,00	16 175 798,01	16 240 061,54
H Aménagement et attractivité du territoire	6 374 671,92	6 883 828,41	5 363 778,08	6 486 319,23
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	380 500,00	294 550,00	293 810,00	1 900,00
H2 Accompagnement des territoires	265 812,60	455 072,37	385 995,10	448 733,00
H3 Coopération décentralisée	357 114,17	300 485,00	290 515,49	314 500,00
H4 Tourisme	2 724 242,66	2 574 221,00	2 472 182,39	2 603 171,20
H5 Agriculture et pêche	1 987 450,13	2 549 478,69	1 886 402,87	2 618 015,03
H6 Inondations	659 552,36	35 265,99	34 872,23	0,00
H7 Pandémie	0,00	674 755,36	0,00	500 000,00
I Réseau routier et mobilité	12 085 830,88	11 035 040,18	10 484 789,10	10 995 410,00
I1 Routes	8 857 391,55	9 119 325,00	8 629 700,19	9 121 047,00
I2 Transports	3 228 439,33	1 915 715,18	1 855 088,91	1 874 363,00
K Administration générale	138 189 253,09	142 084 091,98	137 321 799,11	142 345 393,73
K1 Ressources humaines	113 039 028,05	115 353 361,64	112 505 135,30	115 950 532,00
K2 Budget et finances	15 223 150,67	15 272 555,35	14 676 304,01	15 078 364,81
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 603 374,11	3 752 675,00	3 473 620,48	3 851 175,00
K4 Logistique et patrimoine	6 323 700,26	7 705 499,99	6 666 739,32	7 465 321,92
L Pilotage et coordination	2 913 870,34	2 968 350,80	2 754 344,88	2 851 324,00
L1 Pilotage stratégique	1 874 148,02	1 869 444,80	1 655 544,13	1 861 324,00
L2 Communication externe	1 039 722,32	1 098 906,00	1 098 800,75	990 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement *	463 646 483,15	484 131 574,96	470 071 234,23	491 825 259,06
<i>* hors crédits non affectés</i>				

Annexe 2 – Section d'investissement (crédits réels sans RAT, Refinancement, Résultat, Réserves)

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
A Enfance Famille	382 598,00	1 229 633,01	10 000,00	1 751 301,65
A1 Petite enfance	382 598,00	22 497,00	10 000,00	0,00
A2 Aide sociale à l'enfance	0,00	1 207 136,01	0,00	1 751 301,65
B Action sociale et insertion	1 141 149,81	1 566 550,00	1 044 790,95	1 067 960,00
B1 Allocations RMI/RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
B2 Insertion professionnelle	60 000,00	30 000,00	25 419,76	30 000,00
B3 Action sociale		96 000,00	34 750,00	61 250,00
B4 Logement	1 081 149,81	1 440 550,00	984 621,19	976 710,00
C Autonomie	733 088,00	1 190 816,70	8 808,60	1 034 475,70
C1 Personnes âgées	510 500,00	1 060 741,70	8 808,60	904 400,70
C2 Personnes handicapées	222 588,00	130 075,00	0,00	130 075,00
D Education	9 368 297,80	10 365 772,06	8 784 470,49	12 929 840,62
D1 Collèges	9 368 297,80	10 365 772,06	8 784 470,49	12 929 840,62
D2 Actions éducatives	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	2 198 957,14	2 253 750,00	1 419 235,16	2 187 506,98
E1 Développement culturel	218 795,44	318 650,00	222 566,35	398 150,00
E2 Sites culturels	1 886 300,47	1 783 000,00	1 086 340,30	1 630 568,00
E3 Archives	93 861,23	152 100,00	110 328,51	158 788,98
F Sport Jeunesse	1 253 274,12	5 860 524,00	3 135 146,48	6 395 794,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 253 274,12	5 860 524,00	3 135 146,48	6 395 794,00
F2 Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	8 392 906,84	8 235 664,71	6 435 518,39	6 982 866,33
G1 Eau	6 602 321,42	6 513 176,02	5 021 074,93	5 160 833,04
G2 Espaces naturels	923 878,29	918 614,09	653 328,86	940 397,00
G3 Energies renouvelables	0,00	30 000,00	27 240,00	92 000,00
G4 Sécurité civile	866 707,13	773 874,60	733 874,60	789 636,29
H Aménagement et attractivité du territoire	12 130 571,82	19 124 628,32	11 568 457,15	23 379 288,34
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 539 514,25	4 305 301,65	4 090 791,65	4 572 669,65
H2 Accompagnement des territoires	4 976 594,67	5 360 854,00	3 447 383,12	8 242 646,21
H3 Coopération décentralisée	0,00	0,00	0,00	0,00
H4 Tourisme	191 095,61	1 895 000,00	287 867,00	693 025,20
H5 Agriculture et pêche	1 559 070,85	4 081 398,83	1 900 250,22	5 836 502,28
H6 Inondations	2 864 296,44	3 482 073,84	1 842 165,16	4 034 445,00
I Réseau routier et mobilité	39 920 258,38	36 971 570,74	36 274 043,58	29 019 500,00
I1 Routes	39 920 258,38	36 971 570,74	36 274 043,58	29 019 500,00
I2 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	24 253 693,23	24 891 717,81	23 485 006,05	30 101 841,17
K1 Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	19 475 437,77	20 170 000,00	20 160 066,80	22 822 558,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 353 964,06	1 966 905,81	1 703 748,54	2 186 844,81
K4 Logistique et patrimoine	3 424 291,40	2 754 812,00	1 621 190,71	5 092 438,36
L Pilotage et coordination	46 404,60	1 336 397,97	465 417,43	1 050 000,00
L2 Communication externe	46 404,60	86 397,97	16 942,23	50 000,00
L3 Budget participatif	0,00	1 250 000,00	448 475,20	1 000 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	99 821 199,74	113 027 025,32	92 630 894,28	115 900 374,79

*Hors RAT, Refi., Résultat, Réserves

Département de l'Aude

Session du 15 avril 2021

**Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles
du budget primitif 2021**

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

La préparation du budget 2021 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an impactant le quotidien des audois et des acteurs socio-économiques.

Ainsi, les politiques publiques départementales, se sont adaptées et ont financièrement soutenu notamment les populations les plus fragiles au travers des aides sociales et de fonds d'urgence, les établissements et services médicaux sociaux, le monde associatif avec le fonds de soutien exceptionnel, et l'économie locale au travers du fonds l'Occal.

Ce faisant les politiques départementales continuent à répondre aux évolutions en matière de cohésion sociale, d'égalité territoriale, de préservation de l'environnement et de confiance de nos concitoyens dans les institutions.

Le budget 2021 traduit l'engagement du Département de poursuivre les quatre transitions, solidaire, territoriale, écologique et démocratique, tout en soutenant l'économie audoise et l'ensemble des acteurs du monde économique, culturel et social.

Si la relance passe nécessairement par le Département, c'est aussi parce que les efforts réalisés en matière de gestion financière ces dernières années permettent de répondre à ces objectifs. Cependant, il demeure essentiel d'avoir à l'esprit que les équilibres financiers restent fragiles car la hausse des dépenses sociales non suffisamment compensées par l'Etat, la suppression du pouvoir fiscal des départements et la réforme territoriale à venir sur les compétences des collectivités territoriales induisent toujours de l'incertitude.

Notre Département entend néanmoins faire face aux enjeux actuels et poursuivre ses engagements envers les audois :

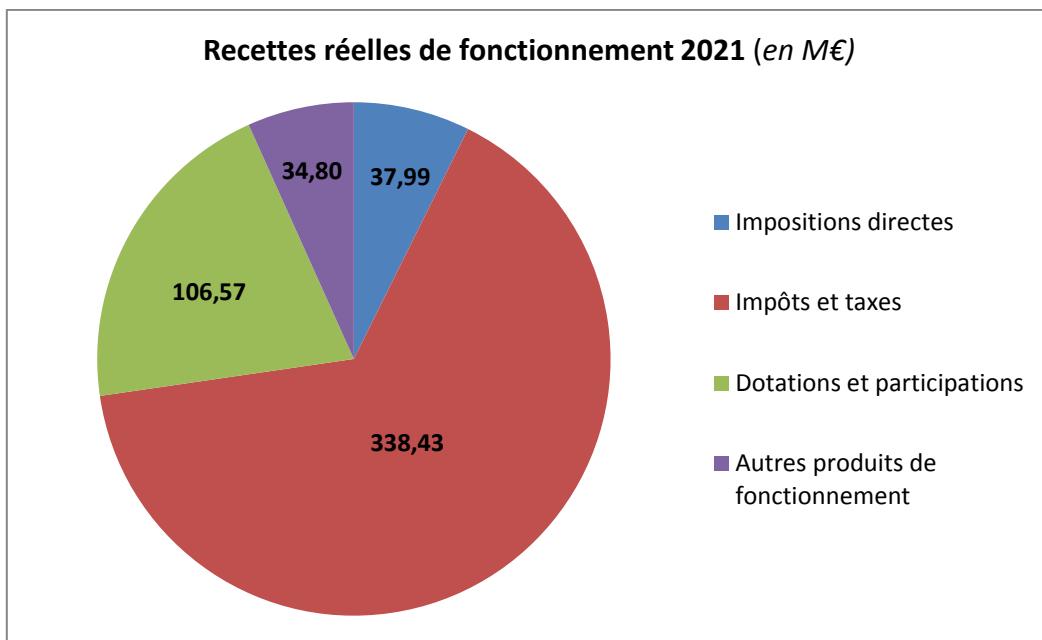
- en matière démocratique, en mettant en œuvre le budget participatif et en préparant une nouvelle démarche participative avec et pour les audois,
- en poursuivant la transition écologique notamment en matière de maîtrise de l'énergie en adaptant ses bâtiments ainsi que sa flotte automobile avec l'acquisition de véhicules électriques,
- en matière de transition solidaire, en densifiant le réseau des services sociaux départementaux dans le domaine de l'insertion, de l'autonomie, du handicap et de la protection de l'enfance,
- dans le domaine des transitions territoriales, en soutenant les collectivités audoises dans le cadre de son dispositif d'intervention classique mais aussi grâce à la contractualisation autour de projets innovants.

Le financement de projets structurants pour le territoire est, en 2021, toujours d'actualité avec la poursuite notamment du déploiement du Très Haut débit, l'engagement des travaux de reconstruction du collège Alain et l'ouverture du collège des Fontanilles ; les investissements sur les voies vertes et la vélo route le long du canal du midi constituent également des axes de développement important de ce budget 2021.

En cohérence avec le financement de ces projets, la maîtrise des dépenses non contraintes doit se poursuivre. Ainsi, le budget traduira des priorités et de nouveaux efforts de gestion. Il nous appartient de faire les choix stratégiques permettant de garantir notre capacité à mettre en œuvre les politiques publiques que nous décidons en créant les conditions d'un équilibre durable de notre situation financière.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2021, d'un montant global de 517,78 M€, progressent de 10,98 M€ par rapport au budget 2020.



Les *impositions directes* diminuent de 123,38 M€ pour s'établir à 37,9 M€.

Cette diminution est due principalement au transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et EPCI ; en compensation, le Département se voit attribuer une fraction d'impôt indirect, la TVA. Il perd donc par conséquence son pouvoir fiscal sur cette partie d'imposition remettant son autonomie fiscale en question. Par ailleurs, le Département perçoit la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à hauteur de 13 M€, les frais de gestion TFB (11,3 M€), le FNGIR (10,22 M€) et le produit des IFER (2,22 M€).

Les *impôts et taxes*, d'un montant global de 338,43 M€ augmentent de 136,3 M€.

Au titre de la réforme de la TH, le Département percevra une fraction de TVA estimée à partir du produit de TFPB 2020 (124,6 M€) ainsi qu'une fraction supplémentaire de TVA estimée à 4,2 M€. Les autres recettes recouvrent principalement le produit de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) à hauteur de 63,71 M€ et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) d'un montant de 54,27 M€, le produit de ces recettes correspondant à un pourcentage de l'assiette nationale. Par ailleurs, le Département perçoit le produit des Droits de mutation à titre onéreux qui sont inscrits à hauteur de 63 M€, soit une augmentation prévisionnelle de 7,2 M€. En 2021, le fonds globalisé de péréquation des DMTO s'établit à 19,6 M€ (- 1,84 M€).

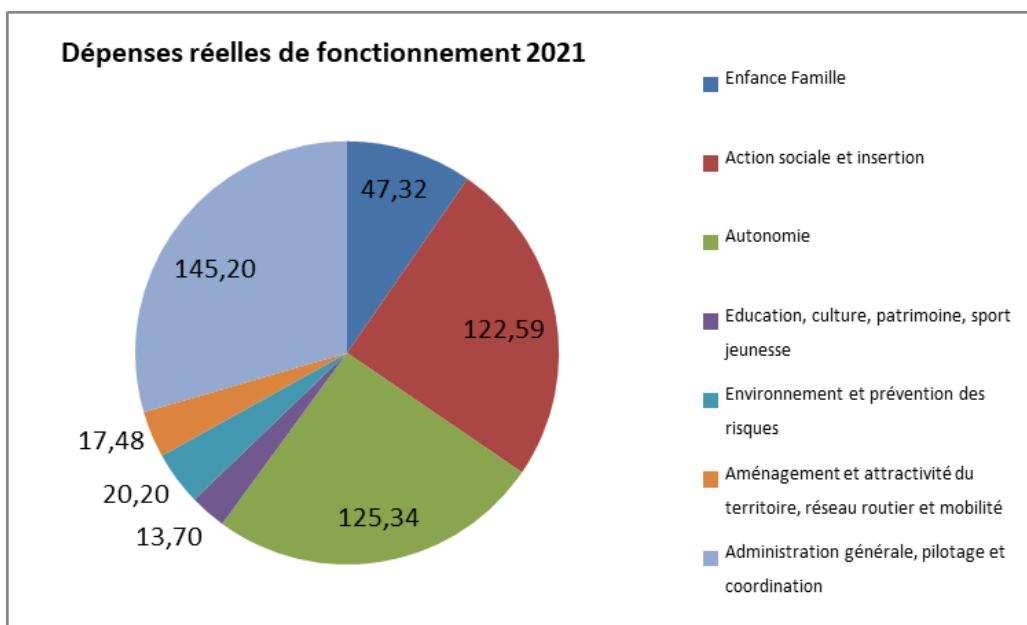
Les *dotations et participations* d'un montant de 106,57 M€ augmentent de 0,84 M€.

La principale dotation de l'Etat est la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui est en hausse avec un montant de 68,14 M€. Les autres dotations de l'Etat concernent la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (11,6 M€) et les allocations compensatrices de fiscalité (4,03 M€) qui font partie des variables d'ajustement de l'Etat. Le Département perçoit également des participations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), soit 5,7 M€. En matière d'insertion, 4,6 M€ sont évalués pour le Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion ainsi que 1,33 M€ au titre du Fonds de lutte contre la pauvreté qui a fusionné en 2020 avec le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion. Le fonds de stabilisation, créé en 2019 pour 3 ans, est, quant à lui, estimé à 3,9 M€ en complément de la fraction complémentaire de TVA.

Les autres *produits de fonctionnement* recouvrent les recettes versées par la CNSA au titre de l'APA (18 M€), les produits de gestion pour 11,83 M€ qui sont composés essentiellement des recouvrements d'aide sociale (11,13 M€) dont 7,16 M€ relatifs aux personnes âgées et 3,42 M€ relatifs aux personnes handicapées.

Enfin, les divers produits s'élèvent à 4,96 M€ et sont répartis notamment entre les produits du domaine (1,22 M€) et les produits financiers et exceptionnels (2,28 M€).

1) Les dépenses réelles de fonctionnement



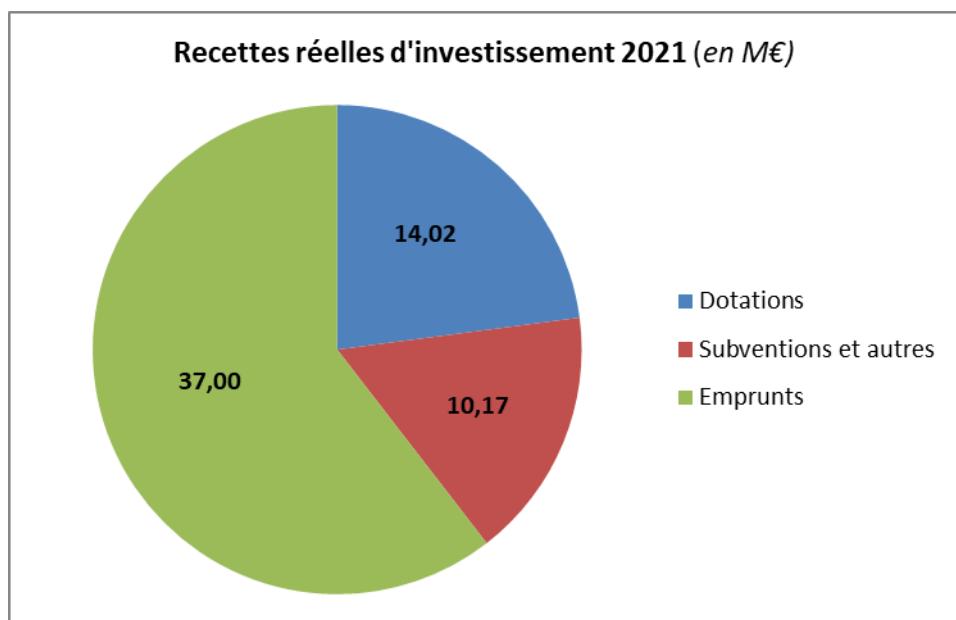
Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 491,8 M€, soit une hausse de 7,7 M€ (+ 1,59 %) par rapport au budget 2020. Le Département poursuivra les efforts déjà entrepris pour maîtriser les charges de fonctionnement non contraintes tout en œuvrant pour le développement du territoire et en maintenant un service public de qualité et de proximité.

L'action sociale demeure le cœur des priorités de l'action départementale comme en témoignent les crédits inscrits au titre des missions des solidarités (+ 8,75 M€) qui représentent 295,2 M€, soit 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'aide sociale à l'enfance évolue de + 2,1 M€ et prend notamment en compte le coût du déploiement des 82 créations de places dans l'Aude en établissements pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, en 2020 (hors SAE). Dans le même temps, on observe une hausse des dépenses sur le poste des allocations RSA (+ 3,26 M€) et sur la mission autonomie (+ 2,8 M€) avec principalement l'APA à domicile (+ 2,9 M€) tandis que la PCH diminue (- 0,24 M€). Ces crédits intègrent notamment la revalorisation des tarifs des services ménagers.

Dans le cadre d'une politique volontariste, le Département s'engage à favoriser l'épanouissement et la qualité de vie des Audoises et des Audois. Ce sont près de 13,7 M€ qui seront dédiés à cet objectif en 2021. Il reste également un acteur essentiel dans l'aménagement et la préservation de l'environnement. Ainsi, les crédits de la mission Environnement et prévention des risques s'élèvent à 20,2 M€. Ils recouvrent essentiellement la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un montant de 15,04 M€ et les actions en faveur de la protection des espaces naturels sensibles (2,7 M€). S'agissant de la mission Aménagement et attractivité du territoire (6,5 M€), les principaux postes concernent le tourisme (2,6 M€), le programme d'accompagnement des territoires (0,45 M€), la santé animale et la prévention des calamités

(1,55 M€ dont 1,23 M€ au titre de la contribution à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire Vétérinaire Départemental). Le Département consacrera également près de 11 M€ pour la qualité et la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire, soit 9,1 M€ pour l'entretien courant des routes et 1,9 M€ pour le transport des élèves handicapés. En ce qui concerne les frais de fonctionnement de la collectivité, la mission Administration générale progresse de seulement 0,26 M€ pour s'établir à 142,3 M€. Le programme ressources humaines d'un montant de 115,95 M€, est en hausse de 0,52 % (+ 0,6 M€) par rapport au budget 2020 compte tenu, essentiellement, de la poursuite du plan de recrutement d'assistants familiaux et une stabilisation des effectifs. Les crédits du programme budget et finances (15,08 M€) sont en baisse de 0,19 M€. Ils concernent, pour l'essentiel, le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (4,47 M€), les charges d'intérêts de la dette (2,66 M€), les apurement (0,50 M€). Les autres postes sont stables et les charges courantes de fonctionnement sont contenues.

2) Les recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 61,19 M€, en diminution de 12,83 M€. Le poste des dotations d'Etat est stable pour les encaissements de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) auquel s'ajoute la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance, qui sont perçus en fonction des projets retenus. La baisse constatée est due à une diminution du FCTVA en lien avec les dépenses éligibles de 2020.

Les subventions et autres sont en baisse principalement à cause de la diminution des subventions perçues au titre des inondations. Les autres subventions sont relativement stables suivant le calendrier de réalisation des projets.

L'avance remboursable des DMTO perçue en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire n'est pas renouvelée pour 2021.

Les emprunts 2021 sont prévus à hauteur de 37 M€ (dont 7 M€ au titre de reports de 2020) dans un contexte de taux historiquement bas et pour assurer le financement des investissements destinés à favoriser le développement du territoire audois ainsi que les politiques en faveur du développement durable.

3) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2021 s'établissent au total à 115,9 M€. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 92,9 M€ traduisant une politique volontariste en matière d'investissement axée sur le développement durable et l'appui aux territoires.

a) Les équipements départementaux

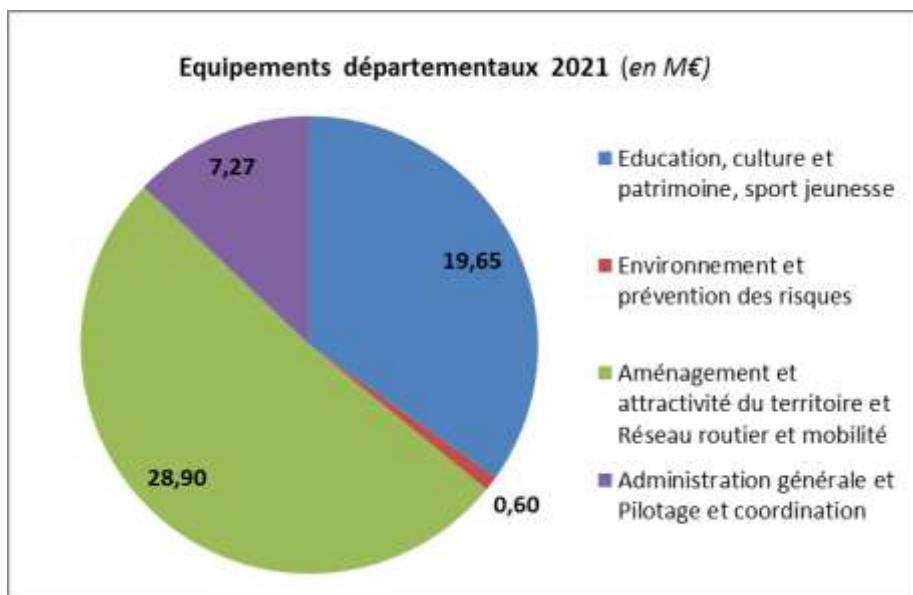
Les équipements départementaux s'élèvent à 56,4 M€, soit - 0,8 M€ par rapport au budget 2020.

En 2021, les travaux démarreront pour le collège Alain de Carcassonne (4,6 M€) et s'achèveront pour le collège des Fontanilles à Castelnau-dary (1,5 M€). Egalement, des travaux de maîtrise de l'énergie seront engagés (1,2 M€) ainsi que la construction d'une chaufferie bois au collège de Cuxac-Cabardès (0,9 M€).

Les travaux à l'abbaye de Lagrasse s'élèveront à 0,4 M€, les chantiers collectifs dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare mobiliseront près de 0,3 M€. Un montant de 3,2 M€ sera consacré à l'opération véloroute Canal du Midi et 2,4 M€ pour la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 28,2 M€ dont 16,9 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 6,6 M€ pour les travaux neufs et 4,1 M€ pour les travaux de reconstruction suite aux calamités qui ont touché le Département en 2018, 2019 et 2020.

Enfin, les crédits de la mission Administration générale (7,2 M€) participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication (2,2 M€), aux travaux sur les bâtiments départementaux (3,1 M€) notamment l'installation d'ombrières photovoltaïques et la rénovation énergétique des bâtiments. Les acquisitions nécessaires au redéploiement des services des Maisons Départementales des Solidarités du carcassonnais s'élèvent à 0,9 M€.



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Les crédits 2021 s'établissent à 36,5 M€.

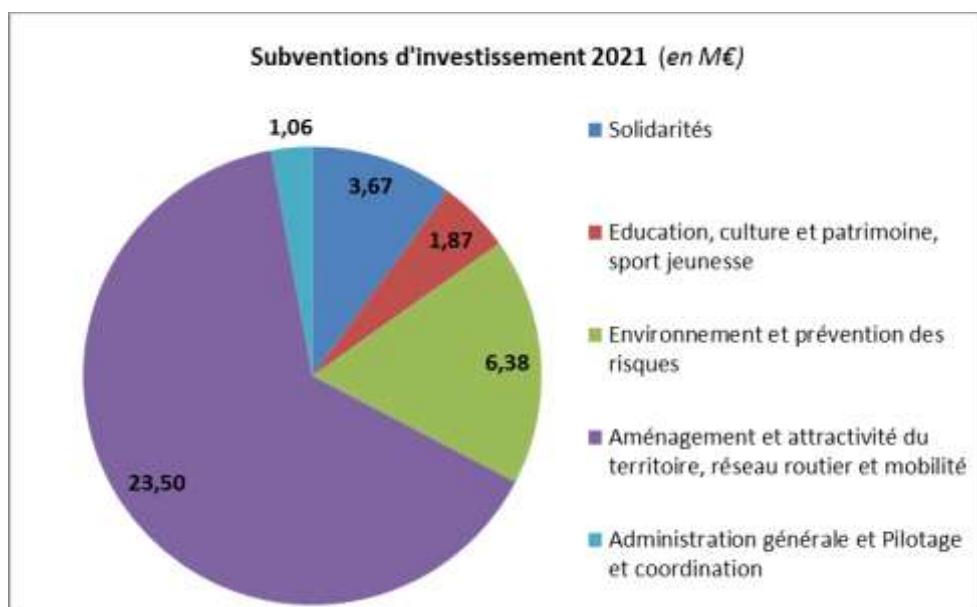
L'aménagement et l'attractivité du territoire demeure un poste important avec près de 22,7 M€ et représente 62,1 % du budget subventions d'investissement où l'on retrouve le programme infrastructure d'intérêt départemental avec notamment la participation du Département au déploiement du Très Haut Débit (1,8 M€), au projet du port de Port La Nouvelle (2,3 M€) ou encore à l'aéroport de Carcassonne (0,3 M€) et la LGV avec ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (0,2 M€). Viennent ensuite le programme accompagnement des territoires (8 M€), le programme tourisme (0,7 M€) et le programme agriculture et pêche (5,4 M€). Enfin, 4 M€ seront consacrés à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries. A cette mission, s'ajoute 0,8 M€ pour l'aide aux communes pour le Réseau routier et la mobilité.

L'environnement et la prévention des risques représente 6,4 M€. Les crédits se concentrent sur le programme eau (5,1 M€) notamment pour la prévention des inondations et les subventions en matière d'AEP et d'assainissement.

Les aides du Département en matière de Solidarités humaines s'élèvent à 3,7 M€. Elles concernent la mission Enfance famille en faveur de la Structure accueil enfance (1,8 M€) afin d'engager la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les enfants pris en charge. La mission Action sociale et insertion pour 0,9 M€ soutient les opérations de réhabilitation ou de construction de logements et des investissements dans le domaine de l'action et de l'insertion. La mission Autonomie (1 M€) concerne l'aide à la création d'habitats collectifs pour personnes âgées ou d'établissements pour personnes en situation de handicap.

Au titre de la mission Culture et patrimoine (1,8 M€), 1 M€ sont prévus pour l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles et d'équipements culturels complétés par 0,8 M€ pour les subventions dans le domaine du sport et de la jeunesse.

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement des projets retenus par les audios en 2020 au titre du budget participatif du Département pour un montant de 1 M€.



4) Un endettement maîtrisé

Fin 2020, la dette du département s'élevait à 219,19 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 66,44 % de la dette totale dans un contexte de taux historiquement bas. La part de taux variable de 33,56 % de la dette totale permet de profiter de taux variables évoluant en territoire négatif. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,06% et la capacité de désendettement de 5,06 ans (10 ans maximum). Globalement, la dette du département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

5) L'équilibre du budget

L'équilibre du budget 2021 repose sur un financement de la section d'investissement à hauteur de 61 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement). Le financement des investissements repose également sur les dotations et subventions (24,2 M€) et le recours à de nouveaux emprunts (30 M€).

EQUILIBRE DU BP 2021			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	517,8 M€	Dotations, Subventions	24,2 M€
Résultat reporté	65,3 M€	Emprunts	30 M€
TOTAL RRF	583,1 M€	Financement net de la section d'investissement	61 M€
Dépenses réelles	491,8 M€	Total RRI	115,2 M€
Crédits non affectés	30,3 M€	Remboursement de la dette	21,7 M€
Financement net de la section d'investissement	61 M€	Dépenses réelles (hors dette)	93,5 M€
Total DRF	583,1 M€	Total DRI	115,2 M€

La construction du budget primitif 2021 traduit la volonté du Département de soutenir l'activité et d'être aux côtés des audoises et des audois tant que la crise Covid-19 produira ses effets et de poursuivre ses engagements en matière d'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique. Dans la continuité de sa stratégie financière, la construction du budget 2021 repose sur la base des axes suivants :

- Soutenir le développement du territoire audois avec un niveau d'investissement élevé pour contribuer à la relance économique, stratégie incontournable au regard de la crise sanitaire,
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel,
- Engager une démarche de stabilisation de l'emprunt pour préserver les capacités d'engagements à moyen terme.

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossiers n° 21 et 22

Objet de l'affaire : Budget primitif 2021 - budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le compte administratif 2020 et l'affectation du résultat,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 745 570 839,68 €, soit 589 244 068,54 € en section de fonctionnement et 156 326 771,14 € en section d'investissement,
- d'acter, pour mémoire, le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à 4,25 comme pour l'ensemble des départements,
- d'approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 776 600 €,
- d'adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 15 043 986,54 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère de 350 000 €,
- d'adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2021,
- d'adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2021,
- d'acter le financement à hauteur de 23 000 €, de l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, la convention sera adoptée lors de la commission permanente du 23 avril prochain,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du budget primitif 2021.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandagné

Département de l'Aude

Session du 15 avril 2021

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles

du budget primitif 2021

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

La préparation du budget 2021 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an impactant le quotidien des audois et des acteurs socio-économiques.

Ainsi, les politiques publiques départementales, se sont adaptées et ont financièrement soutenu notamment les populations les plus fragiles au travers des aides sociales et de fonds d'urgence, les établissements et services médicaux sociaux, le monde associatif avec le fonds de soutien exceptionnel, et l'économie locale au travers du fonds l'Occal.

Ce faisant les politiques départementales continuent à répondre aux évolutions en matière de cohésion sociale, d'égalité territoriale, de préservation de l'environnement et de confiance de nos concitoyens dans les institutions.

Le budget 2021 traduit l'engagement du Département de poursuivre les quatre transitions, solidaire, territoriale, écologique et démocratique, tout en soutenant l'économie audoise et l'ensemble des acteurs du monde économique, culturel et social.

Si la relance passe nécessairement par le Département, c'est aussi parce que les efforts réalisés en matière de gestion financière ces dernières années permettent de répondre à ces objectifs. Cependant, il demeure essentiel d'avoir à l'esprit que les équilibres financiers restent fragiles car la hausse des dépenses sociales non suffisamment compensées par l'Etat, la suppression du pouvoir fiscal des départements et la réforme territoriale à venir sur les compétences des collectivités territoriales induisent toujours de l'incertitude.

Notre Département entend néanmoins faire face aux enjeux actuels et poursuivre ses engagements envers les audois :

- en matière démocratique, en mettant en œuvre le budget participatif et en préparant une nouvelle démarche participative avec et pour les audois,
- en poursuivant la transition écologique notamment en matière de maîtrise de l'énergie en adaptant ses bâtiments ainsi que sa flotte automobile avec l'acquisition de véhicules électriques,
- en matière de transition solidaire, en densifiant le réseau des services sociaux départementaux dans le domaine de l'insertion, de l'autonomie, du handicap et de la protection de l'enfance,
- dans le domaine des transitions territoriales, en soutenant les collectivités audoises dans le cadre de son dispositif d'intervention classique mais aussi grâce à la contractualisation autour de projets innovants.

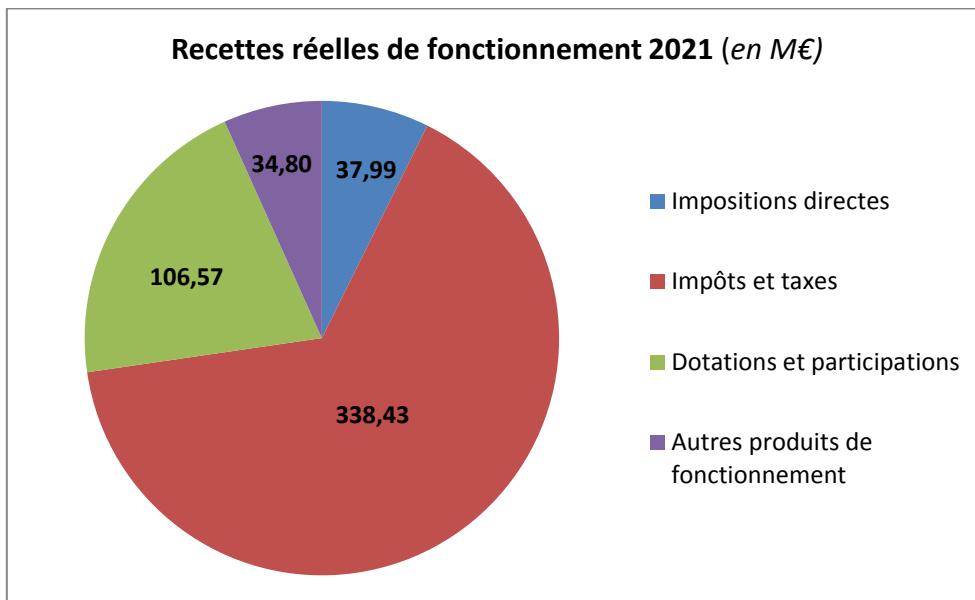
Le financement de projets structurants pour le territoire est, en 2021, toujours d'actualité avec la poursuite notamment du déploiement du Très Haut débit, l'engagement des travaux de reconstruction du collège Alain et l'ouverture du collège des Fontanilles ; les investissements sur les voies vertes et la vélo route le long du canal du midi constituent également des axes de développement important de ce budget 2021.

En cohérence avec le financement de ces projets, la maîtrise des dépenses non contraintes doit se poursuivre. Ainsi, le budget traduira des priorités et de nouveaux efforts

de gestion. Il nous appartient de faire les choix stratégiques permettant de garantir notre capacité à mettre en œuvre les politiques publiques que nous décidons en créant les conditions d'un équilibre durable de notre situation financière.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2021, d'un montant global de 517,78 M€, progressent de 10,98 M€ par rapport au budget 2020.



Les *impositions directes* diminuent de 123,38 M€ pour s'établir à 37,9 M€.

Cette diminution est due principalement au transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et EPCI ; en compensation, le Département se voit attribuer une fraction d'impôt indirect, la TVA. Il perd donc par conséquence son pouvoir fiscal sur cette partie d'imposition remettant son autonomie fiscale en question. Par ailleurs, le Département perçoit la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à hauteur de 13 M€, les frais de gestion TFB (11,3 M€), le FNGIR (10,22 M€) et le produit des IFER (2,22 M€).

Les *impôts et taxes*, d'un montant global de 338,43 M€ augmentent de 136,3 M€.

Au titre de la réforme de la TH, le Département percevra une fraction de TVA estimée à partir du produit de TFPB 2020 (124,6 M€) ainsi qu'une fraction supplémentaire de TVA estimée à 4,2 M€. Les autres recettes recouvrent principalement le produit de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) à hauteur de 63,71 M€ et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) d'un montant de 54,27 M€, le produit de ces recettes correspondant à un pourcentage de l'assiette nationale. Par ailleurs, le Département perçoit le produit des Droits de mutation à titre onéreux qui sont inscrits à hauteur de 63 M€, soit une augmentation prévisionnelle de 7,2 M€. En 2021, le fonds globalisé de péréquation des DMTO s'établit à 19,6 M€ (- 1,84 M€).

Les *dotations et participations* d'un montant de 106,57 M€ augmentent de 0,84 M€.

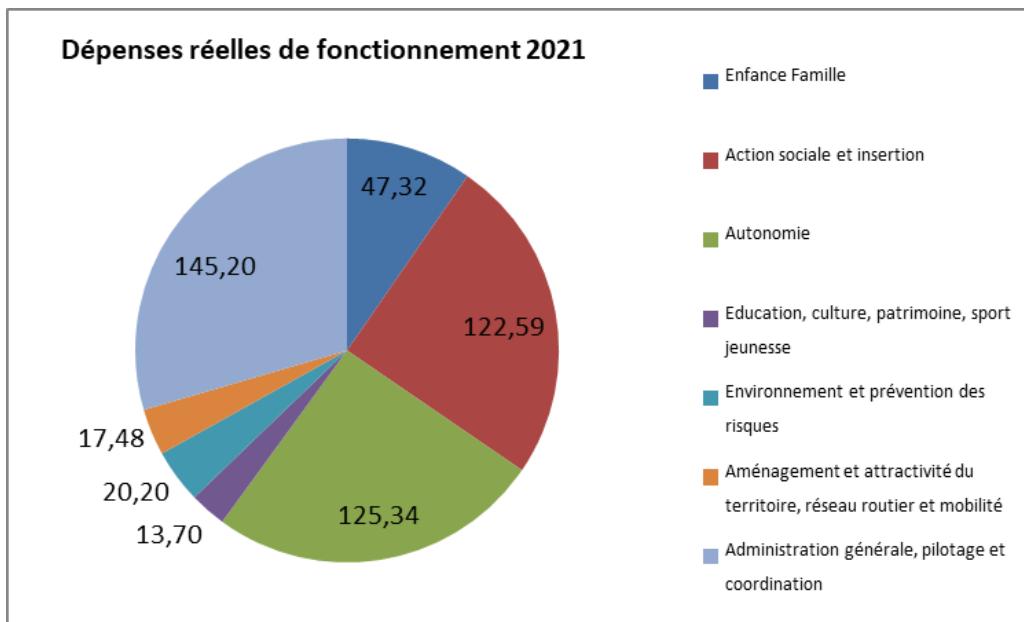
La principale dotation de l'Etat est la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui est en hausse avec un montant de 68,14 M€. Les autres dotations de l'Etat concernent la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (11,6 M€) et les allocations compensatrices de fiscalité (4,03 M€) qui font partie des variables d'ajustement de l'Etat. Le Département perçoit également des participations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), soit 5,7 M€. En matière d'insertion, 4,6 M€ sont évalués pour le Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion ainsi que 1,33 M€ au titre du Fonds de lutte

contre la pauvreté qui a fusionné en 2020 avec le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion. Le fonds de stabilisation, créé en 2019 pour 3 ans, est, quant à lui, estimé à 3,9 M€ en complément de la fraction complémentaire de TVA.

Les *autres produits de fonctionnement* recouvrent les recettes versées par la CNSA au titre de l'APA (18 M€), les produits de gestion pour 11,83 M€ qui sont composés essentiellement des recouvrements d'aide sociale (11,13 M€) dont 7,16 M€ relatifs aux personnes âgées et 3,42 M€ relatifs aux personnes handicapées.

Enfin, les divers produits s'élèvent à 4,96 M€ et sont répartis notamment entre les produits du domaine (1,22 M€) et les produits financiers et exceptionnels (2,28 M€).

2) Les dépenses réelles de fonctionnement



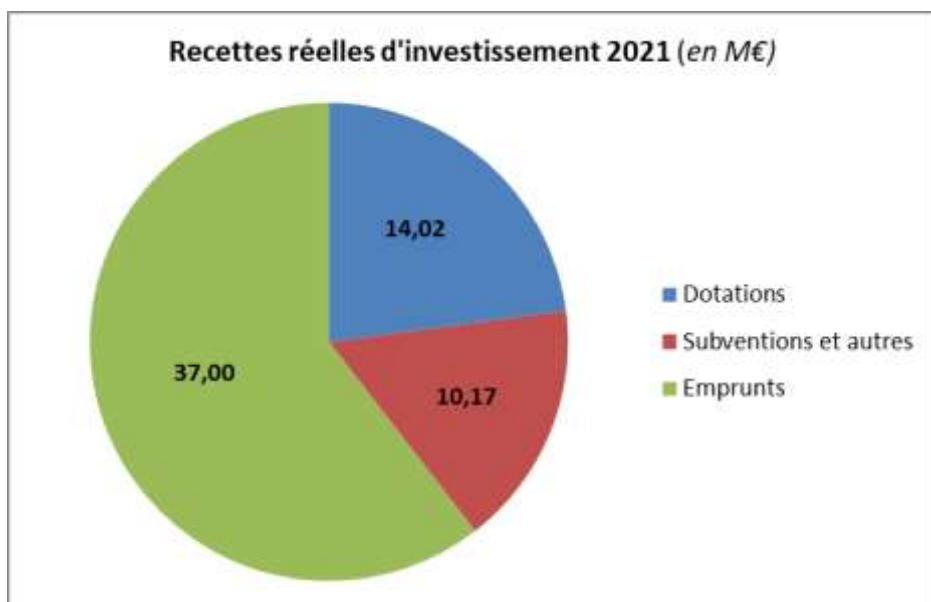
Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 491,8 M€, soit une hausse de 7,7 M€ (+ 1,59 %) par rapport au budget 2020. Le Département poursuivra les efforts déjà entrepris pour maîtriser les charges de fonctionnement non contraintes tout en œuvrant pour le développement du territoire et en maintenant un service public de qualité et de proximité.

L'action sociale demeure le cœur des priorités de l'action départementale comme en témoignent les crédits inscrits au titre des missions des solidarités (+ 8,75 M€) qui représentent 295,2 M€, soit 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'aide sociale à l'enfance évolue de + 2,1 M€ et prend notamment en compte le coût du déploiement des 82 créations de places dans l'Aude en établissements pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, en 2020 (hors SAE). Dans le même temps, on observe une hausse des dépenses sur le poste des allocations RSA (+ 3,26 M€) et sur la mission autonomie (+ 2,8 M€) avec principalement l'APA à domicile (+ 2,9 M€) tandis que la PCH diminue (- 0,24 M€). Ces crédits intègrent notamment la revalorisation des tarifs des services ménagers.

Dans le cadre d'une politique volontariste, le Département s'engage à favoriser l'épanouissement et la qualité de vie des Audoises et des Audois. Ce sont près de 13,7 M€ qui seront dédiés à cet objectif en 2021. Il reste également un acteur essentiel dans l'aménagement et la préservation de l'environnement. Ainsi, les crédits de la mission Environnement et prévention des risques s'élèvent à 20,2 M€. Ils recouvrent essentiellement la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours

(SDIS) pour un montant de 15,04 M€ et les actions en faveur de la protection des espaces naturels sensibles (2,7 M€). S'agissant de la mission Aménagement et attractivité du territoire (6,5 M€), les principaux postes concernent le tourisme (2,6 M€), le programme d'accompagnement des territoires (0,45 M€), la santé animale et la prévention des calamités (1,55 M€ dont 1,23 M€ au titre de la contribution à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire Vétérinaire Départemental). Le Département consacrera également près de 11 M€ pour la qualité et la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire, soit 9,1 M€ pour l'entretien courant des routes et 1,9 M€ pour le transport des élèves handicapés. En ce qui concerne les frais de fonctionnement de la collectivité, la mission Administration générale progresse de seulement 0,26 M€ pour s'établir à 142,3 M€. Le programme ressources humaines d'un montant de 115,95 M€, est en hausse de 0,52 % (+ 0,6 M€) par rapport au budget 2020 compte tenu, essentiellement, de la poursuite du plan de recrutement d'assistants familiaux et une stabilisation des effectifs. Les crédits du programme budget et finances (15,08 M€) sont en baisse de 0,19 M€. Ils concernent, pour l'essentiel, le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (4,47 M€), les charges d'intérêts de la dette (2,66 M€), les apurement (0,50 M€). Les autres postes sont stables et les charges courantes de fonctionnement sont contenues.

3) Les recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 61,19 M€, en diminution de 12,83 M€. Le poste des dotations d'Etat est stable pour les encassements de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) auquel s'ajoute la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance, qui sont perçus en fonction des projets retenus. La baisse constatée est due à une diminution du FCTVA en lien avec les dépenses éligibles de 2020.

Les subventions et autres sont en baisse principalement à cause de la diminution des subventions perçues au titre des inondations. Les autres subventions sont relativement stables suivant le calendrier de réalisation des projets.

L'avance remboursable des DMTO perçue en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire n'est pas renouvelée pour 2021.

Les emprunts 2021 sont prévus à hauteur de 37 M€ (dont 7 M€ au titre de reports de 2020) dans un contexte de taux historiquement bas et pour assurer le financement des investissements destinés à favoriser le développement du territoire audois ainsi que les politiques en faveur du développement durable.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2021 s'établissent au total à 115,9 M€. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 92,9 M€ traduisant une politique volontariste en matière d'investissement axée sur le développement durable et l'appui aux territoires.

a) Les équipements départementaux

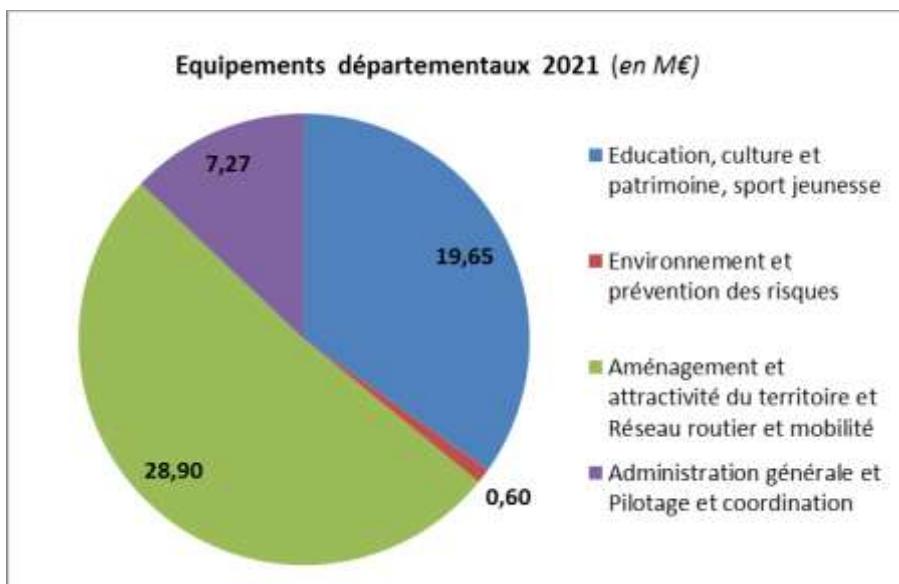
Les équipements départementaux s'élèvent à 56,4 M€, soit - 0,8 M€ par rapport au budget 2020.

En 2021, les travaux démarreront pour le collège Alain de Carcassonne (4,6 M€) et s'achèveront pour le collège des Fontanilles à Castelnau-dary (1,5 M€). Egalement, des travaux de maîtrise de l'énergie seront engagés (1,2 M€) ainsi que la construction d'une chaufferie bois au collège de Cuxac-Cabardès (0,9 M€).

Les travaux à l'abbaye de Lagrasse s'élèveront à 0,4 M€, les chantiers collectifs dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare mobiliseront près de 0,3 M€. Un montant de 3,2 M€ sera consacré à l'opération véloroute Canal du Midi et 2,4 M€ pour la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 28,2 M€ dont 16,9 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 6,6 M€ pour les travaux neufs et 4,1 M€ pour les travaux de reconstruction suite aux calamités qui ont touché le Département en 2018, 2019 et 2020.

Enfin, les crédits de la mission Administration générale (7,2 M€) participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication (2,2 M€), aux travaux sur les bâtiments départementaux (3,1 M€) notamment l'installation d'ombrières photovoltaïques et la rénovation énergétique des bâtiments. Les acquisitions nécessaires au redéploiement des services des Maisons Départementales des Solidarités du carcassonnais s'élèvent à 0,9 M€.



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Les crédits 2021 s'établissent à 36,5 M€.

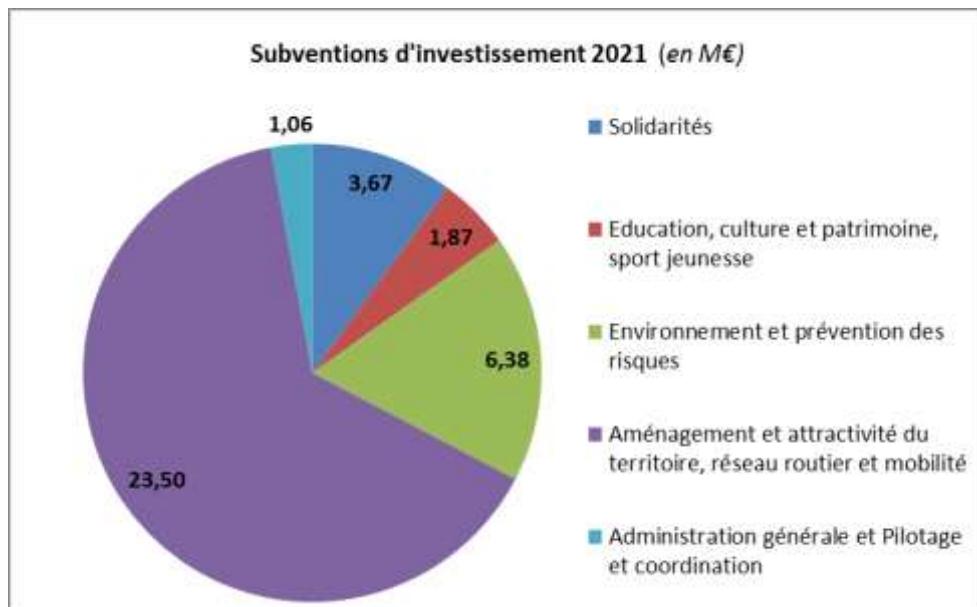
L'aménagement et l'attractivité du territoire demeure un poste important avec près de 22,7 M€ et représente 62,1 % du budget subventions d'investissement où l'on retrouve le programme infrastructure d'intérêt départemental avec notamment la participation du Département au déploiement du Très Haut Débit (1,8 M€), au projet du port de Port La Nouvelle (2,3 M€) ou encore à l'aéroport de Carcassonne (0,3 M€) et la LGV avec ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (0,2 M€). Vennent ensuite le programme accompagnement des territoires (8 M€), le programme tourisme (0,7 M€) et le programme agriculture et pêche (5,4 M€). Enfin, 4 M€ seront consacrés à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries. A cette mission, s'ajoute 0,8 M€ pour l'aide aux communes pour le Réseau routier et la mobilité.

L'environnement et la prévention des risques représente 6,4 M€. Les crédits se concentrent sur le programme eau (5,1 M€) notamment pour la prévention des inondations et les subventions en matière d'AEP et d'assainissement.

Les aides du Département en matière de Solidarités humaines s'élèvent à 3,7 M€. Elles concernent la mission Enfance famille en faveur de la Structure accueil enfance (1,8 M€) afin d'engager la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les enfants pris en charge. La mission Action sociale et insertion pour 0,9 M€ soutient les opérations de réhabilitation ou de construction de logements et des investissements dans le domaine de l'action et de l'insertion. La mission Autonomie (1 M€) concerne l'aide à la création d'habitats collectifs pour personnes âgées ou d'établissements pour personnes en situation de handicap.

Au titre de la mission Culture et patrimoine (1,8 M€), 1 M€ sont prévus pour l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles et d'équipements culturels complétés par 0,8 M€ pour les subventions dans le domaine du sport et de la jeunesse.

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement des projets retenus par les audois en 2020 au titre du budget participatif du Département pour un montant de 1 M€.



5) Un endettement maîtrisé

Fin 2020, la dette du département s'élevait à 219,19 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 66,44 % de la dette totale dans un contexte de taux historiquement bas. La part de taux variable de 33,56 % de la dette totale permet de profiter de taux variables évoluant en territoire négatif. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,06% et la capacité de désendettement de 5,06 ans (10 ans maximum). Globalement, la dette du département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

6) L'équilibre du budget

L'équilibre du budget 2021 repose sur un financement de la section d'investissement à hauteur de 61 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement). Le financement des investissements repose également sur les dotations et subventions (24,2 M€) et le recours à de nouveaux emprunts (30 M€).

EQUILIBRE DU BP 2021			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	517,8 M€	Dotations, Subventions	24,2 M€
Résultat reporté	65,3 M€	Emprunts	30 M€
TOTAL RRF	583,1 M€	Financement net de la section d'investissement	61 M€
Dépenses réelles	491,8 M€	Total RRI	115,2 M€
Crédits non affectés	30,3 M€	Remboursement de la dette	21,7 M€
Financement net de la section d'investissement	61 M€	Dépenses réelles (hors dette)	93,5 M€
Total DRF	583,1 M€	Total DRI	115,2 M€

La construction du budget primitif 2021 traduit la volonté du Département de soutenir l'activité et d'être aux côtés des audois et des audoises tant que la crise Covid-19 produira ses effets et de poursuivre ses engagements en matière d'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique. Dans la continuité de sa stratégie financière, la construction du budget 2021 repose sur la base des axes suivants :

- Soutenir le développement du territoire audois avec un niveau d'investissement élevé pour contribuer à la relance économique, stratégie incontournable au regard de la crise sanitaire,
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel,
- Engager une démarche de stabilisation de l'emprunt pour préserver les capacités d'engagements à moyen terme.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors excédent
ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON TITRÉES AU 31 DECEMBRE 2020

Chapitre	Nature	Budget 2020	Montant restant engagé au 31/12/2020	Montant Titré	RAR 2020
024		480 000,00	0,00	0,00	0,00
	024	480 000,00	0,00	0,00	0,00
10		12 340 533,04	0,00	10 839 033,04	0,00
	10222	9 339 033,04	0,00	9 339 033,04	0,00
	10251	3 001 500,00	0,00	1 500 000,00	0,00
13		12 901 140,04	0,00	7 383 544,18	0,00
	1311	706 085,44	0,00	775 358,44	0,00
	1312	1 268 378,00	0,00	0,00	0,00
	1313	0,00	0,00	0,00	0,00
	1314	60 097,00	0,00	55 134,50	0,00
	13172	98 035,00	0,00	92 617,33	0,00
	1318	4 300,00	0,00	12 116,75	0,00
	1321	2 027 059,60	0,00	660 280,81	0,00
	1322	1 500 165,67	0,00	326 067,80	0,00
	1323	0,00	0,00	0,00	0,00
	1324	504 775,33	0,00	481 095,33	0,00
	1325	0,00	0,00	0,00	0,00
	13272	545 000,00	0,00	0,00	0,00
	13273	0,00	0,00	0,00	0,00
	13278	60 000,00	0,00	0,00	0,00
	1328	20 240,00	0,00	0,00	0,00
	1332	2 238 404,00	0,00	2 238 404,00	0,00
	1336	0,00	0,00	0,00	0,00
	1341	0,00	0,00	0,00	0,00
	1345	717 000,00	0,00	0,00	0,00
	1346	3 151 600,00	0,00	2 742 469,22	0,00
	1348	0,00	0,00	0,00	0,00
16		60 231 558,00	7 000 000,00	38 260 058,00	7 000 000,00
	1641	46 825 000,00	7 000 000,00	37 087 500,00	7 000 000,00
	16441	0,00	0,00	0,00	0,00
	16449	12 234 000,00	0,00	0,00	0,00
	166	0,00	0,00	0,00	0,00
	16871	1 172 558,00	0,00	1 172 558,00	0,00
204		63 007,00	0,00	63 007,00	0,00
	204142	63 007,00	0,00	63 007,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00
	231312	0,00	0,00	0,00	0,00
26		0,00	0,00	0,00	0,00
	261	0,00	0,00	0,00	0,00
27		235 284,00	0,00	256 603,29	0,00
	2748	235 284,00	0,00	256 603,29	0,00
Total général		86 251 522,08	7 000 000,00	56 802 245,51	7 000 000,00

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget principal pour l'exercice 2020 qui est arrêté à la somme de sept millions d'euros en recettes.

La Présidente du Conseil départemental
Hélène Sandagné

Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2020.

Le Payeur départemental,

Le comptable du trésor

Eric GÉRARD



BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses REELLES Hors excédent
ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2020

Chapitre	Nature	Budget 2020	Montant restant engagé au 31/12/2020	Montant Mandaté	RAR 2020
018		30 000,00		25 419,76	
	20422	30 000,00		25 419,76	
16		32 404 000,00		20 160 066,80	
	1641	17 470 000,00		17 460 067,15	
	16441	2 700 000,00		2 699 999,65	
	16449	12 234 000,00			
20		2 375 273,61		1 866 727,72	
	2031	845 062,22		606 673,27	
	2051	1 443 813,42		1 243 112,22	
	208	86 397,97		16 942,23	
204		35 215 365,56	742 041,65	21 571 211,85	742 041,65
	204113	1 200 000,00		150 000,00	
	204123	2 452 418,40		2 269 158,40	
	204141	307 500,00		286 845,00	
	204142	18 638 050,05		12 902 238,55	
	204152	18 069,00			
	204153	1 821 633,25		1 821 633,25	
	2041782	4 796 737,66	742 041,65	1 539 304,28	742 041,65
	204181	13 800,00		4 884,00	
	204182	748 378,00		451 954,22	
	204183	31 250,00			
	20421	706 000,00		418 225,20	
	20422	4 481 529,20		1 726 968,95	
21		4 360 774,19		3 459 626,08	
	2117	15 000,00		1 107,00	
	2151	45 709,63		36 648,03	
	2157	163 564,37		142 402,37	
	216	291 250,00		207 239,25	
	2181	379 866,24		327 199,29	
	2182	981 468,00		739 784,13	
	21831	575 847,98		469 894,23	
	21838	823 064,00		681 271,25	
	21841	475 308,58		398 474,41	
	21848	176 000,00		151 904,64	
	2185	33 615,69		33 615,69	
	2188	400 079,70		270 085,79	
23		49 925 079,96		44 982 551,68	
	2312	4 967 236,47		2 724 006,68	
	231311	449 360,00		83 513,70	
	231312	8 157 249,26		7 041 523,43	
	231313	195 749,78		48 988,77	
	231314	553 320,00		182 359,62	
	231318	115 000,00		44 668,47	
	231321	160 660,00		160 401,68	
	231351	90 000,00		17 454,64	
	23151	32 879 024,99		32 576 538,58	
	23152	1 769 257,06		1 735 519,73	
	23153	9 840,18		3 150,00	
	2316	24 400,00		9 702,00	
	231731	20 000,00			
	2317312	275 000,00		174 913,18	
	23181	138 660,00		59 488,98	
	238	120 322,22		120 322,22	
27		250 000,00		130 844,89	
	2748	250 000,00		130 844,89	
4542122		385 000,00		100 084,26	
	4542122	385 000,00		100 084,26	
053		450 000,00		334 361,24	
	2031	30 000,00		3 493,50	
	2111	160 000,00		142 442,96	
	2181	10 000,00			
	231312	250 000,00		188 424,78	
Total général		125 395 493,32	742 041,65	92 630 894,28	742 041,65

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget principal pour l'exercice 2020 qui est arrêté à la somme de sept cent quarante deux mille quarante et un euros et soixante-cinq centimes en dépenses.

La Présidente du Conseil départemental
Hélène Sandragné

Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2020,
 Le Payer départemental,

Le comptable du trésor

Eric GERARD



L'ordonnateur
S

BUDGET ANNEXE DE LA STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE
SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors excédent
ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON TITRÉES AU 31 DECEMBRE 2020

Chapitre	Nature	Budget 2020	Montant restant engagé au 31/12/2020	Montant Titré	RAR 2020
T1 R		1 212 860,96	742 041,65	5 724,95	742 041,65
	10222	5 724,95	0,00	5 724,95	0,00
	10682	0,00	0,00	0,00	0,00
	1312	1 207 136,01	742 041,65	0,00	742 041,65
Total général		1 212 860,96	742 041,65	5 724,95	742 041,65

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2020 qui est arrêté à la somme de sept cent quarante deux mille quarante et un euros et soixante cinq centimes en recettes.

Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2020.

Le Payeur départemental,

La Présidente du Conseil départemental
Hélène Sandragné

L'ordonnateur

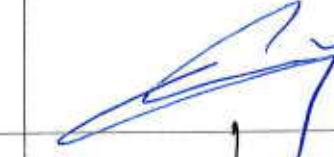
Le comptable

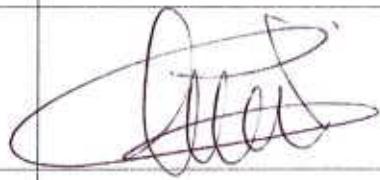
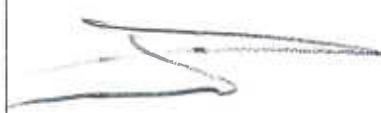
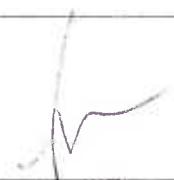
Eric GERARD

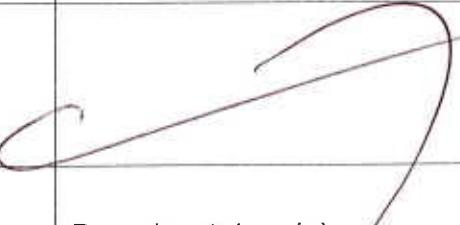
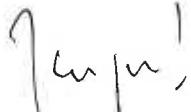
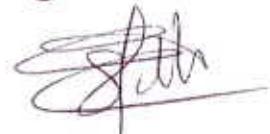


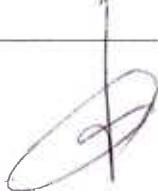
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossiers n° 21-22A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2021 – vote du taux des droits de mutation à titre onéreux

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code général des impôts, notamment dans son article 1594 A et suivants fixant le taux plafond des droits de mutation à titre onéreux, prévoyant que les collectivités territoriales doivent voter le taux avant le 15 avril et mentionnant les exonérations facultatives,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport relatif au budget principal de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter le maintien du taux des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art 1594 G du code général des impôts) et l'acquisition d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art.1594 H du Code général des impôts), conformément à l'annexe ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragné



DROIT D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE: DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 15 AVRIL 2021

I.- TAUX, REDUCTIONS ET ABATTEMENTS

REGIMES	OPERATIONS TAXABLES	ARTICLES C.G.I.	TAUX OU ABATTEMENT. MINIMUM	TAUX LEGAL OU ABATTEMENT MAXIMUM	TAUX OU ABATTEMENT. OU REDUCTION APPLICABLES
Tous immeubles	Acquisitions d'immeubles quel que soit leur usage	1594 D	1,20%	4,50%	jusqu'au 28.02.2021 à compter du 01.03.2021
Spécificité des ventes d'immeubles occupés	Ventes par lot (facultatif)	1594 F sexies	0,70%	4,50%	4,50%
Spécificité des immeubles à usage d'habitation et de garage	Abattrement général (facultatif) 1e al. et 2e al.	1594 F ter 7 600 €	46 000 €	46 000 €	—
	Abattrement limité (facultatif)	1594 F ter 3e al. 7 600 €	46 000 €	46 000 €	—

II.- EXONERATIONS FACULTATIVES (cocher les cases appropriées)

OPERATIONS CONCERNERES	ARTICLES C.G.I.	En vigueur au 31.05.2021 et reconduite au 01.06.2021	En vigueur au 31.05.2021 et supprimée au 01.06.2021	Nouvelle et applicable au 01.06.2021
Cessions de logements par les I.I.M. et les S.E.M.	1594 G	X	—	—
Acquisitions d'immeubles d'habitation par les H.I.M. et les S.E.M.	1594 H	X	—	—
Cessions de parts de SCI d'accésion progressive à la propriété	1594 H bis	—	—	—
Rachat de logement par les I.I.M	1594 H-0 bis	—	—	—
Acquisitions par les mutualics de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	1594 I	—	—	—
Acquisitions dans les territoires d'outre-mer	1594 I bis	—	—	—
DOM : Cessions parts de copropriété dans des hôtels	1594 I ter	—	—	—
DOM : Cessions de logements donnés en location	1594 I quater	—	—	—
Baux à réhabilitation	1594 J	—	—	—
Baux à durée limitée d'immeubles (durée > 12 ans) des résidences de tourisme	1594 J bis	—	—	—
Acquisitions de propriété en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés	1137	—	—	—

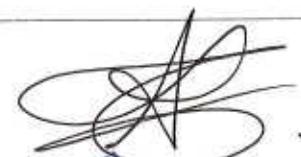
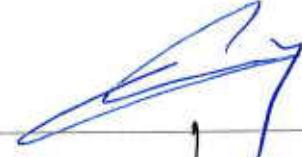
A TRANSMETTRE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL : AU PREFET
: AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

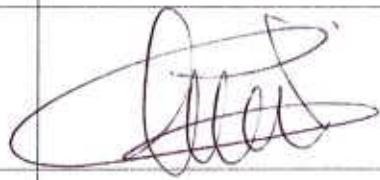
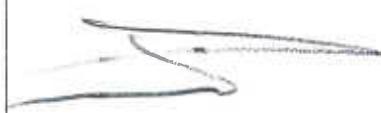
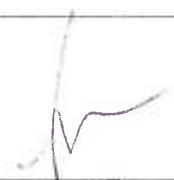
La Présidente du Conseil Départemental

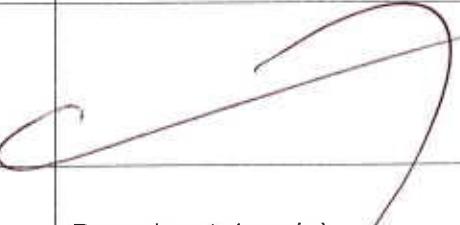
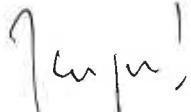
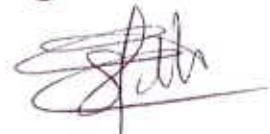
Hélène Sandragné

Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossiers n° 21-22B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2021 – répartition du taux de la taxe d'aménagement entre le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, supprimant les différentes taxes locales d'urbanisme et créant la taxe aménagement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code de l'urbanisme, prévoyant en son article L331-17 le vote de la répartition du taux de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement au plus tard lors de l'établissement du budget annuel du conseil départemental,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport relatif au budget principal de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de maintenir le taux de la taxe aménagement à 2,3 %,
- de répartir ce dernier entre la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) comme suit :
 - 0,47 % pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement,
 - 1,83 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles.

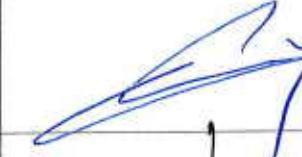
La Présidente du Conseil départemental,

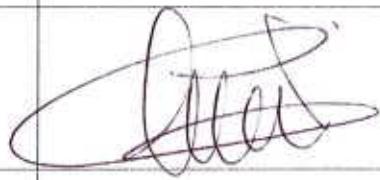
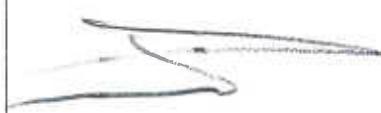
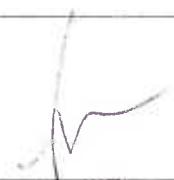


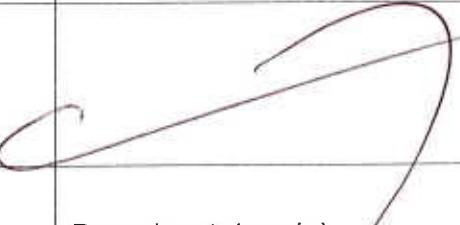
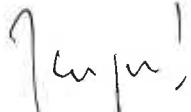
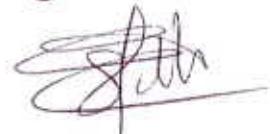
Hélène Sandragné

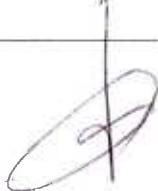
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Etat de la dette et les perspectives 2021

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3312-1,

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'avis de la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2021.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2020 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2021. Contrairement aux années précédentes, le renouvellement des délégations données à la Présidente pour gérer la dette et la trésorerie sera proposé lors d'une session postérieure aux élections départementales. En effet, en période préélectorale, les décisions doivent passer obligatoirement en assemblée délibérante.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2020

Avec un taux moyen de **1,06 %** (1,18 % en 2019) et une répartition de dette de 66,44 % à taux fixe et 33,56 % à taux variable, le Département a poursuivi une gestion de la dette particulièrement saine en minimisant les risques de taux et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Taux moyen (après swaps (en %, annuel ex./ex.))

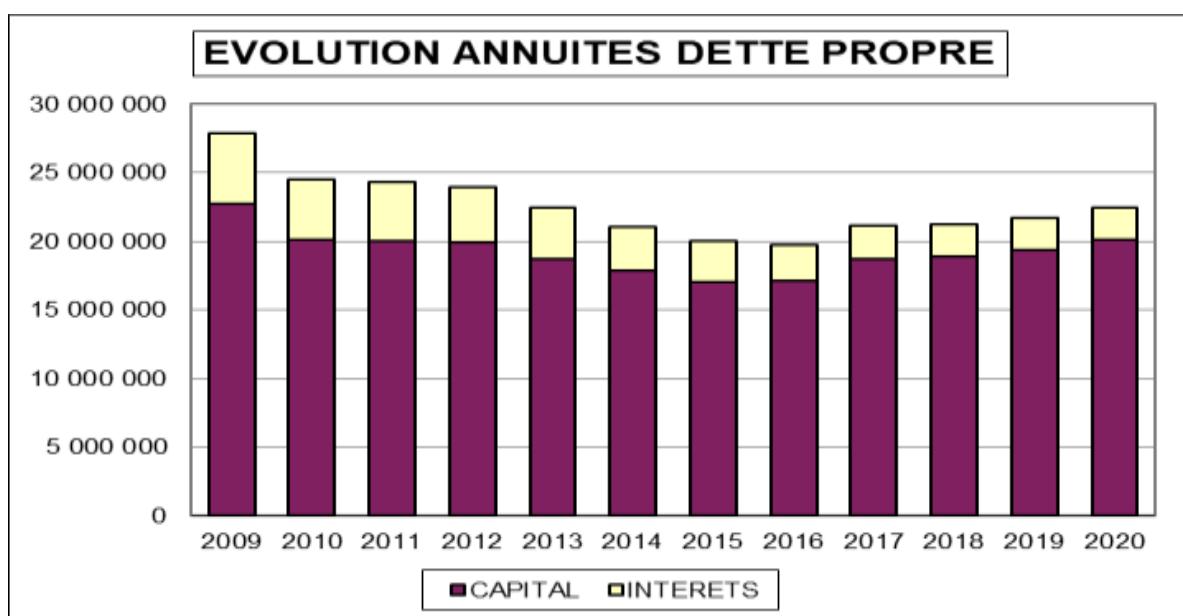


Sources Finance active

Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux collectivités de même importance mais aussi de l'ensemble des collectivités à l'échelle nationale.

La nouvelle baisse du taux moyen en 2020 renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie cette situation favorable.

En 2020, l'annuité de dette représentait 22 453 641,60 €, en progression de 748 958 € par rapport à 2019. L'amortissement du capital a représenté 20 160 066,80 € tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 2 293 574,80 € (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité est liée à l'augmentation des nouveaux emprunts sur les cinq dernières années permettant le financement de projets structurants pour le territoire audois comme notamment le déploiement du très haut débit, la réhabilitation et la construction des collèges ainsi que les travaux de reconstruction liés aux inondations de 2018 et de 2020 suite à la tempête Gloria et les dépenses relatives aux voies vertes et à la véloroute le long du canal du Midi. Cela a été rendu possible dans un contexte de taux historiquement bas.



1.1. La politique d'emprunt menée en 2020

La gestion de dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques.

La collectivité a procédé à cinq opérations de gestion de dette sur des contrats à taux variable du Crédit Coopératif, de la Caisse d'Epargne et de CACIB. Les conditions initiales de financement ne correspondaient plus à la réalité du marché financier. Le choix du taux fixe sur ces cinq contrats a permis de bénéficier de conditions de taux avantageux et garantis sur les durées résiduelles des prêts. Pour certaines opérations, elles ont générées des économies d'intérêts non négligeables.

BANQUE	N° EMPRUNT	FICHE CONTRAT	CAPITAL INITIAL	CONDITIONS ACTUELLES				CAPITAL RESTANT DU	DUREE RESIDUELLE	DATE EFFET	Décision ou Session	NOUVELLES CONDITIONS			
				INDEX	PERIODICITE	DUREE	TAUX OU MARGES					INDEX	PERIODICITE	DUREE	TAUX OU MARGES
Caisse d'Epargne	279	A17101GN 000	3 000 000 €	EUR 3M	Trimestriel	15 ans	(+) 0,64%	1 000 000,00	5 ans	25/12/20	Session du 18/12/2020	Fixe	Trimestriel	5 ans	0,15%
Crédit Coopératif	293	C 707961	4 000 000 €	EUR 3M	Trimestriel	15 ans	(+) 1,23%	2 666 666,60	10 ans	16/12/20	Session du 18/12/2020	Fixe	Trimestriel	10 ans	0,25%
CACIB	1	XU002646 53/C01429	4 000 000 €	TAG 12M	Annuel	15 ans	(+) 0,01%	800 000,00	3 ans	20/09/20	Contractuel	Fixe	Annuel	3 ans	0%
CACIB	135	LT070304/ C04854	4 000 000 €	TAM	Annuel	17 ans	(+) 0,01%	1 333 340,00	5 ans	15/12/20	Contractuel	Fixe	Annuel	5 ans	0%
CACIB	268	LT080380/ C05284	5 000 000 €	TAM	Annuel	15 ans	(+) 0,22%	2 000 003,00	6 ans	15/12/20	Contractuel	Fixe	Annuel	6 ans	0%

L'idée générale de ces démarches est de figer à taux fixe des contrats variables sur des niveaux de taux fixe proches de 0 %. Des études ont été réalisées pour deux autres opérations mais faute de réponse ou d'accord sur la proposition de la banque, elles n'ont pu aboutir.

Le Département a pu également mener à son terme l'opération visant à se dédire de 2,7 M€ d'emprunts non mobilisés sur un contrat de la Banque des Territoires pour le financement du THD ce qui représentera une économie de près de 387 000 € de frais financiers sur la durée résiduelle du prêt.

Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2020 consistait sur le premier semestre à contracter près de 80 % de la ressource et le reste en fin d'année. Cette stratégie présente de multiples avantages : obtenir en début d'année de meilleures conditions de marché, garantir le financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

La première consultation réalisée en mai/juin 2020 a permis de signer 30 M€ d'emprunt, 10 M€ mobilisables en juillet et 20 M€ mobilisables en septembre. Après inscription de 10 M€ supplémentaires en DM2, une deuxième tranche de 14,087 M€ a pu être actée courant octobre dont 4,087 M€ mobilisables prioritairement en fin d'année et 10 M€ donnant la possibilité de passer l'exercice (3 M€ auront été finalement mobilisés sur 2020).

Au total sur cet exercice, le Département s'est engagé à hauteur de 44,087 M€ pour une mobilisation de l'emprunt à 37 087 500 €. Le reste des emprunts signés en fin d'année doit être mobilisé en début d'exercice 2021.

Le tableau ci-après présente les différents prêts contractés en 2020 :

Banque	Durée	Montants signés	Montants encaissés	Reports	Index	Taux/marge retenus
SOC FINANCIERE LA NEF	15 ans	5 000 000	5 000 000	-	Fixe	0,75%
CAISSE D'EPARGNE	20 ans	5 000 000	5 000 000	-	Fixe	0,84%
LA BANQUE POSTALE	15 ans	5 000 000	5 000 000	-	Fixe	0,76%
SOCIETE GENERALE	15 ans	4 000 000	4 000 000	-	Fixe	0,78%
ARKEA BEI	15 ans	4 000 000	4 000 000	-	Fixe	0,80%
CACIB	20 ans	7 000 000	7 000 000	-	EURIBOR 3M	0,40%
TOTAL TRANCHE N°1		30 000 000	30 000 000	-		
ARKEA BEI	15 ans	4 087 500	4 087 500	-	Fixe	0,48%
LA BANQUE POSTALE	20 ans	5 000 000	3 000 000	2 000 000	Fixe	0,61%
CAISSE D'EPARGNE	15 ans	5 000 000		5 000 000	Fixe	0,57%
TOTAL TRANCHE N°2		14 087 500	7 087 500	7 000 000		
TOTAL GENERAL		44 087 500	37 087 500	7 000 000		

Le contexte de l'accès à la ressource reste toujours très favorable permettant une concurrence diversifiée de par une offre supérieure à la demande.

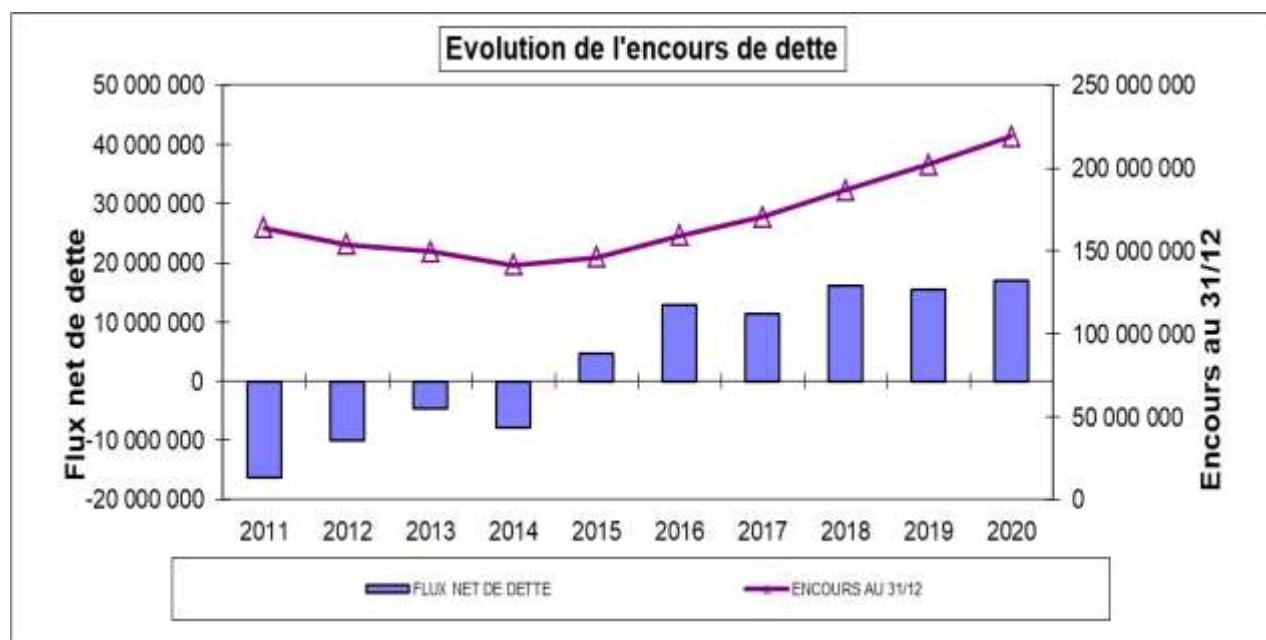
1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2020

La dette du Département fin 2020 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de montant, de coût ou de risque.

▪ Encours de dette

L'encours de la dette est composé de 87 emprunts dont 12 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie) répartis auprès de 3 établissements prêteurs (CACIB, Dexia et Société Générale).

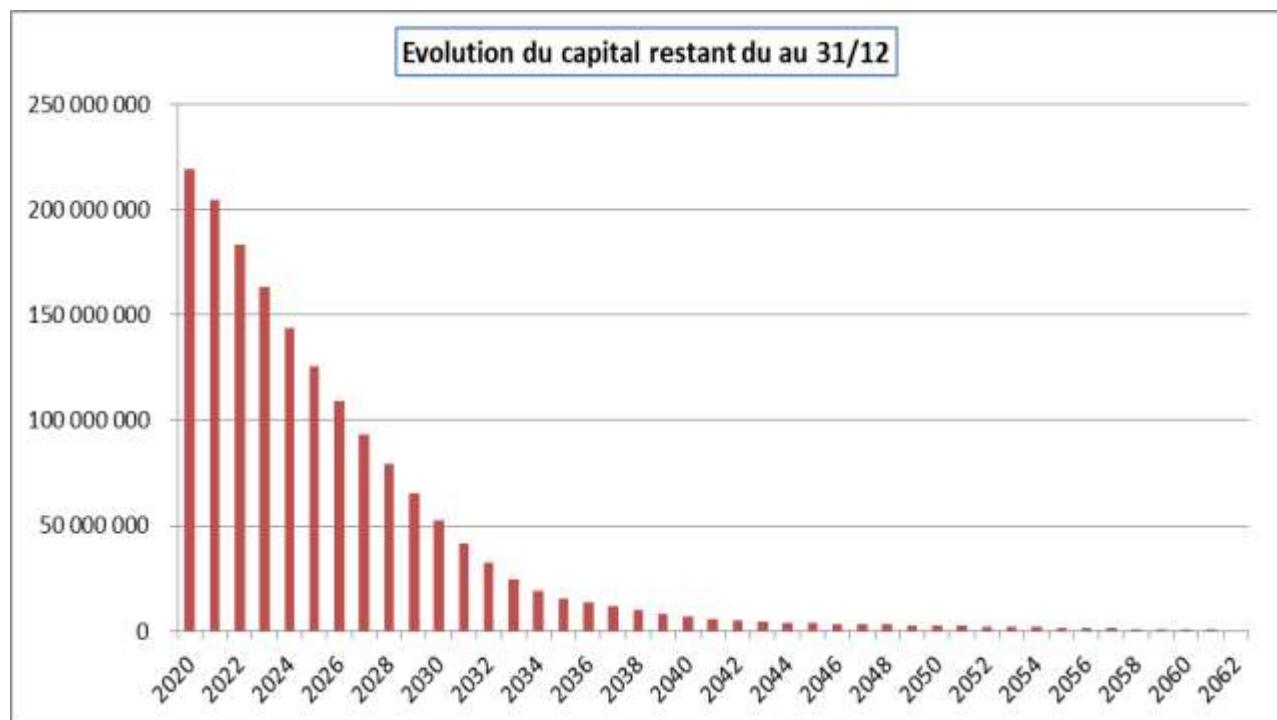
Le capital restant dû s'élève à 219 190 594 euros, dont 9 933 340 € de prêts revolving.



Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire 2020, l'encours de dette progresse de près de 16,9 M€ par rapport à 2019 du fait d'un recours à l'emprunt plus important pour financer les investissements notamment les dépenses liées aux inondations de 2018 et 2020 (13,5 M€), les collèges et les routes. Les subventions d'investissement ont permis de financer les projets structurants, le réseau Aqua Domitia, le THD, l'aide aux communes et les projets en matière d'AEP et d'assainissement.

▪ Profil d'extinction de la dette

Au 31 décembre 2020, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était de 13 ans et 1 mois. La durée de vie moyenne, vitesse moyenne de remboursement du prêt exprimée en années, s'élevait à seulement 6 ans et 9 mois. Hors dette simulée, le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.



▪ Répartition par prêteurs

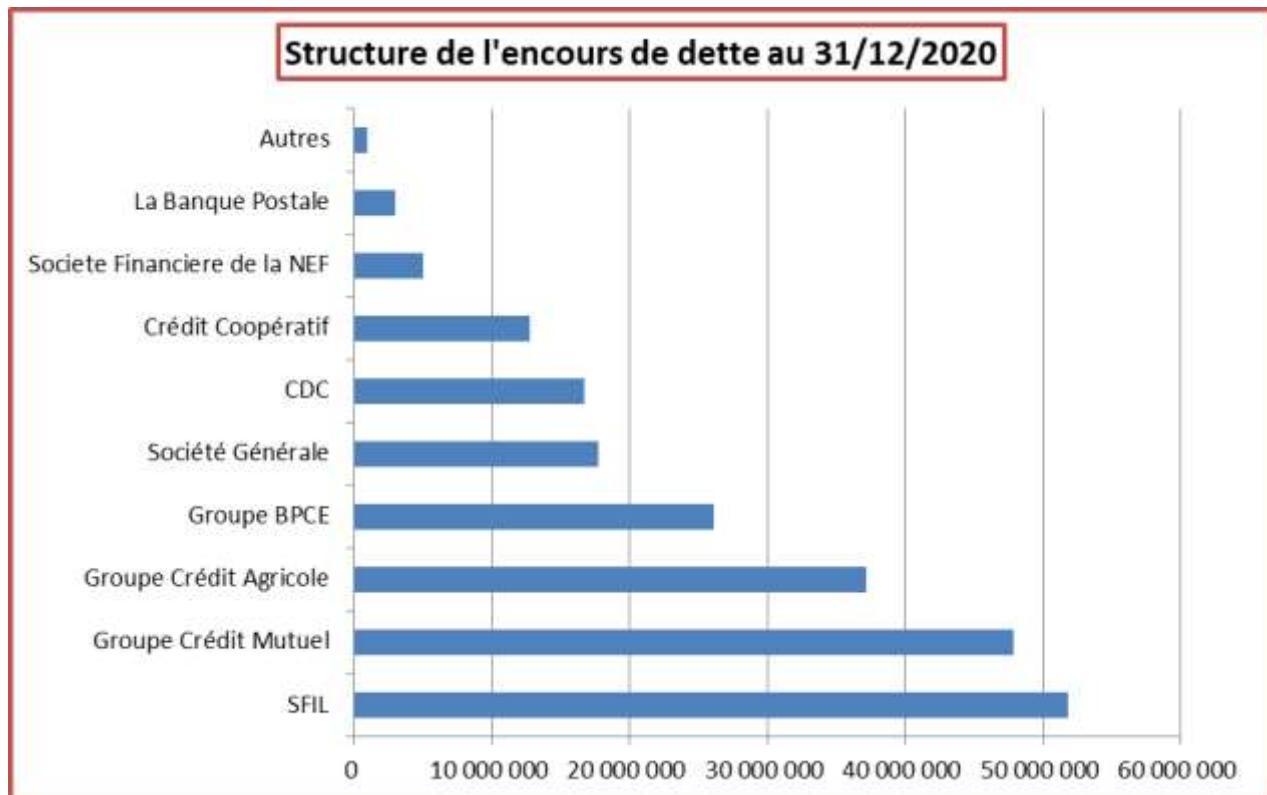
La **SFIL** (Société de Financement Local) est le principal prêteur avec un capital restant dû de 51,8 M€ fin 2020. Cet encours est en constante progression en raison de la reprise systématique des emprunts signés avec La Banque Postale du fait du partenariat commercial.

Le **groupe Crédit Mutuel/ARKEA** est en deuxième position avec un encours de 47,8 M€.

Le **groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB)** dispose également d'une part importante de l'encours avec 37,2 M€ suivi du **groupe BPCE** (Caisse d'Epargne + Crédit Foncier) pour 26 M€.

Viennent ensuite **la Société Générale** (17,7 M€), **la Banque des territoires** (16,6 M€), le **Crédit Coopératif** (12,7 M€) et le dernier entrant **la NEF, Nouvelle Economie Fraternelle** (5 M€). Le choix de ce nouveau partenaire a été rendu possible par l'utilisation de la plateforme de recherche de financements LOANBOOK. La NEF s'inscrit dans une logique de banque éthique qui finance des projets écologiques et relevant de l'économie sociale et solidaire.

Les autres banques occupent des places plus modestes.



▪ Structure de la dette

La part du taux fixe s'établit à 66,44 % de l'encours total. Les taux fixes sont toujours privilégiés lors des nouvelles consultations eu égard au contexte de marché de taux favorable (84,1 % lors des dernières consultations réalisées en 2020).

L'encours à taux variable représente 33,56 % de la dette totale. Cette situation permet toujours d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts.

La part des prêts structurés a totalement disparu de l'encours de dette.

Dette par type de risque	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	127 325 183 €	58,09%	1,50%
Fixe à phase	18 300 000 €	8,35%	0,61%
Variable	64 802 912 €	29,56%	0,27%
Livret A	8 762 500 €	4,00%	1,50%
Ensemble des risques	219 190 595 €	100,00%	1,06%

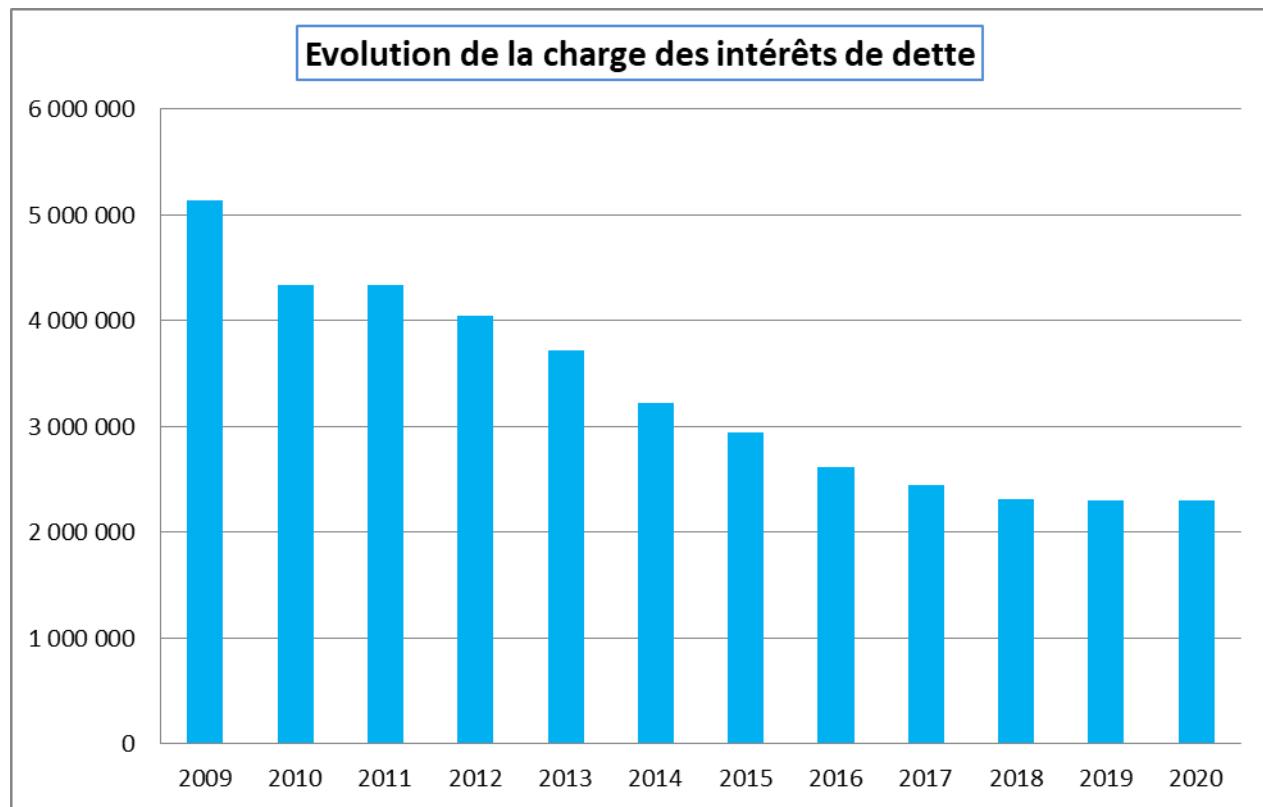
▪ Coût de la dette

Le coût de la dette se mesure avec son taux moyen de dette. Il s'élève à **1,06 % marge incluse** au 31 décembre 2020. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Cet indicateur n'a cessé de baisser depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette, de la gestion active de trésorerie et d'une diminution de l'encours de dette jusqu'à 2014.

Il tend à se stabiliser depuis 2018 sous l'effet de l'impact de la nouvelle dette souscrite.

Le graphique ci-dessus illustre bien la décrue depuis maintenant 10 ans de la charge financière de la dette, divisée par deux sur la période.



▪ Exposition au risque

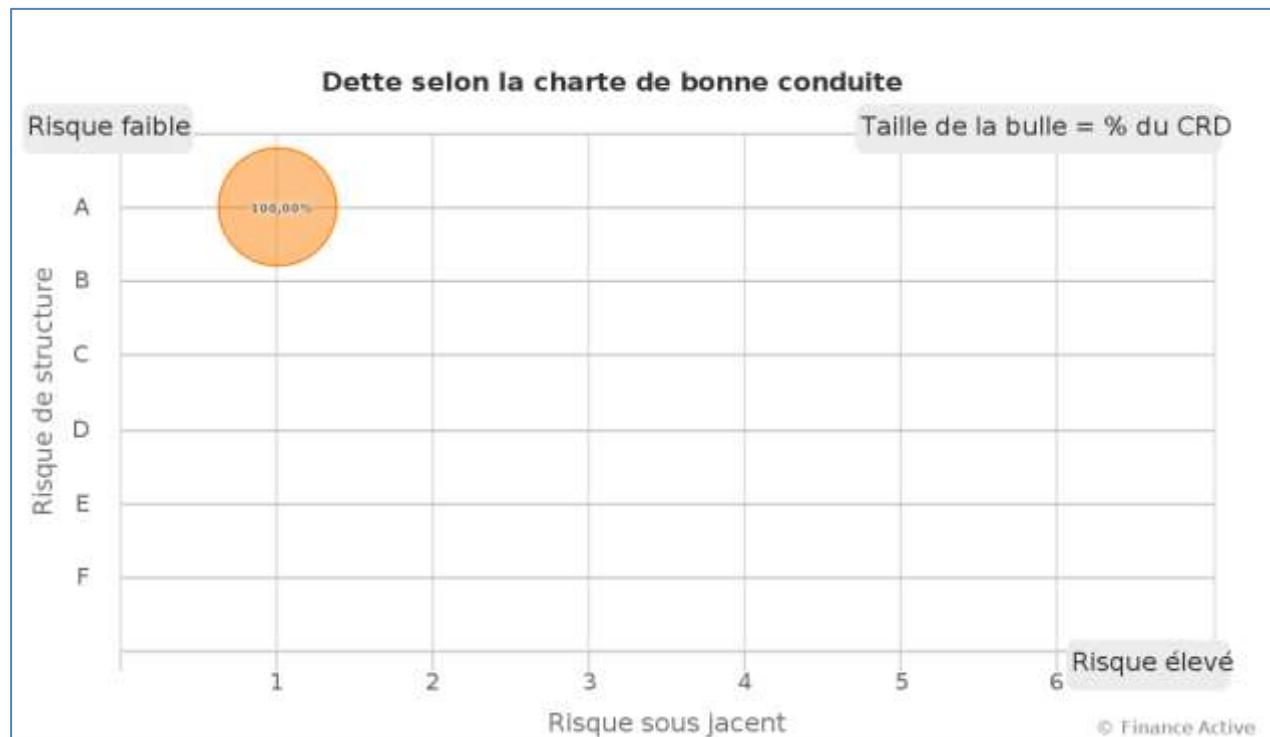
L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite, telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F signifie un niveau de risque croissant.

Charte de bonne conduite : classification des risques	
Indices sous-Jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

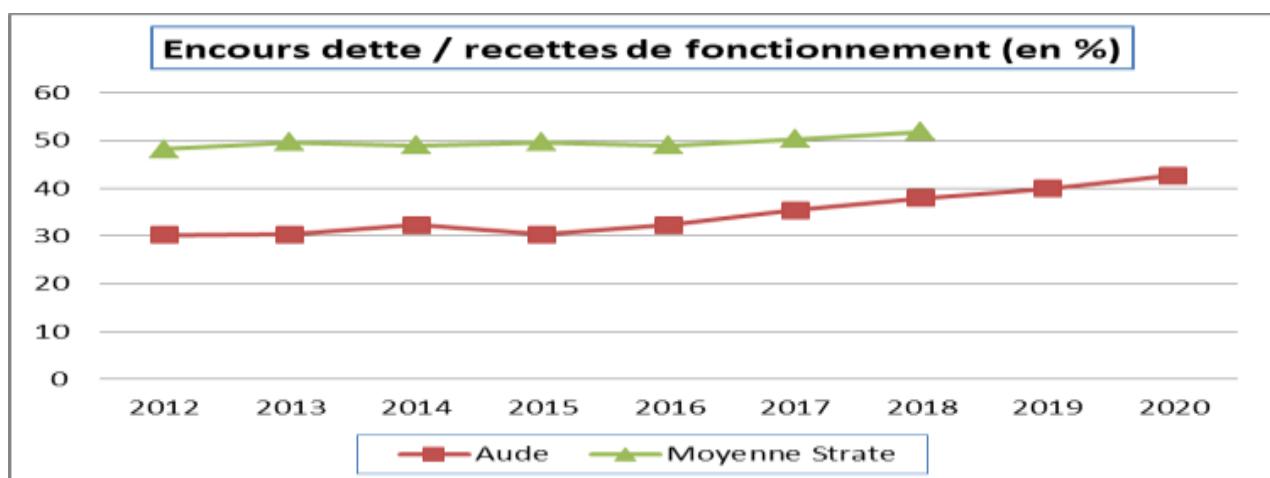
* : HORS CHARTE

La dette du Département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.**



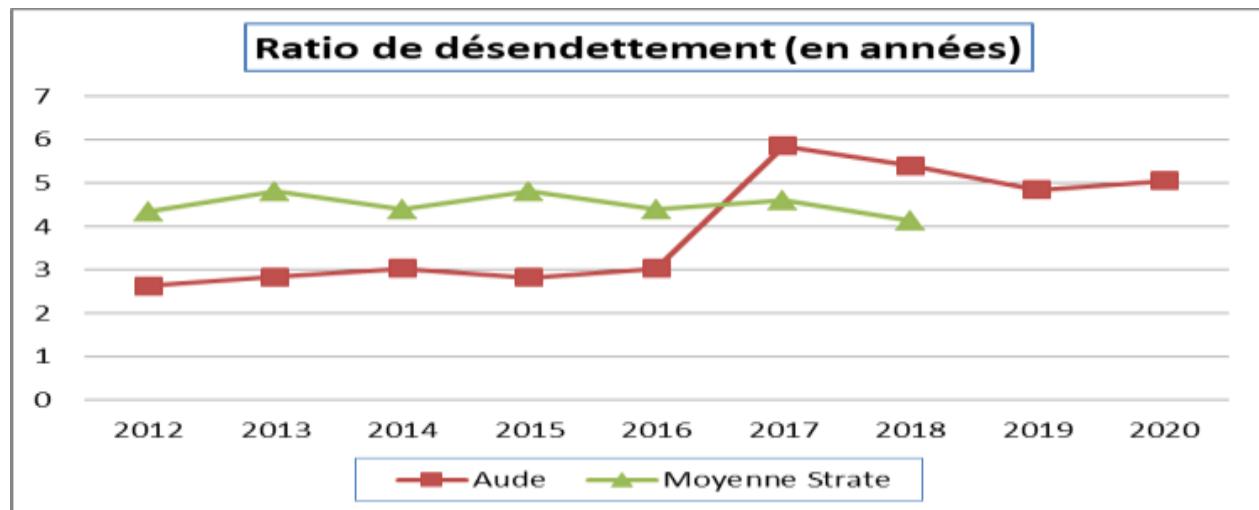
- **Principaux ratios de dette**

Le ratio taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci progresse sensiblement sans toutefois dépasser les ratios des départements de même strate. Cette évolution s'explique principalement par la progression du recours à l'emprunt ces 5 dernières années plus marquée que celle des recettes réelles de fonctionnement.



Encours de dette / Recettes de fonctionnement (en %)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aude	30,23	30,39	32,36	30,39	32,36	35,44	37,99	40,02	42,69
Moyenne Strate	48,22	49,70	48,96	49,70	48,96	50,35	51,85		

Le ratio capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne. Celui-ci progresse nettement en 2017 en raison de la progression de l'encours de dette conjugué à la baisse de l'épargne brute pour connaître une baisse en 2018 et 2019 (amélioration de l'épargne brute) et une stabilisation en 2020. Pour autant, le ratio est loin des plafonds imposés par l'Etat (10 ans maximum).



Ratio de désendettement (en années)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aude	2,63	2,83	3,03	2,83	3,02	5,85	5,40	4,84	5,06
Moyenne Strate	4,34	4,80	4,39	4,80	4,39	4,60	4,13		

1.3. La gestion de trésorerie en 2020

Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2020, le Département disposait de 12 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 9,93 millions d'euros.

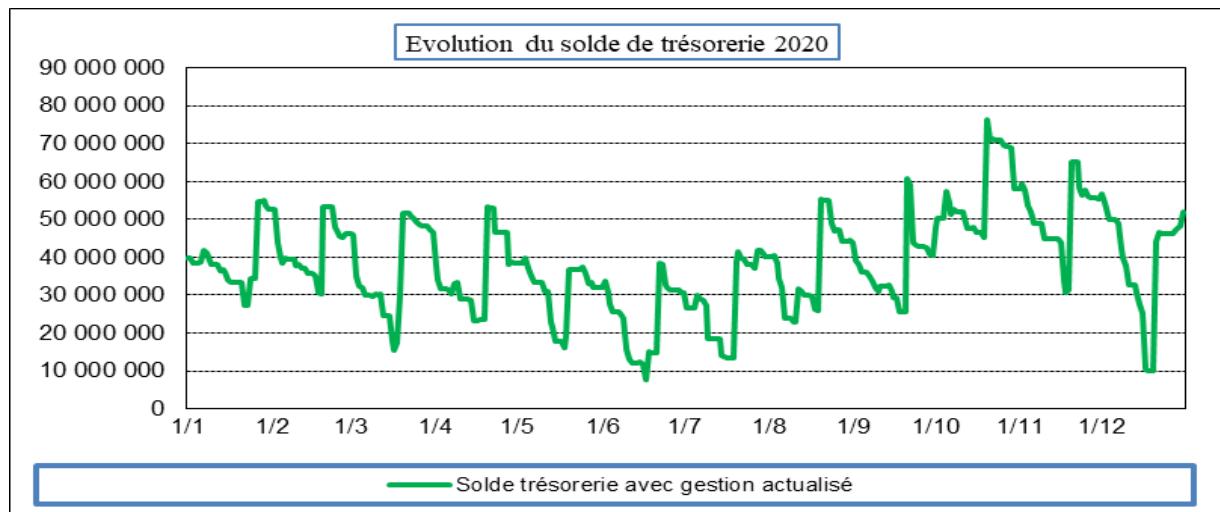
Le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il a déjà permis d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier lors des exercices antérieurs à 2012. Depuis, l'absence de rémunération sur ce type de placement n'a pas permis de renouveler cette opération.

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. Ce type de produit ne se justifie pas aujourd'hui car le Département n'est plus en mesure d'agir suffisamment sur le solde du compte au trésor par remboursement temporaire de prêts revolving.

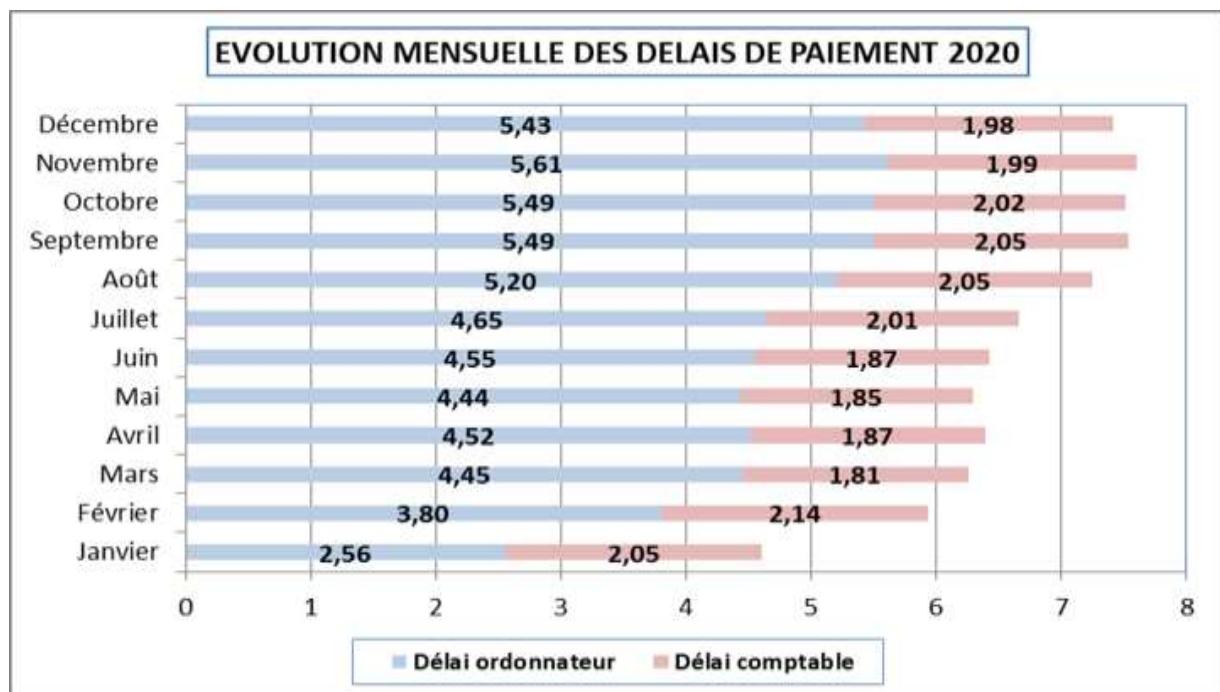
L'exercice 2020 reste encore une année atypique en ce sens qu'il est moins cher de mobiliser l'intégralité des prêts revolving plutôt que de les rembourser temporairement en début d'année. L'indexation de ces prêts sur des taux monétaires négatifs explique le coût dérisoire d'un tirage sur toute l'année, d'autant plus que le tirage permet de ne plus être redevable des commissions de non utilisation d'une partie de ces lignes.

Au final, à la différence du passé, les économies réalisées par le Département sont plus liées au coût quasi nul des prêts variables qu'aux mouvements effectués grâce aux prêts revolving pour optimiser la trésorerie.

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous un graphe représentant l'évolution de la trésorerie journalière du Département sur l'année 2020. La courbe en vert représente l'évolution réelle de la trésorerie sur l'année.



Afin de compléter cette analyse, il est également utile de mettre en évidence l'évolution mensuelle des délais de paiement sur l'exercice 2020 (Source HELIOS). Bien qu'il s'agisse de délais moyens, force est de constater que le délai global de paiement reste toujours inférieur à 8 jours.



2. Stratégie de gestion de dette pour 2021

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

Parmi les pistes de réaménagement, un travail sur les marges bancaires pourra être envisagé sur les contrats les plus récents à forte marge.

2.2. Les nouveaux financements

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, le recours prévisionnel 2021 à l'emprunt d'un montant de 30 000 000 € s'inscrit dans la poursuite de la dynamique portée par le Département de financer des projets structurants pour le territoire audois afin de répondre aux besoins d'investissement, de développer l'attractivité du territoire et de poursuivre l'accompagnement de la reconstruction du Département suite aux inondations de 2018 et 2020.

Ainsi, en 2021, de nouveaux projets seront lancés s'inscrivant dans les 4 champs des transitions portées par le Département : solidaire, territoriale, écologique et démocratique. A noter, le lancement du collège Alain à Carcassonne, la construction d'une chaufferie bois au collège Raymond Courrière de Cuxac Cabardès, la poursuite du projet vélo-route et l'aménagement de la voie verte sur le canal du Midi et l'amélioration de la sécurité routière avec les travaux de la mission réseaux routiers et mobilité. Le financement de ces divers investissements sera assuré par un recours à l'emprunt en légère baisse par rapport à 2020.

Compte tenu des restes à réaliser 2020 d'un montant de 7 M€, l'emprunt maximal sera de 37 M€. Les restes à réaliser sont répartis de la façon suivante : 5 M€ au titre d'un prêt de la Caisse d'Epargne et 2 M€ au titre d'un prêt de la Banque Postale.

Au vu du besoin de financement 2021, un nouvel appel d'offres sera lancé pour un montant maximum de 30 000 000 €. Cette consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche sur le 1^{er} semestre 2021 afin de couvrir une partie du besoin 2021, une deuxième tranche courant octobre 2021 afin d'ajuster le besoin de financement de l'année. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement favorable, à la fois en terme quantitatif et en terme de prix. L'accès au crédit est moins contraint et moins onéreux, du fait que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

Malgré les perspectives de stagnation de la croissance, un rebond anticipé au sortir de la crise sanitaire est possible et le maintien d'une politique monétaire accommodante de la BCE amènera le Département à considérer avec plus d'intérêt les offres à taux fixes, tout en veillant à conserver un équilibre taux fixes/taux variables qui a permis jusqu'à présent une réduction significative du coût de la dette départementale.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de me donner acte de la présentation du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2021,

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 23

Objet de l'affaire : Etat de la dette et les perspectives 2021

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code monétaire et financier,

CONSIDERANT la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et dont les préconisations, notamment par l'information, visent à réduire l'exposition aux risques induits par certains instruments financiers,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE de la communication du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2021 tel que présenté en annexe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandagné

Annexe

POLE RESSOURCES - Direction des finances et de la commande publique
Service Préparation Budgétaire et Prospective Financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Etat de la dette et les perspectives 2021

Mesdames, Messieurs,

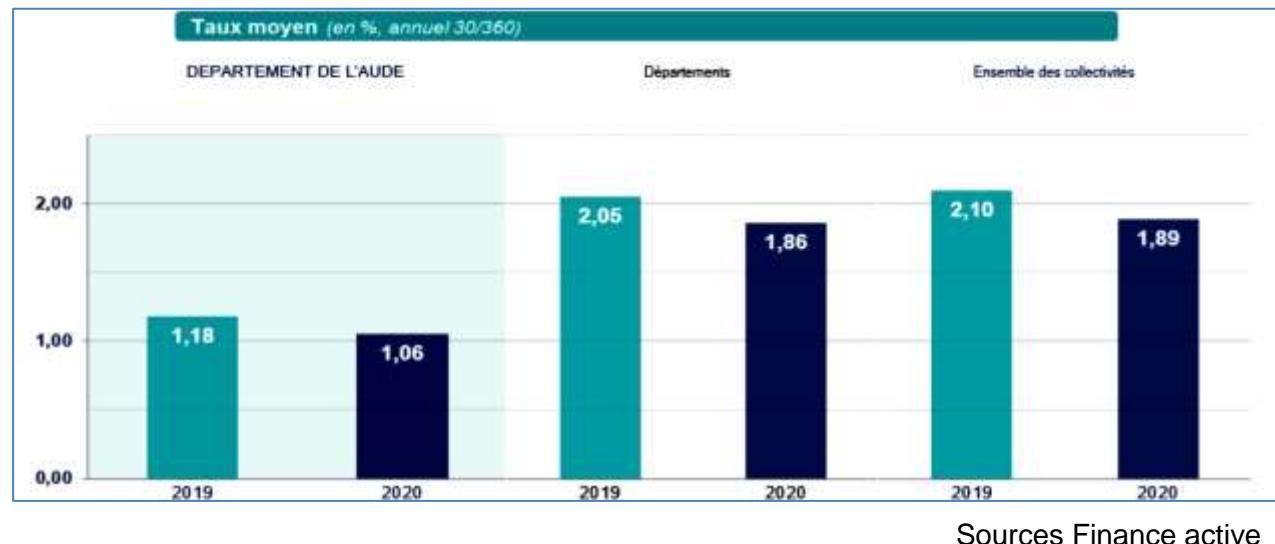
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2021.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2020 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2021. Contrairement aux années précédentes, le renouvellement des délégations données à la Présidente pour gérer la dette et la trésorerie sera proposé lors d'une session postérieure aux élections départementales. En effet, en période préélectorale, les décisions doivent passer obligatoirement en assemblée délibérante.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2020

Avec un taux moyen de **1,06 %** (1,18 % en 2019) et une répartition de dette de 66,44 % à taux fixe et 33,56 % à taux variable, le Département a poursuivi une gestion de la dette particulièrement saine en minimisant les risques de taux et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Taux moyen (après swaps (en %, annuel ex./ex.))

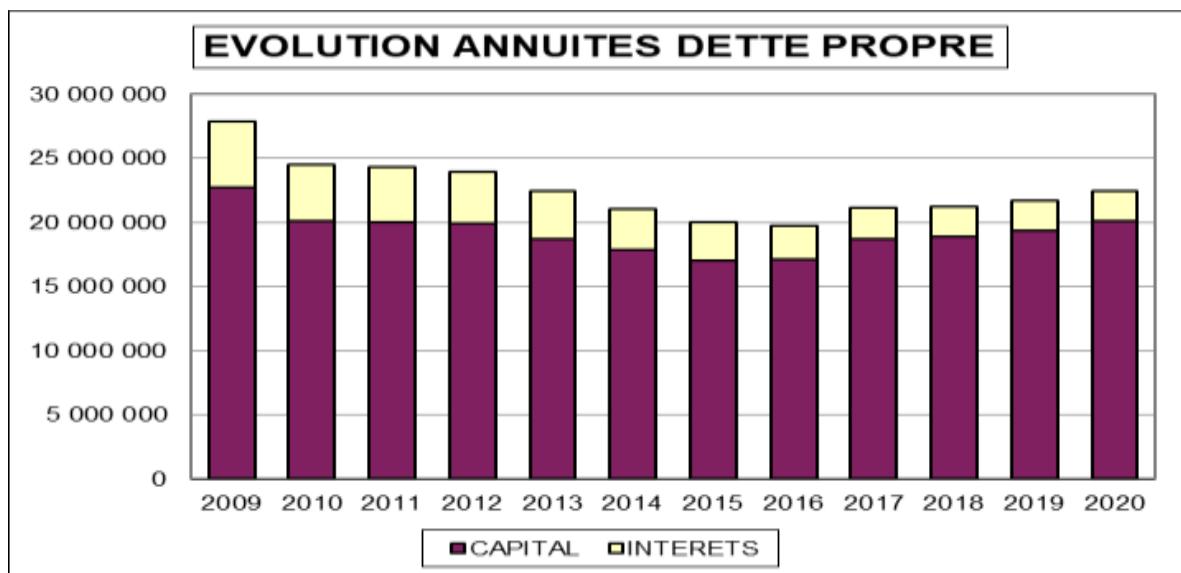


Sources Finance active

Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux collectivités de même importance mais aussi de l'ensemble des collectivités à l'échelle nationale.

La nouvelle baisse du taux moyen en 2020 renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie cette situation favorable.

En 2020, l'annuité de dette représentait 22 453 641,60 €, en progression de 748 958 € par rapport à 2019. L'amortissement du capital a représenté 20 160 066,80 € tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 2 293 574,80 € (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité est liée à l'augmentation des nouveaux emprunts sur les cinq dernières années permettant le financement de projets structurants pour le territoire audois comme notamment le déploiement du très haut débit, la réhabilitation et la construction des collèges ainsi que les travaux de reconstruction liés aux inondations de 2018 et de 2020 suite à la tempête Gloria et les dépenses relatives aux voies vertes et à la véloroute le long du canal du Midi. Cela a été rendu possible dans un contexte de taux historiquement bas.



1.1. La politique d'emprunt menée en 2020

La gestion de dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques.

La collectivité a procédé à cinq opérations de gestion de dette sur des contrats à taux variable du Crédit Coopératif, de la Caisse d'Epargne et de CACIB. Les conditions initiales de financement ne correspondaient plus à la réalité du marché financier. Le choix du taux fixe sur ces cinq contrats a permis de bénéficier de conditions de taux avantageux et garantis sur les durées résiduelles des prêts. Pour certaines opérations, elles ont générées des économies d'intérêts non négligeables.

BANQUE	N° EMPRUNT		CAPITAL INITIAL	CONDITIONS ACTUELLES				CAPITAL RESTANT DU	DUREE RESIDUELLE	DATE EFFET	Décision ou Session	NOUVELLES CONDITIONS			
	FICHE	CONTRAT		INDEX	PERIODICITE	DUREE	TAUX OU MARGES					INDEX	PERIODICITE	DUREE	TAUX OU MARGES
Caisse d'Epargne	279	A17101GN 000	3 000 000 €	EUR 3M	Trimestriel	15 ans	(+) 0,64%	1 000 000,00	5 ans	25/12/20	Session du 18/12/2020	Fixe	Trimestriel	5 ans	0,15%
Crédit Coopératif	293	C 707961	4 000 000 €	EUR 3M	Trimestriel	15 ans	(+) 1,23%	2 666 666,60	10 ans	16/12/20	Session du 18/12/2020	Fixe	Trimestriel	10 ans	0,25%
CACIB	1	XU002646 53/C01429	4 000 000 €	TAG 12M	Annuel	15 ans	(+) 0,01%	800 000,00	3 ans	20/09/20	Contractuel	Fixe	Annuel	3 ans	0%
CACIB	135	LT070304/ C04854	4 000 000 €	TAM	Annuel	17 ans	(+) 0,01%	1 333 340,00	5 ans	15/12/20	Contractuel	Fixe	Annuel	5 ans	0%
CACIB	268	LT080380/ C05284	5 000 000 €	TAM	Annuel	15 ans	(+) 0,22%	2 000 003,00	6 ans	15/12/20	Contractuel	Fixe	Annuel	6 ans	0%

L'idée générale de ces démarches est de figer à taux fixe des contrats variables sur des niveaux de taux fixe proches de 0 %. Des études ont été réalisées pour deux autres opérations mais faute de réponse ou d'accord sur la proposition de la banque, elles n'ont pu aboutir.

Le Département a pu également mener à son terme l'opération visant à se dédire de 2,7 M€ d'emprunts non mobilisés sur un contrat de la Banque des Territoires pour le financement du THD ce qui représentera une économie de près de 387 000 € de frais financiers sur la durée résiduelle du prêt.

Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2020 consistait sur le premier semestre à contracter près de 80 % de la ressource et le reste en fin d'année. Cette stratégie présente de multiples avantages : obtenir en début d'année de meilleures conditions de marché, garantir le financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

La première consultation réalisée en mai/juin 2020 a permis de signer 30 M€ d'emprunt, 10 M€ mobilisables en juillet et 20 M€ mobilisables en septembre. Après inscription de 10 M€ supplémentaires en DM2, une deuxième tranche de 14,087 M€ a pu être actée courant octobre dont 4,087 M€ mobilisables prioritairement en fin d'année et 10 M€ donnant la possibilité de passer l'exercice (3 M€ auront été finalement mobilisés sur 2020).

Au total sur cet exercice, le Département s'est engagé à hauteur de 44,087 M€ pour une mobilisation de l'emprunt à 37 087 500 €. Le reste des emprunts signés en fin d'année doit être mobilisé en début d'exercice 2021.

Le tableau ci-après présente les différents prêts contractés en 2020 :

Banque	Durée	Montants signés	Montants encaissés	Reports	Index	Taux/marge retenus
SOC FINANCIERE LA NEF	15 ans	5 000 000	5 000 000	-	Fixe	0,75%
CAISSE D'EPARGNE	20 ans	5 000 000	5 000 000	-	Fixe	0,84%
LA BANQUE POSTALE	15 ans	5 000 000	5 000 000	-	Fixe	0,76%
SOCIETE GENERALE	15 ans	4 000 000	4 000 000	-	Fixe	0,78%
ARKEA BEI	15 ans	4 000 000	4 000 000	-	Fixe	0,80%
CACIB	20 ans	7 000 000	7 000 000	-	EURIBOR 3M	0,40%
TOTAL TRANCHE N°1		30 000 000	30 000 000	-		
ARKEA BEI	15 ans	4 087 500	4 087 500	-	Fixe	0,48%
LA BANQUE POSTALE	20 ans	5 000 000	3 000 000	2 000 000	Fixe	0,61%
CAISSE D'EPARGNE	15 ans	5 000 000		5 000 000	Fixe	0,57%
TOTAL TRANCHE N°2		14 087 500	7 087 500	7 000 000		
TOTAL GENERAL		44 087 500	37 087 500	7 000 000		

Le contexte de l'accès à la ressource reste toujours très favorable permettant une concurrence diversifiée de par une offre supérieure à la demande.

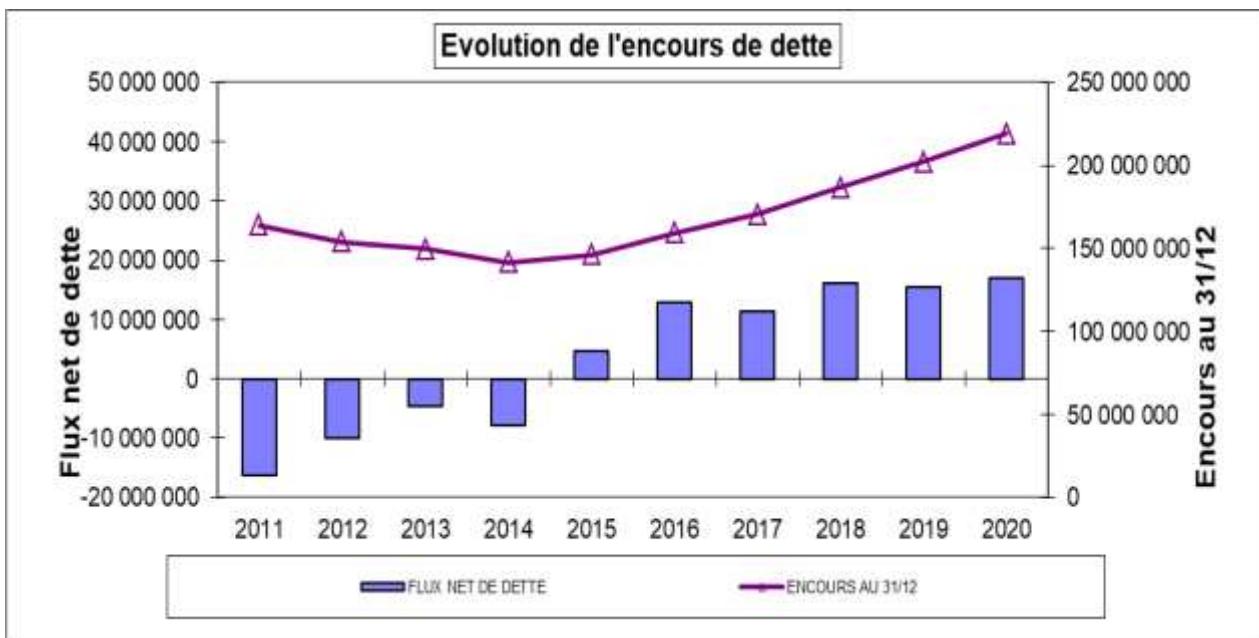
1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2020

La dette du Département fin 2020 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de montant, de coût ou de risque.

▪ Encours de dette

L'encours de la dette est composé de 87 emprunts dont 12 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie) répartis auprès de 3 établissements prêteurs (CACIB, Dexia et Société Générale).

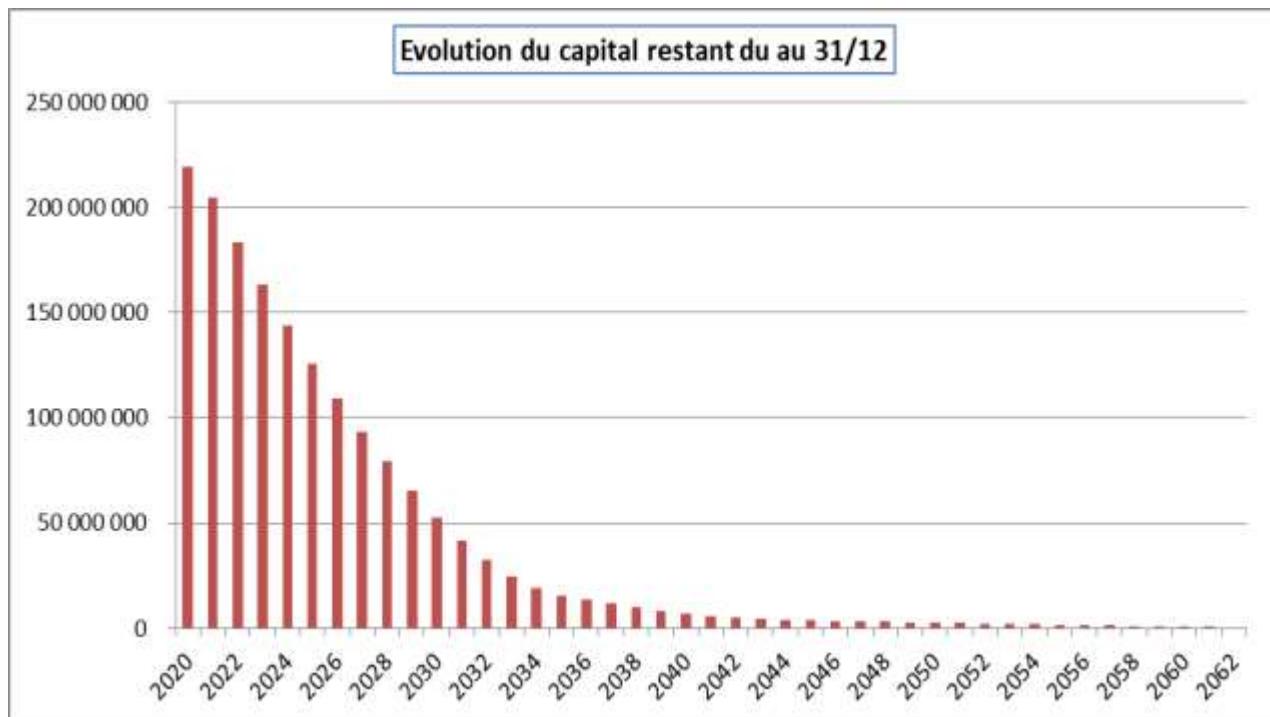
Le capital restant dû s'élève à 219 190 594 euros, dont 9 933 340 € de prêts revolving.



Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire 2020, l'encours de dette progresse de près de 16,9 M€ par rapport à 2019 du fait d'un recours à l'emprunt plus important pour financer les investissements notamment les dépenses liées aux inondations de 2018 et 2020 (13,5 M€), les collèges et les routes. Les subventions d'investissement ont permis de financer les projets structurants, le réseau Aqua Domitia, le THD, l'aide aux communes et les projets en matière d'AEP et d'assainissement.

▪ Profil d'extinction de la dette

Au 31 décembre 2020, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était de 13 ans et 1 mois. La durée de vie moyenne, vitesse moyenne de remboursement du prêt exprimée en années, s'élevait à seulement 6 ans et 9 mois. Hors dette simulée, le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.



- **Répartition par prêteurs**

La SFIL (Société de Financement Local) est le principal prêteur avec un capital restant dû de 51,8 M€ fin 2020. Cet encours est en constante progression en raison de la reprise systématique des emprunts signés avec La Banque Postale du fait du partenariat commercial.

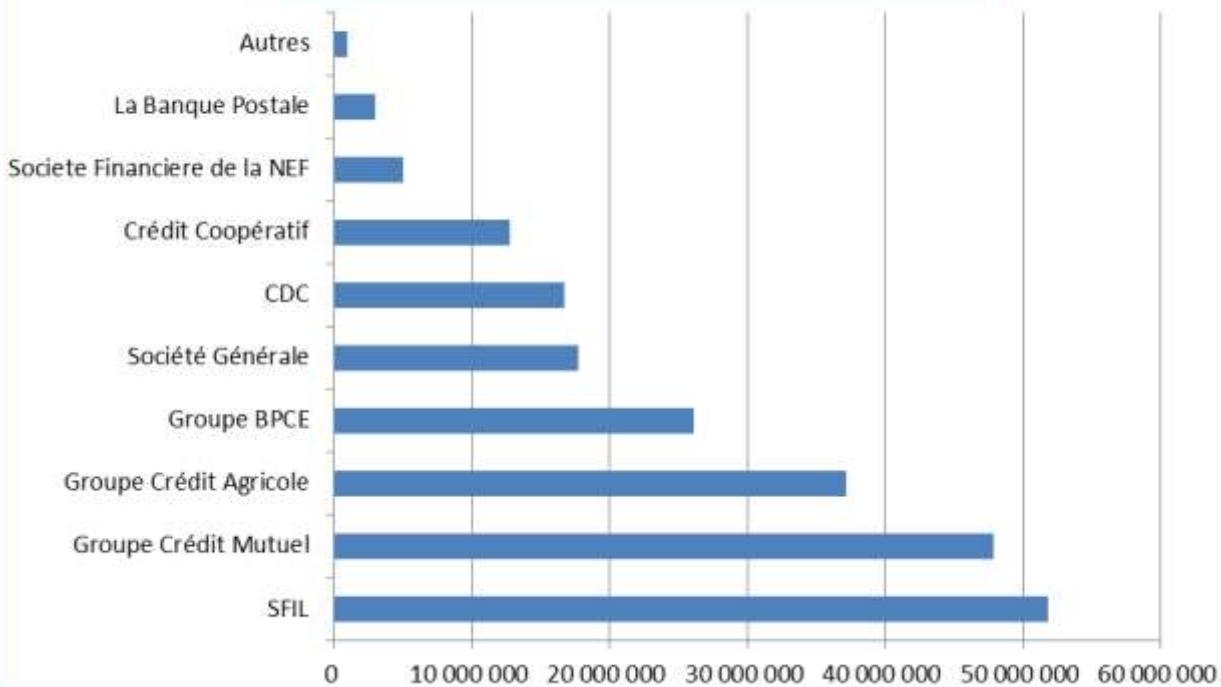
Le groupe Crédit Mutuel/ARKEA est en deuxième position avec un encours de 47,8 M€.

Le groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB) dispose également d'une part importante de l'encours avec 37,2 M€ suivi du **groupe BPCE** (Caisse d'Epargne + Crédit Foncier) pour 26 M€.

Viennent ensuite **la Société Générale** (17,7 M€), **la Banque des territoires** (16,6 M€), **le Crédit Coopératif** (12,7 M€) et le dernier entrant **la NEF, Nouvelle Economie Fraternelle** (5 M€). Le choix de ce nouveau partenaire a été rendu possible par l'utilisation de la plateforme de recherche de financements LOANBOOX. La NEF s'inscrit dans une logique de banque éthique qui finance des projets écologiques et relevant de l'économie sociale et solidaire.

Les autres banques occupent des places plus modestes.

Structure de l'encours de dette au 31/12/2020



▪ Structure de la dette

La part du taux fixe s'établit à 66,44 % de l'encours total. Les taux fixes sont toujours privilégiés lors des nouvelles consultations eu égard au contexte de marché de taux favorable (84,1 % lors des dernières consultations réalisées en 2020).

L'encours à taux variable représente 33,56 % de la dette totale. Cette situation permet toujours d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts.

La part des prêts structurés a totalement disparu de l'encours de dette.

Dette par type de risque	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	127 325 183 €	58,09%	1,50%
Fixe à phase	18 300 000 €	8,35%	0,61%
Variable	64 802 912 €	29,56%	0,27%
Livret A	8 762 500 €	4,00%	1,50%
Ensemble des risques	219 190 595 €	100,00%	1,06%

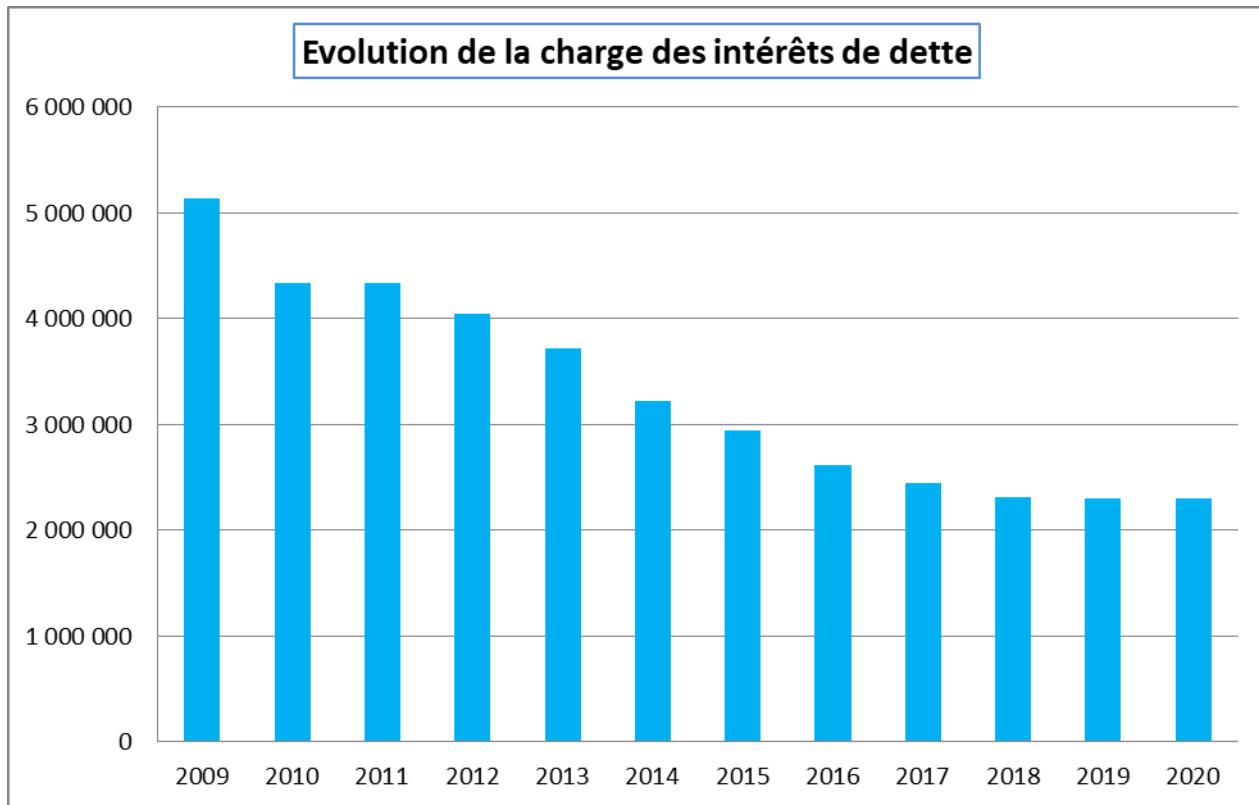
▪ Coût de la dette

Le coût de la dette se mesure avec son taux moyen de dette. Il s'élève à **1,06 % marge incluse** au 31 décembre 2020. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Cet indicateur n'a cessé de baisser depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette, de la gestion active de trésorerie et d'une diminution de l'encours de dette jusqu'à 2014.

Il tend à se stabiliser depuis 2018 sous l'effet de l'impact de la nouvelle dette souscrite.

Le graphique ci-dessus illustre bien la décrue depuis maintenant 10 ans de la charge financière de la dette, divisée par deux sur la période.



▪ Exposition au risque

L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite, telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F signifie un niveau de risque croissant.

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-Jacents

- 1 INDICES ZONE EURO
- 2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
- 3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
- 4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
- 5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
- 6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

Structures

- A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
- B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
- C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
- D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
- E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
- F STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR >5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

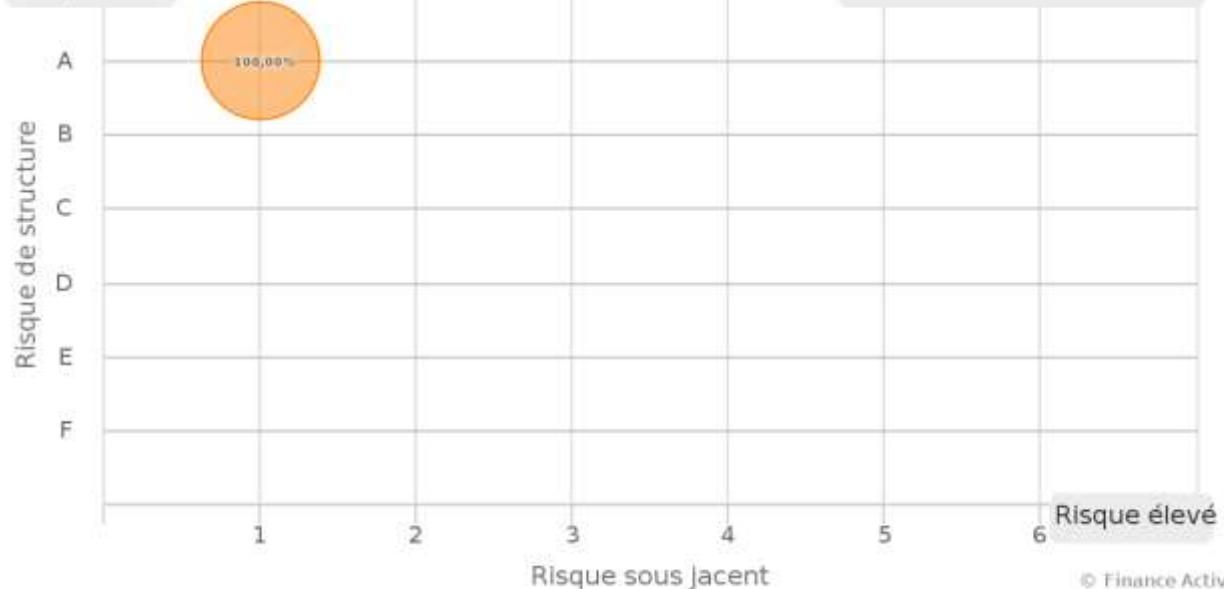
* : HORS CHARTE

La dette du Département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.**

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

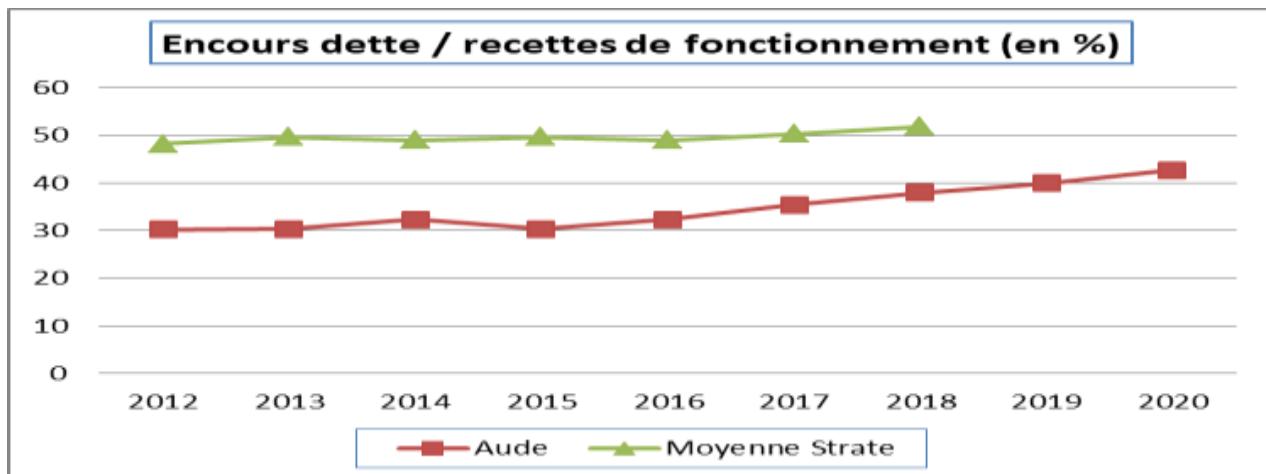
Taille de la bulle = % du CRD



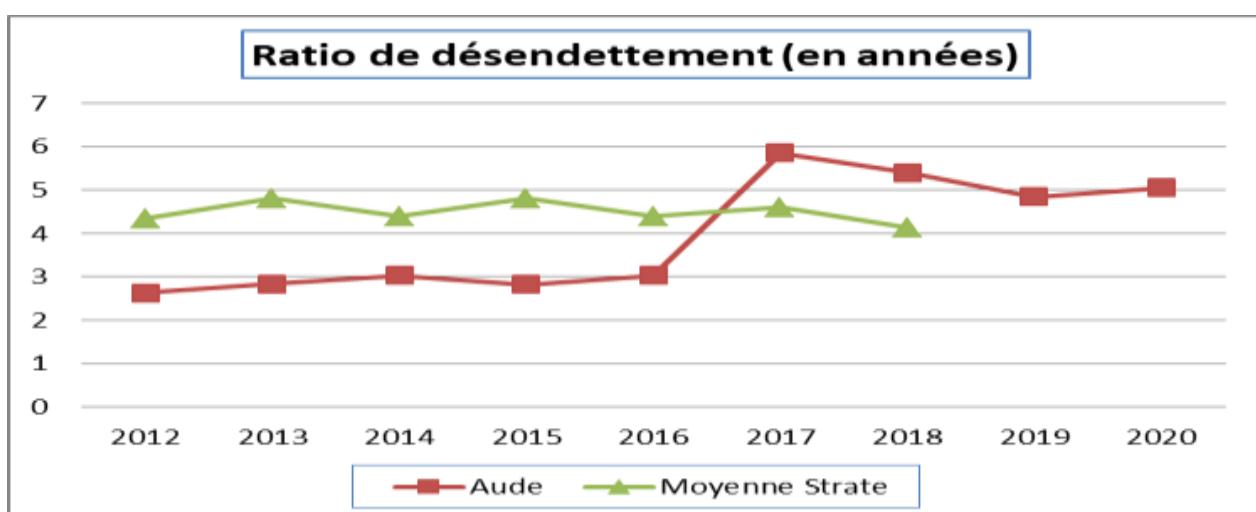
▪ Principaux ratios de dette

Le ratio taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci progresse sensiblement sans toutefois dépasser les ratios des départements de même strate. Cette évolution s'explique principalement par la progression du

recours à l'emprunt ces 5 dernières années plus marquée que celle des recettes réelles de fonctionnement.



Le ratio capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne. Celui-ci progresse nettement en 2017 en raison de la progression de l'encours de dette conjugué à la baisse de l'épargne brute pour connaître une baisse en 2018 et 2019 (amélioration de l'épargne brute) et une stabilisation en 2020. Pour autant, le ratio est loin des plafonds imposés par l'Etat (9 ans maximum).



Ratio de désendettement (en années)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aude	2,63	2,83	3,03	2,83	3,02	5,85	5,40	4,84	5,06
Moyenne Strate	4,34	4,80	4,39	4,80	4,39	4,60	4,13		

1.3. La gestion de trésorerie en 2020

Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2020, le Département disposait de 12 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 9,93 millions d'euros.

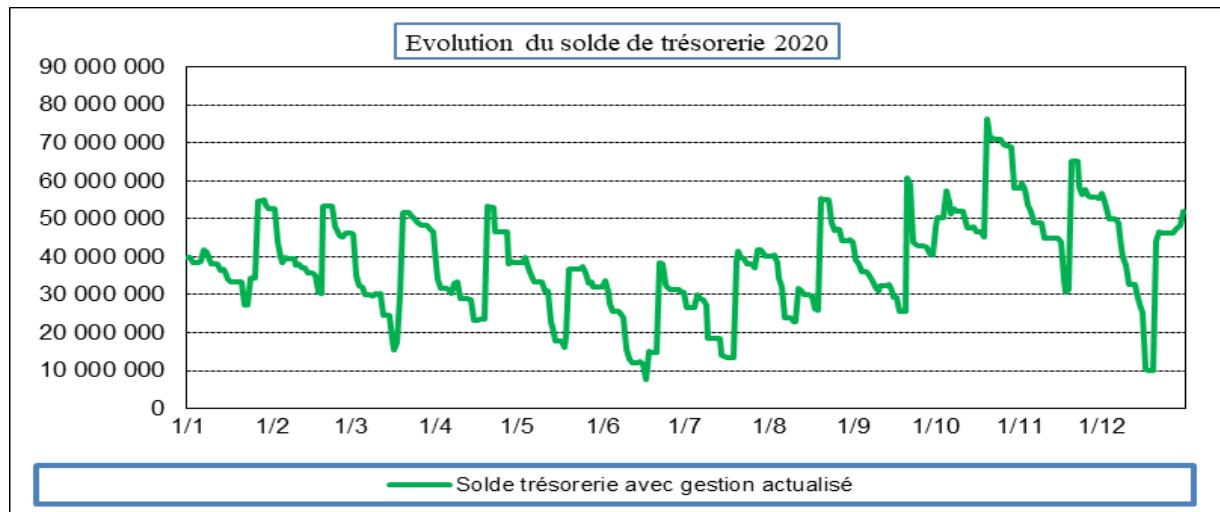
Le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il a déjà permis d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier lors des exercices antérieurs à 2012. Depuis, l'absence de rémunération sur ce type de placement n'a pas permis de renouveler cette opération.

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. Ce type de produit ne se justifie pas aujourd'hui car le Département n'est plus en mesure d'agir suffisamment sur le solde du compte au trésor par remboursement temporaire de prêts revolving.

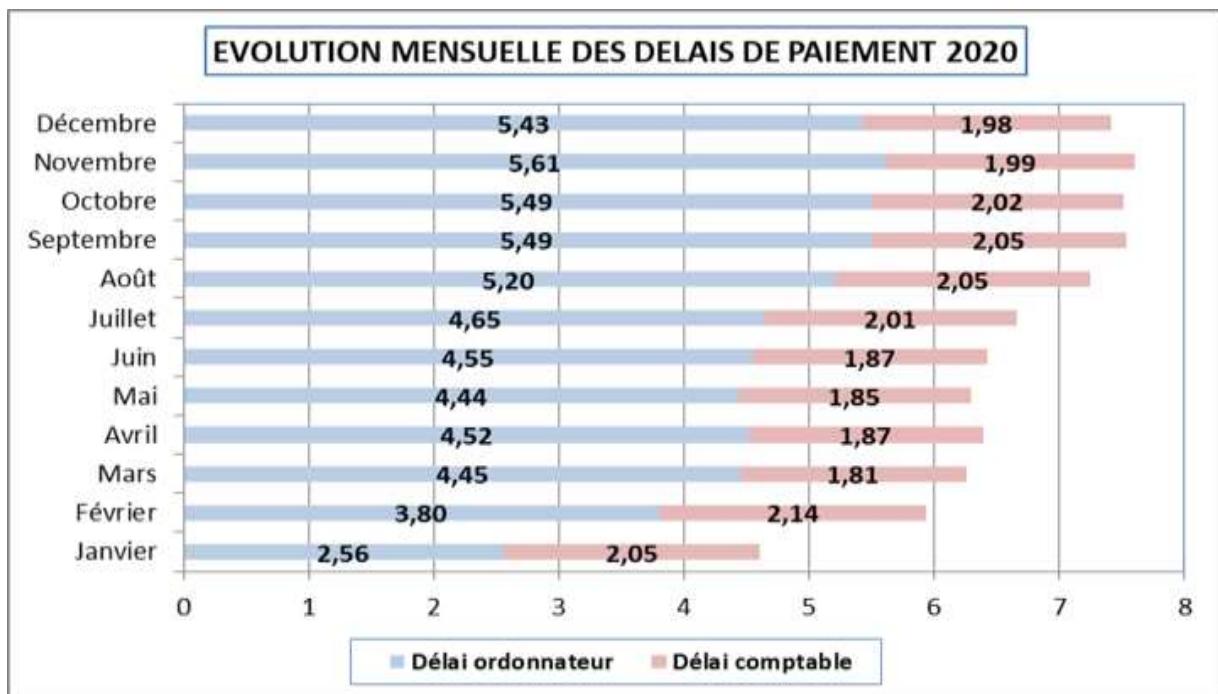
L'exercice 2020 reste encore une année atypique en ce sens qu'il est moins cher de mobiliser l'intégralité des prêts revolving plutôt que de les rembourser temporairement en début d'année. L'indexation de ces prêts sur des taux monétaires négatifs explique le coût dérisoire d'un tirage sur toute l'année, d'autant plus que le tirage permet de ne plus être redevable des commissions de non utilisation d'une partie de ces lignes.

Au final, à la différence du passé, les économies réalisées par le Département sont plus liées au coût quasi nul des prêts variables qu'aux mouvements effectués grâce aux prêts revolving pour optimiser la trésorerie.

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous un graphe représentant l'évolution de la trésorerie journalière du Département sur l'année 2020. La courbe en vert représente l'évolution réelle de la trésorerie sur l'année.



Afin de compléter cette analyse, il est également utile de mettre en évidence l'évolution mensuelle des délais de paiement sur l'exercice 2020 (Source HELIOS). Bien qu'il s'agisse de délais moyens, force est de constater que le délai global de paiement reste toujours inférieur à 8 jours.



2. Stratégie de gestion de dette pour 2021

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

Parmi les pistes de réaménagement, un travail sur les marges bancaires pourra être envisagé sur les contrats les plus récents à forte marge.

2.2. *Les nouveaux financements*

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, le recours prévisionnel 2021 à l'emprunt d'un montant de 30 000 000 € s'inscrit dans la poursuite de la dynamique portée par le Département de financer des projets structurants pour le territoire audois afin de répondre aux besoins d'investissement, de développer l'attractivité du territoire et de poursuivre l'accompagnement de la reconstruction du Département suite aux inondations de 2018 et 2020.

Ainsi, en 2021, de nouveaux projets seront lancés s'inscrivant dans les 4 champs des transitions portées par le Département : solidaire, territoriale, écologique et démocratique. A noter, le lancement du collège Alain à Carcassonne, la construction d'une chaufferie bois au collège Raymond Courrière de Cuxac Cabardès, la poursuite du projet vélo-route et l'aménagement de la voie verte sur le canal du Midi et l'amélioration de la sécurité routière avec les travaux de la mission réseaux routiers et mobilité. Le financement de ces divers investissements sera assuré par un recours à l'emprunt en légère baisse par rapport à 2020.

Compte tenu des restes à réaliser 2020 d'un montant de 7 M€, l'emprunt maximal sera de 37 M€. Les restes à réaliser sont répartis de la façon suivante : 5 M€ au titre d'un prêt de la Caisse d'Epargne et 2 M€ au titre d'un prêt de la Banque Postale.

Au vu du besoin de financement 2021, un nouvel appel d'offres sera lancé pour un montant maximum de 30 000 000 €. Cette consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche sur le 1^{er} semestre 2021 afin de couvrir une partie du besoin 2021, une deuxième tranche courant octobre 2021 afin d'ajuster le besoin de financement de l'année. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement favorable, à la fois en terme quantitatif et en terme de prix. L'accès au crédit est moins contraint et moins onéreux, du fait que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

Malgré les perspectives de stagnation de la croissance, un rebond anticipé au sortir de la crise sanitaire est possible et le maintien d'une politique monétaire accommodante de la BCE amènera le Département à considérer avec plus d'intérêt les offres à taux fixes, tout en veillant à conserver un équilibre taux fixes/taux variables qui a permis jusqu'à présent une réduction significative du coût de la dette départementale.

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Autorisations de programme et Budget primitif 2021 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le compte administratif 2020 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire vétérinaire,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

Vu l'avis de la commission ressources

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2021 ainsi que les autorisations de programme 2021 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Ce projet reprend les résultats 2020 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du laboratoire vétérinaire :

Le laboratoire vétérinaire départemental de l'Aude assure plusieurs missions au sein du Département sous agréments ministériels et du comité français d'accréditation (COFRAC), à savoir garantir une bonne santé du cheptel audois et de la faune sauvage, secteur de la santé animale, assurer la sécurité des produits de la chaîne alimentaire, secteur hygiène alimentaire, et enfin celle de surveiller la qualité de l'environnement et plus spécialement le suivi sanitaire de l'eau, secteur hydrologie.

Les missions du laboratoire vétérinaire concernent :

- le programme « santé animale » comprenant :
 - des analyses de recherche des maladies légalement réputées contagieuses,
 - des analyses demandées par les organisations sanitaires locales,
 - des analyses d'aide au diagnostic.
- le programme « hygiène alimentaire » comprenant :
 - des analyses de microbiologie,
 - des recherches de Trichines,
 - des audits de cuisines.
- le programme « hydrologie » comprenant :
 - des analyses de chimie des eaux,
 - des analyses de bactériologie des eaux.

2. Le budget primitif 2021 :

Le vote du compte administratif 2020 du laboratoire vétérinaire fait apparaître un excédent d'investissement de 34 189,97 €. Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2021.

Ce projet s'élève à la somme de 1 818 863,03 € en mouvements budgétaires dont 1 655 363,03 € en mouvements réels

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 526 053,00	1 655 363,03
Opérations d'ordre	30 000,00	0,00
Virement à la section d'investissement	99 310,03	0,00
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 655 363,03	1 655 363,03
Crédits nouveaux	163 500,00	0,00
Reprise du résultat 2020 (R001)	0,00	34 189,97
Opérations d'ordre	0,00	30 000,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	99 310,03
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	163 500,00	163 500,00
TOTAL BP 2021	1 818 863,03	1 818 863,03

2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes sont en légère hausse par rapport au budget 2020 de + 0,12 M€, soit 7,92 %. Cette hausse concerne la prise en charge du déficit par le Département pour un

montant de 1,23 M€ inscrit au budget (+ 10,2 %). Cette dernière représente 74,32 % (contre 72,81 % en 2020) des recettes de fonctionnement du laboratoire vétérinaire. Les recettes relatives à l'activité propre du laboratoire, soit 0,43 M€, sont identiques à 2020. Elles proviennent principalement des produits relatifs aux taxes d'analyses complétées par l'activité d'audit et de formation externe.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
Aménagement et attractivité du territoire	1 220 297,81	1 533 778,69	1 413 697,55	1 655 363,03
Prise en charge du déficit du budget annexe	818 221,67	1 116 778,69	895 142,00	1 230 363,03
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	402 076,14	417 000,00	518 555,55	425 000,00
Administration générale	1,30	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 220 299,11	1 533 778,69	1 413 697,55	1 655 363,03
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 220 299,11	1 533 778,69	1 413 697,55	1 655 363,03

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du laboratoire vétérinaire sont en augmentation de 0,09 M€, soit 6,48 %, par rapport au budgétisé 2020.

Les crédits en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire concernent essentiellement les analyses PCR et l'accompagnement pérenne de la « Qualité » en externalisant les fonctions de Responsable Qualité et Responsable Métrologie. Ces crédits sont en légère baisse (- 0,01 M€) pour atteindre le montant de 0,29 M€. Les dépenses relatives aux postes « système d'information et télécommunication » sont en légère baisse (- 2 400 €) et « logistique et patrimoine » sont, quant à elles, stables.

Les crédits relatifs aux ressources humaines augmentent de 10,17 % soit (+ 0,11 M€). L'année 2020 a été marquée, au laboratoire départemental d'analyses, par une hausse des effectifs qui compteront en année pleine pour 2021 : 1 agent titulaire recruté en juin 2020, 1 renfort technicien de laboratoire recruté en juin 2020, une création de poste opérée dans le cadre d'un reclassement en août 2020, le recrutement d'un apprenti en septembre 2020 et enfin un renfort sur un poste d'aide de laboratoire recruté en décembre 2020. En 2021, 26 agents seront rémunérés sur ce budget contre 27 au 31 décembre 2020 et 23 au 31 décembre 2019.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
Aménagement et attractivité du territoire	246 213,54	305 547,00	300 986,37	294 700,00
Administration générale	953 717,31	1 127 556,00	1 094 626,75	1 231 353,00
Ressources humaines	884 011,70	1 039 006,00	1 018 920,65	1 144 703,00
Systèmes d'information et télécommunication	12 112,55	19 400,00	13 105,92	17 000,00
Logistique et patrimoine	57 593,06	69 150,00	62 600,18	69 650,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 199 930,85	1 433 103,00	1 395 613,12	1 526 053,00
Opérations d'ordre	20 368,26	100 675,69	18 084,43	129 310,03
Amortissements	20 368,26	26 000,00	18 084,43	30 000,00
Virement	0,00	74 675,69	0,00	99 310,03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 220 299,11	1 533 778,69	1 413 697,55	1 655 363,03

2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

Les seules recettes de la section d'investissement proviennent des opérations d'ordre avec les dotations aux amortissements (0,03 M€), du résultat reporté (0,03 M€) et du virement de la section de fonctionnement (0,1 M€).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
Administration générale (R001)	0,00	43 824,31	0,00	34 189,97
INVESTISSEMENT REEL	0,00	43 824,31	0,00	34 189,97
Opérations d'ordre	20 368,26	100 675,69	18 084,43	129 310,03
Amortissements	20 368,26	26 000,00	18 084,43	30 000,00
Virement	0,00	74 675,69	0,00	99 310,03
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	20 368,26	144 500,00	18 084,43	163 500,00

- Les dépenses :

Les prévisions de dépenses du laboratoire vétérinaire sont en augmentation pour atteindre 0,16 M€. En effet, les crédits relatifs aux missions du laboratoire vétérinaire ont augmenté de 0,02 M€ pour renouveler progressivement divers appareils vétustes. Le poste « systèmes d'information et télécommunications » s'élève à 0,02 M€ et engagera le projet de remplacement du logiciel pour le deuxième semestre 2021. Le poste « logistique et patrimoine » s'élève à 0,1 M€ et permettra le démarrage des travaux d'aménagement de locaux techniques. Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
Aménagement et attractivité du territoire	1 287,42	23 500,00	21 810,84	43 500,00
Administration générale	0,00	121 000,00	5 907,93	120 000,00
Budget et finances	0,00	111 000,00	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunication	0,00	10 000,00	5 907,93	20 000,00
Logistique et patrimoine	0,00	0,00	0,00	100 000,00
INVESTISSEMENT REEL	1 287,42	144 500,00	27 718,77	163 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 287,42	144 500,00	27 718,77	163 500,00

2.3. Les autorisations de programme :

Je vous propose de voter un volume d'autorisations de programme 2021 pour un montant de 225 000 € pour la période 2021 - 2024 pour le programme Bâtiments (125 000 €) concernant le réaménagement des locaux techniques et pour le programme informatique (100 000 €) :

	AP 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP> 2024
K Administration générale	225 000,00	9 000,00	185 000,00	20 000,00	11 000,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	125 000,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	100 000,00	9 000,00	60 000,00	20 000,00	11 000,00	0,00
Total Général	225 000,00	9 000,00	185 000,00	20 000,00	11 000,00	0,00

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2021 et des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2021 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental :

- le vote des autorisations de programme d'un volume de 225 000 € avec leurs échéanciers prévisionnels tels que présentés en annexe 1,
- l'individualisation des autorisations de programme à hauteur de 225 000 € telle que présentée en annexe 1,
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit par le budget principal d'un montant de 1 230 363,03 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2021 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

	AP 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP> 2024
K Administration générale	225 000,00	9 000,00	185 000,00	20 000,00	11 000,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	125 000,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	100 000,00	9 000,00	60 000,00	20 000,00	11 000,00	0,00
Total Général	225 000,00	9 000,00	185 000,00	20 000,00	11 000,00	0,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2021 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme : K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté :	100 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	- €
Disponible à l'individualisation :	100 000 €
Montant individualisé au cours de la séance :	100 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total K31 - Systèmes d'information			100 000,00 €	9 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €	11 000,00 €
K31	Informatique	20	100 000,00 €	9 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €	11 000,00 €
Total			100 000,00 €	9 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €	11 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme : K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté :	125 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	- €
Disponible à l'individualisation :	125 000 €
Montant individualisé au cours de la séance :	125 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier			125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Réaménagement locaux technique	23	125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total			125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 24A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2021 – autorisations de programme du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT qu'il convient de voter des autorisations de programme 2021 pour l'acquisition de matériel et outillage pour la période 2021-2024 et pour le programme informatique,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- de voter des autorisations de programme d'un volume de 225 000 € avec leurs échéanciers prévisionnels tels que présentés en annexe 1,
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme à hauteur de 225 000 € telle que présentée en annexe 1,

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragné

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2021 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

	AP 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
K Administration générale	225 000,00	9 000,00	185 000,00	20 000,00	11 000,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	125 000,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00
K3 - Système Information et télécommunications	100 000,00	9 000,00	60 000,00	20 000,00	11 000,00	0,00
Total Général	225 000,00	9 000,00	185 000,00	20 000,00	11 000,00	0,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2021 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Programme : K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté : **100 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **- €**
 Disponible à l'individualisation : **100 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **100 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total K31 - Systèmes d'information			100 000,00 €	9 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €	11 000,00 €
K31	Informatique	20	100 000,00 €	9 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €	11 000,00 €
Total			100 000,00 €	9 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €	11 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme : K4 - Logistique et patrimoine

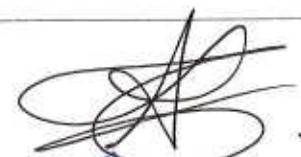
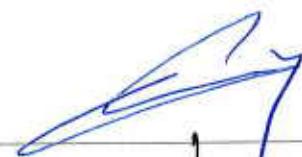
Montant du programme voté : **125 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **- €**
 Disponible à l'individualisation : **125 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **125 000 €**

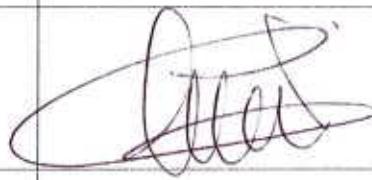
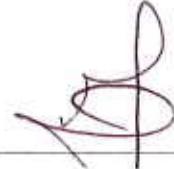
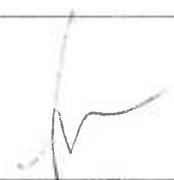
Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	> 2024
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé				
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier			125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
K42	Réaménagement locaux technique	23	125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total			125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €

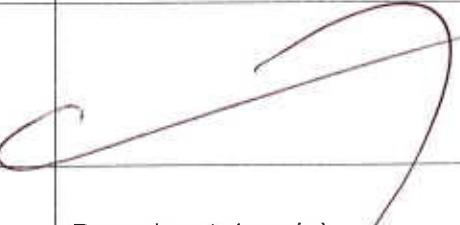
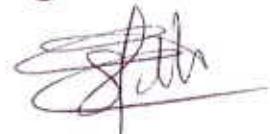
Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 24B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2021 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2021 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental en recettes et en dépenses à 1 818 863,03 € soit 1 655 363,03 € en section de fonctionnement et 163 500 € en section d'investissement,

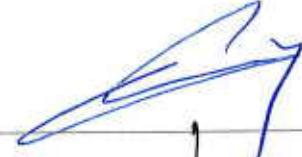
La Présidente du Conseil départemental,

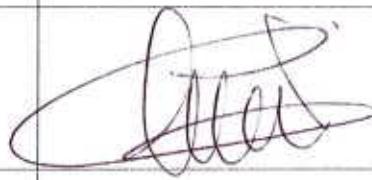
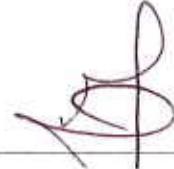
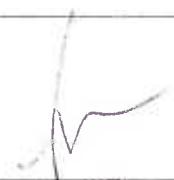


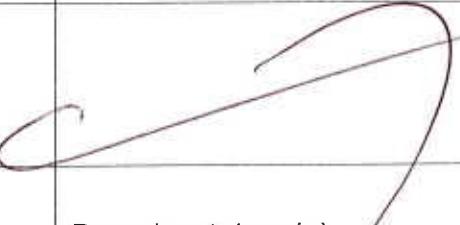
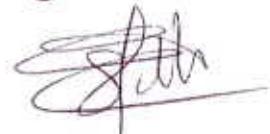
Hélène Sandagné

Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Autorisation de programme et budget primitif 2021 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le compte administratif 2020 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2020,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 04 mars 2021,

Vu l'avis de la commission ressources

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2021 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Le projet de budget reprend les résultats 2020 tels qu'ils ont été adoptés mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du budget annexe :

Les missions du service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont de 3 types :

- une mission d'assistance technique auprès des collectivités par le biais de conventions ou de prestations du champ concurrentiel ;
- une mission plus transversale d'acquisition et de maintien des connaissances sur le Département avec notamment l'élaboration d'un schéma départemental de gestion des sous-produits de l'épuration et la promotion de chartes qualité ;
- une mission d'instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement des subventions accordées aux communes ou agglomérations audoises.

2. Le budget primitif 2021 :

Le vote du compte administratif 2020 fait apparaître un excédent d'investissement de 23 207,59 €. Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2021.

Ce projet de budget s'élève à 1 177 908,59 € en mouvements budgétaires dont 1 107 701 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 107 701,00	1 090 701,00
Opérations d'ordre	10 000,00	27 000,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 117 701,00	1 117 701,00
Crédits nouveaux	50 207,59	10 000,00
Reprise du résultat 2020 (R001 et 1068)	0,00	23 207,59
Opérations d'ordre	10 000,00	27 000,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	60 207,59	60 207,59
TOTAL BP 2021	1 177 908,59	1 177 908,59

2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes réelles du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont quasi stables (+ 8 070 €) par rapport au montant budgétisé en 2020. Elles s'élèvent à 1,11 M€. D'un montant de 577 701 €, la prise en charge du déficit du budget annexe par le Département est stable et représente 52,15 % (contre 51,80 % en 2020) des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes relatives à l'activité du service sont identiques à celle de 2020 et s'établissent à 0,53 M€. Elles correspondent à des participations de l'Agence de l'Eau à

hauteur de 0,28 M€ pour les missions d'assistance technique et les missions transversales, à des travaux aux collectivités pour 0,16 M€ (participation des communes conventionnées, recherche de fuite, contrôle des dispositifs d'auto-surveillance, prestation défense incendie) et de la refacturation de mise à disposition de personnel pour l'ATD pour 0,09 M€.

Les opérations d'ordre qui concernent les amortissements sont stables (0,01 M€) pour l'exercice 2021.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021
Environnement et prévention des risques	999 998,28	1 099 631,00	1 024 851,64	1 107 701,00
Prise en charge du déficit du budget annexe	483 024,65	569 631,00	403 242,67	577 701,00
Activité du service eau et assainissement	516 973,63	530 000,00	621 608,97	530 000,00
Administration générale	2,36	0,00	1,13	0,00
Ressources humaines	2,36	0,00	1,13	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 000 000,64	1 099 631,00	1 024 852,77	1 107 701,00
Opérations d'ordre	8 710,00	10 000,00	8 710,00	10 000,00
Amortissements	8 710,00	10 000,00	8 710,00	10 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 008 710,64	1 109 631,00	1 033 562,77	1 117 701,00

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont en légère hausse (+ 11 470 €) pour s'établir à 1,09 M€.

Avec 77,19 % des crédits, soit 0,84 M€, le poste « ressources humaines » est la principale dépense de cette section avec une hausse de 1,12 %, en lien avec le glissement vieillissement technicité (GVT) car les effectifs sont stables. Le programme « systèmes d'information et télécommunications » est en légère hausse (+ 920 €) pour s'établir à 7 700 € incluant l'augmentation des frais de maintenance du logiciel de gestion du service et des abonnements de téléphonie mobile (bascule sur smartphones en 2020). Le programme « logistique et patrimoine » augmente également (+ 2 717 €) pour se porter à 15 300 € nécessaire aux frais de gestion des véhicules et de gestion courante.

Quant aux crédits relatifs à l'activité propre du budget annexe, ils sont identiques à ceux de 2020 pour s'élever à 0,22 M€ comprenant essentiellement les frais d'analyse des eaux résiduaires, l'achat de vêtements de travail, la maintenance et la réparation du matériel, l'achat de petits outillages ainsi qu'au remboursement de frais à la collectivité de rattachement.

Enfin, les opérations d'ordre qui concernent les amortissements diminuent (- 3 400 €) pour s'établir à 0,03 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021
Environnement et prévention des risques	193 509,96	221 783,80	183 351,03	223 315,00
Administration générale	792 155,70	857 447,00	829 288,64	867 386,00
Ressources humaines	775 921,20	832 556,00	808 796,08	841 886,00
Budget et finances	172,33	5 528,00	2 849,03	2 500,00
Systèmes d'information et télécommunications	6 454,13	6 780,00	5 850,62	7 700,00
Logistique et patrimoine	9 608,04	12 583,00	11 792,91	15 300,00
FONCTIONNEMENT REEL	985 665,66	1 079 230,80	1 012 639,67	1 090 701,00
Opérations d'ordre	23 044,98	30 400,00	20 923,10	27 000,00
Amortissements	23 044,98	30 400,00	20 923,10	27 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 008 710,64	1 109 630,80	1 033 562,77	1 117 701,00

2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

En investissement, la recette réelle liée à l'activité du budget annexe d'un montant de 10 000 € correspond à la subvention de l'agence de l'eau suite à l'acquisition d'un véhicule en 2020. La reprise du résultat s'élève, quant à elle, à 23 207,59 €.

Les opérations d'ordre qui concernent les amortissements baissent (- 3 400 €) pour l'exercice 2021 et s'élèvent à 0,03 M€.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021
Environnement et prévention des risques	0,00	0,00	12 064,00	10 000,00
Administration générale	0,00	28 601,07	0,00	23 207,59
Budget et finances	0,00	28 601,07	0,00	23 207,59
INVESTISSEMENT REEL	0,00	28 601,07	12 064,00	33 207,59
Opérations d'ordre	23 044,98	30 400,00	20 923,10	27 000,00
Amortissements	23 044,98	30 400,00	20 923,10	27 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	23 044,98	59 001,07	32 987,10	60 207,59

- Les dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 50 207,59 € sont quasi stables.

Le budget des dépenses propres au service eau et assainissement est identique à celui de 2020 pour s'établir à 17 100 € et concerne l'acquisition ou le renouvellement des matériels techniques (mesure de débit, prélevEUR, appareil de recherche de fuite). Le poste « logistique et patrimoine » (19 000 €) baisse de 4 000 € pour le remplacement de véhicules vétustes. Le poste « budget et finances » augmente de 5 206,52 € et correspond à des crédits de réserves.

Quant aux amortissements, le montant est identique à 2020 soit 0,01 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021
Environnement et prévention des risques	14 641,40	17 100,00	12 897,85	17 100,00
Administration générale	0,00	31 901,07	16 772,73	33 107,59
Budget et finances	0,00	8 901,07	0,00	14 107,59
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	0,00	23 000,00	16 772,73	19 000,00
INVESTISSEMENT REEL	14 641,40	49 001,07	29 670,58	50 207,59
Opérations d'ordre	8 710,00	10 000,00	8 710,00	10 000,00
Amortissements	8 710,00	10 000,00	8 710,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 351,40	59 001,07	38 380,58	60 207,59

2.3 Les autorisations de programme :

Je vous propose de voter une autorisation de programme 2021 pour un montant de 15 000 € pour l'acquisition de véhicules :

	AP 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
G Environnement et prévention des risques	0	0	0	0	0	0
G1 Eau	0	0	0	0	0	0
K - Administration générale	15 000	15 000	0	0	0	0
K4 - Logistique et patrimoine	15 000	15 000	0	0	0	0
Total général	15 000	15 000	0	0	0	0

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2021 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- délibérer sur les points suivants du budget primitif 2021 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :
 - le vote de l'autorisation de programme d'un montant de 15 000 € avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
 - l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 15 000 € telle que présentée en annexe 2,
 - le niveau des crédits de paiement,
 - la prise en charge du déficit d'un montant de 577 701 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2021 - Echéancier prévisionnel de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

	AP 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
G Environnement et prévention des risques	0	0	0	0	0	0
G1 Eau	0	0	0	0	0	0
K - Administration générale	15 000	15 000	0	0	0	0
K4 - Logistique et patrimoine	15 000	15 000	0	0	0	0
Total général	15 000	15 000	0	0	0	0

ANNEXE 2 – Budget primitif 2021 – Individualisation des équipements en autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté	15 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	0 €
Disponible à l'individualisation	15 000 €
Montant individualisé au cours de la séance	15 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total action K41 - Moyens courants des services			15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K41	Acquisition de véhicules	21	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL			15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0 €

Votants	Pour	Contre
37	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 25A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2021 – autorisation de programme - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 04 mars 2021,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter, pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement, l'autorisation de programme avec son échéancier prévisionnel, pour un montant de 15 000 € concernant le programme K4 Logistique et patrimoine, telle que présentée en annexe 1,
- de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 15 000 € conformément à l'annexe 2, ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragné

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2021 - Echéancier prévisionnel de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

	AP 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
G Environnement et prévention des risques	0	0	0	0	0	0
G1 Eau	0	0	0	0	0	0
K - Administration générale	15 000	15 000	0	0	0	0
K4 - Logistique et patrimoine	15 000	15 000	0	0	0	0
Total général	15 000	15 000	0	0	0	0

ANNEXE 2 – Budget primitif 2021 – Individualisation des équipements en autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

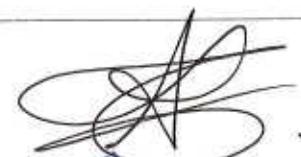
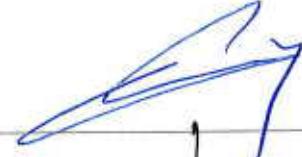
Montant du programme voté	15 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes	0 €
Disponible à l'individualisation	15 000 €
Montant individualisé au cours de la séance	15 000 €

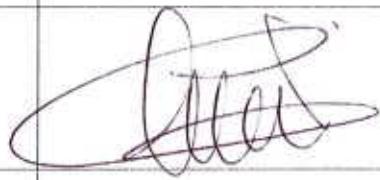
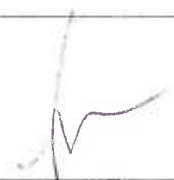
Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement				
		Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	> 2024
Total action K41 - Moyens courants des services			15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K41	Acquisition de véhicules	21	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL			15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

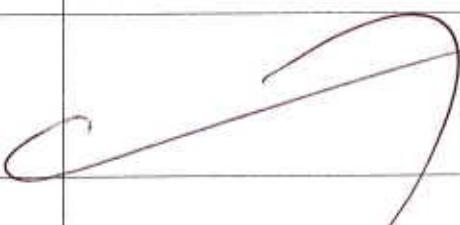
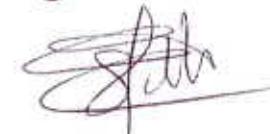
Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0 €

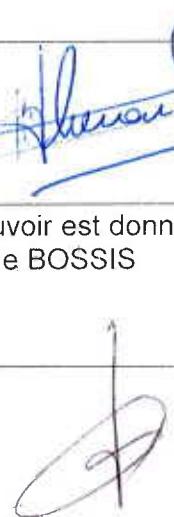
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre
37	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 25B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2021 - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU les délibérations du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 04 mars 2021,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2021 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement en recettes et en dépenses à 1 177 908,59 € soit 1 117 701 € en section de fonctionnement et 60 207,59 € en section d'investissement.

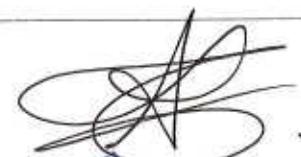
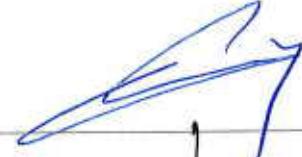
La Présidente du Conseil départemental,

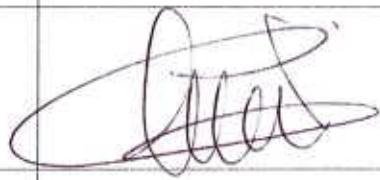
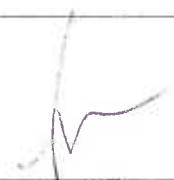


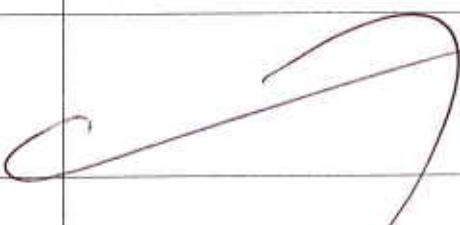
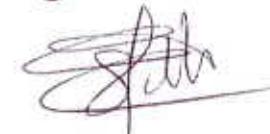
Hélène Sandragné

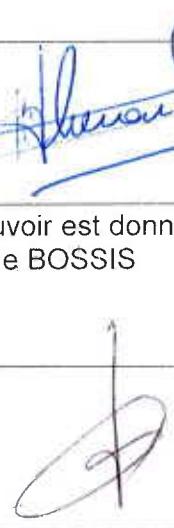
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Budget primitif 2021 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 27 octobre 2017 intégrant le budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental à partir de l'exercice 2018,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibérations du Conseil départemental en date du 15 avril 2021 adoptant le compte administratif 2020 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

Vu l'avis de la commission ressources,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2021 concernant le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

Le projet de budget reprend les résultats 2020 tels qu'ils ont été adoptés mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du parc départemental / laboratoire routier :

Les missions essentielles du parc sont :

- la gestion de flottes de véhicules (Atelier Magasin),
- la gestion du réseau radio 40 Mhz (Radio),
- la réalisation de travaux routiers (Exploitation).

La section atelier est chargée de la gestion de flotte. L'équipe réalise les interventions d'entretien courant ne dépendant pas des divisions territoriales, les interventions curatives et préventives, les contrôles réglementaires sur les engins et la programmation du renouvellement du matériel.

Le magasin assure les missions d'achat des fournitures et accessoires du parc départemental. Cela comprend la fourniture des carburants et des consommables des véhicules de la flotte et le renouvellement des accessoires, pièces détachées et des consommables de tout le matériel de l'exploitation du parc départemental. Le magasin gère également le tri et le recyclage de tous les déchets produits sur le site.

La section radio est chargée de l'entretien du réseau de radio communication de la direction des routes. Ce réseau comprend 15 relais et environ 270 postes radios répartis dans les divisions territoriales et la section exploitation du parc. La section radio apporte également une assistance technique à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) durant la période estivale. Le technicien est également chargé du montage de certains équipements électroniques sur les engins.

La section exploitation réalise des travaux routiers importants nécessitant des moyens qui ne seraient pas rentabilisés à l'échelle d'une division territoriale. Elle assure les activités suivantes : enduits superficiels, reprofilage de chaussées (FIR), signalisation horizontale, élagage, hydrocurage, balayage, tondeuse à grande vitesse et lamier.

L'exploitation intervient également en viabilité hivernale en appui de la division territoriale du Carcassonnais.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les missions du laboratoire routier départemental ont été intégrées au parc départemental.

Le laboratoire routier départemental assure la réalisation des essais sur site et en laboratoire, l'analyse des résultats, des expertises, donne des avis sur dossiers et vérifie les pièces techniques (AP, DCE, ...). Les prestations du laboratoire routier consistent également à analyser les offres des entreprises, à assurer le suivi et le contrôle des travaux et à participer au programme des enduits réalisés par le parc. Enfin, il assure la mise à jour des pièces techniques, le suivi des normes et documents techniques ou encore la formation des contrôleurs et techniciens.

2. Le budget primitif 2021 :

Le vote du compte administratif 2020 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier fait apparaître un excédent d'investissement de 3 344 496,81 € qui est repris en recettes de cette même section au projet de budget primitif 2021.

Ce projet s'élève à la somme de 12 200 728,81 € en mouvements budgétaires dont 11 022 728,81 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	6 311 156,00	7 489 156,00
Opérations d'ordre	1 178 000,00	
Virement à la section d'investissement		
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	7 489 156,00	7 489 156,00
Crédits nouveaux	4 711 572,81	189 076,00
Reprise du résultats 2020 (R001)		3 344 496,81
Opérations d'ordre		1 178 000,00
Virement à la section de fonctionnement		
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	4 711 572,81	4 711 572,81
TOTAL BP 2020	12 200 728,81	12 200 728,81

2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes liées à l'activité du parc départemental / laboratoire routier, d'un montant de 6,86 M€, proviennent notamment de la location de matériels divers auprès des centres routiers de la Direction des routes et des mobilités (4,37 M€), de la réalisation de travaux d'entretien (enduits superficiels d'usure, signalisation horizontale, dépendances vertes), des interventions pour la viabilité hivernale (2,21 M€) et des prestations du laboratoire routier (0,29 M€). Ces dernières sont en baisse (- 0,14 M€) en lien avec la perte de la recette du réseau radio en 2020. Le montant prévisionnel du FCTVA est estimé à 1 409 €.

D'un montant de 626 747,00 €, la prise en charge du déficit augmente de 0,02 M€, et représente 8,4 % des recettes de fonctionnement (8,03 % en 2020).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
Parc départemental et laboratoire routier	7 513 429,55	7 611 525,00	6 959 743,95	7 487 747,00
Prise en charge du déficit du budget annexe	437 139,29	611 525,00	236 608,41	626 747,00
Activité du Parc départemental et du laboratoire routier	7 076 290,26	7 000 000,00	6 723 135,54	6 861 000,00
Administration générale	3 891,05	761,50	776,18	1 409,00
Ressources humaines	1,52	0,00	14,68	0,00
Budget et finances	3 889,53	761,50	761,50	1 409,00
FONCTIONNEMENT REEL	7 517 320,60	7 612 286,50	6 960 520,13	7 489 156,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 517 320,60	7 612 286,50	6 960 520,13	7 489 156,00

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement du parc départemental / laboratoire routier sont en diminution (0,06 M€) comparé à l'exercice 2020.

Les demandes de crédits liées à l'activité du parc départemental / laboratoire routier s'élèvent à 3,85 M€, soit une augmentation de 0,01 M€. Ces dépenses concernent la fourniture de carburant, de pièces détachées et divers accessoires liés à l'entretien des véhicules et engins, de matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers réalisés par les équipes de l'exploitation et la prime d'assurance de la flotte orange.

Le poste ressources humaines est en diminution de 0,06 M€ incluant notamment un agent en contrat d'apprentissage et la prévision de l'embauche de 3 contractuels en renfort pour la période estivale de 4 mois.

Le programme « systèmes d'information et télécommunications » est pratiquement identique à l'année 2020, et les postes « logistique et patrimoine » et « budget et finances » totalisent quant à eux une baisse de 0,01 M€.

Enfin, les opérations d'ordre qui concernent les amortissements sont en baisse de (- 0,06 M€) pour l'exercice 2021.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
Parc départemental et laboratoire routier	3 888 696,46	3 838 880,50	3 602 335,97	3 852 000,00
Administration générale	2 468 205,10	2 530 906,00	2 284 830,65	2 459 156,00
Ressources humaines	2 235 547,71	2 354 476,00	2 184 185,34	2 293 006,00
Budget et finances	777,56	23 700,00	1 060,43	12 700,00
Systèmes d'information et télécommunications	8 018,47	14 900,00	6 638,47	14 300,00
Logistique et patrimoine	223 861,36	137 830,00	92 946,41	139 150,00
FONCTIONNEMENT REEL	6 356 901,56	6 369 786,50	5 887 166,62	6 311 156,00
Opérations d'ordre	1 160 419,04	1 242 500,00	1 073 353,51	1 178 000,00
Amortissements	1 160 419,04	1 242 500,00	1 073 353,51	1 178 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 517 320,60	7 612 286,50	6 960 520,13	7 489 156,00

Section d'investissement :

- Les recettes :

Les recettes réelles sont globalement en hausse (+ 0,17 M€) grâce à la reprise du solde de la section d'investissement 2020. Le montant prévisionnel du FCTVA s'élève à 0,19 M€.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
FCTVA	171 713,00	205 775,48	205 775,48	189 076,00
Administration générale (R001)	0,00	3 160 316,87	0,00	3 344 496,81
INVESTISSEMENT REEL	171 713,00	3 366 092,35	205 775,48	3 533 572,81
Opérations d'ordre	1 160 419,04	1 242 500,00	1 073 353,51	1 178 000,00
Amortissements	1 160 419,04	1 242 500,00	1 073 353,51	1 178 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 332 132,04	4 608 592,35	1 279 128,99	4 711 572,81

- Les dépenses :

Globalement, les dépenses d'investissement sont en augmentation de 0,1 M€ par rapport au budget 2020.

Pour un total de 1,1 M€, les principaux projets du parc départemental / laboratoire routier sont l'acquisition de matériels comme des tracteurs épareuse, des tractopelles, des camions, du matériel de viabilité hivernale, des véhicules légers, des fourgons d'interventions y compris des matériels pour le laboratoire.

Des travaux sur le patrimoine du Parc sont prévus à hauteur de 0,9 M€, dont 0,35 M€ seront affectés à l'aménagement d'un atelier VL dans les bâtiments existants de Carcassonne, 0,35 M€ sont inscrits afin de rendre possible l'acquisition d'un bâtiment à Limoux et 0,2 M€ sont destinés, en cas d'acquisition, à la réhabilitation de ce dernier.

Les crédits non affectés de la section d'investissement s'élèvent à 2,71 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
Parc départemental et laboratoire routier	1 224 198,80	1 120 600,00	1 094 949,05	1 105 800,00
Administration générale	0,00	3 487 992,35	0,00	3 605 772,81
Budget et finances	0,00	3 487 992,35	0,00	2 710 546,93
Logistique et patrimoine	0,00	0,00	0,00	895 225,88
INVESTISSEMENT REEL	1 224 198,80	4 608 592,35	1 094 949,05	4 711 572,81
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 224 198,80	4 608 592,35	1 094 949,05	4 711 572,81

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2021 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- délibérer sur les points suivants du budget primitif 2021 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier :
 - le niveau des crédits de paiement,
 - la prise en charge du déficit par le budget principal d'un montant de 626 747,00 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

Votants	Pour	Contre
37	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 26

Objet de l'affaire : Budget primitif 2021 – Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental en date du 15 avril 2021 adoptant le compte administratif 2020 et l'affectation du résultat du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2021 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier en recettes et en dépenses à 12 200 728,81 € soit 7 489 156,00 € en section de fonctionnement et 4 711 572,81 € en section d'investissement.

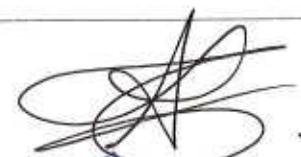
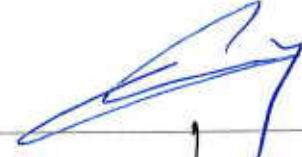
La Présidente du Conseil départemental,

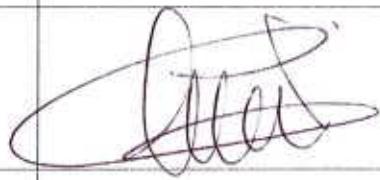
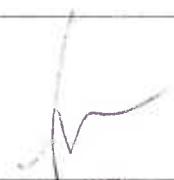


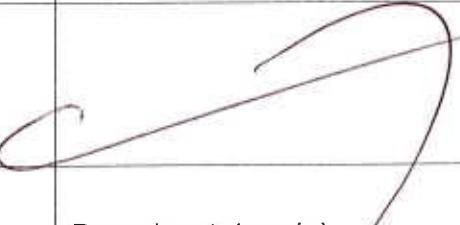
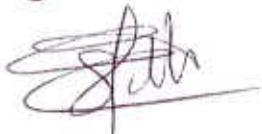
Hélène Sandragné

Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 15 avril 2021 - Budget primitif 2021 - budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le compte administratif 2020 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2020,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 04 mars 2021,

Vu l'avis de la commission ressources.

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les propositions budgétaires au titre de l'exercice 2021.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2021 concernant la structure accueil enfance (SAE).

Le projet de budget reprend les résultats 2020 tels qu'ils ont été adoptés.

Auparavant, je vous propose d'aborder les missions de ce budget annexe.

Les missions de la structure accueil enfance :

Dans le cadre d'une mission générale de protection des mineurs accueillis et de soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur et à sa famille, la structure accueil enfance se positionne plus spécifiquement dans des fonctions :

- d'accueil et d'accueil d'urgence ;
- d'observation ;
- de conduite d'un projet individualisé pour le mineur ;
- d'orientation.

La structure accueil enfance a une capacité d'accueil de 54 places (lits d'urgence inclus) reparties entre Carcassonne (25 places), Narbonne (22 places), et depuis 2017 à Villeneuve-Minervois (7 places). Toutefois compte tenu du nombre de mineurs à accueillir, le service a dû poursuivre des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels ou la MJC de Narbonne.

Ce budget annexe créé au 1^{er} janvier 2015, est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Le budget est voté par groupes fonctionnels pour la section d'exploitation, et par chapitres pour la section d'investissement. Le détail figure dans la maquette budgétaire.

Le budget primitif 2021 :

Le vote du compte administratif 2020 fait apparaître un déficit d'exploitation de 101 035,34 €, repris en dépenses de la section d'exploitation, ainsi qu'un déficit d'investissement de 742 041,65 € repris en section d'investissement en dépenses et en recettes en tant que restes à réaliser au sein du budget pour 2021.

Ce projet s'élève à 7 985 587,99 € en mouvements budgétaires et à 7 882 103,99 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	5 934 027,00	6 121 258,34
Reprise du résultat D002	101 035,34	0,00
Opérations d'ordre	94 840,00	8 644,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	6 129 902,34	6 129 902,34
Crédits nouveaux	1 105 000,00	1 018 804,00
Reprise du résultat D001	742 041,65	0,00
RAR 2020	0,00	742 041,65
Opérations d'ordre	8 644,00	94 840,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	1 855 685,65	1 855 685,65
TOTAL BP 2021	7 985 587,99	7 985 587,99

La section d'exploitation :

- Les recettes :

	CA 2019	BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021
Enfance Famille	5 490 270,98	5 624 214,97	5 256 952,72	6 081 107,34
Aide sociale à l'enfance	5 490 270,98	5 624 214,97	5 256 952,72	6 081 107,34
Administration générale	36 018,12	460 706,73	36 084,87	40 151,00
Ressources humaines	33 807,63	36 001,00	29 971,15	32 001,00
Budget et finances	2 210,49	4 730,21	6 113,72	8 150,00
Reprise du résultat R002	0,00	419 975,52	0,00	0,00
EXPLOITATION REEL	5 526 289,10	6 084 921,70	5 293 037,59	6 121 258,34
Opérations d'ordre	8 644,00	8 644,00	8 644,00	8 644,00
Amortissements	8 644,00	8 644,00	8 644,00	8 644,00
TOTAL RECETTES D' EXPLOITATION	5 534 933,10	6 093 565,70	5 301 681,59	6 129 902,34

La section d'exploitation est financée par une dotation globale annuelle du Département. Pour 2021, elle s'élève à 5 879 107,34 € (+ 855 892,37 € par rapport au budget 2020). Cette hausse s'explique par la diminution des recettes notamment la participation de l'Etat et des autres départements pour les MNA en lien avec la crise sanitaire qui a induit une diminution des effectifs mais également par le transfert de la gestion des MNA sur le budget principal avec la concrétisation de l'appel à projet et la montée en charge de l'offre associative. D'autre part, la reprise du résultat déficitaire à hauteur de 0,1 M€ accentue l'augmentation de la dotation. Cette dernière sera perçue par douzième mensuel.

Les autres recettes issues de la tarification concernent notamment :

- la participation de l'Etat pour les mineurs non accompagnés pour 0,2 M€,
- les remboursements de frais à hauteur de 33 001 € avec notamment les chèques déjeuners (32 000 €),
- la recette attendue du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les dépenses de fonctionnement, estimée à 8 150 €.

- Les dépenses :

	CA 2019	BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021
Enfance Famille	1 174 305,82	973 190,70	814 906,38	838 072,00
Aide sociale à l'enfance	1 174 305,82	973 190,70	814 906,38	838 072,00
Administration générale	5 183 524,70	5 025 535,00	4 920 778,12	5 196 990,34
Ressources humaines	4 901 683,15	4 582 835,00	4 530 850,72	4 570 655,00
Budget et finances	1 040,62	3 500,00	683,06	4 100,00
Systèmes informat & télécom	9 086,44	11 300,00	9 032,14	11 800,00
Logistique et patrimoine	271 714,49	427 900,00	380 212,20	509 400,00
Reprise du déficit D002	0,00	0,00	0,00	101 035,34
EXPLOITATION REEL	6 357 830,52	5 998 725,70	5 735 684,50	6 035 062,34
Opérations d'ordre	82 713,94	94 840,00	87 007,95	94 840,00
Amortissements	82 713,94	94 840,00	87 007,95	94 840,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	6 440 544,46	6 093 565,70	5 822 692,45	6 129 902,34

La section d'exploitation d'un montant de 6,04 M€ en mouvements réels augmente de 0,04 M€, et concerne :

- des dépenses liées à la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis (0,84 M€) : essentiellement l'alimentation (0,31 M€), les locations immobilières (0,16 M€), et diverses fournitures et frais (habillement, transports, fournitures médicales...).
- les frais liés au fonctionnement général (5,2 M€) sont constitués notamment par les crédits relatifs aux ressources humaines pour 4,57 M€ (- 0,27 %) en lien avec la

poursuite de la réorganisation au sein des structures des SAE, les dépenses relatives au patrimoine (0,51 M€) avec principalement la location et l'entretien des bâtiments (0,16 M€), l'intervention de prestataires extérieurs pour le ménage (0,19 M€) en augmentation du fait des mesures sanitaires, les fluides (0,13 M€) et les frais de gestion courante (0,03 M€).

Par ailleurs, l'exercice 2020 fait ressortir un déficit de la section d'exploitation repris à la même section en 2021 pour 101 035,34 €.

La section d'investissement :

- Les recettes :

	CA 2019	BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021
Enfance Famille	0,00	1 207 136,01	0,00	1 751 301,65
Aide sociale à l'enfance	0,00	1 207 136,01	0,00	1 751 301,65
Administration générale	16 683,68	66 530,94	5 724,95	9 544,00
Budget et finances	16 683,68	5 724,95	5 724,95	9 544,00
Excédent (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du résultat R001	0,00	60 805,99	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	16 683,68	1 273 666,95	5 724,95	1 760 845,65
Opérations d'ordre	82 713,94	94 840,00	87 007,95	94 840,00
Amortissements	82 713,94	94 840,00	87 007,95	94 840,00
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	99 397,62	1 368 506,95	92 732,90	1 855 685,65

Une subvention du Département à hauteur de 1,75 M€, dont 0,74 M€ de restes à réaliser au titre de 2020, est nécessaire à l'équilibre de la section au regard des projets d'investissement de l'exercice 2021.

Le budget annexe de la SAE peut prétendre au FCTVA à hauteur de 9 544 € sur la base des dépenses éligibles de 2020.

- Les dépenses :

	CA 2019	BUDGET 2020	CA 2020	BP 2021
Administration générale	35 732,89	1 359 862,95	886 936,54	1 847 041,65
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	35 732,89	1 359 862,95	886 936,54	1 105 000,00
Reprise du résultat D001	0,00	0,00	0,00	742 041,65
INVESTISSEMENT REEL	35 732,89	1 359 862,95	886 936,54	1 847 041,65
Opérations d'ordre	8 644,00	8 644,00	8 644,00	8 644,00
Amortissements	8 644,00	8 644,00	8 644,00	8 644,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 376,89	1 368 506,95	895 580,54	1 855 685,65

En matière d'investissement pour 2021, il est prévu un montant global de 1,1 M€. Ce montant de crédits devrait permettre la réalisation de travaux de restructuration dans les SAE de Narbonne (0,7 M€), Carcassonne (0,1 M€) et Villeneuve-Minervois (0,05 M€), des études pour l'aménagement du domaine de la Sale, l'acquisition de mobilier et électroménagers pour l'équipement des différents sites (0,04 M€) ainsi que le remplacement de plusieurs véhicules plus appropriés au besoin (0,06 M€).

Enfin, l'exercice 2020 fait ressortir un déficit de la section d'investissement repris à la même section en 2021 pour 742 041,65 €, montant qui est financé par les restes à réaliser en recettes d'investissement du même montant.

La tarification 2021 :

Comme évoqué précédemment l'équilibre du budget annexe de la structure accueil enfance repose sur les produits issus de la tarification, essentiellement la dotation globale du Département. Les produits de tarification sont fonction de l'activité de la structure.

Le nombre de journées réalisées en 2020 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à 14 452 journées pour les unités de Carcassonne, Narbonne et Villeneuve-Minervois, soit une diminution de 4 492 journées par rapport à 2019 (- 23,71 % après une baisse de 31,83 % en 2019). Au total, 371 enfants ont séjourné à la SAE de l'Aude (contre 510 enfants en 2019).

La tarification en prix de journée (PJ) repose sur un mode de calcul basé sur un volume d'activité prévisionnel. Le nombre de journées fait l'objet d'une moyenne sur les trois dernières années, celui-ci a été évalué à 20 395 journées pour l'année 2021 (y compris la prise en charge des mineurs non accompagnés estimée à 7 585 jours). Les dépenses totales sont diminuées des dotations et produits à la charge de tiers (usagers, Etat, caisse des allocations familiales...). Dans les recettes, est intégrée la participation de l'Etat pour la mise à l'abri des mineurs non accompagnés.

Ainsi, le tarif pour 2021 s'établit à 458,95 € en hausse par rapport à celui de 2020 qui était de 200,70 €. Cette hausse du tarif est due à la baisse des effectifs accueillis (371 en 2020 contre 514 mineurs accueillis en 2019) qui induit inévitablement un coût de prise en charge plus important car les frais de structure sont relativement fixes et ne diminuent pas aussi vite que les effectifs. Par ailleurs, les recettes propres de la SAE (hors prises-en du déficit par le département) diminuent de façon importante du fait du transfert de la gestion des MNA sur le budget principal.

La structure accueil enfance bénéficiera donc de recettes issues :

- Du prix de journée appliqué aux autres départements, soit 458,95 € la journée ;
- D'une dotation globale annuelle du Département versée par douzième d'un montant de 5 879 107,34 €, soit près de 12 810 jours (hors prise en charge des MNA).

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- délibérer sur les points suivants du budget primitif 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance :
 - le niveau des crédits de paiement,
 - la dotation globale annuelle d'un montant de 5 879 107,34 € qui sera versée par douzième,
 - la subvention d'investissement d'un montant plafond de 1 009 260 €,
 - le prix de journée 2021 d'un montant de 458,95 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

Votants	Pour	Contre
37	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 avril 2021

Dossier n° 27

Objet de l'affaire : Budget primitif 2021 - budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU les délibérations du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le compte administratif 2020 et l'affectation du résultat du budget annexe de la structure accueil enfance,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 4 mars 2021,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, du groupe fonctionnel, de la section et globalement le budget primitif 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance en recettes et en dépenses à 7 985 587,99 € soit 6 129 902,34 € en section d'exploitation et 1 855 685,65 € en section d'investissement,
- d'adopter la dotation globale annuelle d'un montant de 5 879 107,34 € qui sera versée par douzième,
- d'adopter la subvention d'investissement d'un montant plafond de 1 009 260 €,
- de fixer le prix de journée 2021 à 458,95 €.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandagné

BUDGET ANNEXE DE LA STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE
SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors excédent
ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON TITRÉES AU 31 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
 Reçu en préfecture le 16/04/2021
 Affiché le 16 / 04 / 2021
 ID : 011-221100019-20210415-BP_2021_B25-BF

Chapitre	Nature	Budget 2020	Montant restant engagé au 31/12/2020	Montant Titré	RAR 2020
T1 R		1 212 860,96	742 041,65	5 724,95	742 041,65
	10222	5 724,95	0,00	5 724,95	0,00
	10682	0,00	0,00	0,00	0,00
	1312	1 207 136,01	742 041,65	0,00	742 041,65
Total général		1 212 860,96	742 041,65	5 724,95	742 041,65

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2020 qui est arrêté à la somme de sept cent quarante deux mille quarante et un euros et soixante cinq centimes en recettes.

La Présidente du Conseil départemental
Hélène Sandagné

L'ordonnateur

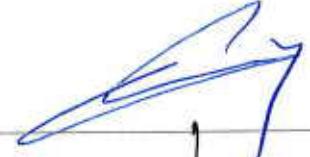
Le comptable

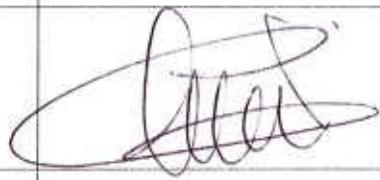
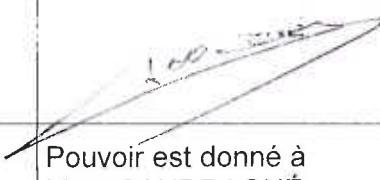
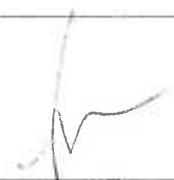
Eric GERARD

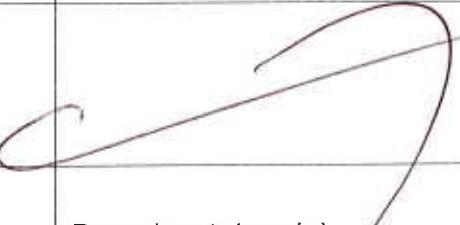
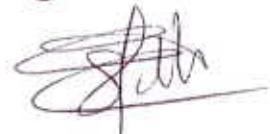


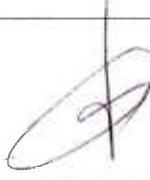
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aude - Structure Accueil Enfance -SAE

M22

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2021

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

Dépenses afférentes à l'exploitation courante	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
60611 Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	10 907,49	24 197,12	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00
60612 Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	34 905,95	43 692,07	0,00	44 400,00	44 400,00		44 400,00
60621 Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	70 033,09	56 510,81	0,00	76 000,00	76 000,00		76 000,00
60622 Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	6 522,25	10 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00		12 500,00
60624 Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	2 194,29	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00		2 500,00
60625 Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	25 109,24	33 945,34	0,00	29 000,00	29 000,00		29 000,00
60628 Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	53 056,80	55 650,00	0,00	53 500,00	53 500,00		53 500,00
6063 Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	273 817,04	64 109,60	0,00	68 000,00	68 000,00		68 000,00
6066 Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	14 711,42	19 454,00	0,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
6068 Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	5 496,31	11 800,00	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00
62428 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel - Transports d'usagers - Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	47 715,85	58 994,00	0,00	76 800,00	76 800,00		76 800,00
6251 Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	3 289,00	1 500,00	0,00	2 300,00	2 300,00		2 300,00
6256 Déplacements, missions et réceptions - Missions	19 407,34	31 400,00	0,00	30 000,00	30 000,00		30 000,00
6262 Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunication	8 203,96	8 800,00	0,00	8 800,00	8 800,00		8 800,00
6281 Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	6 357,24	9 980,06	0,00	11 000,00	11 000,00		11 000,00
6282 Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	125 780,77	276 589,00	0,00	240 900,00	240 900,00		240 900,00
6283 Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	32 918,00	141 500,00	0,00	190 000,00	190 000,00		190 000,00
6287 Divers - Remboursement de frais	13 162,81	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00
6288 Divers - Autres	6 443,00	7 417,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00
TOTAL GROUPE 1	760 031,85	859 539,00	0,00	892 200,00	892 200,00	892 200,00	892 200,00

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
		Reconductons	Mesures nouvelles	Total		

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

Dépenses afférentes au personnel	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
6221	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais de recrutement du personnel	330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62238	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Intervenants médicaux - Autres	41 546,56	13 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	23 910,00	6 500,00	0,00	4 672,00	4 672,00	4 672,00
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	26 561,62	22 390,00	0,00	23 200,00	23 200,00	23 200,00
6338	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	28 076,15	19 740,00	0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00
64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	1 440 312,93	1 855 400,00	0,00	1 920 000,00	1 920 000,00	1 920 000,00
64112	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	50 139,40	70 450,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
641181	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Gratifications des stagiaires	0,00	6 225,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
641188	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Autres	428 657,65	714 430,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	127 755,13	182 430,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
64138	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités	52 118,55	62 620,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
64151	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Rémunération principale	982 629,29	242 230,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
64158	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités	304 058,16	75 970,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	52 451,25	55 060,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	23 400,00	27 950,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	642 810,39	431 140,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non	104 674,22	74 870,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

Dépenses afférentes au personnel	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
médical - Cotisations aux caisses de retraite							
64514 Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	55 775,48	18 580,00	0,00	25 000,00	25 000,00		25 000,00
64515 Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	452 873,82	581 380,00	0,00	580 000,00	580 000,00		580 000,00
64518 Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	59 298,89	55 335,00	0,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00
64521 Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 980,76	8 250,00	0,00	7 500,00	7 500,00		7 500,00
64523 Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux caisses de retraite	1 194,90	1 440,00	0,00	2 250,00	2 250,00		2 250,00
64524 Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	947,88	1 140,00	0,00	1 100,00	1 100,00		1 100,00
64525 Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00
64528 Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	200,00	0,00	200,00	200,00		200,00
6471 Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	14 540,70	12 130,00	0,00	13 000,00	13 000,00		13 000,00
6472 Autres charges sociales - Fonds de solidarité	8 724,07	7 275,00	0,00	9 500,00	9 500,00		9 500,00
6475 Autres charges sociales - Médecine du travail	808,40	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00
64788 Autres charges sociales - Autres	2 494,43	3 965,00	0,00	4 400,00	4 400,00		4 400,00
6488 Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	87,00	200,00	0,00	200,00	200,00		200,00
TOTAL GROUPE 2	4 933 157,63	4 553 800,00	0,00	4 552 022,00	4 552 022,00	4 552 022,00	4 552 022,00

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses afférentes à la structure	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
6132 Locations - Locations immobilières	471 806,59	264 300,00	0,00	282 500,00	282 500,00		282 500,00
6135 Locations - Locations mobilières	6 762,48	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
61351 Locations mobilières - Informatique	0,00	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00
61353 Locations mobilières - Matériel de transport	0,00	6 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00		4 000,00
614 Charges locatives et de copropriété	1 711,43	1 700,00	0,00	7 500,00	7 500,00		7 500,00
61521 Bâtiments publics	41 758,26	44 828,00	0,00	40 000,00	40 000,00		40 000,00
61528 Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres	5 711,48	17 150,00	0,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
61558 Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	18 907,20	20 872,82	0,00	22 000,00	22 000,00		22 000,00
61568 Entretien et réparations - Autres	4 769,22	5 522,00	0,00	7 500,00	7 500,00		7 500,00
6161 Primes d'assurances - Multirisques	0,00	6 627,18	0,00	7 000,00	7 000,00		7 000,00
6182 Divers - Documentation générale et technique	1 062,52	1 900,28	0,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00
6184 Divers - Concours divers (cotisations...)	32 898,69	32 200,00	0,00	28 400,00	28 400,00		28 400,00
6188 Divers - Autres frais divers	42 195,32	45 335,00	0,00	41 300,00	41 300,00		41 300,00
63513 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00	2 599,72	0,00	2 500,00	2 500,00		2 500,00
6354 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	409,52	500,00	0,00	500,00	500,00		500,00
6588 Charges diverses de gestion courante - Autres	8 920,09	5 665,00	0,00	8 005,00	8 005,00		8 005,00
6711 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 040,62	2 623,53	0,00	3 100,00	3 100,00		3 100,00
6718 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	476,47	0,00	0,00	0,00		0,00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	26 687,62	124 186,70	0,00	10 600,00	10 600,00		10 600,00
678 Autres charges exceptionnelles	0,00	400,00	0,00	400,00	400,00		400,00
68112 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	82 713,94	84 840,00	0,00	94 840,00	94 840,00		94 840,00

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
TOTAL GROUPE 3	747 354,98	680 226,70	0,00	584 645,00	584 645,00	584 645,00	584 645,00
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	6 440 544,46	6 093 565,70	0,00	6 028 867,00	6 028 867,00	6 028 867,00	6 028 867,00
			Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n		
002	Déficit de la section d'exploitation reporté		0,00	0,00			101 035,34
	TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION		6 440 544,46	6 093 565,70			6 129 902,34

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

Produits de la tarification	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
7328	Produits à la charge de l'état - Autres modes de tarification	710 210,00	500 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73331	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Dotation globale	4 678 675,12	5 023 214,97	0,00	5 879 107,34	5 879 107,34	5 879 107,34
73332	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Prix de journée	100 306,16	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7348	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) - Autres secteurs	0,00	0,00	0,00	900,00	900,00	900,00
TOTAL GROUPE 1		5 489 191,28	5 623 214,97	0,00	6 080 007,34	6 080 007,34	6 080 007,34
							6 080 007,34

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Autres produits relatifs à l'exploitation								
744	FCTVA	2 082,49	4 730,21	0,00	8 150,00	8 150,00		8 150,00
7542	Remboursements de frais - Remboursement par la sécurité sociale de frais médicaux et paramédicaux	877,01	500,00	0,00	500,00	500,00		500,00
7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	34 008,98	36 500,00	0,00	32 500,00	32 500,00		32 500,00
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	1,34	1,00	0,00	1,00	1,00		1,00
TOTAL GROUPE 2		36 969,82	41 731,21	0,00	41 151,00	41 151,00	41 151,00	41 151,00

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	128,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Produits financiers et produits non encaissables	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
777 Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	8 644,00	8 644,00	0,00	8 644,00	8 644,00		8 644,00
778 Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00		100,00
TOTAL GROUPE 3	8 772,00	8 644,00	0,00	8 744,00	8 744,00	8 744,00	8 744,00
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	5 534 933,10	5 673 590,18	0,00	6 129 902,34	6 129 902,34	6 129 902,34	6 129 902,34
	Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002 Excédent de la section d'exploitation reporté	1 325 586,88	419 975,52	0,00				
TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION	6 860 519,98	6 093 565,70	6 129 902,34				

Section d'investissement : emplois

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	8 644,00	8 644,00	8 644,00
------	--	----------	----------	----------

Autres emplois

275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	2 000,00	0,00
-----	---------------------------------	------	----------	------

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	0,00	50 000,00	150 000,00
2131	Constructions sur sol propre - Bâtiments	0,00	850 000,00	0,00
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	23 090,48	15 000,00	60 000,00
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	12 642,41	42 862,95	45 000,00
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00	400 000,00	800 000,00
2318	Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00

	Total Section d'investissement : emplois	44 376,89	1 368 506,95	1 113 644,00
	Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)	55 020,73	0,00	742 041,65
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	0,00	0,00	742 041,65
003	Excédent prévisionnel d'investissement	60 805,99	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	105 182,88	1 368 506,95	1 855 685,65

Section d'investissement : ressources

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments	36 963,00	36 963,00	37 000,00
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	24 880,00	28 179,10	27 000,00
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	840,00	840,00	840,00
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	15 975,49	18 857,90	30 000,00
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	4 055,45	0,00	0,00

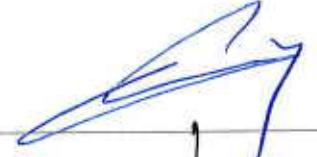
Augmentation des capitaux propres

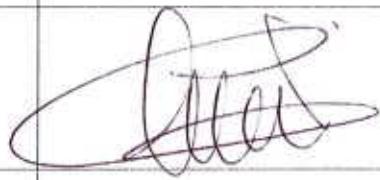
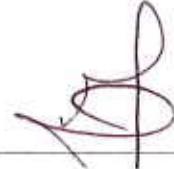
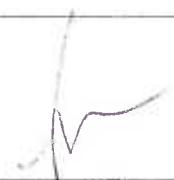
10222	Dotations et fonds divers - FCTVA	16 683,68	5 724,95	9 544,00
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	0,00	1 207 136,01	1 751 301,65

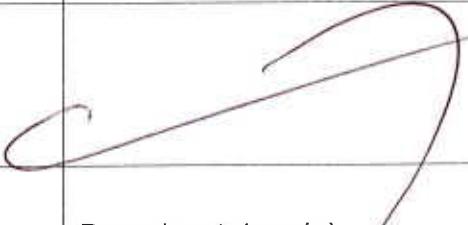
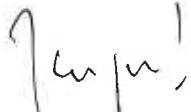
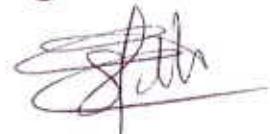
001	Total Section d'investissement : ressources	99 397,62	1 297 700,96	1 855 685,65
	Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)	0,00	60 805,99	0,00
	Résultat cumulé antérieur (Excédent)	5 785,26	60 805,99	0,00
	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	105 182,88	1 358 506,95	1 855 685,65

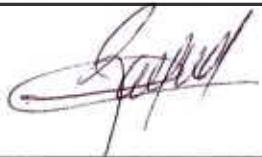
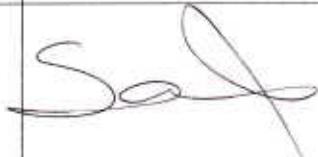
Session du Conseil départemental du 15 avril 2021

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	les Basses plaines de l'Aude	
ALRIC Robert	la Montagne d'Alaric	
BANQUET Régis	la Malepère à la Montagne-Noire	Absent (excusé) donne pouvoir à M. BARO
BARDIES Pierre	la région Limouxine	
BARO Hervé	les Corbières	
BOHIC-CORTES Anne-Marie	la Haute-Vallée de l'Aude	Absente (excusée) donne pouvoir à Mme GODEFROID
BOSSIS Catherine	NARBONNE 2	
BOURREL Marie-Christine	la Piège au Razès	Pouvoir est donné à M. VIOLA

BRUNEL Eliane	le Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	la Montagne d'Alaric	Pouvoir est donné à M. ALRIC
CAZANAVE Philippe	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à M. MOLHERAT
CHERRIER Muriel	la Vallée de l'Orbiel	
DANILLON Chloé	CARCASSONNE 1	
DUMONTET Valérie	le Lézignanais	
DURAND Jean-Luc	NARBONNE 2	
ESCARÉ Jules	le Lézignanais	
FRANÇOIS Patrick	NARBONNE 3	Pouvoir est donné à Mme SANDRAGNÉ
GAUTIER Slone	CARCASSONNE 3	
GEA Isabelle	les Corbières	

GINIES Alain	le Haut-Minervois	
GODEFROID Dominique	le Sud-Minervois	
HORTALA Stéphanie	la Malepère à la Montagne-Noire	Pouvoir est donné à Mme CHERRIER
JALABERT-TAILHAN Rose-Marie	la région Limouxine	Pouvoir est donné à M. BARDIES
LAPALU Christian	le Sud-Minervois	
LLOZE Jean-Noël	CARCASSONNE 3	Pouvoir est donné à Mme GAUTIER
MARTIN Henri	les Corbières maritimes	Pouvoir est donné à Mme THERON-CHET
MATEILLE Séverine	les Basses plaines de l'Aude	Pouvoir est donné à M. ALDEBERT
MAUGARD Patrick	le Bassin chaurien	
MOLHERAT Michel	CARCASSONNE 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	le Haut-Minervois	

RAYNAUD Christian	la Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	CARCASSONNE 2	Pouvoir est donné à Mme DANILLON
SAINTE-CLUQUE Nicolas	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
SANDRAGNÉ Hélène	NARBONNE 3	
SAVY Francis	la Haute-Vallée de l'Aude	Pouvoir est donné à M. BARDIES
THERON-CHET Marie-Christine	les Corbières maritimes	
VERGNES Magali	NARBONNE 1	Pouvoir est donné à Mme BOSSIS
VIOLA André	la Piège au Razès	